

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15473 – 7 F

MERCREDI 26 OCTOBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les habits neufs de M. Fini

LE MSI a donc vécu. Votée, dimanche 23 octobre, à la quasi-unanimité de son comité central, l'autodissolution du parti néo-fasciste italien sera effective en janvier. L'Alliance nationale, qui, depuis le printemps dernier, servait de coquille, voire de paravent, au MSI, se transformera, alors, en un « vrai » parti dont l'objectif sera essentiellement de ratisser le plus large possible à droite et au centre de l'échiquier politique de la Péninsule.

Les grognards de la vieille garde fasciste, s'ils ont manifesté nostalgie et tristesse, se sont pourtant inclinés devant la stratégie imposée par le talentueux Gianfranco Fini, tout à la fois secrétaire du MSI et coordonnateur de l'Alliance nationale : changer l'image de l'extrême droite italienne.

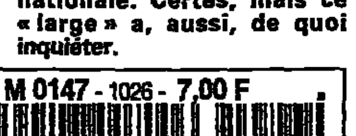
Jusqu'à présent, de ce point de vue, le parcours a été sans faute. Mis à l'index à l'étranger, M. Fini et ses amis ont cherché à faire oublier la part maudite de l'héritage, jetant aux orties le vocabulaire, la mythologie et les excès de leurs « anciens » et se présentant comme les bâtisseurs d'un parti moderne et démocratique.

DE fait, comme se plait à le faire remarquer M. Fini lui-même, 46 % des Romains ne sont pas des fascistes du seul fait qu'ils ont voté pour lui en novembre 1993. Il y a, dans le mouvement complexe qui a porté l'Alliance nationale au pouvoir, plus que la nostalgie du Duce, celle d'une Italie innocente où l'on pouvait encore croire à la justice sociale et aux valeurs nationales et aspirer à une droite non pervertie par les affaires. Il n'en reste pas moins que c'est sur le socle du MSI, et non sur un terrain vierge, que Gianfranco Fini a choisi de construire son parti et qu'il lui faudra bien donner quelque chose en pâture à ceux dont il procède et qu'il feint d'ignorer aujourd'hui.

Or, la course de fond de Gianfranco Fini ne fait que commencer. De plus en plus populaire – il dépasse maintenant de plus de dix points son « maître », Silvio Berlusconi, dans tous les sondages, – M. Fini vise désormais à occuper davantage de place au sein de la coalition au pouvoir à Rome.

LES difficultés de ses deux partenaires ne peuvent que servir cette stratégie. Face à la nébuleuse inachevée de Forza Italia, à l'image de plus en plus brouillée, victime de la perte d'audience de Silvio Berlusconi ; face au parcours tortueux d'Umberto Bossi, le tribun en chute libre, qui parvient de plus en plus mal à faire admettre, même à ses propres partisans, la « participation conflictuelle » de la Ligue du Nord au gouvernement, Gianfranco Fini peut servir de pôle de référence à une opinion publique déboussolée, comme en témoignent des mouvements sociaux de plus en plus virulents.

« Cap sur le large, sans espoir de retour », a lancé, dimanche, à ses troupes le coordonnateur de l'Alliance nationale. Certes, mais ce « large » a, aussi, de quoi inquiéter.



M 0147 - 1026 - 7,00 F

En parrainant le processus de paix entre Israël et ses voisins

M. Clinton renforce l'influence des Etats-Unis au Proche-Orient

Le président Bill Clinton commence, mercredi 26 octobre, au Caire, une tournée au Proche-Orient qui doit être marquée, le même jour, par la signature du traité de paix entre la Jordanie et Israël. Quelque 5 000 personnes sont invitées à cette cérémonie qui aura lieu à la frontière entre les deux pays. Autre étape importante : Damas, où M. Clinton va presser le président Hafez El Assad de conclure à son tour un accord avec l'Etat juif. En trois jours, le chef de l'Etat américain fait escale dans six pays. Ce voyage confirme que les Etats-Unis entendent parrainer le processus de paix et jouer un rôle plus que jamais prépondérant dans toute la région.



Lire page 3

Le Q. I. qui divise l'Amérique

Un livre sur les liens entre intelligence, race et hérédité suscite un débat tumultueux aux Etats-Unis

WASHINGTON

de notre correspondante

Un livre de 845 pages arides, parsemées de diagrammes et de statistiques, suscite depuis deux semaines aux Etats-Unis un débat houleux sur l'aspect le plus douloureux de la société américaine : ses inégalités et la répartition de ces inégalités en fonction de la couleur de la peau.

L'ouvrage, intitulé *The Bell Curve* (1), signé d'un sociologue, Charles Murray, et d'un professeur de psychologie de Harvard, Richard Herrnstein, connus pour leurs positions conservatrices, remet ce vieux débat au goût du jour en y introduisant un autre élément, celui de l'inégalité par l'intelligence.

La thèse centrale du livre est que, de plus en plus, l'accès au pouvoir, financier, économique, intellectuel, politique, est déterminé par l'intelligence de l'individu – et de moins en moins par des facteurs exogènes comme la fortune, le sexe ou la classe sociale. Or, selon les auteurs, l'intelligence, mesurée par le quotient intellectuel (Q.I.), n'est pas seulement inégalement répartie suivant les groupes ethniques, elle est aussi essentiellement héréditaire.

Conséquence : l'Amérique se transforme en une société à deux vitesses, divisée entre une caste de riches élites de la méritocratie dirigeante et un vaste *lumpenproletariat*, sans possibilité de passerelles. Les Américains au Q.I. élevé se marient entre eux et font des enfants au Q.I. élevé qui formeront les futures élites, tandis que les autres, bien que ne se mariant guère (car, dans les couches défavorisées de la société, la cellule familiale s'est effondrée), font beaucoup d'enfants à faible Q.I. qui, à leur tour, deviendront inadaptés ou délinquants, survivant grâce à l'aide sociale. La seconde catégorie croissant plus vite que la première, puisque le taux de natalité (encouragé par l'aide sociale) y est supérieur, le fossé ira se creusant et les tensions augmentant.

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite page 4

(1) *The Bell Curve : Intelligence and Class Structure in American Life*, Free press, 845 p. (« la Courbe de la cloche : intelligence et structure de classe dans la vie américaine ». Ainsi appelée en raison de sa forme, la « courbe de la cloche » est l'équivalent de la courbe de Gauss).

Un nouveau témoignage contre M. Carignon

Tandis que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon examinait en séance publique, mardi 25 octobre, la demande de mise en liberté de M. Carignon, le témoignage d'un des ex-collaborateurs de l'ancien ministre révèle l'existence d'un « pacte de corruption » autour de la privatisation du marché de l'eau à Grenoble.

page 22

L'Europe des brasiers mal éteints

Nous continuons aujourd'hui notre série sur les irrédentismes en Europe par l'évocation des visées des nationalistes grecs sur la partie méridionale de l'Albanie, cette « Epire du Nord » injustement arrachée, selon eux, à la mère patrie hellène.

page 6

Les icônes de la discorde

En Russie la restitution des biens religieux entreprise par le régime en place provoque de sérieuses polémiques. Là où l'Eglise orthodoxe voit des objets de culte à remettre à la disposition des fidèles, les professionnels des musées voient des œuvres d'art à protéger de la dégradation et du vol.

page 12

Bernard Tapie à l'heure des comptes

L'avenir politique du député - homme d'affaires se joue mercredi 26 octobre, devant le tribunal de Paris

Quinze ans après le début de son ascension dans le monde des affaires, qui préludait à son entrée en politique, l'ancien patron de Wonder, de Look ou d'Adidas, repreneur-vedette et financier gourmand, est à l'heure des comptes. Longtemps, Bernard Tapie, cultivant son image de génial touche-à-tout, sut faire de ses plus-values autant de coups publicitaires. Aujourd'hui, voici l'homme d'affaires rattrapé par son passé, menacé par une dette privée qu'il aurait tant voulu dissimuler au public. Une dette dont il s'obstine, comme pour forcer une fois encore le destin, à nier l'existence même, plutôt que d'en contester le volume, d'un montant irréel. Car, quoi qu'il ait pu en dire, dimanche 23 octobre à « 7 sur 7 » sur TF 1, Bernard Tapie doit bien 1,3 milliard de francs au Crédit lyonnais.

Commencée comme une histoire d'amour, la longue course un peu folle qu'ont menée, ensemble, pendant une décennie et demie, le jeune patron aux allures de playboy et la grande institution bancaire, devait s'achever devant un tribunal. Ce sera chose faite, mercredi 26 octobre, au début de l'après-midi, devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris. Entre les lignes d'épais mémoires de conclusions, déposés par les avocats respectifs de la banque d'Etat et du député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône, entre les interprétations juridiques et les considérations politiques, ce sont bien les conditions d'une rupture que les juges auront à définir. Déjà, devant la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais, l'un des dirigeants de la banque avait parlé de « divorce ».

De consentement mutuel, il ne fut jamais question dans ce divorce-là.

HERVÉ GATTEGNO

Lire la suite page 10

Le gaullisme en déshérence

Jacques Chirac et Edouard Balladur tentent, dans un monde transformé, de retrouver l'inspiration du général de Gaulle

Pour ne pas parler de son exceptionnel courage, sans quoi elles eussent été vaines, Charles de Gaulle possédait au plus haut degré trois vertus qui vont rarement de pair : la vision, l'habileté, la fougue. C'est grâce à elles qu'il a pu ramener dans le camp non seulement des vainqueurs, mais des « Grands », la France vaincue de 1940. Rétablir, en 1958, en 1962, en 1968 encore, l'autorité d'un Etat au bord de l'écroulement. Dans la guerre, puis dans la paix, « rassembler » – ah ! qu'il aimait ce verbe ! – assez de Français autour de lui pour incarner la nation comme personne, depuis Clemenceau, n'avait su le faire.

Deux hommes se disputent aujourd'hui, en s'en cachant de moins en moins, l'honneur d'essayer de rendre au gaullisme cet Elysée qu'il a perdu il y a maintenant vingt ans. L'un a la fougue, l'autre l'habileté. Chacun a sa vision, bien sûr, mais dont on peut bien dire, sans vexer personne, qu'elle n'a pas l'ampleur de celle du général.

Les temps y sont pour beaucoup. Lui-même était à son meilleur dans les tempêtes. Une fois calmées celles que l'Algérie avait déchaînées, son discours avait perdu de sa force, quelque insistance qu'il ait pu mettre, par exemple, sur *« l'ardente obligation du plan »*. Restaient le défi à l'Amérique, la porte de la Communauté claquée au nez de l'Angleterre, le rêve d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural. Mai 1968 en a eu raison.

Pompidou avait un rêve de rechange : outre qu'il se préoccupait plus que le général d'équilibrer, grâce à de bons rapports avec Londres, Washington et Moscou, ce retour de la puissance allemande qui lui paraissait aussi inévitable que la réunification, il croyait, comme Henri de Saint-Simon au siècle dernier, au salut par l'industrie. Ses successeurs ayant *grosso modo* persévéré dans cette voie, la France, dont la population représente à peine le centième de l'humanité, figure aujourd'hui parmi les principales puissances exportatrices.

La marge d'action de notre pays ne s'en trouve pas moins largement réduite par rapport à celle dont il disposait au temps de de Gaulle. Avec la fin de la guerre froide et la réunification, la France a perdu le glacis à l'abri duquel elle jouait à son aise le rôle « d'embêteuse du monde » à elle assignée par Giraudoux. La RFA, en absorbant sa petite sœur de l'Est, est devenue, et de beaucoup, la principale puissance du continent.

ANDRÉ FONTAINE

Lire la suite page 7

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m. USA, 2,50 $ (N Y. 2 $).

EUROPE

Une nouvelle alliance franco-allemande

Les réflexions du parti d'Helmut Kohl constituent un projet sérieux de transformation radicale de l'Union européenne. L'Allemagne y met plus en cause sa souveraineté que celle de la France. Loin de contredire les visions européennes du général de Gaulle, ce document est une invite au renforcement du moteur franco-allemand.

par Maurice Duverger

LA victoire d'Helmut Kohl donne son véritable sens aux « Réflexions sur la politique européenne » que le groupe parlementaire de son parti a publiées en pleine campagne électorale. Ce n'était pas un programme destiné à séduire des citoyens, plus intéressés par les problèmes nationaux. C'est un projet sérieux de transformation radicale de l'Union établie par le traité de Maastricht, semblable en importance à celui de Jean Monnet qui a engendré la Communauté voilà près d'un demi-siecle. Comme elle, il repose sur une coopération accrue entre la France et l'Allemagne. Désormais, il est officiellement reconnu qu'elles « *constituent le centre du noyau dur* » de l'Union. On précise même que « *le conflit Est-Ouest étant surmonté, la coopération franco-allemande n'est pas devenue moins importante mais plus importante que par le passé.* » Les présidentiables qui ont des chances d'acceder à l'Elysée en mai prochain ne peuvent pas laisser sans réponse un tel document.

On connaît celle de Jacques Delors, on devine celle de Raymond Barre, on entrevoit mal celle d'Edouard Balladur, on ignore celle de Jacques Chirac, la plus importante de toutes parce qu'elle concerne l'héritage politique du général de Gaulle. Les divisions du RPR sur la personnalité du candidat présidentiel sont secondaires, sauf pour l'intéressé. Au contraire, les divisions sur la pensée du père fondateur sont catastrophiques pour le pays. Les fanatiques de l'identité française sont de bonne foi quand il rêvent d'un repli sur l'Hexagone en vilipendant les atteintes de l'Union à une souveraineté nationale qui ne tolère pas la fusion future du franc et du deutschemark. Mais sont-ils d'aussi bonne foi, les gaullistes ayant oublié que le général considérait comme prioritaire une étroite union entre la France et l'Allemagne dont le traité avec Adenauer officialisait et pérennisait l'importance ? Ceux-là oublient aussi qu'après avoir fait voter ses députés contre la ratification de la CEE de Gaulle en a accéléré l'évolution et développé la politique agricole commune.

On peut se demander si le président du RPR n'aurait pas intérêt à se démarquer de la grisaille où les « affaires » maintiennent son principal concurrent en apportant aux Français quelques idées neuves et fortes, même si elles paraissent au départ à contre-courant de l'opinion publique comme l'était en Allemagne le document des partisans d'Helmut Kohl. Etudiant à fond le développement de l'Union européenne depuis ses origines, on a pu montrer que de Gaulle a été l'un des constructeurs efficaces de la Communauté, entre Jean Monnet et Jacques Delors. Jacques Chirac pourrait certainement développer la stratégie du « oui » par le « non » que nous avons tenté d'esquisser (1) – reprise par Edouard Balladur et Alain Juppé dans la renégociation du GATT avec un succès peu discutable.

De Gaulle savait que l'identité française est assez forte pour s'imposer en face de l'identité allemande dans une coopération encore plus étroite qu'au temps d'Adenauer. Le poids économique et démographique du pays d'Helmut Kohl pourrait être équilibré par la puissance nucléaire, et surtout par la situation géographique du nôtre, qui lui permettrait de développer avec l'Italie et l'Espagne une « Eurosud » évitant la dérive de l'Union vers le Nord, et, avec ses alliés traditionnels de l'Est (Pologne, Roumanie, Serbie, Bulgarie), un contrepoids aux relations privilégiées de Bonn avec l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie. Quant à la souveraineté, le général pourrait-il contredire l'analyse du document de la CDU-CSU : « *La capacité d'assurer sa sécurité, la capacité de se défendre est la condition et l'essence même de la souveraineté des Etats. C'est également vrai pour l'Union européenne en tant que Communauté d'Etats : ceux-ci ne pouvant plus assurer leur sécurité que par le biais de la Communauté* » ?

L'Allemagne met plus en cause sa souveraineté que celle de la France, dans un projet qui exprime l'obsession du chancelier Kohl depuis toujours. Il pense que l'Union européenne doit être assez solide pour que nul ne puisse la remettre en cause quand auront disparu du pouvoir les générations qui ont vécu le nazisme et la guerre. Les quatre ans qui séparent des élections législatives de 1998 constituent l'ultime délai pour réussir une telle entreprise. D'où un aveu clair : « *Plus que jamais la relation avec la France constitue pour l'Allemagne un indicateur de son appartenance profonde à la culture politique de l'Ouest, en opposition à la tendance qui gagne du terrain, surtout dans les milieux intellectuels, favorable à un Sonderweg, une voie particulière allemande.* » Le ton se fait presque pathétique quand le projet du parti de Kohl proclame « *qu'il faut veiller à ce qu'il n'y ait jamais plus de vide au centre de l'Europe* » pour que l'Allemagne ne soit plus tentée d'établir seule cette sécurité « *par les moyens traditionnels* ». D'où l'urgence d'un élargissement de l'Union, qui exige son renforcement que permettra seul le moteur franco-allemand.

L'élargissement des pouvoirs du Parlement

L'objectif étant ainsi défini clairement, les moyens indispensables pour l'atteindre sont exposés avec beaucoup d'audace. Dans ce domaine, l'Allemagne lance des idées en attendant que la France les examine, les modifie et les complète. Deux points sont fondamentaux pour Paris, sur lesquels Bonn fait une avancée très importante en direction de nos positions traditionnelles. La proclamation que « *l'OTAN doit être transformée en alliance au sein de laquelle les Etats-Unis et le Canada, d'un côté, et l'Europe entité capable d'agir, de l'autre, revêtent un poids égal* » et la demande que l'article J 4 du traité de Maastricht soit révisé dans ce sens en 1996 devraient réjouir tous nos compatriotes, et d'abord les gaullistes, même archéo. Réclamer par ailleurs « *une Communauté qui soit davantage qu'une zone de libre-échange* » par le rapprochement des Etats du Sud-Ouest menés par la France, qui sont plus interventionnistes, et de ceux du Nord-Est conduits par l'Allemagne, plus libre-échangistes, est un pas aussi grand en direction de notre pays.

Le chancelier Kohl aura encore quelque chemin à parcourir pour mesurer pleinement le mécanisme infernal qui conduit actuellement l'Union à glisser inéluctablement vers un intégrisme libéral, défendu par les Anglais depuis 1957. Ceux-ci se tinrent d'abord en dehors de la CEE, dont ils approuvaient la suppression des douanes intérieures et des autres interventions des Etats membres restreignant la concurrence entre eux, mais refusaient que ces derniers transposent au niveau communautaire les moyens développés par eux pour régulariser la conjoncture, sécuriser les citoyens, stimuler les innovations. Après avoir groupé autour d'elle les autres opposants dans l'AELE, la Grande-Bretagne jugea plus efficace de s'intégrer avec eux dans la Communauté quand elle découvrit que l'impuissance des pratiques de Bruxelles empêche d'utiliser efficacement ces moyens, sinon très partiellement et très lentement. Désormais, il suffit donc d'un veto britannique à toute réforme sérieuse des institutions de l'Union, ou à la nomination d'un dirigeant dynamique à sa tête, pour entraîner une désagrégation invisible et régulière de ce qu'on appelle « *économie sociale de marché* » à Bonn, « *Welfare State* » à Londres et « *néocolbertisme* » à Paris.

Il faudra du temps à l'Allemagne et à la France pour tomber pleinement d'accord sur ce terrain essentiel et difficile. Mais les divergences sont déjà suffisamment atténuées pour régler la plupart des problèmes pratiques. L'entente sera plus facile sur les réformes institutionnelles indispensables à l'élargissement. Dans ce domaine, l'esprit de synthèse français et l'empirisme efficace des Allemands permettraient d'aboutir rapidement à une transformation profonde du schéma de l'Union. Parmi les réflexions des députés CDU-CSU, une seule se heurte en effet à l'opposition constante des gouvernants français : l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen, qui devrait être l'égal du Conseil de l'Union agissant en tant que législateur, toutes les décisions requérant l'accord de l'un et de l'autre. Cependant, une telle évolution est si conforme à la nature des choses qu'elle s'imposera nécessairement. Paris et Bonn finiront bien par s'entendre sur son étendue et son rythme.

(1) *Europe des hommes, une metamorphose inachevée*, pages 78-86, 1994, Odile Jacob (Paris), Rizzoli (Milan), Alianza (Madrid), Asa (Lisbonne).

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Deux continents

TOUT ce qu'on colporte sur l'effondrement des niveaux scolaires et de l'enseignement classique, j'ai voulu en avoir le cœur net, en retournant au lycée, ou plutôt en en visitant deux, pour comparer des situations présumées extrêmes. Deux classes de seconde m'ont accueilli tour à tour avec une egale obligeance : l'une, blottie au cœur du Paris pensant (Louis-le-Grand) ; l'autre, exposée au grand vent de toutes les exclusions (Paul-Eluard, a Saint-Denis).

Premier choc, previsible mais dont on se remet mal : a moins d'une heure de métro, ce ne sont pas « deux vitesses » qui séparent les realités aperçues, comme on le dit pour la future Europe, ce sont deux mondes étrangers l'un à l'autre, deux morceaux de civilisation à la dérive, deux continents sans autre lien entre eux, ni autre protection contre les déchirures et les explosions que la bonne volonté d'enseignants proprement héroïques !

A Louis-le-Grand, rien n'a change en un demi-siècle. J'ai retrouvé ma salle et ma place. Il ne manque (si l'on peut dire) que le portrait de Pétain au-dessus du tableau, les biscuits caseinés offerts par le même Marechal, et les conférenciers officiels passant chanter la gloire du Chef, tel un certain Paluel-Marmont, en manteau mastic, dont nos chahuts couvraient le fausset lyrique. Les mêmes cris et rebonds de ballon résonnent dans les deux cours de « recre » en contrebas. On reconnaît jusqu'à cette odeur d'espadrille et de vieille gomme que sécrète toute salle de classe, en moins prenante qu'autrefois, purifiée des relents d'andouille que les pensionnaires, ravitaillés par leur province natale, traînaient sur leur blouse grisâtre ceinturée de ficelle...

Trêve de prousterie ! La selection par le quartier, donc par l'origine sociale, et par le mérite, ce tri qui faisait déjà du « Baz'Grand » un des passages recherchés vers les grandes écoles, s'est encore accentuée. Sur trente-huit elèves, une trentaine affichent un physique epargné, une mise bon genre et un âge tendre, qui ne trompent pas. Seuls deux fils de cuisiniers chinois des environs et autant de « beurettes » assimilées tranchent, à peine, sur l'échantillon de bonne bourgeoisie, ou l'on naît avec des « Pléiade » au-dessus du berceau et des souvenirs de dissertation sur Racine et Corneille. A l'évidence, la famille fournit le complément culturel, l'« extra-textuel » des socio-linguistes, qui voue à parler de La Bruyère comme d'un oncle lointain, et à perpétuer l'élite en place. Vingt-trois éleves ne font-ils pas du latin, huit du grec, et certains les deux, comme avant guerre ?

Comme en ce temps-là, la maîtresse est agrégée. Elle n'a plus la sensation d'utiliser une langue étrangère, comme quand elle enseignait en Seine-Saint-Denis. Ici, les fautes de français sont sanctionnées au dîner de famille, en même temps que les coudes sur la table. Le professeur peut circuler de la *Chanson de Roland* à Voltaire avec un fil conducteur abstrait : la guerre. Chacun participe, fait des rapprochements, cite des lectures hors programme. Quelques brillants sujets promis à la khâgne ou à l'ENA rivalisent de subtilité, selon l'émulation coquette des têtes de classe de toujours. Les défenseurs des humanités peuvent dormir en paix sur leur dictionnaire Gaffiot, jamais rouvert depuis le lycee mais gardé en guise de gri-gri : la sainte transmission aura lieu, les cadres du XXI[e] siècle resteront lettrés à l'ancienne manière. Ouf !

Changement à vue : voici le lycée Paul-Eluard. Même l'automne y paraît moins clément. La montagne Sainte-Geneviève semble un village perché du Lubéron, comparée à la plaine de Saint-Denis et à ses barres d'HLM, où tournoie une bise polonaise.

Attention à l'alarmisme condescendant ! Tout n'est pas si sombre, à l'ombre de la basilique. Enfant « défavorisé » ne veut pas dire cancre, encore moins délinquant ; c'est une des conclusions toniques de Jean-Michel Dumay, dans *l'Ecole agressée* (Belfond, 1994). Les bâtiments d'Eluard ont été refaits à neuf, lavés de leurs « tags ». Les effectifs ont été réduits de 2 300 à 2 000. Les éleves de milieux aisés tendent à revenir des établissements parisiens où ils s'étaient peureusement exilés. La proportion des professeurs agrégés et certifiés vaut celle des lycées *intra muros*. Saint-Denis prépare aux grandes écoles scientifiques et à HEC. Les options latin et grec sont en progression. Les maîtres font équipe pour pallier le manque d'environnement culturel. Des voyages en groupe sont organisés à cette intention. L'école joue son rôle d'intégration et d'égalisation des chances ; en gros.

J'ai vu trente élèves, dont vingt-cinq ne parlant pas français chez eux, s'intéresser astucieusement au menu éducatif de Gargantua. J'ai vu une quinzaine de lycéens venus d'« ailleurs » profiter d'un « module » de rattrapage grâce auquel ils s'initient à l'art de lire, d'expliquer, de manier des arguments. « *Qui est perdu ?* », demande la prof. Des mains se lèvent, puis se baissent en signe de satisfaction. Des notions comme « polysémie » ou « morphème » sont assimilées, sur lesquelles bien des parents du sixième arrondissement remettraient copie blanche...

Reste une réalité sociale et politique, qui résiste a l'utopie d'un savoir « ubiquiste » comme le chante Michel Serres (*Atlas*, Julliard, 1994), et que le lycée ne peut prendre en compte à lui seul. 80 % des élèves apprennent le français comme une langue étrangère ; 60 % appartiennent à des familles « défavorisées » (contre 12 % au niveau national) ; plus de la moitié ont leurs deux parents au chômage et sont seuls de la famille à se lever le matin, à mener une vie structurée. Certains relèvent de cours pour analphabètes (en seconde !). Plus d'un tiers ne passeront pas en première. Beaucoup regagneront la rue. La télévision est regardée quarante-huit heures par semaine. Si le problème du foulard islamique n'est pas trop présent, celui de la minorité kabyle s'aiguise...

En regagnant le centre parisien comme on revient à Manhattan *downtown* après un saut à Harlem, un texte de Lévi-Strauss danse sous nos yeux. Il est extrait de *Tristes Tropiques*, à l'usage des élèves d'Eluard, qui n'ont pas eu de peine à en pressentir le sens :

« *L'écriture paraît favoriser l'exploitation des hommes, avant leur illumination... La fonction primaire de la communication écrite est de faciliter l'asservissement... L'emploi de l'écriture à des fins désintéressées, en vue de tirer des satisfactions intellectuelles et esthétiques, est un résultat secondaire, si même il ne se réduit pas le plus souvent à un moyen pour renforcer, justifier ou dissimuler l'autre.* »

Joli sujet. Pour élèves de Louis-le-Grand.

FRANCOPHONIE

Une ambition planétaire

Une approche géopolitique de la francophonie montre qu'elle est une des formes de résistance à la mondialisation. Elle est porteuse de valeurs communes de solidarité et de pluralisme qui s'opposent à l'ultralibéralisme économique et à la banalisation des cultures. Aussi, tout en côtoyant l'ambition européenne, doit-elle s'orienter vers une affirmation politique plus marquée.

par Michel Guillou

IL est grand temps d'appréhender la francophonie par le haut, par sa dimension géopolitique. C'est là une entreprise qui requiert une réflexion – encore à ce jour embryonnaire – des politiques et des chercheurs, et qui, on le reconnaîtra, se prête moins aux effets médiatiques que les attaques, trop souvent anecdotiques et superficielles, contre la récente et nécessaire loi Toubon.

Une question devrait intriguer les plus sceptiques : pourquoi un nombre croissant d'Etats (actuellement presque une cinquantaine) répartis sur la totalité de la planète – et parmi eux le Vietnam, qui tient à être la puissance invitante du sommet francophone de 1997 – veulent-ils à ce point faire partie d'un ensemble dont le point commun est d'avoir la langue française en partage ? Ne s'agit-il pas là, pour une bonne part, d'une des formes de résistance – car il en est bien d'autres avec lesquelles il va falloir compter – à une mondialisation qui non seulement aggrave les inégalités sur la planète mais lamine les spécificités culturelles ?

Pas plus que le renforcement des liens de la péninsule Ibérique avec l'Amérique lusophone et hispanophone ne signifie un quelconque retour à une tutelle venue d'Europe, la francophonie d'avenir ne signifie en aucune manière une continuité avec le passé colonial. Rassemblant des peuples, en grande majorité situés au Sud, et même dans les Sud les plus pauvres, elle « fait signe » au monde, et constitue un regroupement fondé sur une approche spécifique des problèmes de notre temps et sur des valeurs communes. Lesquelles ? Celles de solidarité, de co-développement, d'ouverture et de pluralisme culturels, s'opposant à l'ultralibéralisme économique et à une banalisation des cultures qui, si elle peut faire l'affaire de certains grands groupes industriels et financiers de la « communication », coupera les générations à venir de tout ancrage dans leur propre histoire, dans leur culture et dans leur langue.

Et pourtant la France de la République, la France des droits de l'homme, la France de l'humanisme, c'est-à-dire la France de la francophonie, reste bien frileuse dans son ambition francophone : les politiques en parlent peu et les prescripteurs d'opinion la tournent trop souvent en dérision. Comme si l'histoire ne nous apprenait pas que la France a toujours eu deux engagements : sur le continent et au-delà des mers. Pas plus qu'hier, elle ne peut sacrifier l'un à l'autre sans risque de perte d'identité et de vassalisation.

Menace de dislocation

C'est pourquoi l'ambition francophone doit côtoyer l'ambition européenne. Or, on constate un déficit évident dans l'affirmation de ce double engagement, tant, dans leur majorité, les décideurs paraissent malades d'un « tout-Europe » mal maîtrisé. Nos concitoyens le ressentent, nos partenaires le savent, du Québec à l'Asie, dans le monde méditerranéen et arabe, en Afrique noire même. La dislocation menace. La francophonie ne peut croire en elle-même si la France ne croit pas en la francophonie, et d'abord en sa langue. La loi relative à l'emploi de la langue française fait faire, dans ce domaine, un considérable pas en avant.

Sur le plan institutionnel, c'est le Sommet de Paris, en 1986, qui a fondé la francophonie politique, dont aujourd'hui sont membres, sur une base volontaire, quarante-neuf pays. Si la francophonie intergouvernementale dispose, depuis 1972, d'une structure – l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) –, la francophonie politique doit ouvrir d'autres routes, permettre une nouvelle donne. En un mot, se donner les moyens d'exister et de faire entendre sa voix avec force et autorité. Car, au fil des sommets, cette francophonie multilatérale s'est enlisée. Ses priorités n'ont pas été ciblées et les moyens n'ont pas suivi.

Affirmation politique

Du traité de Rome à celui de Maastricht, la construction européenne, quoi que l'on pense par ailleurs de ses modalités, a progressé sous forme de « relances » volontaristes. C'est cette méthode qu'il faut appliquer à la francophonie, en prenant l'initiative d'un nouveau traité que l'on pourrait appeler, en parallèle avec celui sur l'Union européenne, le traité sur l'Entente francophone. Organisant la francophonie politique, et dotée d'une présidence exécutive, l'Entente rassemblerait ceux des membres de la francophonie qui, ensemble, voudraient aller plus vite et plus loin.

Alors une francophonie à plusieurs vitesses ? Pourquoi pas, dans un premier temps, s'il s'agit, comme l'a fait le couple franco-allemand pour l'Europe, de « tirer » l'ensemble des pays ayant le français en partage vers des formes supérieures de solidarité et vers une affirmation politique plus marquée. Quitte à procéder à des « élargissements » successifs, au fur et à mesure que l'exemplarité des acquis susciterait des volontés d'adhésion.

Si l'Union européenne, comme elle le proclame, entend être partenaire du Sud, il serait de son intérêt d'appuyer la création – non exclusive d'autres initiatives – d'une Entente francophone constituant un ensemble où, pour une fois, la dynamique marchande, inévitablement génératrice d'affrontements, ne serait pas omniprésente, et où le politique et le culturel accompagneraient l'économique. Il ne faut pas être un grand visionnaire pour percevoir la nécessité de démarches de ce type, sauf à accepter l'inévitabilité d'une confrontation Nord-Sud, proche ou lointaine.

Mais la France elle-même a-t-elle encore assez d'ambition planétaire pour tracer de telles perspectives ? Aux citoyens, comme aux hommes politiques qui s'apprêtent à briguer leurs suffrages, de le dire.

▶ Michel Guillou est directeur général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et recteur de l'Université des réseaux d'expression française (UREF).

Le Monde

Édité par la SARL le Monde
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

A la veille de la signature du traité de paix israélo-jordanien et de la tournée du président des Etats-Unis

Inquiétudes à Amman

AMMAN

de notre envoyée spéciale

Difficile d'imaginer qu'Amman est la capitale d'un pays à la veille de tourner une page de son histoire. En dépit d'une ambassade américaine en état de siège, de forces de sécurité plus présentes aux endroits stratégiques, de contrôles d'identité plus fréquents, aucun signe important n'annonce l'événement. Le traité de paix avec Israël, que la Jordanie s'apprête à signer mercredi 26 octobre paraît laisser les gens indifférents. Tout est allé si vite que les Jordaniens semblent dépassés. Sereins, les officiels n'affichent ni enthousiame ni triomphalisme.

Derrière la façade, c'est toutefois l'inquiétude qui domine. Inquiétude pour un avenir aux contours mal définis, peur des conséquences d'un acte qui est loin de faire l'unanimité dans une société composite, majoritairement dominée par les Jordaniens d'origine palestinienne ; malaise pour un cavalier seul critiqué par les autres acteurs arabes du processus de paix.

Nombre de Jordaniens ont d'autre part le sentiment d'être les derniers à savoir ce qui se passe, et ce n'est pas la publication dans la presse du texte du traité et de certaines de ses annexes – selon une traduction des journaux israéliens – qui les a rassurés.

Malgré le discours officiel, nul n'est vraiment convaincu que la Jordanie a effectivement récupéré ses droits, et le chef de la délégation jordanienne aux pourparlers avec Israël, Fayez Tarawné, reconnaît lui-même être incapable de donner avec exactitude la superficie des terres qu'Israël va rendre à la Jordanie. Les échanges de terres et les locations consenties par Amman, pour une durée en fait indéterminée, sont considérés par beaucoup comme des concessions critiquables et jettent une ombre sur l'ensemble des négociations.

Seuls à exprimer officiellement leur opposition, les 16 (sur 80) députés du Front d'action islamique, soutenus par sept petits partis nationalistes arabes, ont annoncé qu'ils boycotteraient la séance du Parlement au cours de laquelle, mercredi après-midi, le président Bill Clinton doit prononcer un discours. *« Nous ne pouvons pas nous réunir dans la même salle qu'un homme qui a fait tant de mal à la cause arabe et islamique »*, nous a affirmé Hamza Mansour, porte-parole du Front.

Optimisme des milieux d'affaires

« Nous voulons adresser un message clair à l'administration américaine pour lui dire que l'injustice engendre toujours plus de violence et que les résultats de cette paix seront désastreux, poursuit M. Mansour. *Toutes les nations passent par des moments d'ascension et de décadence, mais nous n'abandonnerons jamais nos droits. » « Ce qui se passe en Palestine en est une preuve »,* dit-il, dans une claire allusion aux actions du mouvement de la résistance islamique Hamas. Lundi, plus d'un millier d'étudiants islamistes ont manifesté sur le campus de l'université d'Amman, brûlant des drapeaux américains et israéliens.

Dans les camps palestiniens, où les islamistes ont distribué en abondance bonbons et pâtisseries pour *« fêter »* l'attentat de Tel-Aviv (vingt-trois morts), la présence massive d'agents de sécurité en civil empêche les gens de s'exprimer. *« C'est un accord qui ne nous concerne pas et qui est contre le peuple palestinien »*, avoue toutefois Mohsen, vingt-cinq ans. *« Mais que peut-on faire ? On a du mal à voir clairement les choses et surtout on se sent incapable de libérer la terre ». « Le plus important pour nous,* confie Khitan, vingt-deux ans, infirmière, *est de pouvoir retourner là-bas. (...) Que je le veuille ou non, les Israéliens sont là et cela m'importe peu, je veux revoir ma famille. »*

Plus optimistes, les milieux d'affaires ne s'inquiètent pas vraiment de la concurrence israélienne et, affirme M. Mamduh Abou Hassan, ancien président de l'association des hommes d'affaires, *« tout va dépendre de la façon dont on saura tirer avantage de la situation. Nous avons confiance dans nos entrepreneurs, notre secteur privé a des racines bien développées et nous ne devons pas craindre la compétition »*.

Comme beaucoup d'hommes d'affaires, M. Abou Hassan s'inquiète toutefois de la propagande officielle, qui insiste en permanence sur la prospérité à venir grâce à ce traité de paix. *« Les gens écoutent des promesses qui sont fausses. Nous n'aurons pas 25 % de tout ce qu'on nous promet. Au contraire, l'Etat, pour s'assurer le soutien populaire, va augmenter les salaires de la fonction publique et déclencher un phénomène d'inflation. »*

Ce Transjordanien d'une soixantaine d'années avoue aussi qu'il n'est pas prêt à faire demain des affaires avec des sociétés israéliennes. *« C'est trop tôt »*, dit-il. Selon lui, les mauvais traitements infligés aux Palestiniens par les Israéliens ont laissé des traces dans les mentalités arabes. *« C'est un problème qui doit être résolu et ce n'est pas facile d'envisager des rapports avec eux* (les Israéliens) *très vite. Nous signons la paix parce que nous n'avons pas d'autre choix,* ajoute-t-il, *mais nous savons que nous signons avec quelqu'un qui s'est imposé sur notre terre par la force. Quoi qu'il arrive cette terre restera à jamais arabe et musulmane ».*

Contrairement aux attentes et en dépit des nombreuses promesses d'aides financières, la Bourse d'Amman n'a pas vraiment réagi à l'annonce du traité et était en baisse lundi. *« L'inquiétude ambiante explique cet état de fait,* résume un banquier. *Il y a trop d'inconnues. Les Palestiniens détenteurs d'un passeport jordanien de deux ans* (essentiellement les gens qui ont toujours un permis de résidence dans les territoires occupés) *ne savent pas ce qu'ils vont devenir. Ils ont arrêté de construire, d'investir, dans l'attente de voir comment va se régler leur sort. »*

Une des conséquences les plus dangereuses à terme de ce traité, pour la stabilité de la Jordanie, est en effet l'exacerbation des contradictions jordano-palestiniennes. *« Deux fois cette semaine, dans différentes administrations on m'a fait remarquer que, si mon mari était bien Jordanien, je ne l'étais pas vraiment »,* affirme une Jordanienne d'origine palestinienne, mariée à un Jordanien. Les réflexions antipalestiniennes se multiplient, et ce ne sont pas les accusations qu'échangent le roi Hussein et le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, qui peuvent améliorer les choses. Pour nombre de Jordaniens d'origine palestinienne, les revendications du roi sur les lieux saints musulmans de Jérusalem sont une trahison. Les Jordaniens chrétiens traditionnellement totalement acquis au roi, se sentent abandonnés dans cette affaire.

Pour beaucoup aussi, la façon dont le pouvoir a géré les négociations et les limites imposées à la liberté d'expression – pas d'*« aberrations, d'extrémisme »*, d'intolérance, a répété le roi samedi dernier – ne sont pas de bon augure pour le processus démocratique engagé en Jordanie en 1989. Il est clair que, depuis l'accélération des négociations de paix, la démocratie a sensiblement reculé en Jordanie. *« Nous en sommes revenus à la formule « aimez le roi ou partez »,* résume un fonctionnaire.

FRANÇOISE CHIPAUX

M. Clinton espère tirer bénéfice des succès de la diplomatie américaine au Proche-Orient

Le président des Etats-Unis entame, mercredi 26 octobre, une tournée au Proche-Orient dont le temps fort sera la signature du traité de paix entre la Jordanie et Israël.

Il y a vingt ans, en juin 1974, Richard Nixon, miné par l'affaire du Watergate, avait effectué une tournée au Proche-Orient, comme aujourd'hui Bill Clinton. L'objectif, pour Richard Nixon, était de recueillir des applaudissements à l'étranger pour faire oublier sa disgrâce à domicile. M. Nixon devait quand même démissionner deux mois plus tard.

La tournée de Bill Clinton se déroule dans des contextes américain et proche-oriental différents, certes, mais elle vient, elle aussi, couronner quelques *« succès »* américains que l'administration démocrate entend graver dans les mémoires. Il est en effet indiscutable que les pressions américaines sur Amman ont largement contribué à l'aboutissement des négociations jordano-israéliennes.

Le roi Hussein avait bien sûr ses propres raisons d'accélérer le rythme des pourparlers, notamment sa rivalité avec l'OLP à propos de Jérusalem et la crainte de se retrouver isolé, en cas d'accord à plus ou moins court terme, entre Israël et la Syrie. Mais un *« encouragement »* américain n'était pas inutile. Il a été clair et convaincant. Washington s'est engagé à annuler par étapes la dette jordanienne en échange d'un accord entre le royaume et l'Etat juif et, une fois le traité de paix signé, à envisager de fournir à Amman des avions de combat perfectionnés F-15 et F-16.

Ce succès permet d'effacer la fâcheuse image d'une Amérique mise devant le fait accompli de l'accord israélo-palestinien d'Oslo sur l'autonomie palestinienne. D'autant qu'il s'agit cette fois-ci, non pas d'un accord transitoire, mais d'un traité de paix en bonne et due forme, donc d'une entente définitive entre deux Etats hier encore ennemis.

Les Etats-Unis peuvent aussi se prévaloir d'avoir écarté une nouvelle *« menace »* dirigée par le président irakien Saddam Hussein contre le Koweït, où ils ont déployé 26 000 hommes à ce jour. Cette démonstration de force et les mises en garde américaines ont obligé l'Irak à faire marche arrière. Il était donc de bon aloi que M. Clinton aille visiter les *boys* et discuter avec les dirigeants koweïtiens de l'avenir face au *« danger »* irakien.

En Jordanie, en Israël, comme au Koweït ou en Arabie saoudite – le grand allié arabe traditionnel dans la région –, la tournée de M. Clinton n'aurait à la limite rien que de très naturel si ce n'était la rareté des déplacements d'un président américain au Proche-Orient. L'étape du Caire est, elle aussi, conventionnelle, compte tenu du rôle que la diplomatie égyptienne joue ou veut s'attribuer dans la région. Vu l'exacerbation des contradictions entre l'OLP et la Jordanie, c'est au Caire que M. Clinton rencontrera Yasser Arafat.

L'exception syrienne

Il en va différemment de la Syrie. Damas a certes fait partie de la coalition anti-irakienne lors de la guerre du Golfe et est associé au processus de paix israélo-arabe depuis sa mise en route, il y a trois ans. Néanmoins, la Syrie est non seulement intraitable quant à ses exigences à l'égard d'Israël, mais elle tient aussi le Liban en coupe réglée et demeure inscrite sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme.

Convaincue de son bon droit, la Syrie veut un accord avec Israël semblable à celui, israélo-égyptien, de Camp David, et non pas à celui que l'Etat juif et la Jordanie s'apprêtent à signer. Elle veut, en d'autres termes, récupérer la totalité du Golan conquis par Israël en 1967 puis annexé en 1981, de la même manière que l'Egypte a recouvré tout le Sinaï. Pas question pour elle – le président Hafez El Assad l'a encore affirmé la semaine dernière – d'accepter une quelconque location du moindre pouce de territoire à Israël, comme l'a fait la Jordanie, pour une superficie de 3 kilomètres carrés environ, que les agriculteurs israéliens pourront continuer d'exploiter sur une durée de vingt-cinq ans renouvelable.

En se rendant en Syrie au lendemain de la signature du traité de paix israélo-jordanien, Bill Clinton veut sans doute dissiper l'impression que le but de la manœuvre est d'isoler Damas. Il espère aussi amener le président syrien à composer davantage. Car non seulement les négociations bilatérales israélo-syriennes avancent très lentement, mais Damas et, à sa traîne, le Liban ne participent toujours pas aux pourparlers multilatéraux dont l'objectif est de préparer le terrain à une coopération régionale plurielle, une fois que la paix sera instaurée.

Or aucun pays arabe ne s'est, à ce jour, désolidarisé de la Syrie, dont le pouvoir a toujours suscité de la part des autres régimes arabes une curieuse attitude où se mêlent à la fois la crainte et le respect, l'exaspération et un soutien inconditionnel. On voit mal dès lors pourquoi le président syrien, par ailleurs courtisé par les Etats-Unis, céderait sur ses revendications. Il estime avoir fourni des garanties suffisantes de son désir de paix en autorisant le départ – réclamé depuis des années par les Occidentaux – des juifs syriens qui le désirent, et en modérant considérablement ce que le premier ministre israélien appelle sa *« diplomatie publique »*. Il détient toujours, au demeurant, un atout important : le Liban, où il peut encore agiter à sa guise la menace du Hezbollah pro-iranien.

Comme ils affirment l'avoir fait avec d'autres pays après l'attentat de Tel-Aviv, les Etats-Unis veulent demander à la Syrie de cesser son soutien à ceux qui, par la violence, s'opposent au processus de paix. La réponse de Damas a été invariable jusqu'à présent : le Hezbollah n'est pas un groupe terroriste mais un mouvement de résistance dans le sud du Liban occupé par Israël. Mais que le président Assad sait aussi qu'une échéance se rapproche en Israël, celle des élections législatives prévues au plus tard en 1996, et que le maintien au pouvoir de M. Rabin dépendra largement des progrès vers la paix –, à moins, bien sûr, qu'il ne souhaite l'arrivée au pouvoir de la droite, hostile au processus en cours.

En tout état de cause, Hafez El Assad voudrait que les Etats-Unis soient les témoins et les garants d'un éventuel accord avec l'Etat juif. Cela devrait convenir parfaitement à Washington, qui ainsi retrouverait pleinement son rôle de parrain du processus de paix. A la différence des années 70, lorsqu'ils livraient une lutte d'influence à l'Union soviétique, les Etats-Unis sont aujourd'hui les seuls maîtres de la région.

MOUNA NAÏM

Avant le sommet de Chartres

Douglas Hurd vante la coopération franco-britannique

LONDRES

de notre correspondant

A un moment où il est de bon ton dans les milieux conservateurs d'être « eurosceptique » – euphémisme, pour beaucoup, d'anti-européen –, le secrétaire au Foreign Office n'a pas craint, lundi 24 octobre, d'aller franchement à contre-courant en prononçant un vibrant plaidoyer pro français.

Rappelant les quatre-vingt-dix ans de l'Entente cordiale et l'ouverture – chaotique – du tunnel sous la Manche, Douglas Hurd a vanté les mérites de la coopération de part et d'autre du Pas-de-Calais et préconisé un resserrement de ces liens dans un discours prononcé lors de la réunion annuelle du Conseil franco-britannique.

En prélude au prochain sommet franco-britannique – qui doit avoir lieu à la mi-novembre à Chartres –, largement axé sur la défense et la sécurité, M. Hurd a consacré le gros de son allocution à la coopération militaire bilatérale. Il a réaffirmé qu'*« une défense européenne efficace (...) requiert que la France et la Grande-Bretagne prennent appui sur leurs atouts – en hommes, femmes et matériel – et sur leur expérience »* ; une tâche et une responsabilité *« lourdes » « au service d'une défense européenne inextricablement liée à l'Alliance atlantique »*.

M. Hurd a dressé le tableau de relations qu'il voit exemplaires. *« Nous voulons faire encore plus »* par de *« nouveaux partenariats »*, en particulier *« en agissant pour nous assurer que nos forces aériennes puissent opérer plus étroitement dans l'avenir »*, peut-être dans le cadre de ce projet de force d'action conjointe révélé par *le Monde* le 20 octobre. Allant plus loin encore, il a parlé *« de formation, d'exercices, de planification communs : des unités dont les ancêtres se sont fait face à Bleinheim ou à Waterloo pensent et agissent désormais ensemble »*. Dans le domaine de la politique de défense nucléaire, *« le dialogue a montré que nous avions une identité de vue plus étroite sur le rôle et la rationalité* [de l'arme atomique] *dans la période post-guerre froide que nous ne l'aurions cru »*.

M. Hurd a parlé d'une coopération allant de soi, *« venue de la base »* et non *« formalisée entre gouvernements »*, comme c'est le cas entre Bonn et Paris. C'est une coopération dans laquelle les gouvernements ne tracent pas le chemin mais ont toutes les peines à suivre le mouvement. Au point, reconnaît-il, que *« nous avons peut-être poussé trop loin l'absence de formalisme »* en refusant un cadre minimum.

PATRICE DE BEER

Union européenne

La Suède et la Finlande désignent leurs commissaires à Bruxelles

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Trois semaines avant le référendum sur l'adhésion de la Suède à l'Union européenne, le gouvernement de Stockholm a désigné son futur commissaire à Bruxelles.

Il s'agit de Mme Anita Gradin, actuellement ambassadeur à Vienne. Agée de soixante et un ans, ancien ministre de l'immigration et du commerce extérieur, cette social-démocrate bon teint avait dirigé la délégation suédoise qui avait mené les négociations sur l'Espace économique européen (EEE), liant les ex-pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) à la CEE.

En annonçant sa nomination, vendredi 21 octobre, le premier ministre, Ingvar Carlsson, a insisté sur le fait qu'il ne voulait pas préjuger de l'issue de la consultation générale du 13 novembre. Il souhaite simplement qu'un représentant de son pays soit présent lors de la réunion du 29 octobre, à Luxembourg, au cours de laquelle Jacques Santer devrait tenter de former sa nouvelle commission, qui prendra ses fonctions le 1er janvier 1995. Selon un sondage de l'Institut SIFO, publié dimanche 23 octobre, partisans et adversaires de l'adhésion sont crédités chacun de 37 % des intentions de vote, tandis que 25 % demeurent indécis.

En Norvège, où le référendum se déroulera les 27 et 28 novembre et où les adversaires de l'Union européenne sont majoritaires dans les enquêtes d'opinion (46 % contre 29 %), le gouvernement de Gro Harlem Brundtland avait déjà fait savoir qu'en cas de victoire du « oui », Thorvald Stoltenberg (travailliste) abandonnerait la coprésidence de la conférence internationale (ONU-UE) sur l'ex-Yougoslavie pour siéger à la Commission de Bruxelles.

Enfin, les Finlandais, qui ont voté oui à l'Europe le 16 octobre (56,9 % pour, 43,1 contre, selon les résultats définitifs), ont aussi désigné leur représentant à la Commission de Bruxelles : il s'agit de M. Erkki Liikanen, ancien ministre social-démocrate des finances et actuellement ambassadeur de Finlande auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

A. D.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

La mauvaise image de M. Clinton rejaillit sur les candidats démocrates aux élections législatives

Traditionnellement mauvaises pour le parti au pouvoir, les « mid-term elections » (élections législatives à mi-mandat) du 8 novembre pourraient, selon certains politologues, se traduire par un « désastre électoral » pour les démocrates. Ceux-ci sont victimes du « facteur Clinton », c'est-à-dire de l'image de marque négative du président, et d'un rejet de l'establishment de Washington, auquel ils sont assimilés.

WASHINGTON

de notre correspondant

Les conseillers de Bill Clinton ont tenté de répondre par avance à des critiques qu'ils savaient inévitables : en se rendant, cette semaine, dans plusieurs pays du Proche-Orient, à l'occasion de la signature de l'accord de paix israélo-jordanien, le président des Etats-Unis cherche-t-il à capitaliser sur des succès de politique étrangère, c'est-à-dire à s'évader de réalités intérieures moroses ?

A deux semaines d'un scrutin qui pourrait bien changer la majorité au Congrès et rendre plus difficile encore la seconde partie de son mandat à la Maison Blanche, M. Clinton a des raisons de croire que ses meilleurs atouts relèvent de la diplomatie, mais peut-être tort de trop compter sur eux pour pallier les faiblesses de son bilan de politique intérieure.

Retour de la démocratie en Haïti, recul de Saddam Hussein en Irak, accord de paix israélo-jordanien, règlement du contentieux nucléaire avec la Corée du Nord : à des degrés divers, ces quatre dossiers peuvent être mis sur le compte des *« succès »* que la présidence américaine pourrait revendiquer. La question demeure de savoir si les Américains en savent gré à Bill Clinton.

Le ton de la campagne électorale permet d'en douter. Car pour choisir, le 8 novembre, les 435 membres de la Chambre des représentants, un tiers des 100 sénateurs et 36 des 50 gouverneurs, les Américains vont d'abord s'intéresser au bilan personnel des candidats. Les états-majors politiques en sont si convaincus qu'ils ont choisi de *gommer toute référence à la politique étrangère.*

Mais M. Clinton n'a pas le choix : 44 % seulement des Américains, selon les sondages, sont satisfaits de l'action de leur président. Encore ce résultat marque-t-il un progrès récent, sans doute dû au règlement des crises haïtienne et irakienne. Il y a d'ailleurs une certaine ironie à voir Bill Clinton privilégier la diplomatie, lui qui a si longtemps accusé son prédécesseur, le républicain George Bush, de consacrer trop de temps à la politique extérieure, et pas assez aux problèmes quotidiens de ses concitoyens.

Deux ans après avoir conquis la Maison Blanche et conservé leur suprématie au Congrès, les démocrates et leur chef sont-ils à la veille de ce *« désastre électoral »* que des politologues de tous bords leur prédisent ? Arithmétiquement, la tâche des républicains parait à la fois difficile et aisée : s'ils gagnent quarante sièges, ils deviennent majoritaires à la Chambre des représentants, ce qui constituerait une *« première »* depuis quarante ans. Avec un gain de sept sièges, ils reprennent le contrôle du Sénat, qu'ils ont perdu en 1986.

« Grand chelem » électoral ?

Tabler sur ce grand chelem électoral est sans doute aller un peu vite en besogne. Depuis 1948, le parti au pouvoir n'a perdu, en moyenne, qu'une vingtaine de sièges lors de ce type d'élections. Impossible, donc ? Pas sûr. En 1974, les démocrates ont conquis une quarantaine de sièges à la Chambre des représentants ; la *« vague républicaine »* de 1994 est-elle comparable à celle qui avait déferlé à l'époque – dans un climat « post-Watergate » – en faveur des démocrates ? Les stratèges républicains l'assurent, en pariant sur le « facteur Clinton », c'est-à-dire la cote de popularité *négative du président.* Image à bien des égards injuste, surtout s'agissant de l'économie : avec un taux de chômage inférieur à 6 %, quelque 4,5 millions d'emplois créés en deux ans, un taux d'inflation stabilisé à 3 %, et un déficit fédéral en nette diminution, le bilan est loin d'être négatif.

Pourtant, l'impression demeure que le « clintonisme », cela ne marche pas. Ce phénomène va bien au-delà du traditionnel blues de l'électorat à mi-mandat présidentiel. Si les démocrates vont essuyer de nombreuses défaites, c'est aussi parce qu'ils incarnent, au mauvais moment, le parti au pouvoir, l'establishment. Et M. Clinton pâtit de ce phénomène de rejet. Nombreux sont les candidats démocrates qui ne veulent pas apparaître aux côtés du chef de l'exécutif, par crainte qu'un tel *parrainage leur coûte des voix.*

Le président est victime d'un amalgame : à travers lui, c'est le système politique, celui de Washington, qui est visé. *A posteriori*, le message de Ross Perot, le milliardaire texan candidat de l'« Amérique profonde » en 1992, triomphe. Chaque parti s'efforce de courtiser l'électorat (19 %) qui avait fait confiance à celui qui se *flattait* de ne pas appartenir au sérail washingtonien.

L'idée a fait du chemin : « politicien de carrière » est devenu une insulte, et chacun se présente comme « indépendant ». Le leitmotiv est qu'il faut nettoyer les écuries d'Augias, soit les allées du pouvoir de la capitale fédérale. Les responsables de l'opposition ont mesuré tous les avantages *qu'ils pouvaient tirer à enfoncer le* clou : Newt Gingrich, le leader de la minorité républicaine à la Chambre des représentants, n'a pas hésité à qualifier les partisans de Bill Clinton d'*« ennemis des Américains normaux »*. Il n'est pas le seul à utiliser un vocabulaire de plus en plus outré. La publicité politique se fait de plus en plus négative, vindicative, et les attaques personnelles, souvent basées sur des rumeurs, sont devenues la règle. Face à ce déferlement, les plus modérés sont obligés de se mettre au diapason.

Tout cela a fortement orienté les thèmes de la campagne électorale. Plus question de parler de l'état de l'économie ou de la réforme du *système de santé*. Place à la lutte contre la criminalité, à la peine de mort et à l'allongement des peines de prison, haro sur les impôts excessifs, l'immigration sauvage et la généralisation des avantages sociaux. Reprenant les grands thèmes du reaganisme, les républicains ont publié un « Contrat avec l'Amérique », qui reflète l'état d'esprit de l'opinion : moins d'impôts, moins de gouvernement, plus d'argent pour lutter contre le crime, et tant pis pour le déficit fédéral ! Ce virage à droite est-il définitif ?

Le président a stigmatisé les *« politiques du passé qui ont échoué »*, sachant que si Ronald Reagan reste populaire, ses résultats politiques le sont moins. Il s'efforce aussi de rappeler aux Américains qu'ils ont voté, en 1992, en faveur d'une nouvelle approche de la politique, pour de « nouveaux démocrates » comme lui-même et Al Gore, le vice-président, et pour l'« avenir » de l'Amérique. Mais les erreurs se *sont accumulées : la réforme du* système de santé, par exemple, idée généreuse et populaire, qui est devenue le symbole de l'intervention de l'Etat dans la vie des citoyens. Le retard de Bill Clinton et de son parti semble presque impossible à combler. Tout au plus le président peut-il espérer limiter les dégâts. Saddam Hussein l'a un peu aidé...

LAURENT ZECCHINI

Au cours d'une brève visite

M. Juppé a signé trois accords de coopération avec le Chili

SANTIAGO

de notre correspondant

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, et son homologue chilien, M. José Miguel Insulza, ont signé, lundi 24 octobre à Santiago, trois accords de coopération bilatéraux dans les domaines politique, économique, culturel et scientifique.

Trente ans après le voyage *« hautement symbolique »* du général de Gaulle en Amérique latine, Alain Juppé a souhaité que sa visite d'une journée à Santiago – où il s'est entretenu avec le président Eduardo Frei et plusieurs membres de son gouvernement – marque, en dépit de sa brièveté, le *« retour de la France au Chili »*, un moment privilégié des rapports entre *« deux pays qui ont su être mutuellement solidaires dans les moments difficiles »*. M. Juppé a annoncé que la France supprimerait, dès la fin de cette année, l'exigence d'un visa pour les touristes chiliens.

Les autorités chiliennes ont exprimé le désir de voir la France agir, lorsqu'elle assurera la présidence de l'Union européenne en 1995, en faveur d'une plus grande ouverture aux exportateurs chiliens. Tout en insistant sur le fait que *« malgré une réputation tenace, il n'y a pas de protectionnisme français mais des règles européennes »*, M. Juppé a déclaré que la France s'efforcerait de satisfaire – dans le cadre des rapports de l'Union européenne avec le Mercosur et le groupe de Rio notamment – les attentes *« de cette grande démocratie chilienne dont, vue d'Europe, l'économie provoque l'envie »*.

EDUARDO OLIVARES

Le Q. I. qui divise l'Amérique

Suite de la première page

Pour parfaire l'optimisme de ce tableau, Herrnstein et Murray concluent, dans un chapitre consacré à la corrélation Q. I.-race, que les Noirs américains ayant un Q. I. en moyenne inférieur de 15 points à celui des Blancs (85 contre 100), leurs chances sont excessivement réduites d'accéder à la caste supérieure, où tout est déterminé par le Q. I. Enfin, à quoi bon gaspiller des millions de dollars en programmes sociaux destinés à élever le niveau des minorités ethniques, puisque la faiblesse, au départ, est génétique (2) ?

Nul besoin d'être grand clerc, ni d'avoir un Q. I. supérieur à 85, pour deviner où veulent en venir les *auteurs. Richard Herrnstein ayant* succombé à un cancer le mois dernier, Charles Murray, cinquante et un ans, chercheur à l'American Enterprise Institute de Washington, reste seul à répondre, et se défend, dans de rares entretiens, de toute intention raciste.

Mais, précédé d'une remarquable opération de marketing, le débat est lancé, fait la couverture de plusieurs magazines, remplit les pages éditoriales des grands journaux, alimente les conversations des milieux scientifiques et universitaires, nourrit les échanges sur les serveurs informatiques de « l'autoroute de l'information », et recoupe l'affrontement politique classique entre conservateurs et libéraux, exacerbé par la campagne électorale des législatives du 8 novembre. Tiré à 200 000 exemplaires, *The Bell Curve* est à la devanture de toutes les librairies, *même si sa lecture est des plus rébarbatives* : l'ouvrage promet d'être, prédit un chroniqueur du *New York Times*, Frank Rich, *« le livre le moins lu et le mieux vendu depuis le dernier roman d'Umberto Eco »...*

L'inné et l'acquis

Le président Clinton lui-même est intervenu dans la controverse, lors d'une conférence de presse la semaine dernière, pour désapprouver *« l'idée selon laquelle la capacité des Américains à atteindre le maximum de leurs possibilités différerait selon leur race ». « Je ne peux pas être d'accord avec cela,* a-t-il dit. *Cela va à l'encontre de notre histoire et de nos traditions. »*

Le *New York Times* a jugé utile de réfuter les thèses de Herrnstein et Murray dans un éditorial : *« Ce qui est vrai dans ce livre était déjà connu : la compétence a pris une importance croissante dans l'économie et elle ne s'acquiert pas facilement. Mais ce qui est nouveau – la détermination du destin par les gènes – est loin d'être prouvé et presque certainement faux. »* Nombre d'intellectuels se sont élevés contre l'utilisation du Q. I. par les auteurs de *The Bell Curve* comme mesure unique et incontestée de l'intelligence, d'autres ont souligné à quel point la science est encore ignorante de ce qui se passe dans le cerveau.



En fait, une bonne partie des arguments avancés par Murray et Herrnstein ne datent pas d'hier. En estimant – sans lui donner de fondement scientifique – l'intelligence *« héréditaire à 60 % »*, ils relancent la vieille querelle de l'acquis et de l'inné, à laquelle la détermination par appartenance ethnique ajoute une dimension sulfureuse. Les inégalités du Q. I. moyen suivant les races étaient déjà au centre d'une large polémique suscitée, il y a vingt-cinq ans, par deux chercheurs américains, William Shockley et Arthur Jensen.

Deux autres livres récents, l'un du Canadien J. Philippe Rushton (*Race, Evolution and Behavior*), l'autre de l'Américain Seymour Itzkoff (*The Decline of Intelligence in America*), professent des théories plus incendiaires encore que celles de Herrnstein et Murray. *« Les gens intelligents s'en sortent mieux que les idiots ? Et alors ? »*, fait mine de s'étonner le *Wall Street Journal* devant l'ampleur de la polémique. *Dans un essai de onze pages publié* par le magazine *The New Republic*, Charles Murray qui, depuis dix ans, est à la pointe du combat contre l'aide sociale et pour la défense de l'individualisme, tente de relativiser les conclusions sur lesquelles peut déboucher *The Bell Curve*, poussant la fausse candeur jusqu'à encourager les Noirs à retrouver leur fierté de *« clan »*.

Pourquoi une telle tempête ? Parce que, en dépit des défauts et des excès de leur livre, Murray et Herrnstein mettent le doigt sur un malaise profond de la société américaine qui, un quart de siècle après la controverse Shockley-Jensen et la présidence Johnson, n'a toujours pas trouvé de réponse au problème des divisions sociales et raciales.

A une époque où beaucoup se demandent si l'idéal d'intégration raciale des années 60 est réalisable, ou même souhaitable, il suffit de voir une ville comme Washington pour constater combien cet objectif reste éloigné : la ségrégation entre quartiers blancs, où résident les élites, et les deux tiers de la ville peuplés de Noirs est une réalité quotidienne. Malgré l'émergence incontestable d'une classe moyenne noire, la pauvreté et la criminalité restent concentrées dans ces quartiers noirs.

D'où les multiples interrogations de la société américaine sur l'efficacité des programmes sociaux destinés aux minorités ethniques, et en *particulier sur la politique d'« affirmative action »*, qui vise à promouvoir systématiquement l'emploi des représentants des minorités (au rang desquelles on compte les femmes et les handicapés).

Or *The Bell Curve* est une attaque frontale contre la politique d'*« affirmative action »*. Il est aussi une attaque frontale contre le *« welfare »*, la politique d'assistance sociale que Charles Murray souhaite voir purement et simplement supprimer parce qu'elle encourage la reproduction des catégories à faible Q. I. Or tout le monde, aux Etats-Unis, reconnaît la nécessité de réformer le *« welfare »*. De même, lorsque les auteurs proposent de fermer la porte aux immigrants à faible Q. I., ils abordent un problème, l'immigration, qui est un thème majeur de la campagne électorale en Californie. Le débat sur le Q. I. lui-même peut-il être évité dans un pays où 80 % des enfants de l'enseignement public sont soumis à des tests d'intelligence afin de les répartir en groupes de niveau ?

Enfin, la vision de l'Amérique divisée entre ceux qui savent et possèdent et le reste est sans doute déjà perceptible dans le paysage politique. Par de multiples signes, les Américains manifestent actuellement une lassitude, voire un rejet de leurs élites politiques, journalistiques *et intellectuelles : les sondages le* montrent, comme le succès des *talk-shows* radiophoniques et télévisés, où le niveau intellectuel contraste spectaculairement avec celui des pages éditoriales des grands journaux de New-York, de Washington et de Los Angeles. Et le héros de l'été ne fut-il pas Forrest Gump, le personnage d'un film dont le Q. I. était de... 75 ?

SYLVIE KAUFFMANN

(2) Selon Herrnstein et Murray, le Q. I. moyen des Américains hispaniques est de 90, donc également inférieur à celui des Blancs. Celui des Américains originaires d'Asie (Chine, Japon, Corée) est supérieur en moyenne de trois points à celui des Blancs.

ASIE

SRI-LANKA

Les « Tigres » nient avoir commis l'attentat de Colombo

Les « Tigres » tamouls ont démenti, lundi 24 octobre, être impliqués dans l'attentat qui a tué, la veille, cinquante-sept personnes à Colombo, dont le chef de l'opposition Gamini Dissanayake.

Le « kamikaze » pourrait être un invalide, dont le corps mutilé a été retrouvé parmi les victimes, ont indiqué des sources militaires qui font observer que les LTTE (Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) utilisent des blessés de guerre pour leurs opérations-suicide. Certains enquêteurs pensent, eux, que l'attentat aurait été commis par une femme, dont le corps décapité a été retrouvé sur le lieu de l'explosion.

Un homme politique hostile aux LTTE, Abbo Yusuf, a estimé que « Gamini » a été tué par les séparatistes pour le rôle qu'il avait joué en 1987 dans l'envoi d'un corps expéditionnaire indien qui s'était affronté aux « Tigres » dans le nord et l'est de l'île. Le chef du Parti national unifié (UNP, conservateur) avait, en outre, annoncé que, en cas de victoire à l'élection présidentielle du 9 novembre, il demanderait à nouveau l'aide de New-Delhi contre la guérilla. Un politicien tamoul modéré, Dharmalingam Sidhata, a déclaré de son côté que seuls les LTTE avaient les moyens d'une telle action.

Des observateurs s'interrogent pourtant sur les motifs qui auraient pu pousser les « Tigres » à cet attentat, puisque les chances de Gamini Dissanayake de devenir président étaient réduites, après la victoire de l'Alliance du peuple (gauche) aux législatives du 16 août. Dès l'annonce de l'attentat, le premier ministre, Chandrika Kumaratunga, a suspendu les pourparlers en cours avec les LTTE. Elle a annulé le départ, lundi, d'une délégation vers Jaffna, bastion septentrional des Tamouls. *« C'est un très grave revers pour les négociations. Le processus de paix est désormais en marche arrière »*, a déclaré une source proche de l'Alliance du peuple. Cependant, l'UNP a choisi l'ancien premier ministre Ranil Wickremesinghe comme son candidat à l'élection présidentielle. – *(AFP, Reuter.)*



EUROPE

Rencontre entre Londres et Dublin après le cessez-le-feu

MM. Major et Reynolds entament les pourparlers sur l'Irlande du Nord

LONDRES

de notre correspondant

Les premiers ministres britannique et irlandais se sont rencontrés, lundi 24 octobre, près de Londres pour la première fois depuis que les paramilitaires nationalistes et unionistes ont annoncé un cessez-le-feu en Irlande du Nord. Après le spectaculaire, la routine : John Major et Albert Reynolds se sont penchés sur les détails de l'accord-cadre qui doit proposer une solution politique à une guerre civile vieille d'un quart de siècle.

Des négociations difficiles car les deux hommes ont abordé des questions délicates et leurs points de désaccord ; ce qui explique que la publication de l'accord-cadre puisse prendre du retard. Pendant trois heures, dans la résidence de Chequers, MM. Major et Reynolds ont tenté de se convaincre mutuellement sur deux sujets qui leur tiennent à cœur : d'une part, la nature des organismes transfrontaliers que Dublin veut voir établis entre les deux parties de l'île et qui inquiètent les unionistes ; d'autre part, la révision de la Constitution de la République.

En effet, Londres comme les unionistes veulent voir abrogés les articles de la loi fondamentale irlandaise qui prévoit l'unification de l'île. *« Il reste encore quelques problèmes très importants à résoudre, mais personne ne traîne les pieds et nous sommes tous deux confiants d'aboutir à un accord »*, a déclaré M. Major, qui s'est réjoui des *« progrès »* accomplis. Pour sa part, M. Reynolds a reconnu que la création d'organismes transfrontaliers pourrait se heurter à l'opposition des unionistes : *« Nous n'avons pas l'intention d'aller trop vite »*, a-t-il ajouté.

Les deux hommes ont également beaucoup parlé *« de la logistique et des mécanismes »* de la restitution des armes détenues par les paramilitaires des deux camps. Leur neutralisation n'est pas une précondition aux pourparlers de paix, mais, selon les termes de M. Major, *« la paix ne sera pas assurée pour de bon tant que les deux camps ne se seront pas débarrassés de leurs armes »*. Pour le premier ministre britannique, *« une approche coordonnée est souhaitable »* entre Londres et Dublin. D'autant que les deux capitales savent bien qu'une fois la paix revenue, ces armes risquent de tomber entre les mains de criminels. Et que la violence n'a pas cessé dans les ghettos de Belfast, où certains groupes paramilitaires continuent d'imposer leur contrôle et leur justice à coups de batte de base-ball.

Lundi a vu par ailleurs le retrait des troupes britanniques des rues de Londonderry – Derry pour les nationalistes –, la ville d'Ulster où débuta le conflit, il y a vingt-cinq ans. Ce geste symbolique a été bien accueilli par Martin McGuinness, l'un des chefs du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, qui l'a qualifié de *« premier pas »*.

PATRICE DE BEER

RUSSIE

Boris Eltsine est une nouvelle fois mis en échec par le Parlement

Alors que le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, doit présenter, mardi 25 octobre, devant les députés un budget contesté, la crise politique larvée se poursuit. Le président Eltsine a essuyé un échec, lundi 24 octobre, lorsque les députés de la Chambre haute du Parlement ont récusé son candidat au poste de procureur général et trois autres nominations.

MOSCOU

de notre correspondante

L'adoption d'une nouvelle Constitution en décembre 1993 n'a pas résolu, comme annoncé, tous les problèmes : Boris Eltsine, après avoir envoyé son premier ministre se reposer sur la mer Noire, a géré par oukase la crise du rouble et le remplacement des « responsables » par des « intérimaires ». Il lui fut d'autant plus facile d'usurper, en arguant d'imprécisions dans la Constitution, les prérogatives du chef du gouvernement et du Parlement que la Cour constitutionnelle ne siège toujours pas. Et une nouvelle tentative pour la mettre sur pied a échoué lundi : les députés du Conseil de la Fédération (Chambre haute du Parlement) ont refusé l'investiture de trois des six candidats présentés par le président, accusés d'être trop proches de M. Eltsine. La Cour pourra peut-être siéger, mais ne pourra ni élire son président ni réellement fonctionner.

Le même jour, la Chambre haute du Parlement a également refusé – pour la troisième fois – d'entériner la nomination d'Alexeï Illiouchenko, qui fait office depuis huit mois de procureur général par intérim. Cette insistance estcontraire à la Constitution : le président aurait dû dès le premier refus présenter un autre candidat. M. Illiouchenko qui ne jouit d'aucun respect n'a rien trouvé de mieux, lundi, pour tenter d'en acquérir, que de justifier devant les députés le peu de résultats du parquet dans les affaires de corruption de l'armée, qui agitent les médias et l'opinion depuis le très trouble assassinat, il y a une semaine, d'un journaliste spécialisé. Alexeï Illiouchenko a prononcé, devant les députés, une phrase mémorable : les preuves dont dispose actuellement le parquet russe, a-t-il dit, *« ne permettent pas de dire que tous les commandants de l'armée russe en Allemagne sans exception ont été coupables de corruption »*... L'étonnant est donc qu'Alexeï Illiouchenko, qui devait obtenir 90 voix sur 176 pour être investi, en ait quand même obtenu 76. Le quotidien *Segodnia*, proche du pouvoir, a suggéré mardi qu'un déjeuner du premier ministre avec certains membres du Conseil de la Fédération, assorti de *« quelques promesses de subsides pour certains territoires, de nouvelles clauses de faveur pour des exportateurs ou de réductions d'impôts pour quelques régions »* pourrait arranger les affaires du procureur et du président.

Viktor Tchernomyrdine a, lui, d'autres soucis. Il s'apprête à défendre, jeudi devant la Douma, son gouvernement menacé d'une motion de censure, ainsi qu'un budget 1995 encore plus rigoureux que le précédent, mais au moins aussi irréaliste. C'est toute la politique menée depuis deux ans sous la houlette de Boris Eltsine qui sera alors contestée, à la veille d'une intervention attendue devant la Douma d'Alexandre Soljenitsyne. Mais si bataille politique il doit y avoir, elle se déroulera à nouveau en l'absence de ces piliers d'un Etat de droit que sont un pouvoir judiciaire indépendant et une Cour constitutionnelle.

SOPHIE SHIHAB

La situation en ex-Yougoslavie

Des soldats bosniaques tirent sur des « casques bleus » français

La situation restait tendue sur le Mont Igman où les forces bosniaques ont refusé, lundi 24 octobre, de se retirer de la zone-tampon démilitarisée qui avait été créée à l'été 1993 pour arrêter une avancée des forces serbes qui tentaient de verrouiller hermétiquement le siège de Sarajevo.

Les Serbes bosniaques avaient alors accepté, sous la menace de l'OTAN, de se retirer à condition que les territoires nouvellement conquis ne soient pas restitués aux forces bosniaques, mais démilitarisés et placés sous contrôle des « casques bleus ». Or profitant du terrain montagneux et boisé, les soldats bosniaques y sont revenus peu à peu, l'enjeu étant la survie de la capitale. C'est, en effet, sur les flans de cette montagne du sud-ouest de Sarajevo que passe l'étroite et unique piste reliant la ville au reste de la Bosnie (les « casques bleus » l'ont surnommée « la piste Ho-Chi-Minh »).

Lundi soir, seulement 120 des 500 soldats bosniaques sommés de se retirer de la zone démilitarisée s'étaient effectivement repliés. Pendant la journée, des soldats bosniaques ont ouvert le feu sur des « casques bleus » français qui surveillaient leur retrait. La Force de protection des Nations-unies qui n'a fait état d'aucun blessé a qualifié l'incident *« d'extrêmement dangereux »*. Le patron des « casque bleus » en Bosnie, le général britannique Michael Rose, a *« énergiquement protesté »* auprès du président bosniaque Alija Izetbegovic.

De son côté, l'armée serbe bosniaque a accusé les forces gouvernementales bosniaques d'avoir tué onze de leurs hommes et d'en avoir blessé onze autres lors d'une attaque qui s'est produite samedi 22 octobre. En dénonçant la lenteur du retrait des forces gouvernementales bosniaques, les miliciens serbes sont revenus, lundi, sur leur promesse formelle – faite deux jours plus tôt à l'envoyé spécial des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie, le Japonais Yasushi Akashi – de laisser transiter par leurs territoires tous les camions de ravitaillement en carburant de la FORPRONU.

Le leader serbe Radovan Karadzic a annoncé dans la journée que 20 tonnes de gazole seulement pourraient rejoindre Gorazde et Zepa, deux enclaves musulmanes assiégées de Bosnie orientale où les « casques bleus » ont commencé à patrouiller à pied, faute de carburant.

(AFP, Reuter.)

M. Tudjman se dit prêt, « sous condition », à un sommet avec M. Milosevic et M. Izetbegovic

Le président croate Franjo Tudjman serait prêt à accepter, *« sous condition »*, sommet croato-serbo-bosniaque, a indiqué son porte-parole, lundi 24 octobre, précisant que le chef de l'Etat insistait pour qu'une telle réunion débouche sur une *« normalisation »* entre Zagreb et Belgrade et notamment sur une reconnaissance, par la Serbie, de la Croatie *« dans ses frontières internationales »*. Toutefois, le président bosniaque Alija Izetbegovic a, de son côté, rejeté l'idée de participer à un tel sommet, suggéré par Paris.

L'attitude croate a été formulée à l'occasion d'une visite à Zagreb du ministre français chargé des affaires européennes, Alain Lamassoure. Celui-ci a exprimé la volonté de la France de resserrer ses liens politiques et économiques – qui, a-t-il dit, *« ont pris du retard »* – avec la Croatie. – *(AFP.)*

Mort de M. Chelepine, ancien chef du KGB

Alexandre Chelepine, président du KGB de 1958 à 1961, est mort lundi 24 octobre, à l'âge de soixante-seize ans, a annoncé mardi l'agence Itar-Tass, sans donner les raisons de son décès.

« Croyez-moi, ils se comporteront avec vous plus mal qu'avec moi. » Nikita Khrouchtchev vient d'être victime du complot pour l'écarter du pouvoir (1964) dans lequel son ancien allié, Alexandre Chelepine, président du KGB, a joué un rôle actif. Récompensé par un siège au bureau politique du PCUS, ce « jeune turc » au pays des géronites (que certains voyaient en numéro un, en Gorbatchev avant la lettre) va, en effet, bientôt tomber à son tour en disgrâce.

Dérangeant et ambitieux, il perd dès 1967 son poste de secrétaire du comité central du parti, puis sera « libéré » en 1975 *« à sa demande »* de ses fonctions de président des syndicats et de membre du Politburo. En 1991, il avait livré ses souvenirs à la presse, dévoilant des aspects méconnus du redoutable « système Brejnev ». (*le Monde* daté 14-15 avril 1991.)

AFRIQUE

RWANDA

Kigali et Kinshasa s'accordent sur le rapatriement des réfugiés

Un accord tripartite sur le retour des réfugiés a été signé, lundi 24 octobre, à Kinshasa entre les gouvernements rwandais et zaïrois et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'accord a été conclu au terme de deux journées de discussions entre les premiers ministres zaïrois et rwandais, Kengo Wa Dondo et Faustin Twagiramungu, et le représentant du HCR pour l'Afrique centrale, Hubert Edongo.

Le texte de l'accord prévoit que le rapatriement des réfugiés rwandais se fera sur la base d'un *« volontariat »* garanti par le Zaïre. Il ne fait pas mention, en revanche, de la création de « zones tampons » qui avait été envisagée dans le nord-ouest et le sud-ouest du Rwanda à Gisenyi et Cyangugu. Une sous-commission sera chargée de proposer des *« sites d'établissement et des points de passage »* pour les réfugiés désirant retourner dans leur pays.

Le HCR veillera, pour sa part, à garantir une présence dans les zones de regroupement, les Rwandais qui ne souhaitent pas regagner leur pays continuant de bénéficier de l'asile en territoire zaïrois. Le gouvernement rwandais s'engage, de son côté, à garantir la réinsertion des réfugiés dans tous les secteurs d'activité ainsi que dans leurs régions d'origine et à créer des *« structures propices à la réintégration dans la sécurité et la dignité »*. Le principe du jugement des « criminels », qui était réclamé par les autorités de Kigali comme préalable au rapatriement des réfugiés, ne figure pas dans le communiqué conjoint zaïro-rwandais.

D'autre part, le HCR s'inquiète de l'attitude des soldats de l'ex-armée rwandaise qui contrecarrent les opérations humanitaires dans les camps de réfugiés, nous indique notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac. Le HCR craint, en effet, que les violences qui ont ensanglanté le Rwanda ne renaissent sous une autre forme dans les camps, où deux millions de réfugiés survivent dans des conditions d'extrême précarité et dans une insécurité absolue. La situation est particulièrement grave dans la région frontalière de Goma, au Zaïre, où au moins une personne a été tuée et seize autres blessées, dimanche soir, par l'explosion d'une grenade lancée dans un « bar » fréquenté par des soldats hutus de l'ex-armée rwandaise. – *(AFP, Reuter.)*

MALI : vingt et un morts à Gao. – Huit personnes, dont un imam, auraient été tuées, dimanche 23 octobre, à Gao, dans le nord du Mali, en représailles à une attaque de *« rebelles »* qui, selon les autorités, avait entraîné la veille la mort de treize civils. Les autorités désignent par *« rebelles »* les Touaregs hostiles au pacte de paix signé en 1992. – *(AFP.)*

BÉNIN

M. Séguin a inauguré le nouveau bâtiment de l'Assemblée nationale

PORTO-NOVO

de notre envoyé spécial

« En ce moment on crée deux partis chaque week-end ! ». Cette boutade d'un député béninois illustre bien la fièvre politique qui règne à Porto-Novo, la capitale politique, où le nouveau bâtiment de l'Assemblée nationale a été inauguré, lundi 24 octobre, en présence de Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale française. La session parlementaire qui s'ouvre sera la dernière avant les élections législatives de février 1995. D'où une floraison de nouvelles formations, alors que vingt et un partis sont déjà représentés au Parlement.

Une telle exubérance montre avec quel plaisir ce pays de quelque cinq millions d'habitants a retrouvé, après l'effondrement de la dictature militaro-marxiste, le goût pour la politique et les joutes intellectuelles qui lui avait valu naguère le surnom de « Quartier latin » de l'Afrique. Revers de la médaille : l'émiettement du paysage politique, accentué par le mode de scrutin, la proportionnelle intégrale, qui favorise les retournements d'alliances.

Le président de la République, Nicéphore Soglo, n'a plus de majorité parlementaire depuis septembre 1993. Lors de la Conférence nationale de février 1990, les partisans d'une Constitution à la française se sont trouvés minoritaires : la majorité des participants a voulu écarter le risque d'un exécutif trop fort. Ce choix constitutionnel est à l'origine de la première crise grave de la nouvelle démocratie béninoise.

Le 28 juillet, le Parlement a voté un projet de budget qui dépassait les normes fixées par le Fonds monétaire international (FMI). M. Soglo, énarque et ancien fonctionnaire de la Banque mondiale, a répliqué par des ordonnances dont les députés ont contesté la validité. Le 3 octobre, la Cour constitutionnelle a clos l'incident en estimant que le Parlement avait outrepassé ses compétences. Mais cet épisode a alimenté un nouveau débat sur le mode de scrutin pour les élections de février, le président de la République voulant un scrutin majoritaire à un tour, les députés ayant voté le maintien de la proportionnelle.

M. Séguin s'est trouvé mêlé à cette rivalité. A la suite d'un changement de programme de M. Soglo, il n'a pu s'entretenir qu'avec Adrien Houngdjebi, président de l'Assemblée nationale, lequel a déjà les yeux fixés sur le scrutin présidentiel qui doit suivre, dans un an, les élections législatives. Selon certaines sources, l'absence du président – en visite privée en France – serait en fait liée à un vif désaccord avec Paris sur le montant de l'aide financière accordée pour l'organisation, à Cotonou, du sommet francophone prévu à la fin de 1995.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

L'Europe des brasiers mal éteints

II. – L'an prochain en Epire du Nord

Après un premier article sur Istrie et Fiume (*le Monde* du 25 octobre), nous poursuivons notre série sur les irrédentismes en Europe *par l'évocation des visées des* nationalistes grecs sur la partie méridionale de l'Albanie, cette *« Épire du nord »* injustement arrachée, selon eux, à la mère patrie hellène.

ATHÈNES et TIRANA
de notre envoyé spécial

« Nous ne parlons plus aux journalistes » : S'il veut bien offrir, par charité chrétienne, une tasse de café au voyageur, le pope, tout jeune, ne voudra ni donner son nom ni répondre à la moindre question concernant « Radio-Drynoupouli », où il travaille. De Konitsa, située à une vingtaine de kilomètres de la frontière, ses émetteurs arrosent le sud de l'Albanie – où vit une importante minorité grecque – d'émissions vengeresses prônant l'autonomie de cette région, quand ce n'est pas son rattachement pur et simple à la Grèce. Avec la bénédiction de Mgr Sevastianos, l'archevêque de la ville, qui se défend officiellement d'être « ultranationaliste », tout en demandant – c'était en août – au gouvernement d'Athènes de lancer des *« chars »* contre l'Albanie, pour répliquer à *« chaque violation »* des droits de la minorité grecque vivant en « Epire du Nord », le seul nom donné à cette région par les irrédentistes grecs.

Socialiste militant, Thomas Papamichaelis, membre du conseil municipal de Konitsa, s'il traite de *« conneries »* les émissions de « Radio-Drynoupouli » et de *« fasciste »* Mgr Sevastianos, n'en estime pas moins que l'*« Epire du Nord est grecque depuis trente mille »*, que les *« quatre cent mille Grecs qui y vivent sont maltraités »* et qu'il faut les aider. Ce chiffre est contesté par les Albanais, qui estiment, eux, *« à moins de cent mille »* le nombre des « Albanais de souche grecque » vivant dans la région contestée et accusent Athènes de considérer comme « Grec » tout Albanais professant la foi orthodoxe ou considéré comme tel par des statistiques datant d'avant la guerre. Quant aux « experts » occidentaux, travaillant, eux aussi, « à l'aveuglette », leurs chiffres oscillent entre 150 000 et 200 000 personnes.

« Terre grecque non libérée »

A Athènes, le discours officiel se veut le plus modéré possible sur cette question et bannit toute volonté irrédentiste. *« La Grèce n'a aucune revendication territoriale à l'encontre de l'Albanie et ceux qui prétendent le contraire ont des intentions malignes »*, répète-t-on ainsi au ministère des affaires étrangères. Pourtant, les mots qu'ils emploient sont lourds de sens : l'*« Epire du Nord »* n'est qu'une *« entité géographique »*, et la minorité grecque y est installée *« depuis l'Antiquité »*.

Dès sa signature, le 17 décembre 1913, Athènes conteste le protocole de Florence, imposé par les grandes puissances et qui inclut la région dans le tout nouvel Etat albanais. La Grèce encourage même un mouvement sécessionniste qui aboutit, en 1914, à un « gouvernement provisoire d'Epire du Nord » reconnu par le protocole de Corfou du 17 mai 1914. Depuis, ce rêve d'autonomie, voire de rattachement à la Grèce, perdure dans l'esprit de toute une partie de la population de la péninsule.



Cette carte est tirée du rapport sur les deux premières guerres balkaniques – 1912-1913 – rédigé par la commission internationale d'enquête créée par la Fondation Carnegie au début de 1914. Ce texte, d'une remarquable actualité, vient d'être réédité avec une préface de George Kennan, diplomate américain sous la présidence d'Harry truman. La carte avait été dessinée en 1909 par un géographe allemand, Paul Dehn, pour montrer que les mêmes territoires de l'Empire ottoman en Europe étaient revendiqués par plusieurs peuples, ce qui laissait mal augurer des lendemains de la « libération ». Sans doute, ces revendications ne sont-elles plus (toutes) actuelles, mais leur représentation donne une idée de la complexité de toute solution aux problèmes qui hantent les Balkans.

Cet irrédentisme sera, durant les années 50 et 60, d'abord l'apanage de la droite grecque, au pouvoir, puis de l'extrême droite qui entretient des courants nationalistes encouragés par une bonne partie de l'Eglise orthodoxe – d'Etat. N'a-t-on pas entendu Sotiris Kouvelas, ministre du gouvernement conservateur de Constantin Mitsotakis (1990-1993), qualifier l'Epire du Nord de « terre grecque non libérée » – définition exacte d'une revendication irrédentiste. De son côté, l'ancien premier ministre lui-même n'a pas exclu, en juin 1993, que la Grèce demande l'autonomie de cette région, *« lorsque la question des droits des minorités albanaises »* des Balkans, notamment au Kosovo, *« sera réglée »*.

Les socialistes avaient, traditionnellement, une attitude plus modérée sur ce sujet. Ainsi, Carolos Papoulias, originaire de Ioannina, la capitale de l'Epire grecque, et actuel chef de la diplomatie grecque, sera l'artisan du rapprochement gréco-albanais, décidant, unilatéralement, en août 1987, de lever l'état de guerre, toujours en vigueur entre les deux pays, et d'ouvrir la frontière. Après la parenthèse conservatrice de M. Mitsotakis, entre 1991 et 1994, M. Papoulias tentera, une nouvelle fois, d'imposer *« contre vents et marées »*, selon son entourage, une politique d'amitié avec Tirana.

Mais, entre-temps, l'effondrement du régime communiste à Tirana aura relancé les visées irrédentistes. On voit surgir de multiples groupes de défense des « Epirotes du Nord » qui demandent, haut et fort, l'autonomie de la région, prélude, dans la plupart des cas, à un rattachement. En juin 1993, un millier de manifestants nationalistes défilent dans le centre d'Athènes en scandant : *« Un, deux, trois, les tanks en Albanie »*, à l'issue d'un rassemblement public organisé par le « comité central de la lutte de l'Epire du nord », et soutenu par les trois principaux partis grecs – le PASOK (socialiste), la Nouvelle Démocratie (conservateur) et le Printemps politique (droite nationaliste). Emmenés par Mgr Sevastianos et des députés de l'aile dure du parti conservateur, les manifestants crieront : *« Autonomie, ici et maintenant, pour l'Epire du Nord. »* Et c'est une organisation nationaliste grecque, le « Front de libération de l'Epire du Nord », qui a revendiqué l'attaque, en avril, d'une caserne albanaise, au cours de laquelle deux soldats albanais avaient été tués. Les circonstances exactes de cette agression n'ont toutefois jamais été clairement établies.

« Il faut tenir compte de l'élément émotionnel de la question », explique Alexandros Lykourézos, l'un des avocats les plus en vue d'Athènes et le vice-président du *« Comité central de la lutte de l'Epire du Nord »*. *« On ne peut pas tout le temps recevoir des gifles ; on a connu trop d'humiliations nationales, il faut relever la tête »*, ajoute-t-il en faisant référence aux événement de 1956 en Egypte, au cours desquels les Grecs avaient été chassés par Nasser, ou aux pogroms anti-grecs de 1964 à Istanbul et à Chypre.

Convaincu que *« le problème de la minorité grecque en Albanie est beaucoup plus important que la question de Skopje, où il n'existe pas de telle minorité »*, l'avocat estime que *« la politique de Berisha a pour but de chasser la minorité grecque de ses terres ancestrales »*. Se voulant, lui aussi, *« modéré »*, M. Lykourézos rejette *« les irrédentistes, qui actuellement ne font que du mal »*. Pour lui, l'Epire du Nord est *« une réalité historique et géographique »*, ce qui ne signifie pas de *« poser le problème des frontières »*. *« Si Tirana continue ses provocations et si le gouvernement ne prend pas d'initiatives pour stopper cette politique, alors les extrémistes des deux pays trouveront des excuses pour intervenir »*, avertit-il en conclusion.

Un discours ambigu

Comment les autorités albanaises réagissent-elles au discours, pour le moins ambigu, des Grecs ? *« Nous avons tout essayé, et cela n'a pas marché » :* dans son bureau de Tirana, Sali Berisha, le président de la République albanaise, explique, avec fougue, tous les efforts faits par son pays, depuis la chute du communisme, pour entretenir les meilleures relations possibles avec la Grèce. *« Celle-ci aurait pu être le promoteur de l'intégration de l'Albanie dans l'Union européenne, mais le nationalisme grec l'a empêché »*, constate le président. *« Comment peut-on comparer,* s'enflamme-t-il à nouveau, *la situation de la minorité grecque du temps du régime communiste à celle d'aujourd'hui ? »* Le président albanais reconnaît, toutefois, qu'un effort aurait dû être fait plus tôt pour permettre aux *« minoritaires »* d'apprendre leur langue et qu'il serait souhaitable d'avoir, aussi, dans la région, des policiers originaires de la minorité. *« Mais nous n'en trouvons pas,* ajoute-t-il, *car les Albanais de souche grecque qui ont fait des études partent tous en Grèce ! »*

La position albanaise reste pourtant elle aussi marquée d'une certaine ambiguïté. Tirana peut, à juste titre, se plaindre de l'irrédentisme grec, mais les Albanais n'ont-ils pas une position similaire en ce qui concerne le Kosovo ou la Macédoine, même si elle n'est pas toujours avouée ? Sali Berisha ne commence-t-il pas tous ses discours par un appel aux « frères » du Kosovo ? Le Parti démocratique d'Albanie n'a-t-il pas tenté de mettre la main sur la principale formation politique, le Parti de la prospérité démocratique, des Albanais de Macédoine, allant jusqu'à provoquer une scission au sein de ce mouvement ? De plus, nombre d'officiels de Skopje se plaignent de retrouver régulièrement des armes de provenance albanaise aux mains de réseaux de « contrebande » sévissant en Macédoine.

La condamnation, en septembre, à des peines très sévères (six à huit ans de prison) de cinq militants d'Omonia, le mouvement de défense de la minorité grecque d'Albanie, pour *« espionnage au profit de la Grèce et détention d'armes »* a exacerbé la crise latente entre Athènes et Tirana. *« Si un Etat ne peut pas instruire un procès contre ses propres citoyens, cela équivaut à donner raison aux nationalistes »*, estime Sali Berisha. Certes, mais la manière dont ce procès a été instruit et la dureté des peines prononcées laissent un sentiment de malaise. Voulant mettre le holà aux ingérences et aux provocations d'Athènes, le président albanais n'a-t-il pas été poussé à la faute en frappant où il ne fallait pas frapper ? *« Nous avons assisté à un procès politique plus que pénal ; l'acte d'accusation n'était pas vraiment convaincant et nous avons jugé ces gens sur la base de notre ancienne Constitution communiste »*, constate Gramoz Pachko, un dissident du Parti démocratique, qui dit tout haut ce que beaucoup d'intellectuels albanais pensent tout bas. *« Ce procès m'a fait penser... au mien »*, confie un professeur de Tirana qui avait été condamné à vingt ans de travaux forcés par Enver Hodja pour *« intelligence avec une puissance étrangère »*.

Les années de prison infligées aux militants d'Omonia comme la pression policière des derniers mois dans la région auront, peut-être, « calmé » la minorité grecque d'Albanie. Mais, les « cinq » sont devenus des martyrs aux yeux de cette communauté, et l'histoire prouve qu'il y a rarement de martyr sans vengeance.

Dans les Balkans moins qu'ailleurs.

JOSÉ-ALAIN FRALON
(avec DIDIER KUNZ à Athènes)

Prochain article :

L'éclatement des Magyars

EN BREF

AFGHANISTAN : l'envoyé de l'ONU attendu à Kaboul. – M. Mestiri, ancien ministre des affaires étrangères tunisien, est attendu, mardi 25 octobre, à Kaboul dans le cadre de la mission que lui a conférée l'ONU en vue d'aider au retour de la paix en Afghanistan. Cependant, des tirs de roquettes ont fait au moins trente-cinq morts et une centaine de blessés, lundi 24 octobre, lors de combats entre factions islamiques dans le sud de Kaboul. Le Wahdat (chiite pro-iranien) a lancé une offensive contre l'ex-président Rabbani, emportant des positions dont ils ont ensuite été chassés, maison par maison. – *(AFP, Reuter.)*

CAMEROUN : arrestations d'opposants. – Selon le journal *The Herald*, dans son édition du lundi 24 octobre, plusieurs dizaines de militants du mouvement d'opposition radical de John Fru Ndi, le Front social-démocrate (SDF), ont été arrêtés dans le département de Boyo, dans la province anglophone du Nord-Ouest, à la suite de mots d'ordre de grève et de boycottage de l'impôt. Les personnes interpellées seraient victimes de sévices de la part des éléments de la gendarmerie. – *(AFP, Reuter.)*

GAMBIE : les militaires resteront au pouvoir jusqu'en 1998. – Le lieutenant Yaya Jammeh, au pouvoir depuis le coup d'Etat du 22 juillet, a annoncé, lundi 24 octobre, que la junte militaire laisserait la place à un régime civil en décembre 1998. L'Union européenne et la Grande-Bretagne (ancienne puissance coloniale), avaient annoncé la suspension de leur coopération avec la Gambie, le 12 octobre. Réagissant à cette décision, le lieutenant Jammeh avait affirmé : *« La Gambie ne sera jamais dirigée par des agences étrangères »*. – *(AFP.)*

NIGÉRIA : remise en liberté d'un opposant. – Un dirigeant de l'opposition, Gani Fawehinmi, inculpé pour création illégale d'un parti politique, a été remis en liberté, lundi 24 octobre, sur décision d'un tribunal de Lagos, après vingt-quatre jours de détention (*le Monde* du 4 octobre). La prochaine audience de son procès a été fixée au 11 janvier. D'autre part, une centaine de journalistes de Lagos ont participé à une marche, lundi, pour protester contre l'interdiction de trois journaux. – *(AFP.)*

Leur pays, c'est d'abord la misère

GIROKASTER
de notre envoyé spécial

« Epirote du Nord » ou *« Albanaise du Sud »* ? *« Minoritaire »* ou *« grecque »* ? La vieille femme, transpercée par la pluie qui tombe depuis le matin sur ce poste-frontière entre la Grèce et l'Albanie, semble être arrivée si loin dans son errance et son malheur que la question de son « statut » semble bien incongrue. A côté d'elle, au milieu de quelques valises, protégeant de la main les cigarettes qu'elle fume les unes après les autres, sa fille – elle, non plus, n'a pas d'âge – tente d'expliquer, avec ses pauvres mots, qu'elles sont là depuis deux jours.

Dans ce *no man's land* de quelques centaines de mètres, entre la guérite des douaniers grecs et celle de leurs collègues albanais, entre les centaines de camions bourrés d'essence qui cherchent à violer l'embargo contre la Serbie, entre l'un qui n'a pas de passeport en règle pour entrer en Albanie et l'autre qui cherche une signature pour retourner en Grèce, elles attendent les autorisations nécessaires. Pour aller *« dans notre village »*, en Albanie, disent-elles, après avoir passé plusieurs mois *« dans notre famille »*, en Grèce.

Depuis des années, leur vie n'est qu'un va-et-vient incessant entre les deux pays. Comme c'est le cas pour des dizaines de milliers d'Albanais, qu'ils soient ou non de souche grecque, obligés d'aller travailler en Grèce pour faire vivre leur famille.

A voir le chauffeur de taxi, dont le pare-brise est en plastique plus ou moins transparent et les « vitres » arrière en carton, se signer chaque fois qu'il passe devant une icône ; à entendre parler grec dans les premiers villages traversés après la frontière ; à constater que tous ces « minoritaires » regardent essentiellement la télévision grecque ; à écouter les gens évoquer leurs traditions, comment ne pas admettre que ces Albanais-là ne sont pas tout à fait comme les autres, et qu'ils sont « aussi » grecs ?

« Ethniquement, nous sommes grecs, mais, sur notre carte d'identité, nous sommes albanais », précise Eftikia Kiriakou, la femme de Kostas Kiriakou, l'un des cinq militants d'Omonia, le mouvement de défense des Grecs d'Albanie, récemment condamnés à sept ans de prison pour espionnage au profit de la Grèce et détention d'armes. En représailles, Athènes a décidé d'expulser de son territoire plusieurs dizaines de milliers d'Albanais, quelle que soit leur origine « ethnique ».

Dans la cour de la ferme familiale du village de Vervisiani, peuplé en grande majorité de « Grecs », à quelques kilomètres de la frontière, les parents et les amis du prisonnier se sont rassemblés. *« Kostas avait déjà fait neuf ans de prison sous la dictature d'Enver Hodja ; c'était l'un des premiers démocrates à avoir lutté contre la dictature,* explique Vangelis, l'un des cinq frères de Kostas. *En prison, nous étions tous unis, Grecs comme Albanais, contre le régime. Maintenant, Berisha* [le président albanais] *veut briser les liens que nous avons avec la Grèce. »* Quels sont leurs principaux griefs contre les autorités albanaises ? *« Cela ! »*, répond un jeune homme, en montrant sa lèvre fendue. Il explique : *« Avant-hier, des policiers albanais sont venus au village ; ils ont bu dans un bar, n'ont pas voulu payer en partant, puis ils nous ont frappés. »* Si ces incidents sont rares, ils ont tendance à se multiplier depuis quelque temps.

Et chacun de parler, aussi, des petites vexations, comme l'électricité qui aurait été coupée pour Pâques, empêchant le déroulement de la plus grande fête orthodoxe, et, surtout, de la difficulté pour les enfants de la minorité de pouvoir apprendre le grec à l'école. Mais une phrase revient comme un leitmotiv dans les propos des « minoritaires » grecs : *« Nous ne voulons pas servir d'enjeu dans la lutte entre Athènes et Tirana. »* Leur patrie, à ceux-là, c'est d'abord la misère. Mais, sur fond d'irrationnel, ambitions, passions, démagogie s'en mêlent.

Ainsi naissent les guerres « civiles ».

J.-A. F.

Les propos de M. Balladur sur M. Chirac, publiés dans « le Figaro » *lundi 24 octobre* – « Jacques, depuis longtemps, est réfugié dans son parti comme dans une citadelle. Est-ce bien l'esprit de la Vᵉ République ? » – ont provoqué de vives réactions chez les partisans du maire de Paris et *une gêne visible* chez ceux du premier ministre. Parmi ces derniers, seul Jacques Baumel a donné la réplique aux chiraquiens, unanimes pour rappeler à M. Balladur qu'il est issu du RPR, que cette formation a permis son entrée à l'Hôtel Matignon et qu'il avait lui-même lancé un appel au « calme » il y a quelques jours. Dans un communiqué, le maire de Paris a répondu indirectement au premier ministre, mardi, en appelant à l'apaisement. « Il faut, plus que jamais, affirmer notre exigence d'unité, de dignité et de *responsabilité », a-t-il déclaré.*

■ « PRIMAIRES ». – Charles Pasqua a indiqué, lundi, qu'il n'est *pas candidat lui-même à la candidature* pour l'élection présidentielle. Défendant une fois encore son projet de « primaires » au sein de la majorité, le ministre de l'intérieur s'est prévalu de l'appui de cent treize *députés du RPR* et de *l'UDF*, en réponse à la lettre qu'il avait adressée aux parlementaires de la majorité (« le Monde » du 13 octobre).

La rivalité entre les deux leaders de la majorité

La « petite phrase » de M. Balladur sur M. Chirac embarrasse les partisans du premier ministre

« On ne se heurte jamais aux obstacles qu'on avait prévus. » En faisant ce constat au fil du long entretien qu'il a accordé, en fin de semaine dernière, à Georges Suffert, et dont *le Figaro* achève le compte rendu dans ses éditions du mardi 25 octobre, Edouard Balladur ne *croyait pas si bien dire. Cette* rencontre ne devant pas prendre la forme d'une interview en bonne et due forme, le premier ministre ne pensait peut-être pas que sa phrase sur l'enfermement de Jacques Chirac dans la *« citadelle »* du RPR serait publiée, mais personne ne peut vraiment douter qu'il l'ait prononcée.

Cette gaffe ne pouvait éclater à un plus mauvais moment pour M. Balladur. Le silence embarrassé de son entourage, les critiques à peine voilées de certains de ses plus *fervents soutiens, la discrétion* inaccoutumée de ses chevau-légers qui, à l'exception de Jacques Baumel, ont, pour une fois, refusé de répliquer aux déclarations chiraquiennes, suffisent à le prouver. Le premier ministre s'était donné beaucoup de mal, l'autre semaine, pour tenter de faire oublier les ennuis judiciaires de certains des membres ou anciens membres de son gouvernement, en dramatisant les divisions de la majorité dans le seul but de se poser en arbitre. Voilà qu'en une seule petite phrase, tout ce travail est réduit à *néant.*

Sa manœuvre de l'autre semaine n'avait échoué qu'en apparence, le refus de Jacques Chirac et de Valéry Giscard d'Estaing de traiter le premier ministre en chef de la majorité. Pour l'opinion, en effet, M. Balladur avait confirmé son statut d'homme au-dessus des divergences partisanes. Il avait, jusqu'alors, soigneusement préservé ce statut en laissant ses proches s'en prendre à la personnalité du président du RPR, n'entrant lui-même dans le débat que pour mettre en avant différences de méthodes et d'analyses. Cette prudence avait permis à ses collaborateurs de convaincre de nombreux députés de « base » du RPR de se ranger le plus vite possible derrière celui qui paraissait le mieux placé dans la course à l'Elysée.

« Ingratitude » et faux pas

Pour que la « raison » l'emporte chez tous ces élus de base, il leur avait fallu oublier les liens affectifs qui les lient à Jacques Chirac. L'agression de M. Balladur contre celui qui les a aidés à être élus ne peut que les cabrer. L'entourage du maire de Paris a vite compris l'avantage qu'il pouvait en retirer. Toute la journée du lundi 24 octobre, députés de base et membres de l'appareil du RPR se sont relayés pour mettre en avant publiquement *« l'ingratitude »* du premier ministre et, plus discrètement, toutes les raisons qu'il y a à faire confiance à un homme qui sait être fidèle en amitié, plutôt qu'à son rival, qui la bafoue.

Les conséquences de ce faux pas balladurien sont d'autant plus graves qu'il survient au moment même où M. Giscard d'Estaing acceptait de se rendre, pour une fois, au traditionnel *déjeuner hebdomadaire de la majorité* le mardi, montrant que seul M. Chirac, qui part pour une semaine au Japon, continue à *bouder cette réunion de coordination.* Surtout, cet incident souligne la tension qui règne entre les deux « présidentiables » du RPR à six mois du premier tour. Certes, c'est en faisant référence à sa solitude au moment de la crise monétaire de l'été 1993 que M. Balladur a prononcé sa phrase sur la *« citadelle »*, confirmant ainsi que le choix apparent de M. Chirac en faveur des thèses de Philippe Séguin avait été le facteur déclenchant de son animosité pour son ancien « ami ». Il reste que l'entourage du maire de Paris peut, aujourd'hui, faire valoir que le premier ministre « a franchi la ligne jaune ». Chacun sait que, sur la route, cette infraction accroît *considérablement les risques d'accident* grave.

THIERRY BRÉHIER

Le président du RPR appelle à « éviter à tout prix les vaines polémiques et les mauvaises querelles »

Jacques Chirac a rendu public, mardi 25 octobre, un communiqué répondant, sans le nommer, à Edouard Balladur, qui, la veille, dans *le Figaro*, reprochait au président du RPR de s'être, *« depuis longtemps, réfugié dans son parti comme dans une citadelle ». « Notre pays est confronté à de nombreuses difficultés sociales, économiques et politiques, qui pourraient diviser et décourager les Français,* déclare M. Chirac. *Il faut éviter à tout prix les vaines polémiques et les mauvaises querelles. Il faut, plus que jamais, affirmer notre exigence d'unité, de dignité et de responsabilité. Faut-il le rappeler ? Les hommes politiques sont au service de la France et de tous les Français. Seul le redressement économique doit nous guider. »*

Le numéro 3 du RPR, Jean-Louis Debré, avait critiqué, lundi, sur France 3, *« l'agressivité »* de M. Balladur, dont il déclarait l'attitude *« totalement inutile et irresponsable »*. Observant que le premier ministre avait, toute la semaine dernière, *« essayé à juste titre de calmer les choses »*, M. Debré a ajouté : *« Je ne comprends pas très bien à quel jeu on joue, quel spectacle l'on donne. (...) Je crains que cette déclaration ne divise la majorité et ne perturbe le RPR. »* Jean-Jacques de Peretti, secrétaire général adjoint du RPR, a affirmé, mardi, sur RTL, qu'il n'a *« pas du tout le sentiment »* d'être dans le mouvement gaulliste comme dans une *« citadelle ». « D'ailleurs, si c'était une « citadelle »*, il faudrait dire qu'on a ouvert le pont-levis, il n'y pas si longtemps, pour laisser sortir Edouard Balladur afin qu'il aille à Matignon », a-t-il ajouté. Eric Raoult, autre secrétaire général adjoint du RPR, qui s'exprimait lundi sur RTL, a affirmé qu'après *« avoir appelé au calme la semaine dernière »*, M. Balladur semble *« perdre le sien »*.

Il ne s'est trouvé que Jacques Baumel, député des Hauts-de-Seine, en voyage à Moscou pour participer à une réunion de l'Union de l'Europe occidentale, pour dénoncer, lundi, *« le déferlement de passion »* suscité au RRR par les propos du premier ministre. Pour M. Baumel, il est *« temps d'arrêter ce jeu de massacre que montent quelques partisans fanatiques ». « Il faut,* a-t-il ajouté, *que chacun reprenne ses esprits et fasse passer l'intérêt général et le bon sens avant toute passion malsaine, sinon il est sûr que la majorité va droit dans le mur et va perdre la prochaine présidentielle. »*

Les socialistes ont déploré, de leur côté, *« les caprices d'enfants gâtés »* d'Edouard Balladur et de Jacques Chirac. Jean Glavany, porte-parole du PS, a déclaré, lundi, que *« la France n'est plus gouvernée, car il n'y a plus de premier ministre »* et *« l'hôtel Matignon héberge un candidat à l'élection présidentielle, qui ne pense plus qu'à ça, qui n'agit plus que pour ça »*. Le même jour, à Marseille, Martine Aubry s'est dite *« très inquiète »* de voir *« les politiques donner, jour après jour, l'exemple qu'ils ne devraient pas donner »*.

Le PR réaffirme son soutien au chef du gouvernement

Le Parti républicain devait réunir, mardi 25 octobre, à Paris, son bureau politique, le premier depuis la démission du gouvernement de Gérard Longuet, président du PR. Ce bureau politique devrait fournir l'occasion aux responsables du PR de rappeler leur soutien au premier ministre.

José Rossi, secrétaire général du PR, qui a été nommé ministre de l'industrie en remplacement de M. Longuet, a d'ailleurs indiqué, le 24 octobre, que *« le premier ministre a toujours été, sous la Vᵉ République, le chef de la majorité et il me paraît extravagant que les présidents de partis* [Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing] *prennent le temps de la réflexion ou hésitent à* [lui] *rendre visite »*. Alors que le dossier du financement du PR est toujours l'objet d'investigations de la part du juge Renaud Van Ruymbeke, le bureau politique du Parti républicain ne devrait pourtant pas évoquer ce sujet délicat.

▶ Lire également la chronique de Pierre Georges page 22

Le gaullisme en déshérence

Suite de la première page

Pour la première fois de ce siècle, a pu dire Helmut Kohl, l'Allemagne a *« trouvé sa place parmi les vainqueurs »*. A elle seule, sa politique monétaire fait la pluie et le beau temps de l'Oural à l'Atlantique. Cette réalité nouvelle a contribué, au moment de Maastricht, à diviser les héritiers du gaullisme. Les uns ont accepté de faire front commun avec les fédéralistes longtemps abhorrés, les autres ont volé au secours de la nation, que la ratification menaçait, selon eux, de faire disparaître.

La prochaine échéance présidentielle a quelque peu redistribué les cartes, Charles Pasqua et Philippe Séguin, alliés il y a deux ans contre le traité, paraissant pencher l'un pour le premier ministre – sinon pour lui-même –, l'autre pour le maire de Paris. Demeure le fait de la division, qui va loin puisqu'on voit deux fils d'un compagnon exemplaire comme Michel Debré soutenir l'un Jacques Chirac et l'autre Edouard Balladur. Mais comment le leur reprocher alors que deux petits-fils du général appartiennent à des formations qui se font concurrence ?

Reste à savoir si le schisme naissant correspond bien à une divergence d'objectifs, ou s'il ne relève pas plutôt d'une constatation, triste peut-être, mais banale : son beau titre de « rassemblement » n'empêche pas le RPR d'être devenu l'un de ces « partis » au règne duquel l'homme du 18 juin s'était juré de mettre fin. Un parti où se donne libre cours le jeu des ambitions. Un parti qui de toute façon est loin d'être majoritaire et se voit donc contraint de composer avec des alliés étrangers à sa famille et à sa foi. Un parti, surtout, qui ne dispose plus, pour arbitrer ses différends, de l'autorité suprême du fondateur de la Vᵉ République.

Que ferait-il s'il était encore là ? On l'imagine mal se rapprochant de l'OTAN, comme Paris le fait aujourd'hui, au point d'avoir confié à cette dernière le soin de *lancer en Bosnie quelques bombes* dérisoires. Et moins encore fournissant à la presse anglo-saxonne matière à développer le thème de la *« grandeur en sommeil »* (1). Mais allez savoir comment il se serait comporté vis-à-vis du conflit yougoslave ou de la privatisation de ce qu'il avait lui-même nationalisé à la Libération ? Connaissant le sort habituellement réservé par l'Histoire aux testaments politiques, il s'est bien gardé d'en laisser un. Et il a opéré trop de virages, sur l'Algérie, l'Europe, les rapports avec l'Amérique ou avec l'URSS, pour que qui que ce soit puisse sérieusement invoquer *son autorité à l'appui de ses* propres prises de position.

Pas de testament, des institutions

A défaut de testament, il a pris des décisions et laissé des institutions dont *il a eu raison de penser* qu'elles lui survivraient. Ainsi de la force de dissuasion, dont l'utilité dans le moment présent est rien moins qu'évidente, mais à laquelle personne, dans le monde incertain qui est le nôtre, ne prendra la responsabilité de renoncer. Et de la désignation du président de la République au suffrage universel, clé de voûte de la Cinquième, d'où *l'élu* est censé tirer une onction comparable à celle que répandait jadis le Saint-Chrême sur la tête de nos rois. Beaucoup de Français jugent le septennat bien long, mais rares sont ceux qui voudraient voir remettre en cause ce mode de désignation.

La grande objection qu'on y pouvait faire, à vrai dire, à l'époque, était que, dans un pays souvent au bord de la guerre civile, il était dangereux de conférer de tels pouvoirs, et pour si longtemps, à un homme qui, de Gaulle parti, avait de grandes chances d'être le choix, majoritaire d'une courte tête, d'une France contre l'autre. Ce temps-là n'est plus, et l'appel au rassemblement a perdu de ce fait beaucoup de son sens.

Chaque jour ou presque, quelque révélation scandaleuse vient alimenter le dégoût des Français pour la politique. Passionnés par leur Histoire récente, ils ont grand-peine à en imaginer la suite. Il y a là un formidable vide à combler. Le véritable héritier du général ne serait-il pas celui qui y parviendrait ?

ANDRÉ FONTAINE

(1) *« France gives Grandeur a rest »* : titre d'un article de Jim Hoagland paru il y a un an dans le *Washington Post*.

M. Pasqua n'a « pas du tout l'intention d'être candidat »

Invité du « Club de la presse d'Europe 1 », lundi 24 octobre, Charles Pasqua a déclaré qu'il n'avait *« pas du tout l'intention d'être candidat »* à la prochaine élection présidentielle. *« Il y en a déjà suffisamment. Nous ne sommes pas dans une situation de pénurie. Nous sommes dans une situation plutôt de trop-plein »*, a indiqué le ministre de l'intérieur qui, une nouvelle fois, a défendu le système des « primaires » à droite. Interrogé sur la querelle entre *Jacques Chirac et Edouard* Balladur (*le Monde* du 25 octobre), M. Pasqua a répondu qu'*« il y a suffisamment de problèmes pour que ceux qui ont un excès de dynamisme trouvent à l'employer autrement qu'en combattant leur propre camp »*. Dans l'après-midi, M. Pasqua avait rendu publique la *liste ci-dessous de députés favorables* à l'organisation de « primaires».

S'adressant par lettre à ses 112 cosignataires, M. Guillet (RPR), proche de M. Pasqua, leur a demandé *« d'organiser dans chacune de* [leurs] *circonscriptions, soit auprès de sept millions d'électeurs environ, une grande pétition nationale en faveur des primaires »*.

Léon Aimé (UDF-AD, Vendée), Jean-Marie André (app. UDF-PR, Gard), Jean-Claude Asphe (RPR, Eure), François d'Aubert (UDF-PR, Mayenne), Gautier Audinot (RPR, Somme), Pierre Bachelet (RPR, Alpes-Maritimes), Patrick Balkany (RPR, Hauts-de-Seine), Jean-Claude Barran (RPR, Gironde), Hubert Bassot (UDF-PR, Orne), Jean-Louis Bernard (UDF-rad., Loiret), André Berthol (RPR, Moselle), Alphonse Bourgasser (app. UDF-PR, Moselle), Jacques Briat (UDF-PR, Tarn-et-Garonne), Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or), Jacques Brossard (UDF-PR, Deux-Sèvres), François Calvet (UDF-PR, Pyrénées-Orientales), Bernard Carayon (RPR, Tarn), Pierre Cardo (UDF-PR, Yvelines), Antoine Carré (UDF-PR, Loiret), Michel Cartaud (UDF-PR, Puy-de-Dôme), Charles Ceccaldi-Raynaud (RPR, Hauts-de-Seine), Ernest Chenière (RPR, Oise), Daniel Colin (UDF-PR, Var), Louis Colombani (UDF-PR, Var), Gérard Cornu (RPR, Eure-et-Loir), François Cornut-Gentille (RPR, Haute-Marne), Raymond Couderc (UDF-PR, Hérault), Bertrand Cousin (RPR, Finistère), Yves Coussain (UDF-AD, Cantal), Jean-Michel Couve (RPR, Var), Charles Cova (RPR, Seine-et-Marne), Jacques Cyprès (UDF-PR, Loire), Marc-Philippe Daubresse (UDF-CDS, Nord), Richard Dell'Agnola (RPR, Val-de-Marne), Jean-Jacques Delmas (UDF-rad., Lozère), Patrick Delnatte (RPR, Nord), Jean-Jacques Delvaux (RPR, Pas-de-Calais).

Claude Demassieux (RPR, Pas-de-Calais), Léonce Deprez (UDF-PSD, Pas-de-Calais), Jean Desanlis (UDF-AD, Loir-et-Cher), Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), Emmanuel Dewees (RPR, Nord), Serge Didier (UDF-PR, Haute-Garonne), Willy Diméglio (UDF-PR, Hérault), Laurent Dominati (UDF-PR, Paris), Eric Duboc (UDF-PR, Vienne), Christian Dupuy (RPR, Hauts-de-Seine), Charles Ehrmann (UDF-PR, Alpes-Maritimes), Hubert Falco (UDF-PR, Var), Pierre Favre (UDF-PR, Gironde), Marc Fraysse (RPR, Rhône), Bernard de Froment (RPR, Creuse), François-Michel Gonnot (UDF-PR, Oise), Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne), Louis Guédon (RPR, Vendée), Olivier Guichard (RPR, Loire-Atlantique), François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle), Jean-Jacques Guillet (RPR, Hauts-de-Seine), Michel Habig (RPR, Haut-Rhin), Gérard Hamel (RPR, Eure-et-Loir), Michel Hannoun (RPR, Isère), Philippe Houillon (UDF-PR, Val-d'Oise), Robert Huguenard (RPR, Haute-Garonne), Michel Hunault (RPR, Loire-Atlantique), Michel Inchauspé (RPR, Pyrénées-Atlantiques), Didier Julia (RPR, Seine-et-Marne), Jean Kiffer (RPR, Moselle), Pierre Laguilhon (RPR, Pyrénées-Atlantiques), Bernard Leccia (RPR, Bouches-du-Rhône), Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor), Philippe Legras (RPR, Haute-Saône), Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise).

Jean de Lipkowski (RPR, Charente-Maritime), Alain Madalle (Rép. et Lib., Aude), Yves Marchand (UDF-CDS, Hérault), Thierry Mariani (RPR, Vaucluse), Alain Marleix (RPR, Cantal), Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne), Philippe Martin (Rép. et Lib., Marne), Patrice Martin-Lalande (RPR, Loir-et-Cher), Jacques Masdeu-Arus (RPR, Yvelines), Philippe Mathot (UDF-PR, Ardennes), Denis Merville (RPR, Seine-Maritime), Jean-Claude Mignon (RPR, Seine-et-Marne), Louise Moreau (UDF-AD, Alpes-Maritimes), Georges Mothron (RPR, Val-d'Oise), Hervé Novelli (UDF-PR, Indre-et-Loire), Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes), Daniel Pennec (app. RPR, Côtes-d'Armor), Jean-Pierre Philibert (UDF-PR, Loire), Ladislas Poniatowski (UDF-PR, Eure), Daniel Poulou (UDF-PR, Pyrénées-Atlantiques), Marc Poyart (RPR, Nord), Jean-Luc Preel (UDF-AD, Vendée), Pierre Quillet (RPR, Seine-et-Marne), Jean-Bernard Raimond (RPR, Bouches-du-Rhône), Marc Reymann (UDF-CDS, Bas-Rhin), Georges Richard (RPR, Lot-et-Garonne), Yves Rispat (app. RPR, Gers), Jean Roatta (UDF-PR, Bouches-du-Rhône), François Roussel (RPR, Dordogne), Rudy Salles (UDF-PR, Alpes-Maritimes), Suzanne Sauvaigo (RPR, Alpes-Maritimes), Jean Seitlinger (UDF-AD, Moselle), Bernard Serrou (RPR, Hérault), Frantz Taittinger (app. RPR, Hauts-de-Seine), Guy Teissier (UDF-PR, Bouches-du-Rhône), Franck Thomas-Richard (UDF-PR, Cher), Georges Tron (RPR, Essonne), Léon Vachet (RPR, Bouches-du-Rhône), Christian Vanneste (RPR, Nord), Jacques Vernier (RPR, Nord), Jean-Paul Virapoullé (UDF-CDS, la Réunion).

Pour respecter la loi sur les cumuls

M. de Villiers renonce à son mandat de député

Philippe de Villiers (UDF) s'est démis de son mandat de député de Vendée, lundi 24 octobre, pour se conformer à la législation limitant le cumul des mandats. Député et président du conseil général de Vendée, M. de Villiers avait été élu député européen le 12 juin. Il avait pu conserver provisoirement ces trois mandats, compte tenu d'un recours en annulation de son élection au Parlement européen. Au cours de la campagne, le fondateur de Combat pour les valeurs avait pris l'engagement de siéger au Parlement de Strasbourg. Il avait laissé entendre, également, qu'il ne prendrait pas en charge l'animation du groupe qu'il est parvenu à y constituer, en précisant que cette tâche serait dévolue à James Goldsmith. Le suppléant de M. de Villiers, Bruno Retailleau, sera candidat à l'élection partielle qui sera organisée à la suite de cette démission.

M. de Villiers, qui va lancer, le 20 novembre, le Mouvement pour la France, a assuré, sur France 2, le 23 octobre, qu'il situe son action politique au sein de la majorité. *« Je propose*, a-t-il dit, *une mécanique de la victoire qui reposerait sur trois rouages essentiels : une autre politique européenne que celle de M. Delors, une autre politique de l'emploi que la politique menée depuis douze ans (...), et une autre politique de la moralisation publique, c'est-à-dire un pacte de probité publique. » « Si, sur chacun de ces points, je n'ai pas le sentiment que mes idées (...) sont prises en compte par le ou les autres candidats, alors, je me déterminerai moi-même »*, a-t-il précisé, laissant ainsi ouverte la possibilité de sa candidature à l'élection présidentielle.

G. P.

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

La majorité rend hommage à M. Longuet

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, lundi 24 octobre, les crédits de l'industrie, des postes et des télécommunications et du commerce extérieur, présentés par José Rossi, successeur de Gérard Longuet, auquel les députés de la majorité ont rendu hommage. Le RPR et l'UDF ont voté « pour », les communistes « contre » ; les socialistes, défavorables au budget, n'ont pas pris part au vote. Les députés se sont inquiétés de la réduction de 2 milliards de francs de la subvention de l'Etat aux Charbonnages de France.

Présenter au pied levé le budget d'un ministère technique, à l'élaboration duquel on n'a pas participé, n'est pas un exercice facile. S'en faire l'avocat, lorsque les crédits sont en baisse, est encore plus malaisé. M. Rossi, nouveau ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, en a fait l'expérience, lundi, en défendant, devant les députés, le budget préparé par son prédécesseur, Gérard Longuet. Les députés du Parti républicain, dont il est secrétaire général, lui ont toutefois facilité la partie en venant en force l'épauler.

Ils en ont profité pour rendre un hommage appuyé à M. Longuet, hommage auquel M. Rossi n'a pas manqué de se joindre en saluant la *« compétence, l'autorité et le rayonnement »* de son prédécesseur, tandis que Bernard Carayon (RPR), rapporteur spécial de la commission des finances, et Franck Borotra (RPR), rapporteur pour avis de la commission de la production, ont vanté la *« ténacité »* et la *« lucidité »* du président du PR.

Les députés de la majorité sont convenus, cependant, que, si le budget du commerce extérieur (13 milliards de francs) n'appelait pas de longs commentaires, le budget de l'industrie et des postes et télécommunications est selon l'euphémisme de M. Carayon, *« loin d'être privilégié »*, avec des crédits de paiement (28,131 milliards de francs) en baisse de 7,4 % et des autorisations de programme (13,399 milliards de francs) également en recul.

M. Borotra (RPR) « s'interroge »

M. Rossi a rappelé que les transferts de crédits en provenance du ministère de la défense limitent la baisse des crédits à 5,3 % et que la prise en considération des annulations de crédits dans l'année en cours permet d'arriver à une diminution de 3,5 % seulement, mais si M. Carayon a voulu voir dans ces chiffres la marque d'un *« budget vertueux car très économe »*, M. Borotra, plus critique, a considéré que la seule lecture du budget pourrait conduire à *« s'interroger sur la politique industrielle du gouvernement »*.

Les députés ont plus particulièrement mis en cause la réduction de 2 milliards de la subvention de l'Etat aux Charbonnages de France, un *« processus constestable, voire dangereux »*, pour M. Borotra, dans la mesure où cette *« débudgétisation »* obligera l'entreprise, déjà lourdement endettée, à emprunter cette somme au moment même où elle doit investir dans des activités nouvelles. M. Rossi a assuré que cette baisse des concours de la puissance publique n'aura *« pas d'incidence sur la bonne marche de l'entreprise »*, car l'Etat garantira les emprunts.

Il a confirmé que le gouvernement s'engage à *« garantir l'emploi de tous les agents de Charbonnages de France jusqu'aux mesures d'âge »* (retraites anticipées, congés charbonniers), conformément au « pacte charbonnier » signé, la semaine dernière, par *« tous les syndicats à l'exception de la CGT »*. Jean-Claude Gayssot (PC, Seine-Saint-Denis) a vu dans ce pacte, qui réoriente à terme l'activité de l'entreprise vers la production d'électricité et l'ingéniérie, l'ouverture d'une *« brèche dans le monopole public de la production d'électricité »*, tandis que Christian Bataille (PS, Nord) a réclamé l'ouverture d'un débat sur la filière charbonnière.

CÉCILE CHAMBRAUD

La mise en œuvre du traité de Maastricht en France

La citoyenneté européenne ne s'appliquera pas pour les élections municipales de 1995

Pascal Clément, ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, a confirmé, lundi 24 octobre, au Palais-Bourbon, que les ressortissants de l'Union européenne résidant en France ne pourront pas participer aux élections municipales de juin 1995. La proposition de directive européenne précisant les modalités de ce droit de vote et d'éligibilité doit être adoptée par les Douze avant la fin de l'année, puis être transposée dans le droit interne de chaque Etat avant le 1er janvier 1996.

La citoyenneté européenne, solennellement inscrite dans le traité de Maastricht, se porte mal. Si les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne résidant en France (1,3 million de personnes) avaient pu voter aux élections européennes de juin, ils ne pourront pas prendre part aux élections municipales avant... 2001, soit une décennie après la signature du traité de Maastricht. M. Clément a indiqué à l'Assemblée nationale, lundi, que le gouvernement fera en sorte que cette citoyenneté *« municipale »* ne devienne effective qu'à compter de la première élection postérieure à cette date de janvier 1996, soit en... 2001. *« A huit mois des élections municipales* [de juin 1995], *il semble inenvisageable de mener à terme les négociations en droit interne de la directive européenne »*, a-t-il dit. Pourtant, il avait été initialement entendu que cette nouvelle citoyenneté trouverait sa traduction aux scrutins européen de 1994 et municipal de 1995.

Le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale a fait ainsi une concession remarquée aux députés, qui ont adopté, lundi, une résolution d'André Fanton (RPR), au nom de la commission des finances, demandant au gouvernement d'opter pour une lecture restrictive de cette citoyenneté. Cette résolution parlementaire, qui s'inspire de deux moutures originales à la tonalité assez proche – l'une de la délégation de l'Assemblée pour l'Union européenne, l'autre de Paul Mercieca (PC, Val-de-Marne) – critique la proposition de directive européenne en raison de ses *« insuffisances »* en matière de contrôle du double vote, des incapacités électorales et des inéligibilités.

Le cas de Paris

Elle demande aussi que des restrictions particulières (durée de résidence, plafond de candidatures) s'appliquent aux communes – c'est le cas des communes frontalières – dont la proportion de ressortissants communautaires *« dépasse sensiblement leur part moyenne au sein de l'ensemble du corps électoral, apprécié au plan national »*. Enfin, la résolution déclare *« inapplicable »* la proposition de directive à la situation de la ville de Paris, dont le conseil est à la fois conseil municipal et conseil général.

S'il a cédé sur le calendrier, M. Clément n'a pas fait droit aux autres doléances exprimées par les députés. Il a indiqué que le gouvernement français n'avait pas plaidé pour *« l'interdiction du double vote »* après avoir considéré qu'un *« contrôle pour les élections municipales serait trop lourd à mettre en œuvre »*. A propos des incapacités électorales, il a rappelé que *« la capacité électorale d'un électeur français* [n'était] *pas affectée par des condamnations à l'étranger »* et a donc souligné que *« l'électeur communautaire doit être traité de la même façon »*. Il a tenu le même raisonnement au sujet des inéligibilités.

FRÉDÉRIC BOBIN

POLYNÉSIE FRANÇAISE : l'accès aux zones industrielles de Tahiti a été rétabli. – Un accord, signé lundi 24 octobre à Papeete, entre les employeurs et la Confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP), prévoit la levée des trois barrages qui bloquaient les deux zones industrielles de Tahiti ainsi que les réservoirs d'hydrocarbures (*le Monde* du 25 octobre). Dans l'après-midi, les accès aux zones concernées ont été libérés, et la circulation est redevenue normale. Cet accord était un préalable à l'engagement d'une deuxième phase de négociations, portant notamment sur la revalorisation des salaires.

COMMUNICATION

Avec la prochaine parution du « Français »

L'extrême droite se dote d'un second quotidien

Un nouveau quotidien a paru mardi 25 octobre. Selon le directeur de celui-ci, Philippe Colombani, conseiller régional (Front national) d'Ile-de-France, *le Français*, tel est son nom, devrait être à la presse d'information ce que *Présent*, fer de lance quotidien du lepénisme, est aux publications d'opinion. Présentant, vendredi 21 octobre, un « numéro zéro », M. Colombani a déclaré vouloir s'adresser *« à une clientèle plus large que le Front national »*, en précisant qu'il vise *« la droite nationale hostile au traité de Maastricht, qu'elle ait soutenu Jean-Marie Le Pen ou Philippe de Villiers »*, et *« des gens qui passent pour être de gauche, mais défendent les mêmes idées »*.

Ce *« quotidien de droite, populaire et national »*, comptera douze pages. Vendu au prix de 5 francs, il paraîtra cinq jours par semaine. Il sera édité par la société anonyme Carnix, dont le capital, qui s'élève actuellement à 1,5 million de francs, devrait être prochainement augmenté. Les actionnaires sont, selon M. Colombani, *« des petits chefs d'entreprise liés au courant de la droite nationale, adhérents, ou non, du Front national »*. On y trouve des proches de Bruno Mégret, délégué général de ce parti. Pour sa part, Jean-Marie Le Pen a affirmé, à plusieurs reprises, qu'il n'a aucun lien avec ce nouveau quotidien. Interrogé, le 16 septembre, sur France-Inter, il avait dit qu'il ne mettrait *« pas un centime dans cette affaire »*.

Ch. Ch.

Ami de longue date de M. Le Pen

Pierre Durand, directeur de « Présent » est mort

Pierre Durand, directeur du quotidien d'extrême droite *Présent*, est décédé, samedi 22 octobre, à l'hôpital Necker, à Paris. Pierre Durand était l'un des plus anciens et des plus fidèles amis de Jean-Marie Le Pen, qui dit de lui, dans le numéro de *Présent* daté 25 octobre : *« Il était la fidélité incarnée, celle aux idées, aux êtres, à la patrie. »*

Né le 26 juillet 1933 à Anduze (Gard), Pierre Durand était étudiant en droit à Paris, et plutôt royaliste, quand il a rencontré, pour ne plus le quitter, l'actuel président du Front national, alors responsable de la *« Corpo »*. Militant de l'Algérie française, il a adhéré aux Jeunes indépendants de Paris, avant de rejoindre l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA) de Pierre Poujade dont il a été secrétaire administratif, puis de devenir le responsable de la propagande du comité Tixier-Vignancour de 1963 à 1966.

Secrétaire général de la SERP, société d'édition de disques historiques et nationalistes de M. Le Pen de 1963 à 1983, Pierre Durand a créé, en 1961, avec ce dernier, le Cercle du Panthéon. Membre fondateur, en 1972, du Front national, il était membre du bureau politique, secrétaire national aux DOM-TOM de ce parti et vice-président du groupe du Front national au sein du conseil régional d'Ile-de-France, où il avait été élu pour la première fois en 1986. Il venait d'être nommé chargé de mission auprès de Bruno Mégret pour la campagne présidentielle de M. Le Pen.

Ch. Ch.

Alors que les négociations avec le médiateur piétinent

La grève se poursuit à Radio-France et RFI

Les journalistes de Radio-France et de Radio France Internationale (RFI) ont voté, lundi 24 octobre, la poursuite du mouvement de grève qu'ils ont lancé mercredi 12 octobre. A Radio-France, la décision a été prise *« à l'unanimité »* de poursuivre le mouvement *jusqu'au mardi* 25 octobre à minuit, quatorzième jour de la grève. A RFI, le mouvement a été aussi reconduit de façon écrasante (sur 165 votants, 158 ont voté oui, 3 non, 4 nuls), après que les syndicats eurent rendu compte de leurs négociations avec le médiateur, Guy Servat. S'ils ont jugé *« acceptable »* la nouvelle grille salariale proposée, les rédacteurs de RFI ont refusé le calendrier – sur trois ans – de sa mise en œuvre.

A Radio-France, les négociations semblent complètement bloquées : *« Nous avons usé Jean Maheu* [PDG de Radio-France] *puis Jean Izard* [directeur général de la radio] *; nous sommes en train d'user le médiateur »*, a résumé Patrick Balbastre, délégué CFDT, lundi soir, à l'issue de la nouvelle réunion entre le médiateur et les représentants des journalistes. L'ensemble des syndicats – Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome), Force ouvrière, CFDT, SNJ-CGT et CFTC – et la société des journalistes (SDJ) ont à nouveau repoussé l'enveloppe de 3 millions de francs proposée par M. Servat (*le Monde* du 24 octobre). Dans un communiqué commun, syndicats et SDJ *« mandatent M. Servat pour qu'ils obtiennent du ministre du budget l'enveloppe supplémentaire qui permettra à l'info de reprendre sur Radio-France »*.

Une précision du ministère du budget, chargé de la communication

Le cabinet de Nicolas Sarkozy, ministre du budget, chargé de la communication, nous prie d'indiquer qu'*« aucun plan de réduction de postes à Radio-France* (ne) *serait actuellement à l'étude au ministère du budget »*, contrairement à ce que nous avions écrit dans notre édition du mardi 25 octobre, sous le titre « Le médiateur est confronté à un blocage à Radio-France ».

[Nicolas Sarkozy, qui s'exprimait en public, lundi 24 octobre, devant le Conseil national des collectivités territoriales pour l'audiovisuel (CNCTA), a déclaré à propos de la grève à Radio-France qu'*« on ne pouvait lui demander le maintien des effectifs et des embauches massives, l'alignement des grilles de salaires sur la société qui a le maximum d'avantages, la non-augmentation de la redevance et l'injection de plus d'argent dans les programmes »*. Tout en affirmant être conscient de l'« iniquité » vécue par les journalistes, Nicolas Sarkozy a ajouté que les effectifs n'avaient été réduits que de 25 à 40 postes par an. Ce qui pouvait laisser clairement sous-entendre qu'il y avait des sureffectifs dans la radio publique auxquels il faudrait s'attaquer un jour. Y. M.]

GRANDE-BRETAGNE : la BBC attire moins d'auditeurs que les radios privées. – Pour la première fois depuis la naissance du secteur radiophonique privé en Grande-Bretagne, il y a vingt et un ans, les différentes radios de la BBC attirent moins d'auditeurs que les stations privées, selon une étude du bureau des publicités radiophoniques *(radio advertissing bureau*, RAB) publiée mardi 24 octobre. L'audience des cinq radios publiques est tombée à 48,6 %, soit 27,6 millions d'auditeurs contre 27,7 millions pour les radios privées. Les stations commerciales ont gagné 1,7 million d'auditeurs par rapport à 1993, souligne le RAB.

TF1 déprogramme l'émission « Tout le toutim » de Christophe Dechavanne. – « Tout le toutim », l'émission hebdomadaire animée par Christophe Dechavanne sur TF 1, le jeudi à 20 h 50, sera remplacée, jeudi 27 octobre, par un film d'aventures, *Crocodile Dundee 2*. Les dirigeants de TF 1 devaient prendre une décision, mardi 25 octobre, sur l'avenir de cette émission qui n'a pas satisfait aux objectifs d'audience souhaités. Le programme de divertissement animé par Christophe Dechavanne avait débuté le 29 septembre et s'était situé quasiment en permanence derrière « Envoyé spécial » (France 2).

DANS LA PRESSE

Le ton monte entre M. Balladur et M. Chirac

La Croix (Noël Copin) : « Entre Édouard Balladur et Jacques Chirac, la rivalité s'exprimait jusqu'ici de façon discrète, allusive. Mais voilà que le premier ministre se lance dans les petites phrases. Il confie au *Figaro* : *« Jacques, depuis longtemps, est réfugié dans son parti comme dans une citadelle. »* Malgré le ton amical et poli, « Édouard » porte là un rude coup à « Jacques ». (...) Si les deux hommes s'enfoncent dans cette bataille fratricide, ils auront de plus en plus de mal à hausser le débat au niveau des idées. Avons-nous ou non touché le fond ? »

InfoMatin (Danièle Molho) : « La faille est dans la toute première phrase de cet entretien [publié dans *le Figaro*]. *« Dans six mois, je serai peut-être en vacances »*, laisse tomber Édouard Balladur. Lapsus ? Lassitude ? Distance prise par rapport aux enjeux et aux échéances ? En tout cas, c'est un aveu de faiblesse pour quelqu'un engagé dans une compétition aussi rude que peut l'être une bataille présidentielle. Fratricide de surcroît. Une phrase qui n'a pas échappé à Jacques Chirac, en route pour le Japon. »

La Tribune-Desfossés (François Roche) : « Il y a le débat politique, bruyant, désordonné, parfois superficiel. Il y a les petites phrases assassines, les affrontements en coulisses, le choc des ambitions. Et il y a les conséquences de tout cela sur le plan économique et financier, qui dépendent largement de la façon dont les économistes de marché, un peu partout dans le monde, apprécient ou n'apprécient pas les subtilités de nos débats. Pendant longtemps, la classe politique française a feint d'ignorer les effets, à l'étranger, de disputes que l'on croyait trop « franco-françaises » pour intéresser quiconque en dehors de nos frontières. Cette indifférence n'est plus, aujourd'hui, de mise. »

RTL (Philippe Alexandre) : « Les Français sont attachés au système d'élection du président de la République au suffrage universel, mais tout de même pas au point que cette élection se réduise à une course à l'échalote comme on en voit sur les champs de foire. (...) Nos auditeurs nous reprochent de nous faire l'écho quotidiennement de ces escarmouches dérisoires et burlesques, comme si nous les avions provoquées. Mais voilà, la bataille une fois engagée, difficile de la stopper. (...) Qui se fatiguera le premier ? Balladur, Chirac, vous, ou moi ? »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Édouard Balladur choisit une logique d'opinion, et Jacques Chirac une logique d'appareil. Comme ils l'expliquent de plus en plus publiquement, ils sont en train de s'affaiblir tous les deux. Dans cette affaire, Édouard Balladur aura sûrement perdu un peu d'affection, de sensibilité au sein du RPR et Jacques Chirac aura consolidé une image plus partisane. C'est ce qui s'appelle perdre tous les deux en même temps. »

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

En application de la circulaire Bayrou

Neuf élèves voilées ont été exclues du lycée Faidherbe de Lille

Neuf jeunes filles musulmanes portant un foulard islamique ont été exclues, lundi 24 octobre, du lycée Faidherbe à Lille (Nord). Le cas de onze autres élèves refusant de se conformer au règlement intérieur de cet établissement devait être examiné mardi 25 octobre.

LILLE

de notre correspondant

La rentrée a été normale au lycée Faidherbe de Lille (Nord), mardi 25 octobre au matin, au lendemain du conseil de discipline qui a prononcé l'exclusion de neuf élèves refusant d'ôter leur foulard islamique dans l'établissement. Cette sanction fait suite à une modification du règlement intérieur adaptée à la circulaire du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, réglementant le port des signes religieux à l'école et interdisant le port des signes *« ostentatoires »* (*le Monde* du 12 octobre).

Depuis, les jeunes filles se voyaient refuser l'accès des classes et n'étaient admises qu'en salle de permanence. Cinq d'entre elles avaient fini par obtempérer au nouveau règlement et par retirer le voile. Mais trois l'avaient ensuite remis. Vingt élèves ont donc été convoquées individuellement par le conseil de discipline pour non-respect du règlement intérieur qui stipule : *« Le port par des élèves de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions, notamment religieuses, est admis. Mais les signes ostentatoires qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits »*. Elles se voient reprocher *« le port de signes ostentatoires »*, une *« conduite ayant entraîné des troubles dans le fonctionnement des services d'enseignement »*, *ainsi que la rédaction de « slogans comportant des mentions constitutives de prosélytisme »*.

Au terme d'une heure et demie d'audition, le conseil de discipline présidé par le proviseur Michel Thomas a prononcé l'exclusion d'une première élève. L'avocat des jeunes filles, le bâtonnier Jean-Louis Brochen, ainsi que le responsable de la mosquée de Lille-Sud, Amar Lasfar, ont alors décidé de quitter la salle en signe de protestation. Mᵉ Brochen a réclamé en vain la publicité des débats et demandé que le conseil de discipline se prononce globalement sur le cas des vingt jeunes filles. Il a estimé que le règlement intérieur du lycée allait plus loin que la circulaire ministérielle. *« Ce sont les signes qui sont en eux-mêmes interdits, alors que ce sont les comportements qui doivent être pris en considération »*, a t-il déclaré. M. Lasfar a, pour sa part, dénoncé ce *« procès injuste fait à des jeunes filles françaises »*. Les autres exclusions ont été ensuite prononcées.

JEAN-RENÉ LORE

MÉDECINE

Selon la revue britannique « The Lancet »

Une étude européenne laisse espérer des progrès dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde

Publiés dans le dernier numéro de la revue médicale britannique « The Lancet » (1), les résultats d'une étude européenne laissent espérer un progrès important dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, le plus fréquent des rhumatismes inflammatoires chroniques. Cette étude se fonde sur l'utilisation d'une nouvelle catégorie de substances thérapeutiques, un anticorps monoclonal produit par une firme américaine spécialisée dans les biotechnologies.

L'étude, réalisée par des spécialistes londoniens de la Charing Cross and Westminster Medical School, a porté sur soixante-treize personnes souffrant d'une forme active de polyarthrite rhumatoïde. Cette maladie hautement handicapante est le plus fréquent des rhumatismes inflammatoires chroniques touchant l'espèce humaine. Cette affection frappe trois fois plus souvent l'homme que la femme, en particulier entre trente-cinq et cinquante-cinq ans. Il s'agit d'une affection multifactorielle dans laquelle peuvent intervenir des facteurs psychologiques, endocriniens, environnementaux, génétiques ou immunologiques. Elle se caractérise par une série de manifestations articulaires (tuméfaction, limitation et déformation des mains, poignets, pieds, genoux, hanches, coudes, rachis, etc.) et extra-articulaires (manifestations pleuro-pulmonaires, cardio-vasculaires, hématologiques, etc.).

En dépit de nombreux travaux *empiriques ou expérimentaux*, et compte tenu des incertitudes physiopathologiques, le traitement de cette maladie n'avait pas, jusqu'à présent, permis d'obtenir des résultats réellement satisfaisants. L'objectif, réducteur, se résumait à préserver la fonction articulaire des patients et à éviter, si la chose était possible, les déformations, afin de maintenir l'insertion socio-professionnelle des malades.

Le travail publié dans *The Lancet* a consisté à évaluer une thérapeutique expérimentale à base d'un anticorps monoclonal (anticorps anti-tumor necrosis factor (TNF) cA2, de la firme Centocor, de Malvern (Pennsylvanie). Cet anticorps est dirigé contre l'un des médiateurs inflammatoires directement impliqués dans cette maladie. A ce titre, il pourrait constituer l'une des clés moléculaires du traitement de cette affection.

Une nouvelle piste thérapeutique

L'étude a porté sur soixante-treize personnes (âgées de dix-*huit à soixante-quinze ans*) souffrant d'une forme active de polyarthrite rhumatoïde, prises en charge dans quatre centres (Angleterre, Allemagne, Autriche, Pays-Bas). La moitié des malades ont reçu une substance placebo (molécule *a priori* pharmacologiquement inactive), l'autre moitié, l'anticorps monoclonal. Les auteurs de l'étude estiment, au total, disposer de résultats laissant penser que cette nouvelle médication spécifique fournit un traitement efficace, permettant de freiner l'évolution du processus dégénératif et fournissant de la sorte une nouvelle piste thérapeutique vis-à-vis de la polyarthrite rhumatoïde.

« Il s'agit là, incontestablement, de l'étude la plus intéressante faite jusqu'à présent chez l'homme à partir d'anticorps monoclonaux dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, nous a expliqué le docteur Martine Gayraud (Hôpital international de l'université de Paris). *L'évaluation de ce travail demeure encore trop limitée, et on ne peut pas ne pas compter avec les risques d'effets secondaires tardifs, d'autant plus que la polyarthrite rhumatoïde est une maladie chronique évoluant sur plusieurs années. Pour autant, en dépit de ces réserves, il s'agit là d'une très belle étude qui pourrait aider à dépasser un cap évolutif de cette maladie et qui, fondamentalement, représente une approche différente, originale et spécifique du traitement ouvrant la voie à des recherches plus ciblées. »*

JEAN-YVES NAU

RELIGIONS

Dans les épiscopats allemand et français

La lettre du cardinal Ratzinger sur les divorcés remariés suscite des remous

En moins de six mois, deux rappels à la discipline catholique suscitent dans l'Eglise des commentaires critiques. Après le non « définitif » du pape à l'ordination des femmes (« le Monde » du 31 mai 1994), la déclaration du 14 octobre du cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi (« le Monde » du 15 octobre), confirmant l'exclusion des sacrements pour les divorcés remariés soulève des réactions négatives jusque dans les épiscopats allemand et français.

En France, deux évêques, Mgr Henri Derouet et Mgr Armand Le Bourgeois, ont exprimé leur désaccord avec le cardinal Ratzinger dans *la Croix* du 22 octobre. *« Le ton* [de la lettre du préfet de la doctrine] *s'apparente à un rappel à l'ordre*, constate Mgr Derouet, évêque d'Arras *(...). La priorité à la norme l'emporte sur l'attitude de compréhension »*. Il regrette qu'*« une vaste consultation »* n'ait pas été lancée *« près de toutes les Eglises particulières pour avoir le sentiment de l'ensemble des évêques »*.

Pour Mgr Le Bourgeois, l'attitude de l'Eglise est *« de moins en moins comprise de la part de tous les chrétiens »*. L'ancien évêque d'Autun se fait l'interprète des questions que se posent aujourd'hui les divorcés remariés : *« Y a-t-il un seul péché impardonnable ? L'Eglise ne peut-elle pas gérer un échec que nous reconnaissons humblement ? »*. Et il conclut : *« Beaucoup préfèrent quitter l'Eglise, qui leur paraît marâtre plus que mère. »*

En Allemagne aussi, la grogne est montée d'autant plus vite que la lettre du cardinal Ratzinger vise trois évêques du pays (Mgr Lehman, président de la conférence épiscopale, Mgr Saïer, vice-président et Mgr Kasper) qui, il y a quelques mois, avaient fait valoir les droits de la conscience des divorcés remariés et préconisé un assouplissement, au cas par cas, de l'attitude de l'Eglise. Mgr Franz Kamphaus, évêque de Limburg, estime que la conscience d'un chrétien n'est pas *« l'organe d'exécution »* d'une instance normative de l'Église. Mgr Reinhard Lettmann, évêque de Münster, et Mgr Paul Iby, évêque d'Eisenstadt, en Autriche, se sont également déclarés *« déçus »* par la mise au point romaine. Quant aux trois évêques allemands désavoués, ils ont refusé la polémique et mis en garde contre des *« réactions négatives anticipées »*.

Dans le diocèse de Cologne, environ sept cents prêtres et laïcs ont adressé une lettre ouverte au pape, témoignant *« de leur consternation et de leur colère »*, face à l'*« injonction »* du cardinal Ratzinger. Pour le vice-président du Comité des catholiques allemands, Hans-Joaquim Meyer, sa déclaration *« ignore la détresse des croyants concernés »*. Quant à Hans Küng, professeur à Tübingen, il déplore l'*« autoritarisme impitoyable »* de Rome vis-à-vis des trois évêques allemands *« qui ont été couverts de ridicule »*. Le cardinal Ratzinger ne devrait pas solliciter le renouvellement de son mandat romain, qui expire en mars prochain.

Cette polémique commence alors que celle sur l'ordination des femmes est loin d'être achevée, comme en témoigne l'éditorial publié, du dernier numéro de *Recherche de science religieuse*, écrit par le directeur de cette revue, le Père Joseph Moingt, jésuite (1). Celui-ci exprime le *« désarroi »*, le *« trouble »* des théologiens, français et étrangers, devant ce *« débat clos »* (avant d'être ouvert) par le pape. Ils ne comprennent pas, affirme-t-il, comment un simple *« fait historique »* (Jésus n'a appelé comme disciples proches que des hommes) a pu devenir, chez Jean-Paul II, *« l'évidence d'une disposition divine révélée »*, alors que l'attitude du Christ a pu être dictée par d'autres motivations, notamment sociologiques. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, *« l'intervention du pape ne fournit pas la preuve que la pratique historique de l'ordination des hommes enseigne comme vérité révélée l'interdiction d'ordonner des femmes. »*

Le refus *« définitif »* du sacerdoce féminin est-il contradictoire avec les propos ouverts que le pape tient régulièrement à l'égard des femmes ? *« Plus le discours se fait louangeur et compatissant à l'adresse des femmes*, répond le Père Moingt, *moins il dissimule le refus de passer aux actes et plus il dévoile les enjeux de pouvoir qui se mettent à l'abri derrière les silences de Jésus »*.

H. T.

(1) *Recherche de science religieuse*, juillet-septembre 1994. 15, rue Monsieur, 75007 Paris.

TAIZÉ : 100 000 jeunes attendus à la Rencontre européenne de Paris. – La communauté œcuménique de Taizé organise chaque année une rencontre de jeunes dans une grande capitale européenne. A Prague (1990), à Budapest (1991), à Vienne (1992), à Munich (1993), plus de 80 000 jeunes, de tous les pays d'Europe, s'étaient donné rendez-vous. 100 000 sont attendus cette année à Paris, du 28 décembre 1994 au 1ᵉʳ janvier 1995, sur le thème de la *réconciliation* en Europe et de l'espérance.

Ils seront accueillis dans les paroisses, les familles et les aumôneries. Les journées seront partagées en temps de discussion et de prière dans les grandes églises de la capitale et au Parc des expositions de la porte de Versailles. Pour s'inscrire ou héberger des jeunes, on s'adressera au 35, rue de Picpus, 75012 Paris. Tél. : (1) 46-28-10-10.

ENVIRONNEMENT

D'après le quotidien *El País*

Madrid a subi une grave pollution nucléaire en 1970

MADRID

de notre correspondant

Le 7 novembre 1970, des dizaines de litres d'eau hautement radioactive (entre 40 et 80 litres) se sont déversés dans les égouts de Madrid, puis dans le rio Manzanares, affluent du Jarama, et enfin dans le Tage, polluant ainsi jusqu'au Portugal les rives du fleuve et toutes les cultures irriguées par ses eaux. Cet accident nucléaire, le plus grave jamais enregistré en Espagne, révélé lundi 24 octobre par le quotidien *El País*, avait toujours été tenu secret. Aucune mesure n'avait été prise pour interdire la consommation de fruits et de légumes arrosés par les eaux contaminées.

L'accident s'était produit au centre d'énergie nucléaire Juan-Vigon de Madrid, situé dans l'université Complutense, lors du transvasement de 700 litres de liquide de refroidissement du réacteur à un centre de traitement des déchets radioactifs. Une mauvaise soudure sur la tuyauterie est à l'origine de la fuite d'eau contenant du strontium 90, du césium 137 et du ruthénium 106. Ces produits, dont la durée de vie est de trente à quarante ans, peuvent provoquer, en cas d'absorption, des cancers ou des leucémies.

Selon des témoignages rapportés par *El País*, des maraîchers se souviennent qu'à l'époque des prélèvements de légumes avaient été effectués par des inspecteurs. D'autres n'ont pas oublié que leurs plantes s'étaient soudain mises à sécher et qu'on avait alors évoqué une pollution de gas-oil. Jamais il n'avait été question d'interdire la vente ou la consommation des cultures contaminées. Pourtant, une note confidentielle, en date du 14 janvier 1971, l'avait expressément recommandé.

D'après des mesures effectuées en décembre 1970 et en janvier 1971, la radioactivité était vingt fois supérieure aux limites réglementaires. Le degré de contamination enregistré sur le site même de l'université, ainsi qu'à Tolède et à Aranjuez, était resté secret. Aucune étude épidémiologique ne fut jamais réalisée pour connaître les répercussions sanitaires de cette pollution radioactive dans les zones affectées. Les légumes prélevés pour mesurer le degré de contamination furent enterrés à proximité du centre de recherches, dans l'université Complutense, à deux pas du palais de la Moncloa, siège du gouvernement. Selon *El País*, ils s'y trouvent toujours. Des sondages sont effectués régulièrement dans le sous-sol, mais leurs résultats sont toujours tenus secrets.

M. B.-R.

DÉFENSE

Selon un sondage

Trois saint-cyriens sur quatre sont partisans de la liberté d'expression pour un officier

S'ils ne remettent pas en cause le principe du devoir de réserve qui leur est imposé, la plupart des officiers n'en estiment pas moins qu'ils ont à s'exprimer – en leur qualité d'expert – sur des sujets de leurs compétences parce qu'ils sont aussi des citoyens. Ils constatent, pour le regretter en majorité, que *« l'officier n'est pas médiatiquement majeur »*.

Ces considérations apparaissent dans un sondage effectué par La Saint-Cyrienne, qui est l'amicale des élèves et des anciens élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, sur deux cents officiers de grade et d'ancienneté différents, choisis d'une manière aléatoire à partir des promotions de l'école. De telles enquêtes sont rares en milieu militaire.

En règle générale, quelque 95 % des saint-cyriens estiment que des règles doivent régir le devoir de réserve. Mais, près de 75 % d'entre eux considèrent pour autant que l'officier doit s'exprimer. Pour ces partisans d'une liberté d'expression qui peut être à la rigueur assortie de conditions, *« la société accepte l'expertise du militaire »*. A ce titre, l'officier peut s'exprimer *« dans les domaines touchant ses compétences »*, en particulier par l'intermédiaire des revues associatives (qui sont plébiscitées par quelque 83 % des sondés) et de la presse écrite (privilégiée à 70 % par rapport aux autres médias).

Le rejet de l'anonymat est une attitude dominante. Ce refus de s'exprimer sous le masque est justifié par *« l'intérêt d'émettre une opinion »*, qui oblige à mesurer le poids des mots et qui contraint l'auteur à la clarté intellectuelle. Pour autant, *les officiers ne* peuvent ignorer *« les répercussions possibles sur la carrière »* et *« la crainte des sanctions »*.

En commentaire de cette enquête de La Saint-Cyrienne, le commandant François Chauvancy, qui conseille la direction de la revue *le Casoar*, écrit : *« En période de paix, aucun sujet ne peut être écarté de la réflexion et de l'expression d'un officier dès lors qu'il aborde la défense et ceux qui la servent. Le fait de s'exprimer en qualité d'expert sur les questions de défense ne peut être considéré comme une remise en cause du pouvoir politique, mais doit être interprété comme une contribution à la construction d'un outil plus efficace. »*

REPÈRES

ARCHÉOLOGIE
Le crâne de l'homme de Similaun reconstitué par scanner

Des chercheurs autrichiens ont reconstitué, grâce aux techniques de traitement des images radiologiques par ordinateur, la forme exacte du crâne de « l'homme des glaces », un chasseur de plus de 5000 ans découvert, en septembre 1991, sur le glacier de Similaun à la frontière de l'Autriche et de l'Italie. Pour leurs travaux, les chercheurs des universités d'Innsbruck et de Vienne ont eu recours à la stéréolithographie, technique médicale utilisée pour des reconstitutions chirurgicales. Ils ont ainsi pu montrer, comme le révèle le radiologue Dietzer zur Nedden, de l'université d'Innsbruck, dans la revue américaine *Radiology*, que les os faciaux de cet homme avaient été légèrement tordus et que la partie du visage couvrant les dents supérieures et le haut du nez avait été déformée vers l'arrière du visage par la pression millénaire de la glace. – *(AFP.)*

FAITS DIVERS
Le Père abbé du Barroux dans un commando anti-IVG à Grenoble

Gérard Calvet, Père abbé du monastère bénédictin du Barroux (Vaucluse), a participé, lundi 24 octobre à l'hôpital Michallon de Grenoble, à une opération anti-avortement. Il faisait partie d'un « commando » de dix personnes qui s'est enchaîné dans le bloc opératoire réservé aux IVG et prétendait agir au nom de l'Eglise catholique. Le commando a été évacué par les forces de l'ordre près de sept heures plus tard, avant d'être conduit au commissariat de police de Grenoble.

Longtemps dans la mouvance intégriste, proche du Front national et du quotidien *Présent*, Gérard Calvet n'avait pas suivi Mgr Lefebvre dans son schisme en 1988 et s'était réconcilié avec le pape, tout en maintenant une ligne traditionaliste dans son monastère. En 1989, il avait été consacré Père abbé (avec rang d'évêque) par le cardinal Augustin Mayer.

Bernard Tapie à l'heure des comptes

Suite de la première page

Même publiquement engagé à se défaire de ses affaires, M. Tapie devait trop à sa banque pour accepter de s'en séparer sans barguigner. Le risque était pour lui de laisser apparaître, du jour au lendemain, le milliardaire à crédit derrière le *businessman* médiatique. Les deux partenaires avaient donc opté pour une séparation « à l'amiable ». Traduction de cette ultime recherche d'un intérêt commun, un protocole d'accord fut signé le 13 mars 1994, au terme duquel le Crédit lyonnais octroyait à son illustre client un délai de cinq ans pour rembourser ses dettes, assorti d'un abandon de créances d'environ 400 millions de francs. En contrepartie, Bernard Tapie s'engageait à recapitaliser ses dernières entreprises (La Vie claire, Terraillon, Testut). « *L'esprit de cet accord, pour qu'il soit juste et efficace, a été de permettre, grâce au délai accordé, de valoriser au mieux la réalisation des actifs industriels au prix me permettant l'apurement des dettes*, écrivait-il à son banquier le jour même de la signature. *La totalité des biens composant mon patrimoine, apporté en garantie de la bonne fin de mes engagements, marque ma volonté de satisfaire cet objectif.* »

Une bonne partie de ce patrimoine, acquis à force d'emprunts, de coups de Bourse et de coups de bluff, était au reste déjà hypothéqué au profit de la banque : le *Phocéa*, bien sûr, mais aussi l'hôtel de Cavoye, rue des Saints-Pères à Paris, résidence de luxe du député-homme d'affaires, et perle du « trousseau » – M. Tapie l'avait acheté, en 1986, grâce à un prêt de la SDBO, filiale du Crédit lyonnais dont il était le débiteur privilégié. A l'ensemble de ces biens, les experts de la banque d'Etat attribuaient alors, sur le papier, une valeur de 800 à 900 millions de francs... Mais, dans le marasme du marché immobilier comme dans l'incertitude du marché de l'art, le banquier n'avait pas intérêt à brusquer les choses. L'accord du 13 mars concrétisait cet échange : le Crédit lyonnais espérait ses millions, Bernard Tapie avait besoin de temps.

Mais il était écrit que ce divorce ne serait pas prononcé sans tumulte. A compter du mois de mai, le couple s'est déchiré sans retenue ni pudeur, parfois en pleine rue, multipliant les esclandres, sollicitant régulièrement les tribunaux pour se partager les acquêts : un jour le bateau, un jour les meubles, une autre fois les joueurs du club de football... De ce long psychodrame, les spectateurs auront au moins compris une chose : si le banquier a déclaré « *caduc* » l'accord du 13 mars, c'est qu'il y allait de son intérêt ; et si l'homme d'affaires continue, devant la justice, d'en exiger l'application, c'est qu'il y va de sa survie.

Les deux déficits du Crédit lyonnais

Aujourd'hui, M. Tapie a toujours autant besoin de temps. Menacé par de très nombreuses affaires – avec ses six mises en examen, il détient une sorte de record –, hanté par le spectre de la faillite, le candidat déclaré à la mairie de Marseille doit durer, tenir au moins six mois. Quant au président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, il doit pour sa part combler deux déficits : celui des comptes de son établissement, bien sûr, mais aussi celui de l'image de la banque, hier engagée dans une dérive affairiste aux côtés de quelques clients fort douteux – de Giancarlo Parretti à Robert Maxwell.

Nommé en octobre 1993 à la tête de la banque, M. Peyrelevade avait pris ses fonctions au moment où les tractations avec Bernard Tapie étaient déjà largement engagées, sous la conduite du PDG précédent, Jean-Yves Haberer. Au printemps suivant, le nouveau patron du Lyonnais n'avait sans doute pas souhaité donner le sentiment d'un désaveu trop cassant de la politique menée par son prédécesseur, pas plus d'ailleurs que celui d'un acharnement contre M. Tapie, alors que ce dernier venait de se lancer dans une nouvelle campagne électorale, pour les élections européennes.

C'en est fini de ces précautions. Désormais, M. Peyrelevade ne fait plus mystère de sa volonté de se montrer intraitable à l'égard de son impécunieux client. Deux hommes l'ont particulièrement assisté, au cours des derniers mois, dans cette nouvelle stratégie : l'avocat du Crédit lyonnais, Jean Veil – dont le hasard a voulu que sa mère, Simone Veil, succède à Bernard Tapie au ministère de la ville –, et l'ancien chef de la brigade financière de Paris, Pierre Martinez. Recruté pour travailler, au sein de la banque, sur les problèmes liés au blanchiment d'argent, cet ancien « *grand flic* » avait en quelque sorte vu M. Tapie débuter : en 1976, il avait mené l'enquête sur la débâcle de Cœur-Assistance, l'une des premières affaires douteuses du futur député...

Une fois la décision de Jean Peyrelevade prise, l'avocat et le commissaire sauront l'inciter à rester ferme. Le premier s'efforcera toujours d'empêcher toute communication entre M. Tapie et ses banquiers, en dépit des sollicitations insistantes du député, toujours sûr de son pouvoir de conviction. Le second obtiendra de l'état-major du Crédit lyonnais, pourtant réticent, qu'une surveillance soit placée aux abords de l'hôtel particulier de la rue des Saints-Pères, à la veille de la saisie conservatoire du mobilier. C'est ainsi que les « espions » de M. Martinez aperçurent un camion de déménagement emporter nuitamment une partie des meubles de collection vers un hangar de banlieue...

Un redressement fiscal de 12,4 millions

Entre-temps, les dirigeants de la banque d'Etat avaient eu tout le temps de conforter leurs premiers soupçons : M. Tapie leur avait grandement menti, au moins par omission. Que valaient, en effet, les biens du député-homme d'affaires offerts en garantie, dès lors qu'il s'avérait que ce dernier était sous le coup d'un colossal redressement d'impôts, dépassant les 12,4 millions de francs pour les seules années 1989, 1990 et 1991 ? Le fisc pouvant à tout moment faire jouer une créance prioritaire, c'était une partie de ses biens qu'il ne fallait plus espérer récupérer.

M. Tapie, bien sûr, ne pouvait ignorer le montant de ces redressements, dont il occulta pourtant tous les détails au cours de ses négociations avec sa banque. L'avis défavorable de la commission départementale des impôts directs, le 7 mars 1993, en réponse aux protestations des époux Tapie, fut ainsi passé sous silence, de même que la mise en recouvrement des sommes dues, qui en découlait, le 30 avril. L'enquête douanière sur l'immatriculation en navire de commerce du *Phocéa*, qui est susceptible de le faire condamner à une amende égale au prix du bateau et que l'administration estime entre 70 et 90 millions de francs, ne fut pas davantage signalée par l'homme d'affaires à son principal créancier.

« *Compte tenu des procédures intentées par l'administration fiscale qui nous sont récemment révélées, les opérations prévues par nos accords pourraient désormais être qualifiées de frauduleuses*, écrivit donc le Crédit lyonnais à Bernard Tapie, le 17 mai. *A tout le moins, elles ne vous permettent plus d'affecter à la garantie exclusive de nos créances la totalité de vos biens personnels, qui était le motif déterminant de notre consentement...* » Par ce courrier, la banque annonçait au député la rupture du protocole, en s'appuyant en outre sur la non-exécution d'une « *condition suspensive* » : M. Tapie devait faire parvenir au Crédit lyonnais, « *au plus tard le 31 mars 1994* », une expertise de son mobilier de collection que la banque n'a jamais reçue. La suite a montré combien cette clause, d'abord considérée comme secondaire, revêtait une importance capitale. Après la saisie conservatoire du 20 mai, puis la saisie exécutoire et l'enlèvement des meubles, le 28 juillet, la banque en acquit la certitude lorsqu'elle eut enfin le loisir de commander des expertises plus complètes que le simple « *descriptif* » effectué un an plus tôt par l'expert parisien Jean-Pierre Dillée, à la demande de M. Tapie. Deux études, commandées aux deux plus grandes agences de vente d'œuvres d'art dans le monde, Sotheby's et Christie's, et effectuées séparément, ont conclu que la valeur des meubles de M. Tapie oscillait en réalité entre 36 et 50 millions de francs, quand M. Dillée l'estimait entre 356 et 517 millions...

S'IL N'EST PLUS ÉLIGIBLE ON NE REVERRA JAMAIS NOTRE ARGENT.

Une collection surestimée et quelques faux

Comment expliquer un tel écart ? Au Crédit lyonnais, M. Dillée parlera d'une simple « *évaluation interne* » ne permettant pas de juger la valeur réelle des fameux meubles. Mais, convié lui aussi par la banque à jeter à nouveau un œil sur ce mobilier, l'expert parisien écrivait, le 2 août, que « *cette estimation diffère de la précédente* » en ce qu'il a pu, cette fois, « *examiner les meubles, objets d'art et tableaux de manière approfondie* ». Un exemple parmi tant d'autres en est offert par cette « *grande statuette en bronze du XVIIe siècle, de l'entourage de Jean de Bologne* », dont la première étude de M. Dillée estime la valeur entre 1,2 et 1,5 millions de francs. Or le second rapport, qui n'évoque plus qu'une « *grande statuette style du XVIIe* », l'estime entre 100 000 et 120 000 francs ; quant aux chiffres avancés par Christie's et Sotheby's, ils ne dépassent pas 30 000 et 40 000 francs...

Déconcerté par les polémiques portant sur ses expertises, M. Dillée a précisé depuis au *Monde* qu'au moment de lui demander son concours, M. Tapie ne lui avait « *rien dit sur le Crédit lyonnais, et surtout pas qu'il s'agissait de donner des garanties* ». Curieusement, le même expert a fait parvenir à Bernard Tapie, le 14 octobre, une nouvelle lettre attestant, dans la perspective du procès de mercredi, que le contenu de ses conclusions précédentes, tout compte fait, « *n'infirme pas les termes de [son] expertise, le contexte étant complètement différent* ». Au milieu de cette collection à l'évidence surestimée, le Crédit lyonnais a eu, en outre, la désagréable surprise de découvrir quelques faux tableaux de maîtres, dont les banquiers pensent qu'ils auraient pu être substitués aux originaux après la saisie conservatoire du 20 mai. D'où une plainte déposée durant l'été, contre M. et Mme Tapie, pour « détournement de biens saisis ». Autre signe du double jeu de l'homme d'affaires, l'épisode de la vente de sa villa marocaine a laissé pantois les hommes du Lyonnais.

L'ombre de la « faillite personnelle »

Propriété de la société panaméenne Jabay S. A., elle-même contrôlée par M. Tapie, la villa El Borj, située au cœur de la palmeraie de Marrakech, avait trouvé preneur au mois de juin, en la personne d'une société britannique, et au prix de 4 millions de francs. Interrogée en qualité de « *créancier gagiste* », la SDBO s'était opposée à une telle transaction, attribuant à la propriété « *une valeur comprise entre 10 et 12 millions de francs* », dans un courrier daté du 16 juin adressé au groupe Tapie. « *La banque*, poursuivait la lettre, non sans ironie, *ne pourrait en effet permettre que des personnes mal intentionnées puissent penser qu'elle aurait laissé M. Tapie acquérir à bas prix et par personne interposée les actifs d'une société débitrice de son groupe...* » Or les banquiers ont finalement appris durant le mois d'août que la demeure avait été vendue, le 12 juillet, à un homme d'affaires marocain, au bas prix de 1,3 millions de francs !

A cette série de dissimulations, le Crédit lyonnais a répondu, on le sait, par une série de saisies, dont toutes ne furent pas spectaculaires, et dont le tribunal devra également apprécier la régularité. Après les meubles, les huissiers dépêchés par la banque d'Etat se sont chargés de l'hôtel particulier, le 26 mai, de l'argent disponible – environ 100 millions de francs – sur les comptes du groupe Tapie à la SDBO, le 27 mai, enfin du *Phocéa*, le 30 mai. Dans les semaines suivantes, l'offensive s'est prolongée jusqu'à la Société marseillaise de crédit, la Finter Bank, et les agents de change Oddo et Puget, où Bernard Tapie détenait encore quelques comptes et titres.

De quoi donner au député un sentiment d'encerclement, au moment même où l'enquête judiciaire sur la gestion du *Phocéa*, son célèbre quatre-mâts, avait bien failli le conduire en prison. Guettant les réactions du député au moyen d'écoutes téléphoniques ordonnées par le juge d'instruction, les policiers avaient entendu M. Tapie préparer un départ impromptu au Rwanda afin d'échapper à la convocation du magistrat, quand il déclarait publiquement qu'il y répondrait sans discuter. Le lendemain matin, les policiers venaient l'interpeller à 6 heures à son domicile...

Ainsi, au terme de cette guérilla estivale, M. Tapie a-t-il perdu, c'est le cas de le dire, une partie de son crédit. Si le tribunal, mercredi 26 octobre, devait rejeter sa demande et donner raison au Crédit lyonnais, prononçant ainsi le « divorce » à ses torts, le député-homme d'affaires serait alors contraint de rembourser sa dette, et pourrait, dès lors, être rapidement déclaré en « faillite personnelle », perdant du même coup le droit d'être candidat à toute élection. Ses dernières ambitions se trouveraient alors, à leur tour, hypothéquées.

HERVE GATTEGNO

AFFAIRE LONGUET : fin d'une enquête préliminaire sur le patrimoine de l'ancien ministre. – Les policiers chargés de l'enquête préliminaire sur la société Investel et la Financière de l'Arcade ont remis, lundi 24 octobre, leur rapport au parquet de Paris. Il s'agit de la dernière des trois enquêtes concernant le patrimoine de Gérard Longuet. L'ancien ministre s'est trouvé à l'origine de la création, en 1989, d'Investel et de la Financière de l'Arcade, une société d'investissement dont les deux principaux bailleurs de fonds, la CGE et les Mutuelles du Mans, avaient pris une partie du capital de Radio Nostalgie. Gérard Longuet était le PDG des deux sociétés. A l'occasion de la revente de sa participation dans Investel, en 1991, il avait réalisé une plus-value de 2,4 millions de francs.

Doutes sur un projet d'assassinat du magistrat rennais

La rumeur du « contrat » contre M. Van Ruymbeke

Le juge Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la cour d'appel de Rennes, a-t-il vraiment fait l'objet, ces jours derniers, d'un projet d'assassinat mettant en jeu plusieurs truands du milieu ? La révélation de ce « contrat » est-elle au contraire, une manœuvre d'intoxication ou une tentative d'escroquerie à la presse ?

L'Est républicain croit pouvoir affirmer, dans son édition du mardi 25 octobre, que le magistrat rennais, connu pour ses enquêtes sur le financement des partis politiques, devait être tué lundi 24 octobre, sur le parcours de son domicile à la cour d'appel de Rennes. A l'appui de cette hypothèse, le quotidien mentionne les révélations faites, jeudi 21 octobre, à la police par un « informateur » selon qui trois truands parisiens (deux Français et un Italien) auraient été chargés du « contrat » par un commanditaire du milieu 1 million de francs. Selon le quotidien, ce « contrat » aurait été décidé en raison de l'enquête du juge sur les comptes bancaires luxembourgeois de sociétés panaméennes qui révélerait un circuit international de financement du Parti républicain. Deux de ces truands auraient été identifiés et seraient activement recherchés.

Cette version était connue, depuis le week-end dernier, par quelques journalistes qui s'étaient engagés à ne pas en faire état pour ne pas gêner les investigations de la police. Dans un premier temps, elle a paru suffisamment crédible pour justifier les mesures de protection du conseiller et de sa famille. Elle semble aujourd'hui de plus en plus sujette à caution. D'une part, les vérifications auxquelles ont procédé les policiers sur certains points précis, notamment sur la personnalité des « truands » dénoncés par l'informateur, laissent planer un doute sur la réalité du « contrat ». D'autre part, selon nos informations, plusieurs rédactions de la presse écrite et audiovisuelle ont été sollicitées, au cours des derniers jours, par l'informateur qui cherchait visiblement à donner le maximum de publicité à ses « révélations ».

Ces péripéties n'ont pas empêché, lundi, le conseiller Van Ruymbeke de procéder à une confrontation entre l'ancien PDG de la SAGES, Michel Reyt, et Michel Mauer, PDG de la COGEDIM, que le magistrat rennais a fait incarcérer, le 4 octobre. Les deux hommes étaient interrogés sur leur rôle respectif dans des affaires de marchés immobiliers ayant donné lieu à des commissions dont au moins une met en cause le Parti républicain.

R.-P. P

EN BREF

SCIENCES : Pierre-Louis Lions et Jean-Christophe Yoccoz entrent à l'Académie. – Les mathématiciens Pierre-Louis Lions (38 ans) et Jean-Christophe Yoccoz (37 ans) ont été élus, lundi 24 octobre, membres de l'Académie des sciences. Tous deux avaient reçu en août la médaille Fields, considérée comme l'équivalent du prix Nobel pour les mathématiques (*le Monde* du 4 août). Professeur à l'université Paris-IX Dauphine, Pierre-Louis Lions est un spécialiste des modèles mathématiques issus de la physique, de la chimie quantique et des sciences de l'ingénieur. Professeur à l'université Paris-Sud Orsay, Jean-Christophe Yoccoz est considéré comme l'un des plus brillants spécialistes de la théorie des systèmes dynamiques.

RECHERCHE : plusieurs centaines de manifestants à Lyon. – Plusieurs centaines d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants – 600 selon les syndicats, 350 selon la police – ont manifesté, lundi 24 octobre à Lyon, pour protester contre « *le blocage du budget des crédits de recherche de 40 % pour 1994* » du CNRS, dans le cadre d'une « journée morte de la recherche » organisée au niveau national. Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, avait annoncé, jeudi 20 octobre, plusieurs mesures financières devant permettre au CNRS de « *fonctionner normalement jusqu'à la fin de l'année* » (*le Monde* du 22 octobre).

OLYMPISME : Jean-Richard Germont nommé directeur de la préparation olympique. – Le ministère de la jeunesse et des sports a nommé, lundi 24 octobre, Jean-Richard Germont directeur de la préparation olympique (PO). Agé de quarante-neuf ans, actuellement directeur technique national à la Fédération française d'aviron, M. Germont remplace Joël Delplanque.



SCIENCES ♦ MÉDECINE

L'ethnopsychiatrie au chevet du village planétaire

Une nouvelle clinique de la souffrance mentale, communautaire et universelle à la fois, qui fait du médecin un sorcier

Au Bénin, quand le soleil est au zénith, les passants se méfient. Si l'on venait à piétiner la plus courte de leurs trois ombres, un grand malheur menacerait. En Haïti, les guérisseurs brûlent certains nids d'oiseau, *les petits ronds*, en paille, et les « *mystères* » ont des noms de baptême. Chez les Yorubas béninois, les « *mystères* » s'appellent « *vaudous* ». Au Mali, on enterre les cordons ombilicaux et les placentas des nouveau-nés au pied des arbres...

Lorsqu'un Béninois, un Haïtien, *ou un Malien vivant en France* est victime de troubles psychiques, sa prise en charge thérapeutique ne peut pas ne pas prendre en compte les croyances de son pays d'origine, sa culture ancestrale. Partant de ce postulat, il se passe des choses étranges *rue de la Liberté* à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), au centre Georges-Devereux d'aide psychologique aux familles migrantes. Depuis janvier 1993, trois fois par semaine, Tobie Nathan, professeur de psychologie clinique et pathologique à Paris-VIII, et une trentaine de personnes – psychologues et stagiaires du monde entier – s'assoient en cercle autour d'un patient, seul ou accompagné de sa famille. Chaque clinicien livre à travers son propre prisme culturel une interprétation de la souffrance. Le dialogue est *obscur au profane. Il est question* d'« *anges rebelles* », de « *démons* », de « *magicien* », de « *possession* ». Les indications des thérapeutes surprennent : un « *retour au pays* », un « *mariage* », un rituel autour d'un « *objet thérapeutique* », une cigarette par exemple...

L'équipe *met en pratique* une nouvelle forme de thérapie – l'ethnopsychiatrie – expérimentée par Tobie Nathan à l'hôpital Avicenne de Bobigny à partir de 1979. Discipline métisse née d'une union libre entre la psychanalyse et l'*ethnologie*, l'*ethnopsychiatrie* – ou ethnopsychanalyse – a été « inventée » par Georges Devereux, ethnologue d'origine hongroise (1908-1985), notamment célèbre pour ses travaux sur les Indiens Moaves d'Amérique du Nord. *Le chercheur, homme de* terrain plus que théoricien, décrit tout au long de son œuvre l'unité et la diversité de la culture des peuples (1). Dans une démarche résolument transversale, Georges Devereux fait aussi appel à l'histoire de l'art, à la philologie, ou au folklore. En 1963, avec l'aide de Claude Lévi-Strauss, de Fernand Braudel et de Roger Bastide, il entre à l'Ecole pratique des hautes études, où il va diriger le premier séminaire d'ethnopsychiatrie.

Fidèle héritier du maître, Tobie Nathan est devenu, en France, le *promoteur de la discipline.* L'affluence lors du premier congrès international d'ethnopsychiatrie, organisé début octobre par le centre Georges-Devereux à Paris-VIII sur le thème « Pouvoir de sorcier, pouvoir de médecin », *témoigne de l'intérêt croissant* porté à cette nouvelle approche clinique de la folie.

Le silence de l'« enfant-hippopotame »

Tobie Nathan résume ainsi sa pratique : sur la planète coexistent des « *sociétés à univers unique – les nôtres – et des sociétés à univers multiples – les autres* ». Pour la démonstration, il prend deux exemples. Premier cas de figure : « *Une femme s'évanouit.* » Dans le monde singulier, les pays occidentaux, on va parler d'« *hystérie* ». Dans le monde « pluriel », les sociétés traditionnelles, on invoquera l'« *attaque par un esprit* ». L'étiologie occidentale se référera à « *des pulsions sexuelles inconscientes* », tandis qu'ailleurs on y verra « *l'intentionnalité de l'être surnaturel* ».

Deuxième cas de figure : « *Un enfant ne parle pas.* » Les uns y voient « *une maladie* », les autres « *une nature spécifique* ». Il s'agit, d'un côté, d'« *une défaillance, dans une étiologie du manque.* », et de l'autre, d'un « *enfant-sorcier ou ancêtre, dans une étiologie du surplus* ». Un enfant chez nous « muré dans son silence » est, ailleurs, un « *enfant-hippopotame* ». Tobie Nathan *raconte* l'histoire d'une guérison : après quelques jours passés sur une île parmi les hippopotames, de retour au village, l'enfant s'est mis à parler aux humains.

Dans ce jeu des correspondances, les civilisations traditionnelles célèbrent « *les premières et les secondes funérailles* », tandis que les Occidentaux font leur « *travail de deuil* ». Du point de vue de l'ethnopsychiatre « *le diagnostic est une divination. L'expert, un élu. Le malade, un devin.* » La thérapie occidentale « *interroge le visible, avec pour conséquence*, explique Tobie Nathan, *l'inscription d'un cas parmi des statistiques.* » Les tradithérapies « *déplacent l'intérêt du visible à l'invisible, de l'individuel au collectif, du fatal au réparable, avec pour conséquence l'énoncé d'une nouvelle appartenance, l'affiliation à un groupe secret* ».

La thérapie de groupe se révèle incontournable. Dans les sociétés traditionnelles, la maladie concerne en effet non seulement l'individu malade, mais aussi la famille, les proches, le village. L'approche communautaire de la souffrance est un remède en soi. Au Soudan, par exemple, les sanctuaires des guérisseurs sont devenus de véritables villages thérapeutiques, où les patients peuvent séjourner pendant des semaines ou des mois. Selon Tobie Nathan : « *La nationalité n'entre jamais en jeu. Le village est l'unité la plus grande à partir de laquelle on peut agir, le village et tous ses habitants, humains vivants et morts et non-humains. Nos meilleurs auxiliaires, ce sont les invisibles.* »

Refusant de conceptualiser sa pratique, Tobie Nathan dit disposer « *de règles techniques mais pas de pensée* ». Deux postulats fondamentaux sont cependant à l'origine de l'ethnopsychiatrie : l'« universalité psychique » et le « complémentarisme ». Dans une tentative de définition de cette nouvelle discipline, le docteur Marie-Rose Moro (service de pédopsychiatrie de l'hôpital Avicenne, Bobigny) écrit que du principe de « *l'unité fondamentale du psychisme humain* » découle « *la nécessité de donner le même statut (éthique, mais aussi scientifique) à tous les êtres humains, à leurs productions culturelles et psychiques, à leurs manières de vivre et de penser, pour différentes et parfois déconcertantes qu'elles soient (2)* ».

« *Si certains faits relèvent de deux discours complémentaires*, poursuit le docteur Moro, *cela ne tient pas au fait lui-même mais à la démarche scientifique qui prétend l'expliquer.* » Et elle cite Georges Devereux : « *Un fait « brut » n'appartient d'emblée ni au domaine de la sociologie ni à celui de la psychologie. Ce n'est que par son explication (...) que le fait brut se transforme en donnée, soit psychologique, soit sociologique. Le principe de complémentarité semble donc jouer au niveau de la transformation du fait brut en donnée, relevant de l'une ou l'autre de ces sciences.* » Le « complémentarisme » est un simple principe méthodologique qui permet de concilier la double lecture psychanalytique et anthropologique.

Descendante du courant dit « antipsychiatrique », l'équipe du centre Georges-Devereux est naturellement en résistance face au développement de la psychiatrie « biologique » et de la médecine technicienne. « *La recherche scientifique ne cherche jamais à connaître des mondes nouveaux*, estime Tobie Nathan. *Elle veut chercher à étendre le sien. Les personnes que nous nommons avec condescendance guérisseurs alors que nous nous réservons le terme de docteur sont en fait nos confrères.* » A cette différence près que le guérisseur est souvent tout autant un chef religieux, en contact avec les ancêtres et le monde des esprits, qu'un médecin qui soigne.

Tobie Nathan cherche à comprendre comment le vaudou (ici au Bénin) peut être une thérapie.

MARIE-PAULE NEGRE/METIS

Ni plus ni moins fiable qu'un test de Rorschach

« *Son action psychothérapeutique s'insère dans un ensemble de fonctions sociales, contrairement à la psychothérapie occidentale, hautement spécialisée et pratiquée isolément* », écrivait en 1977 le docteur Harding, membre de la division de la santé mentale de l'Organisation mondiale de la santé (3). L'expert soulignait alors l'efficacité des outils utilisés par les tradi-thérapeutes (transe, danse, rituels, herbes médicinales) : « *Les effets à court terme sont presque toujours remarquables. Les psychoses aiguës sont calmées, les conflits familiaux sont résolus, les phénomènes hystériques disparaissent.* »

En introduction de son dernier ouvrage (4), Tobie Nathan livre une vision critique de la psychopathologie « classique » : « *Certains éléments constitutifs de la personne, telle son « identité culturelle » ou « ethnique » (sa langue, ses coutumes, ses systèmes de représentation), sont toujours représentés comme extérieurs à sa nature, comme les vêtements pour le corps propre ou son terreau pour une plante.* » Et il questionne, provocateur : « *Qu'est-ce qui différencie la lecture d'un marc de café ou, comme au Maghreb, du plomb fondu ou de la pierre d'alun fondue, de l'interprétation d'un test de Rorschach réputé fiable ?* »

Car la provocation fait aussi partie du discours. Tobie Nathan donne l'impression de radicaliser son propos afin d'imposer sa vision, nouvelle-née dans le champ des souffrances psychiques. Il s'attire à cet égard la vindicte de ses pairs à propos de la coutume de l'excision. Si le thérapeute a pour déontologie le respect de la culture de l'autre et situe sa propre influence dans son champ de croyances, pourquoi cette pratique rituelle devrait-elle être condamnable ? « *La reine de Saba avait-elle du plaisir ?* », demande Tobie Nathan, *qui se déclare « ni pour ni contre l'excision »*. Le respect de la tradition face à la loi française : toute la question de l'intégration est ici posée.

De même, quand l'équipe est sollicitée par l'aide sociale à l'enfance – la majorité des séances d'ethnothérapie ont pour origine des troubles de l'enfance ou de l'adolescence –, la pratique achoppe sur les règlements. Venu soumettre un problème de psychose infantile et d'attouchements sexuels dans une famille tamoule vivant en France, un psychologue de l'administration opposait aux ethnopsychiatres qui avaient décrypté la situation en évoquant la possibilité d'un mariage : « *Je veux bien prendre en compte la dimension culturelle, mais je suis pris entre les injonctions.* » Le centre Georges-Devereux travaille également avec des juges pour enfants *(voir encadré)*. « *Cette collaboration est extrêmement fructueuse*, constate Tobie Nathan. *Les juges sont plus souples que les cliniciens, parce que le droit s'interprète.* »

L'ethnopsychiatrie permet de donner du sens à des mondes qui nous sont étrangers, et elle encourage aussi, en cette époque de repli, la conscience du village planétaire et de l'unité de l'humanité. Dans l'amphithéâtre de l'université de Saint-Denis, devant la table des conférenciers, Lucien Hounkpatin, psychologue d'origine béninoise, a parlé à voix basse, jeté sur le sol quelques gouttes d'eau, puis de gin. « *Certains parmi nous viennent d'une concession élargie que l'on appelle l'Afrique* », a-t-il lancé pour ouvrir la cérémonie...

LAURENCE FOLLÉA

(1) On citera parmi ses nombreux ouvrages, *Essais d'ethnopsychiatrie générale* (éditions Gallimard, 1970).

(2) « Principes théoriques et cliniques de l'ethnospychiatrie – Quelques données actuelles », *l'Evolution psychiatrique*, 58, 2, 1993, 263-279.

(3) Thérapeutiques traditionnelles des maladies mentales, *Chronique OMS*, 31 : 472-476 (1977).

(4) *L'Influence qui guérit*, de Tobie Nathan, éditions Odile Jacob, 350 p., 140 F (*le Monde des livres* du 3 juin 1994).

Le juge et le médiateur

Loin d'une justice d'exception, une approche culturelle, respectueuse des lois de la République

Derrière la Sainte-Chapelle, dans leurs bureaux du tribunal pour enfants de Paris, deux *magistrats tentent depuis* quelques années d'inventer une justice où les cultures étrangères trouveraient leur place. Chargés de suivre les enfants « *à problèmes* » du vingtième arrondissement, Thierry Baranger et Martine de Maximy *avaient* parfois le sentiment que, pour les familles maghrébines ou africaines, leurs décisions n'avaient pas grand sens. « *Parents et enfants les entendaient sans les entendre, comme si elles ne les concernaient pas*, explique Thierry Baranger, juge des enfants à Paris. *Souvent, ils ne semblaient même pas comprendre pourquoi ils étaient chez le juge.* »

Pour ces familles venues d'Afrique ou du Maghreb, le système classique des « signalements » des services sociaux ne *semblait, en outre, pas toujours* pertinent. « *Il y avait un décalage entre le contenu du dossier, qui faisait état de mauvais traitements ou de difficultés scolaires, et le climat familial, qui semblait plutôt chaleureux et solidaire*, explique Martine de Maximy. *On nous signalait par exemple des enfants qui étaient souvent dans la rue. Ici, il s'agit d'un danger, voire d'un signe d'abandon, alors que les familles africaines affirment que les adultes sont garants de la sécurité des enfants, ce qui signifie que, pour eux, les adultes du groupe qui percevront un danger interviendront. Dans ces familles, laisser un enfant dans la rue, ce n'est pas l'abandonner.* »

Conscients des limites de leurs pratiques face à ces familles d'origine étrangère, Thierry Baranger et Martine de Maximy se sont rendus il y a deux ans et demi au centre Georges-Devereux d'aide psychologique aux familles *migrantes, dirigé par* Tobie Nathan, afin d'assister à des séances de thérapie. Là-bas, ces juges, dont les décisions sont fondées sur le dialogue et non sur la contrainte, ont découvert un monde qui avait beaucoup de *points communs* avec le leur. « *Tout s'élaborait avec la famille au terme d'un échange fondé sur la parole, comme lors de nos audiences*, remarque Martine de Maximy. *Nous nous sommes demandé comment transposer cette technique dans le domaine judiciaire afin de mieux comprendre et mieux se faire comprendre par ces familles.* »

Sagas familiales

En 1992, Thierry Baranger et Martine de Maximy demandent à des thérapeutes du centre Georges-Devereux de venir travailler avec eux. Lorsque les parents sont d'accord, ce qui est en général le cas – en deux ans et demi, *les magistrats ont enregistré un seul refus* –, ces « médiateurs » issus de la même ethnie que les familles assistent aux audiences de cabinet. Alors que la loi autorise la présence des enfants accompagnés de *leurs seuls parents*, les deux magistrats acceptent en outre que des oncles, des chefs de communauté, ou des cousins qui parlent bien français se joignent à eux. « *On ne sait pas toujours la place exacte qu'ils occupent au sein de la famille*, explique Thierry Baranger, *mais leur présence a visiblement un sens.* »

Lors de ces audiences, le magistrat reprend les faits qui ont motivé le signalement avant de laisser longuement la parole à la famille. S'ils le souhaitent, les parents, les enfants et le *médiateur peuvent s'exprimer* dans leur langue maternelle. « *Il se dit alors sur l'histoire familiale des choses qui n'avaient jamais été dites*, remarque Martine de Maximy. *Les parents se mettent à raconter leur rencontre, les circonstances de leur arrivée en France, la place de chacune des lignées, et ces explications clarifient des tas de choses. Les enfants sortent souvent de ces audiences transformés.* »

Dans les familles de migrants où les enfants sont tiraillés entre le pays d'origine et le pays d'accueil, surtout lorsque ces pays ont été en guerre, comme la France et l'Algérie, le récit des circonstances du départ apaise *souvent bien des tensions*. Partagés entre les deux pays, hantés par la question de la trahison, ces jeunes beurs sont souvent demandeurs de médiation. « *Je me souviens ainsi d'un adolescent d'origine algérienne très violent*, souligne Martine de Maximy. *Lors d'une audience, ses parents ont raconté qu'ils vivaient à Alger dans un quartier peuplé en grande majorité de Français et qu'ils avaient ensuite rejoint la France parce qu'ils se sentaient un peu français. Il me semble qu'il y a alors eu une espèce de réconciliation, l'adolescent ne se sentait plus sommé de choisir. Il ne se demandait plus qui étaient les vainqueurs et les vaincus.* »

Martine de Maximy raconte également l'histoire d'un enfant africain de douze ans qui avait frappé à plusieurs reprises les instituteurs de son école. « *Son père était stupéfait car ce garçon était, selon lui, le plus doux et le plus responsable de tous ses enfants.* » Au terme d'une médiation, cet enfant, qui parlait *particulièrement bien la langue* de ses ancêtres, s'est révélé être issu d'une dynastie de griots. « *Il était appelé à assurer la succession car sa famille lui reconnaissait un grand talent*, ajoute-t-elle. *S'il était si violent à l'école, c'est parce qu'il ne s'y sentait pas reconnu.* » Après avoir raconté l'histoire aux instituteurs, l'éducateur a expliqué à l'enfant que sa spécificité n'avait pas sa place à l'école. « *Il s'est apaisé, je n'en ai plus jamais entendu parler* », sourit Mme de Maximy.

Malgré cette ouverture aux cultures traditionnelles, Martine de Maximy et Thierry Baranger continuent à appliquer sans détours les lois laïques de la République. « *Nous sommes attachés à la conception française de l'intégration*, souligne Thierry Baranger. *Il ne s'agit donc pas d'instaurer une justice communautaire d'exception mais de donner un sens à nos décisions.* » Bien que cette approche culturelle rende leur travail de juge difficile, voire ambigu, ils refusent clairement d'admettre l'excision des filles africaines ou les mariages forcés imposés dans certaines familles maghrébines. « *Nous entendons qu'il s'agit d'une tradition culturelle mais nous expliquons qu'ici c'est interdit* », conclut-il.

ANNE CHEMIN

▶ **L'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF) publie une revue dont le numéro de décembre 1992 est consacré à l'ethnopsychiatrie et aux juridictions pour mineurs. *Melampous*, tribunal pour enfants, Palais de justice, 75055 Paris Cedex 01. Tél. : 44-32-63-13**

PATRIMOINE

La restitution des biens religieux à leurs anciens propriétaires en Russie

Les icônes de la discorde

Le restitution des biens religieux à leurs anciens propriétaires – l'Église orthodoxe, au premier chef – ouvre une cascade de conflits en Russie. Une bonne partie du monde artistique monte au créneau pour protéger les œuvres d'art de... la ferveur populaire.

MOSCOU

correspondance

Dans une lettre ouverte à Boris Eltsine, un important groupe d'artistes et de critiques d'art russes viennent de lancer un véritable cri d'alarme : *« On s'apprête à porter contre les musées un coup comparable à celui que l'Etat bolchevique a asséné aux collections artistiques nationales et à l'Eglise elle-même dans les années 1920-1930. »* Rien de moins.

Ces hommes de l'art font ici référence au décret « barbare » de Lénine, daté de 1918 : à la suite de celui-ci, l'Eglise orthodoxe russe – comme les autres confessions – s'est trouvée privée de tous ses biens. Outre les terres et lieux de culte – certains transformés en piscine, cinéma, court de tennis, bibliothèque... –, qui lui assuraient une existence aisée, l'Eglise a perdu un grand nombre de trésors religieux ou artistiques. Les conséquences furent catastrophiques : la liste est longue des pertes, destructions et pillages opérés par le pouvoir stalinien.

La chute de l'empire soviétique a entraîné un vaste mouvement de *« restitutions des bâtiments de culte et d'autres biens aux organisations religieuses »*, auquel Boris Eltsine a donné une base légale par un décret d'avril 1993. La décision est louable, mais elle a entraîné une cascade de conflits *(lire ci-contre)* et de mouvements de colère, comme celui des professionnels des musées.

Pourquoi ? L'application du décret Eltsine a conduit à un inventaire précis des bâtiments, objets de culte et vases sacrés qui devaient retourner à l'Eglise. Cette procédure, qui doit encore durer quelques années, a déjà donné des résultats. Elle confirme – une liste précise est dressée – les pertes de l'époque stalinienne. Mais elle montre qu'un grand nombre de chefs-d'œuvre, icônes, tableaux religieux, vases sacrés, bâtiments de culte ont été non seulement sauvegardés, mais aussi restaurés. Ils font désormais partie de la culture mondiale et, pour la plupart, sont présentés au public, par exemple au Musée Roublov et à la Galerie Tretiakov, de Moscou, au Musée de l'art russe à Saint-Pétersbourg, ou à la Galerie d'art à Perm.

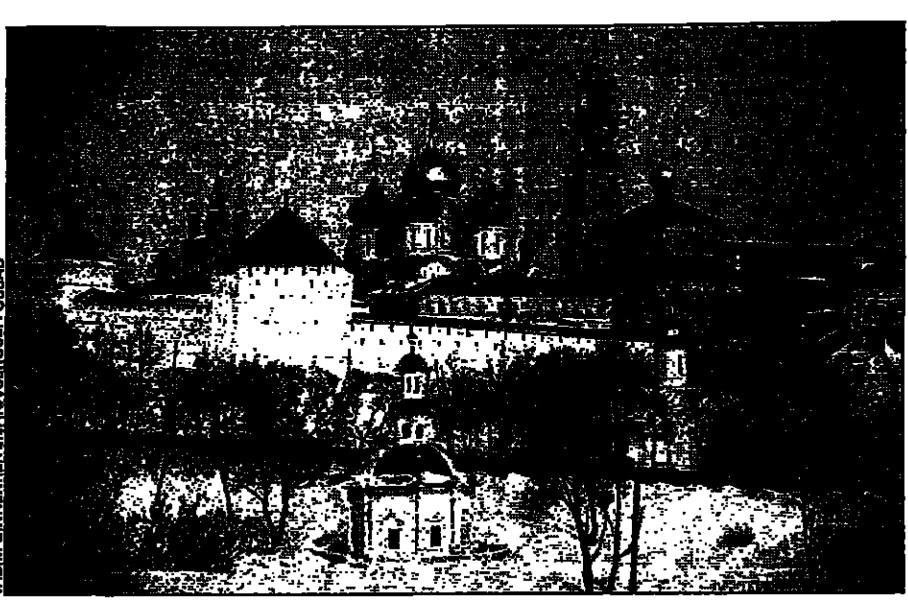
Nombre de pièces de valeur sont également parties à l'étranger. Entre les deux guerres, des milliers d'œuvres – pas seulement religieuses – ont été vendues. Elles figurent aujourd'hui dans nombre de grands musées et des collections privées occidentales. Selon le président de l'Association des restaurateurs de Russie, Saveli Iamchtchikov, la plupart sont tombées *« entre les mains de connaisseurs de la peinture russe ancienne qui ont placé les icônes dans les plus grands musées et les ont sauvées »*.

Le problème se pose pour les chefs-d'œuvre restés en Russie. Les spécialistes de l'art affirment que leur restitution à l'Eglise est dangereuse. La confrontation musées-Eglise – qui ne cesse de s'exacerber – est apparue lorsque le patriarche de Moscou a exigé qu'on lui restitue le monastère de la Nouvelle Jérusalem, situé à 50 kilomètres de Moscou, près de la ville d'Istra. Fondé au XVII[e] siècle par le patriarche Nikon, dessiné en reproduisant la topographie de Jérusalem (d'où son nom), ce monastère a été en partie détruit lors de l'expropriation, au début des années 20 : les croix et le revêtement en or des coupoles ont été envoyés à la fonderie, les vases sacrés en or et en argent ont été pillés, des centaines d'icônes ont disparu. Puis les nazis ont fait exploser ce qui restait du bâtiment, en 1941, lors de leur repli. Commença, après la guerre, la reconstruction des bâtiments.

« Créées par la foi et pour la foi »

En 1961, le lieu a été transformé en musée historique et artistique, ouvert au public, devenant le plus *grand centre scientifique et éducatif* de Russie. On y trouve quelques milliers de tableaux, dessins, sculptures, miniatures, meubles anciens, objets d'art décoratif, dont beaucoup n'ont aucun rapport avec la religion. La cathédrale de la Résurrection, qui fait partie de l'ensemble, a été remise à la disposition de l'Eglise orthodoxe, mais celle-ci exige tout le monastère...

L'élite culturelle russe ne veut pas que cette revendication légitime se transforme en injustice. C'est pourquoi le ministère de la culture a signé un accord général avec le patriarche, selon lequel *« le retrait des établissements culturels s'effectue après la mise à leur disposition de locaux équivalents »*. Mais, pour ce qui concerne le musée de la Nouvelle Jérusalem, le ministre de la culture Evgueni Sidorov affirme qu'*« il est impossible de trouver un tel endroit, car le musée et le monastère forment un tout spirituel et historique. Et même si nous construisions cent bâtiments, nous ne créerions jamais un tel musée. Un lieu unique de l'Histoire et de la culture cessera d'exister, et l'Eglise n'y gagnera pas »*.


VADIM GINNENREITER/ANA/SERGUEI POSSAD

La Nouvelle Jérusalem, à 50 kilomètres de Moscou : « un tout spirituel et historique » pour le ministre russe de la culture.

Des exemples étrangers montrent qu'une église en activité et un musée peuvent coexister. En Russie, on n'en est pas encore là. *« Une église n'est pas un musée, une icône n'est pas un objet d'exposition*, affirment les représentants du patriarcat, *elles sont créées par la foi et pour la foi. »* Si l'Eglise refuse toute transaction, le sort du monastère de la Nouvelle Jérusalem pourrait être le même que celui de nombreux sites mondialement connus, qui appartiennent désormais au patrimoine de l'humanité : le monastère de Novodievitchi à Moscou, la cathédrale Sainte-Sophie à Novgorod ou le monastère de Solovki, grand monument d'architecture religieuse de l'île Solovetski, dans le nord de la Russie, tragiquement célèbre pour avoir été, sous Lénine, le premier camp de concentration soviétique.

Autres monuments religieux convoités par l'Eglise, que le ministère de la culture ne veut rendre sous aucun prétexte : l'église de Kiji, près du lac Ladoga, non loin de Saint-Pétersbourg, l'église Saint-Dimitri à Vladimir, l'église de l'Intercession sur la Nerle, en tout soixante-trois monuments. Le ministère considère que ces bâtiments sont décorés de fresques uniques qui nécessitent leur rattachement à un musée. La question des cathédrales du Kremlin peut également se poser dans un avenir proche (jusqu'à présent, l'Eglise se contente de célébrer des messes à la cathédrale de la Dormition, pour des fêtes solennelles).

Réseaux de contrebande

Le point le plus sensible dans ce conflit Eglise-culture est la conservation des œuvres et trésors. Les églises ne pouvant leur assurer une protection suffisante, les vols d'icônes y sont plus fréquents que dans les musées. De nombreux spécialistes de l'art considèrent d'ailleurs que ces richesses appartiennent au patrimoine national et exigent des garanties pour leur sauvegarde.

Qui, parmi les hiérarques de l'Eglise, peut donner de telles garanties ? Selon les données du service fédéral de contre-espionnage, en 1991, 1992 et 1993, plus de trente mille icônes anciennes sont déjà passées en contrebande vers l'Allemagne alors que dans l'ensemble des musées de Russie, on n'a recensé que cinquante mille pièces. Et parmi ces pièces volatilisées, environ 10 % sont particulièrement précieuses et recherchées depuis longtemps. L'écrasante majorité de cette contrebande touche des icônes volées dans des églises pratiquement sans surveillance. Un réseau de onze contrebandiers, qui opéraient dans toute la Russie, a été démantelé pendant l'été 1994. Lors de leur arrestation, plus de trois mille trois centsicônes ont été saisies. On a constaté qu'ils perpétraient leurs vols tous les deux ou trois jours, et que souvent les ecclésiastiques découvraient les pertes des jours, voire des semaines, plus tard. Les experts pensent que la restitution de dizaines de milliers d'œuvres d'art aux églises montrera que l'ampleur des vols est encore plus considérable.

Un exemple : à la demande de Staline, la Galerie Tretiakov de Moscou avait dû, en 1948, rendre cent quarante-quatre œuvres – parmi lesquelles des objets des XVI[e] et XVII[e] siècles – à l'église la laure de La Trinité-Saint-Serge (qui s'appelait Zagorsk jusqu'à une période récente). Mais ces œuvres ont continué d'être considérées comme propriété du musée, tout en étant mises à la disposition du monastère. Des employés de la galerie ont voulu *« voir ces œuvres une dernière fois »*, avant la restitution définitive. Malgré des recherches minutieuses, ils n'en ont trouvé aucune trace...

Une autre circonstance aggrave le conflit. Les ensembles d'architecture religieuse les plus célèbres, devenus musées, rapportent aux caisses de l'Etat des revenus appréciables en devises fortes, apportées par les touristes étrangers. Désormais, ces revenus seront perçus par l'Eglise.

Une chose est sûre, la restitution des bâtiments, des icônes et des vases sacrés aux paroisses locales suit son cours à toute vitesse. Durant ces dernières années, plus de dix mille monuments artistiques ont été restitués à diverses confessions (à l'Eglise orthodoxe, mais aussi aux autres cultes largement présentes dans le pays : islam, catholicisme, judaïque, bouddhisme). D'où un autre conflit, douloureux et quasiment insoluble : nombre de ces biens se sont retrouvés dans des collections privées. Or le décret de Boris Eltsine ignore le propriétaire actuel. Il faut restituer. Quitte à bafouer la législation sur la propriété privée...

ARKADI VAKSBERG

Un théâtre aux prises avec l'Eglise

MOSCOU

correspondance

Le rectorat de l'université de Moscou a décidé de restituer au patriarcat l'ancienne église universitaire Sainte-Tatiana. Le problème est que ce lieu est occupé par le théâtre étudiant – de réputation nationale. Va-t-il être chassé ? Le conflit avec l'Eglise est violent, d'autant que cette bâtisse située au centre de Moscou, face au Kremlin, était déjà un théâtre en 1756. De 1806 à 1824, la troupe du Théâtre Maly a joué sur cette scène, et c'est seulement en 1837, sous le tsar Nicolas I[er], que ce foyer de libre pensée a été liquidé et le bâtiment transformé en chapelle privée.

Peu de temps après la mort de Staline, la renaissance du théâtre étudiant de l'université de Moscou est devenue l'un des signes du « dégel ». L'esprit de dissidence a toujours régné ici. Sur cette scène ont débuté ceux qui aujourd'hui dirigent leurs propres maisons : Mark Zakharov (Théâtre Lenkom) et Marc Rozovski (théâtre Ou Nikitskikh Vorot). Ici aussi, Sergueï Iourski et Roman Vitiouk ont monté des spectacles, bien connus des Parisiens. Ici ont débuté Demidova, première actrice de la fameuse Taganka, mais aussi Iia Savvina, l'une des meilleures actrices du Théâtre artistique (Khoudojestvenny Teatr) et quelques artistes satiriques les plus connus du pays.

Il ne s'agit donc pas de réhabiliter une église transformée en entrepôt ou en écurie (il y en a des milliers dans le pays), mais bien de casser un temple de la culture – l'équipe actuelle y a terminé l'été dernier la 288[e] saison du théâtre. *« Il ne faut pas construire une maison sur un cimetière,* a déclaré l'un des vétérans du théâtre étudiant, l'acteur et metteur en scène Rolan Bykov, *un véritable blasphème est en train de s'accomplir. »* Les arguments des innombrables représentants de la culture russe, qui ont pressé l'Eglise et l'Université de trouver une issue au conflit, n'ont pas été entendus. Affronter l'Eglise semble être aujourd'hui indécent. Et vain.

A. V.

CINÉMA

Mort de l'acteur Raul Julia

L'acteur portoricain Raul Julia est mort, le 24 octobre, des suites d'une congestion cérébrale à Long Island, où il était hospitalisé. Il était âgé de cinquante-six ans.

NEW-YORK

de notre correspondant

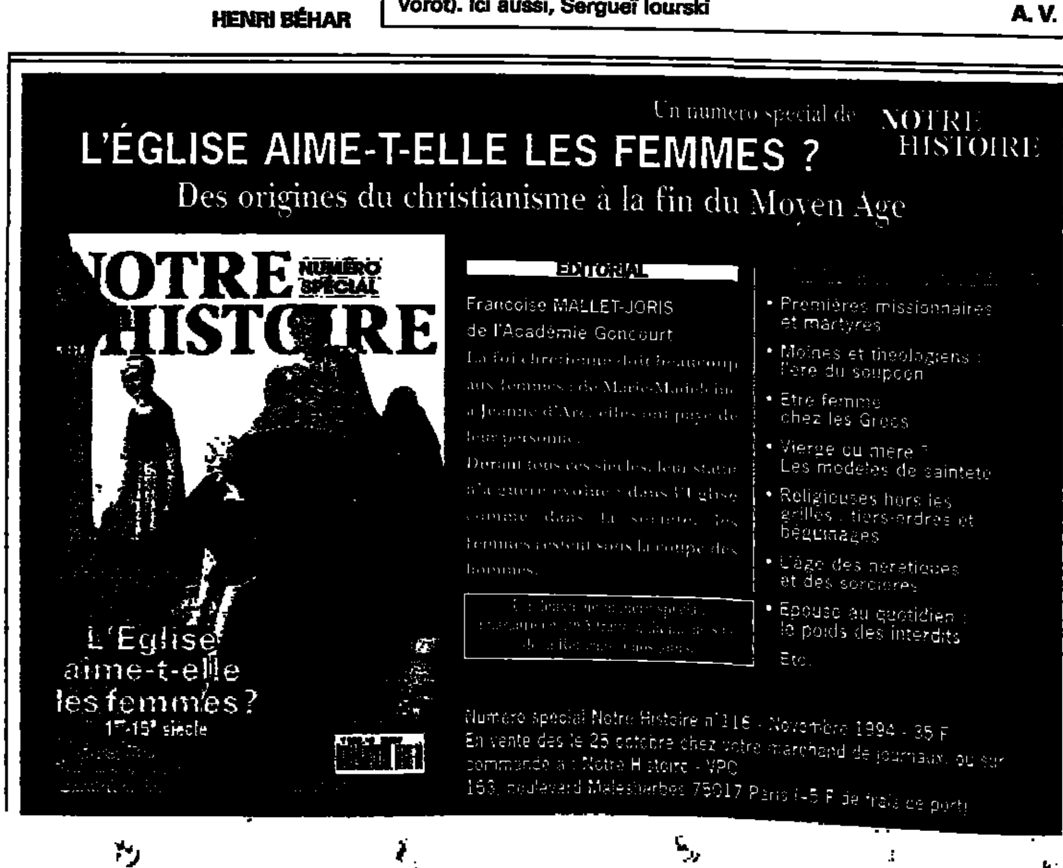
S'il était surtout apprécié en France pour la diversité de ses rôles au cinéma, Raul Julia avait eu une longue et prestigieuse carrière au théâtre. Impérieux dans l'élégance romantique, joyeusement excessif dans le burlesque, il n'avait jamais peur de rien. Raul Rafael Carlos Julia y Arcelay, né à San-Juan, Porto-Rico, hésite un temps entre la profession d'acteur et celle de chanteur de cabaret. Venu à New-York en 1964, il y fait ses débuts *off Broadway* dans une production en espagnol de *La vie est un songe*, de Calderon. L'impresario et directeur de troupe Joseph Papp l'engage dans son New York Shakespeare Festival (qui s'installera bientôt au Public Theatre).

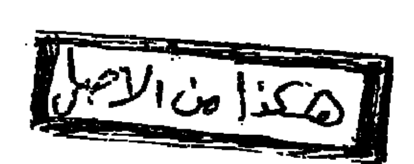
Après une brillante série de représentations d'une version moderne (et musicale) des *Gentilshommes de Vérone* (il y incarne le jeune premier Protée), Raul Julia reviendra souvent à Shakespeare, généralement sous la direction de Joseph Papp. Refusant de se laisser enfermer dans les stéréotypes parfois contraignants de l'industrie du spectacle, Julia passera avec détermination de George Bernard Shaw à Harold Pinter, de Noel Coward à Jean-Paul Sartre ou Tchekhov.

Ses premiers films connaissent des succès relatifs (des *Yeux de Laura Mars*, d'Irving Kirschner, *One from the Heart*, de Francis Coppola). Le grand tournant sera cependant *le Baiser de la femme araignée*, d'Hector Babenco, d'après le roman dialogué de Manuel Puig où, au côté d'un William Hurt en travesti, Raul Julia incarne un prisonnier politique puis son incarnation du rôle du père dans *la Famille Adams*.

Activiste lui-même, voué surtout aux causes sociales et humanitaires, Julia choisissait parfois ses personnages en fonction de ses convictions. Ainsi, dans *Romero*, fût-il Oscar Arnulfo Romero, archevêque assassiné au Salvador, et, récemment encore, dans *The Burning Season*, de John Frankenheimer, incarna-t-il Chico Mendes, syndicaliste brésilien, également assassiné.

HENRI BÉHAR





ARTS

Le combat culturel de l'héritier des rois monténégrins

Le sceptre de Nicolas Petrovitch

Un architecte français, héritier des princes du Monténégro, brandit l'arme culturelle contre les intégrismes nationaux et religieux.

CETINJE (Monténégro)

de notre envoyée spéciale

Lorsqu'il séjourne à Cetinje, bourg perché comme un nid d'aigles dans les montagnes, qui fut la capitale d'un royaume aujourd'hui oublié en Europe, Nicolas Petrovitch trouve rarement le temps de flâner. Pourtant, ce joyau architectural qu'est Cetinje, avec ses palais, son monastère, son théâtre et ses douze anciennes ambassades, rassemblées comme dans un mouchoir de poche, fait le bonheur de cet ancien élève des Beaux-Arts devenu architecte à Paris. Mais Nicolas Petrovitch Njegosh n'est pas un touriste : il est l'arrière-petit-fils du roi Nicolas Ier, père du Monténégro moderne et héritier des Njegosh qui durant quatre siècles, firent du pays de la montagne noire et des aigles blancs le seul Etat des Balkans qui conserva son indépendance et sa souveraineté au cours de l'occupation de la péninsule balkanique par l'Empire ottoman puis par l'empire autrichien.

Cet ancien étudiant soixante-huitard, qui, à la cinquantaine, continue à sillonner les rues de Paris à moto et en blouson de cuir, ne se souciait guère d'être le prince héritier d'une petite République yougoslave, placée sous tutelle serbe en 1918. De nationalité française et de mère bretonne, il ne savait pas un mot de serbo-croate et ne s'était rendu qu'une seule fois au Monténégro, en 1969 – à la demande son père. Mais, en 1989, son identité refoulée resurgit brusquement. Au mois d'octobre, Nicolas Petrovitch se rend à Cetinje pour assister au rapatriement de la dépouille de son arrière-grand-père, le roi Nicolas, mort en exil à Antibes en 1921 et enterré à San-Remo. *« Cetinje et ses 14 000 habitants voient déferler 250 000 visiteurs qui montent sur les toits, dans les arbres, pour assister à la cérémonie. C'est à ce moment-là que je comprends ce que signifie le nom de Petrovitch Njegosh »*, précise l'architecte qui décide, ce jour-là, *« de ne pas être le fossoyeur de la dynastie »* et de se lancer à la découverte de son pays retrouvé.

« Du kitsch au sang, il n'y a qu'un pas »

Sans pour autant se laisser envahir par la vanité ou la folie des grandeurs. Nicolas n'abandonnera ni son blue-jean ni son humour. Et lorsqu'il sera sollicité par les télévisions étrangères venues le rencontrer lors d'un de ses voyages à Cetinje, ce sera avec une vieille canne et un exemplaire de l'album de Tintin, *le Sceptre d'Ottokar*, qu'il posera. Les ambitions de l'architecte sont, pour le moment, d'ordre moral : *« J'ai hérité d'un patrimoine moral, c'est la seule chose qui nous reste puisque le palais, et tout ce qui appartenait à la famille, est propriété de l'Etat »*.

Alerté par les signes précurseurs d'une grave crise qui ne tardera pas à éclater, Nicolas Petrovitch décide de combattre par la culture et les échanges culturels le nationalisme grandissant et le repli sur soi-même qu'il suppose pour chacune des communautés de l'ex-Yougoslavie. Il entreprend donc, au cours de l'année 1990, de mettre sur pied au Monténégro un festival d'art contemporain avec des artistes de toute la Yougoslavie. Lorsqu'il inaugure, le 7 juin 1991, la première Biennale de Cetinje, il ne sait pas encore qu'il s'agit de la dernière manifestation yougoslave. Pas plus que Jusuf Hadzifejzovic, peintre de Sarajevo, qui écrivit pourtant sur les murs du Palais bleu : *« Du kitsch au sang, il n'y a qu'un pas. »* Deux semaines plus tard, la guerre éclate en Slovénie, puis en Croatie...

Déchiré par la guerre, meurtri par les bombardements de Dubrovnik, le prince-architecte s'engagera de plus belle pour que le Monténégro reste *« une société pluriethnique composée de Monténégrins, de Serbes, de Musulmans, d'Albanais et de Croates »*. Et, s'il se défend de faire de la politique, il reconnaît toutefois qu'il se bat pour un Monténégro souverain, *« une région européenne ouverte, alliée de la Serbie mais aussi de la Croatie et de la Bosnie voisines »*, et dénonce, avec l'opposition monténégrine, la mainmise de la Serbie sur sa république d'origine que Belgrade a associée *« au projet totalitaire de la Grande Serbie »*. En septembre 1992, il tente en vain de mobiliser ses concitoyens français pour manifester contre la « purification ethnique » révélée par la découverte des camps serbes en Bosnie. Nicolas Petrovitch ne se décourage pas et crée en janvier 1993, à Paris, IZBOR, une association pour la défense des droits de l'homme qui opère sur tout l'espace ex-yougoslave et fournit une assistance juridique aux victimes des abus. Mais l'arme culturelle reste son cheval de bataille, et il s'en sert désormais pour combattre la passivité aussi bien à Paris qu'au Monténégro.

Au fil des mois, le prince en blue-jean et blouson noir collectionne ce qu'il appelle *« des petits gestes »*. Le plus célèbre : la restitution par le Monténégro des quelques 450 tableaux de l'éminent peintre croate de Dubrovnik Milenko Stanic, pillés pendant la guerre de Croatie en 1991 par l'armée fédérale et entreposés depuis dans les sous-sols humides du ministère monténégrin de la culture et du cercle militaire de Podgorica, la capitale administrative. Alerté au cours de l'été 1993 par l'UNESCO, qui vient d'apprendre que le ministre monténégrin de la culture, Gojko Celebic, prépare une exposition de ce « butin de guerre » dans... le Palais bleu de Cetinje, Nicolas Petrovitch entreprend des démarches auprès du gouvernement monténégrin et encourage les intellectuels à signer une pétition en faveur de la restitution des œuvres à la Croatie. En mai 1994, soit presque un an plus tard, les autorités monténégrines obtempèrent et le prince héritier est vivement applaudi lors d'un voyage à Zagreb.

Entravée par l'embargo international contre la Serbie et le Monténégro (fédérés au sein de la nouvelle Yougoslavie), l'organisation de la deuxième Biennale de Cetinje sera ajournée d'un an. Ouverte le 20 août 1994 avec six expositions regroupant quatre-vingt-cinq artistes contemporains et montrant notamment une série d'œuvres de peintres russes non officiels prêtées par le Musée Tsaritsino de Moscou, elle a obtenu le soutien de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, et a fait l'objet d'une dérogation spéciale du Comité des sanctions de l'ONU. Nicolas Petrovitch peut inscrire à son palmarès un précédent : en autorisant, le 15 juin dernier, l'exposition d'œuvres étrangères dans un pays sous embargo, la communauté internationale a reconnu que la culture, au même titre que les médicaments ou l'aide aux médias indépendants, pouvait faire partie des besoins *humanitaires élémentaires*. Le prince-architecte était sur le point d'obtenir une autre dérogation, celle d'un vol culturel entre Paris et le Monténégro, lorsqu'une partie des sanctions internationales contre la Fédération yougoslave ont été levées. Son « avion culturel » sera tout de même le premier depuis deux ans et demi à emprunter le corridor aérien qui relie Paris à Belgrade et à Podgorica, avec à son bord quelque cent-vingt personnalités du monde des arts, venues clore la biennale. Nicolas Petrovitch a, sans aucun doute, relevé un défi : Cetinje fut, l'espace d'un week-end, celui du 21 au 23 octobre, la capitale culturelle des Balkans. Reste à lui reconnaître un dernier exploit : les œuvres russes exposées, et vivement appréciées par les *professionnels occidentaux* du voyage, tel Pontus Hulten, ont été extraites, pour la biennale, d'un abri atomique de la banlieue de Moscou où le Musée Tsaritsino qui aspire à devenir le grand musée national russe, expose ses nouvelles acquisitions.

FLORENCE HARTMANN

Sept Picasso volés à Zurich

Sept œuvres de Pablo Picasso *d'une valeur dont l'estimation* varie selon les sources entre 52 millions de francs suisses – 215 millions de francs – (Reuter) et 250 millions de francs suisses – plus de 1 milliard de francs – (AFP) ont été dérobées au cours du week-end du 22 et 23 octobre dans une galerie de Zurich. Les voleurs se sont introduits dans la galerie entre samedi après-midi et lundi matin en venant de la cave d'une maison contiguë. La police, qui a annoncé le vol le lundi 24 octobre, n'a pas communiqué l'identité du malheureux commerçant.

Ces œuvres plaisent, puisque deux des tableaux volés l'avaient déjà été il y a trois ans dans la même galerie avant d'être retrouvés en février 1992. Cette fois ci, les voleurs ont également fait main basse sur un tableau de Jules Pascin. Ils ont des goûts classiques, mais sûrs : les tableaux volés appartiennent aux périodes « bleue » et « rose » de Picasso. Parmi eux figure *le Christ de Montmartre*, qui date de 1904.

Ha. B.



THÉÂTRE

Un entretien avec Muriel Robin

« J'aborde mes sketches comme des petites pièces »

Voilà neuf ans que Muriel Robin n'avait pas participé à une aventure théâtrale, choisissant de mener en solitaire une carrière tonitruante de fantaisiste. Interprète de sketches écrits avec son complice Pierre Palmade, partenaire de Guy Bedos il y a deux ans à l'Olympia, elle s'apprête à jouer deux pièces en un acte de Feydeau, « On purge bébé ! » et « Feu la mère de Madame », aux côtés de Pierre Richard et de Darry Cowl. Depuis Saint-Etienne, où elle a grandi, jusqu'à Paris, où elle règne désormais en actrice comique de premier rang, Muriel Robin se souvient ici des étapes d'une ascension moins facile qu'on ne le croit.

La solitude de l'élève amuseur : « Quand je suis entrée au Conservatoire, en 1977, je suis restée très en retrait, j'ai vécu en solitaire. On m'a très vite étiquetée « truqueuse », on disait que je jouais boulevard, que je copiais Maillan. Quand on débarque d'un magasin de chaussures à Saint-Etienne et qu'on vous dit ça, il faut comprendre ce que ça veut dire, c'est un peu elliptique... Moi, je savais que j'étais sincère, mais on ne parlait pas la même langue. Michel Bouquet est le seul professeur qui se soit vraiment intéressé à moi. Il m'a dit que j'avais ce qu'il fallait pour devenir une bonne comédienne. Il m'a dit aussi que, le plus souvent, les acteurs devaient aller au personnage, mais qu'il y avait quelques cas où, qu'on le veuille ou non, il fallait ramener le personnage à soi. Il m'a dit : *« Toi, tu es comme ça ; le personnage ça sera toi. »* Il m'a dit aussi que j'étais certainement faite pour jouer des premiers rôles, que ça serait peut-être un peu long... Il a vu juste.

La rencontre avec Pierre Palmade : » En 1988, je me suis retrouvée seule en scène un peu par accident, un bel accident. Je n'avais pas vraiment de travail, ce n'était pas plus grave que ça d'ailleurs. Je suis allée voir Pierre Palmade au Tintamarre, sur le conseil d'amis. A la fin de son spectacle, on nous a présentés, on a dîné, on a commencé à rire, comme j'ai rarement ri avec quelqu'un. Le lendemain, on a redîné tous les deux, on s'est raconté un peu nos vies et, le surlendemain, on a commencé d'écrire dans mon petit appartement rue du Faubourg-Poissonnière... *L'Addition, le Répondeur, le Noir*, tous les sketches qui m'ont suivie depuis... Vingt jours plus tard, vraiment, j'étais sur la scène du Tintamarre avec *Les majorettes se cachent pour mourir*.

Ecrire des sketches : » Je ne prends aucune note, et Pierre Palmade non plus. Nous partons de notre dialogue. C'est souvent Pierre qui trouve le thème des sketches. Au bout d'un moment, on note nos idées sur le papier puis, quand on sent que certains moments sont construits, on passe à l'ordinateur. Ensuite, je nettoie les textes à la virgule près et je prépare mon travail d'acteur. Quand je joue, j'aime bien que le texte soit le même de la première à la dernière représentation. Ce travail de nettoyage pourrait se faire pendant la représentation mais je préfère le faire chez moi avant : je me sens plus sûre. Le soir de la dernière, les sketches ont au maximum dix mots de plus. Ce qu'on écrit est une mécanique précise. Il n'y a pas d'improvisation, je me l'interdis.

Seule en scène : » En 1988, je me suis donc retrouvée seule sur la petite scène du Tintamarre, une salle de 120 places. Au bout de quatre ans, il y a eu certains soirs jusqu'à 4 000 ou 5 000 spectateurs dans les salles... Petit à petit, je me suis détendue, j'ai pris confiance en moi. Mais j'ai peur de ce qui marche bien... Ça peut être dangereux. En 1990, j'ai joué *Tout m'énerve* pendant trois semaines à l'Olympia, seule. C'est là que les choses ont vraiment commencé, c'est là aussi que j'ai décidé de prendre une autre direction. Parce que j'avais peur d'être rangée dans une case, aussi bien par le public que par les professionnels. Je ne veux pas les brusquer, ni les perdre, les gens. Sans eux mon métier n'existe plus. En même temps, je n'ai pas envie qu'ils m'obligent à aller là où je ne veux pas aller ; je veux tenir la barre et essayer de les mener ailleurs.

L'Olympia avec Guy Bedos : » Depuis le premier jour, je veux aller vers le théâtre. Mes sketches, je ne les aborde pas comme des numéros de cabaret mais comme des petites pièces de théâtre. Bedos a été un pont vers le théâtre – un joli pont, non ? Avec lui, je n'étais plus toute seule.

Jouer Feydeau : » Ce n'est certainement pas un hasard si je me retrouve au théâtre avec deux pièces en un acte. Ce ne sont plus des sketches, évidemment, mais ce ne sont pas tout à fait des pièces. Quand on aborde les personnages de Feydeau, on ne peut pas se permettre de faire trop de psychologie, on perdrait pied. Il faut les sentir, les construire à l'intuition. Le personnage, on le sent ou on ne le sent pas, ça, c'est commun au théâtre et au *one-man-show*. J'ai le sentiment que je passe les répétitions à retrouver ce que j'ai fait en première lecture, d'instinct. Il faut rester simple, se nourrir de très peu de chose. D'habitude, j'aime bien le travail à la table, il est rassurant. Avec Feydeau, ce travail se fait après. Une fois qu'on est debout, on creuse, et il faut vraiment, plus que dans n'importe quel théâtre, inventer le texte. Car Feydeau ne repose sur rien, même pas sur un mari dans un placard... Si elle est parfaitement jouée, une scène de ménage de Feydeau est à crever de rire... Mais toute l'écriture est d'une immense fragilité. »

Propos recueillis par OLIVIER SCHMITT

▶ *« On purge bébé » et « Feu la mère de Madame »*, mise en scène de Bernard Murat. Théâtre Edouard-VII, 10, place Edouard-VII (9e). Métro : Opéra ou Auber. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée samedi à 18 heures. Tél. : 47-42-59-92. De 100 F à 290 F.

RECTIRCATIF. – Contrairement à ce qui a été écrit dans *le Monde* du 21 octobre, les représentations annulées de *Casse-Noisette*, au Théâtre des Champs-Elysées à Paris, par le Ballet du Kirov, sont celles qui devaient avoir lieu du 28 au 31 décembre.

A l'occasion d'un colloque de la caisse d'assurance-maladie

Les institutions sociales et sanitaires parisiennes se mobilisent contre l'exclusion

Alain Honoré, président de la caisse d'assurance-maladie de Paris, Alain Cordier, directeur général de l'Assistance publique, et Antoine Durrleman, délégué aux affaires sanitaires et sociales de la Ville, ont annoncé des mesures concrètes visant à améliorer la prise en charge des plus démunis par le système de santé. Cinquante mille personnes, à Paris, échappent aux différents systèmes d'assurance ou d'aide médicale.

« Pour une ville sans exclus» : tel était le titre du colloque organisé, les 20 et 21 octobre, à Paris, par la caisse d'assurance-maladie de la capitale. On attendait quelques cohortes de travailleurs sociaux et de belles déclarations de principe énoncées la main sur le cœur. Plus de cinq cents professionnels (assistantes sociales, médecins, cadres de la Sécurité sociale et militants d'associations) ont presque débordé les organisateurs, qui ont dû, en hâte, doubler les capacités de la salle (l'Espace Reuilly, dans le douzième arrondissement). Par leurs témoignages et leurs suggestions, les participants ont transformé les débats en une sorte d'atelier à idées. Comme portés par l'ambiance, les dirigeants des grandes institutions ont énoncé des propositions concrètes, qui permettront d'inverser les mécanismes de l'exclusion.

Des moyens très importants

Paradoxe selon les uns, scandale pour les plus émotifs, le problème est le suivant : Paris est la ville de France où l'on compte le plus grand nombre de personnes ne bénéficiant pas du système de santé. Pourtant, elle est aussi celle dont les institutions sanitaires et sociales sont les plus puissantes. On connaît le réseau et la qualité technique des hôpitaux de l'Assistance publique, et la capitale offre une densité record de praticiens privés. 80 % des sommes dépensées dans ce système sont couvertes par la caisse d'assurance-maladie de Paris. Par ses quatre-vingt-dix guichets, ses quatre mille cinq cents employés distribuent, chaque année, 37,8 milliards de francs à deux millions et demi d'assurés. Grâce à ses finances naguère florissantes, la Ville, de son côté, peut ajouter à cela des secours plus généreux que partout ailleurs.

Pourtant, tous les acteurs de terrain le savent et le répètent : devant la crise qui a littéralement jeté à la rue des dizaines de milliers de citoyens, ces lourdes machines ont révélé leur inadaptation. Ceux que l'on appelle les exclus – sans travail, sans logis, sans papiers, sans famille – sont aussi, aujourd'hui, des exclus de la santé. Il y a déjà dix ans, des médecins créaient à Paris l'association REMEDE, dont le nom même (Relais médical pour les délaissés) était un signal d'alarme. Depuis, elle a accueilli dans son dispensaire du onzième arrondissement environ vingt mille malades rejetés par le système de soins.

Il y a cinq ans, Jacques Chirac lançait la carte Paris-santé. Distribuée à cent trente mille bénéficiaires, elle coûte à la ville 450 millions de francs par an. Pourtant, il a fallu, l'an passé, inventer encore le « SAMU social », qui a ouvert des infirmeries pour soigner les laissés-pour-compte ramassés chaque nuit. Josette Reynaud, directrice de la caisse d'assurance-maladie de Paris, estime que 2 % de ceux qui auraient droit à ses prestations n'y recourent jamais, ce qui représente cinquante mille personnes. Bref, devant la marée montante de ce qu'il faut bien nommer la misère – économique, psychologique, administrative, physiologique –, aucun des filets de sécurité n'arrive à jouer pleinement son rôle.

Une véritable assistance publique

C'est avec stupeur que les soignants découvrent en plein Paris, comme autrefois, des pauvres hères dont les plaies grouillent d'asticots. D'où le détestable réflexe de certains médecins de pointe, qui s'exclament à l'adresse des dispensaires leur envoyant des marginaux : *« Nous ne sommes pas un dépotoir ! Cessez de nous expédier vos déchets ! »* De même, les psychiatres, déjà débordés par les patients habitant leurs secteurs, répugnent à prendre en charge des SDF, au motif qu'en effet ceux-ci ne sont domiciliés nulle part.

Prenant conscience de la relative inefficacité de leurs organisations respectives, les responsables des grandes institutions sanitaires et sociales ont donc décidé de réagir. Le colloque organisé par la caisse d'assurance-maladie de Paris les a réunis, pour la première fois, autour de cette volonté. *« Nous avons tous le nez sur le guidon*, a reconnu M. Durrleman, représentant la Ville. *Ces journées sont une occasion de lever la tête.* »

Chacun a donc apporté son lot de propositions. Exemple : comme la carte municipale Paris-santé ne couvre pas les prothèses oculaires, dentaires et auditives, la Ville prévoit une aide spéciale pour les Parisiens qui, faute de ressources, ne peuvent se payer ces appareillages. En outre, elle ouvre un dispensaire de soins dentaires gratuits.

M. Honoré, président de la caisse, a promis que, d'ici quelques mois, les formalités administratives, dont la complexité aboutit à rejeter les sans-papiers, seraient simplifiées. Un formulaire unique et commun à tous les organismes sociaux est mis à l'étude. De même, les aides financières sollicitées pour une même personne par toutes sortes de services seront désormais regroupées et coordonnées. L'expérience tentée dans les dix-septième et dix-huitième arrondissements sera généralisée à tout Paris. Autour du SAMU social imaginé par la Ville, les forces se regroupent. M. Honoré, pour l'assurance-maladie, et M. Cordier, pour l'Assistance publique, s'y sont engagés.

Ce dernier, au cours d'une intervention remarquable, a énuméré la liste des améliorations que ses personnels mettent en chantier : les services d'urgence vont être réorganisés pour que les marginaux y soient accueillis et traités comme tout autre malade ; des assistantes sociales profiteront ensuite de la présence à l'hôpital de ces sans-papiers pour essayer de régulariser leur situation administrative ; un premier bilan des « lits d'infirmerie » récemment installés à Cochin va être dressé. L'objectif est d'éviter que ne se créent dans les hôpitaux des filières spéciales pour les pauvres. Bref, l'Assistance publique doit retrouver la mission originelle que son nom lui assignait : accueillir et soigner tout le monde et, d'abord, les plus démunis.

MARC AMBROISE-RENDU

Un entretien avec le sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine

M. Fourcade reproche au gouvernement de renoncer à réorganiser les transports dans la région

Le Sénat devait aborder, mardi 25 octobre, la discussion du projet de loi sur le développement du territoire, adopté par l'Assemblée nationale en juillet. Plusieurs amendements à ce projet, proposés par la commission spéciale formée au Sénat, concernent directement la région Ile-de-France. Nous avons demandé à Jean-Pierre Fourcade, sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine et premier vice-président du conseil régional, chargé des finances, de réagir à ces propositions. M. Fourcade regrette que le gouvernement n'ait pas eu le « courage » de maintenir son projet de réorganisation des transports en Ile-de-France.

« La commission sénatoriale propose de rendre à l'Etat la responsabilité de l'ouverture, de l'élaboration ou de la révision du schéma directeur de la région. Ne revient-on pas, ainsi, sur la promesse de laisser la région décider de son aménagement ?

– La commission spéciale a conservé la spécificité de l'Ile-de-France, puisque c'est la seule région dont le schéma directeur est obligatoire et a valeur réglementaire. Cependant, l'obligation d'un décret en Conseil d'Etat pour l'ouverture de la procédure d'élaboration ou de révision du schéma directeur ne nous paraît pas appropriée. En revanche, la nécessité de rendre compatible le schéma directeur d'Ile-de-France avec la directive nationale d'aménagement va dans le bon sens. Les élus d'Ile-de-France ne souhaitent, finalement, que le retour de la région au droit commun en matière d'aménagement.

– Que pensez-vous du rétablissement de l'agrément-constructeur généralisé pour les nouveaux bureaux ?

– L'état du marché actuel, avec plus de 4 millions de mètres carrés de bureaux inoccupés, rend un peu dérisoire cette réglementation. Il faudrait plutôt laisser faire le marché. Rien ne prouve que des contraintes à la création d'emplois en Ile-de-France profitent à Limoges ou à Toulouse... Elles favorisent plutôt Francfort, Londres ou Bruxelles ! Nous préférons les conventions entre l'Etat et les communes sur la base d'un *ratio* entre logements et emplois. Elles permettront le rééquilibrage indispensable à l'intérieur de la région.

« La taxe sur les bureaux va dans le bon sens »

– La commission approuve la disparition progressive de la dotation globale de fonctionnement versée à la région. L'accepterez-vous dans les termes proposés ?

– J'approuve la disparition progressive, en dix ans, de la DGF. C'était un élément de singularité souvent critiqué par les élus des autres régions, mais l'Etat avait accordé cette dotation à la région pour qu'elle puisse financer à sa place des grandes infrastructures. Je suis donc d'accord pour le remplacement de la DGF par le FARIF (Fonds d'aménagement de la région Ile-de-France), cette taxe sur les bureaux d'origine régionale. Cela va dans le bon sens. A condition, cependant, que l'affectation de ce FARIF ne soit pas décidée par l'Etat : ce serait un simple tour de passe-passe, puisque l'Etat a complété le contrat de plan avec des crédits du FARIF. Je proposerai donc un amendement pour modifier cet article.

– Les mécanismes de péréquation proposés par vos collègues sénateurs conviennent-ils au président du comité des finances locales que vous êtes ?

– Il est faux de dire qu'il n'y a pas encore de système de péréquation des ressources entre les régions. L'Ile-de-France contribue, déjà, au fonds de correction des déséquilibres régionaux. Ses départements participent à la dotation globale de décentralisation. Une grande partie des communes riches ont participé au financement du fonds de développement social urbain. Il faut rappeler, également, que la région est la seule à disposer d'un fonds interne de solidarité pour les communes en difficulté. Elle contribue, aussi, largement, au contrat de plan du Bassin parisien.

» Pour que le calcul des péréquations soit indiscutable, je souhaite qu'elles soient effectuées sur la base des valeurs locatives cadastrales révisées. Celles qui datent de plusieurs dizaines d'années sont sous-évaluées dans la plupart des villes de province, notamment lorsque celles-ci n'ont subi aucune reconstruction depuis la guerre.

« Le premier ministre a tort »

– N'êtes-vous pas déçu de voir reportée à une nouvelle loi, au mieux dans dix-huit mois, la réforme du système de transports ?

– Je souhaite que la région revienne progressivement au droit commun pour les transports, dans les mêmes conditions et avec la même méthode que pour la DGF, c'est-à-dire en dix ans. Le système actuel est absurde, parce qu'il n'y a pas d'unité de commandement, pas de responsabilité financière claire. Il y a, en revanche, un engagement mal maîtrisé du budget de l'Etat. On ne peut pas avoir une idée pour un domaine et le contraire pour un autre. Je regrette que le problème de l'organisation des transports dans la région ait été déclaré « tabou » par le gouvernement. Le premier ministre a tort de repousser ce débat esentiel. »

Propos recueillis par
CHRISTOPHE DE CHENAY

REPÈRES

MUNICIPALES

Le MRG a désigné ses têtes de liste à Paris

Le Mouvement des radicaux de gauche a rendu publics les noms de ses têtes de liste pour les élections municipales à Paris. C'est Jean-François Boutet, secrétaire national, candidat dans le septième arrondissement, qui conduira la campagne. Les autres candidats sont Didier Hamon dans le premier arrondissement, Xavier-Alexandre Kedder dans le deuxième, Pascal Cedan, directeur de cabinet de Jean-François Hory, président du MRG, dans le troisième, Serge Grymberg dans le quatrième, Bruno Rousselet dans le cinquième, Catherine Beauvois dans le sixième, Roro Er Saoz dans le huitième, Jean Parisot dans le neuvième, Eric Algrain dans le dixième, Pierre Henry dans le onzième, James Soumah dans le douzième, Jacky Chriqui dans le treizième, Marie-José Rabner dans le quatorzième, Gérard Heit dans le quinzième, Stéphane Benayoun dans le seizième, Christian Girard dans le dix-septième, Joël Wittmeyer dans le dix-huitième, Jean-Noël Haudecœur dans le dix-neuvième et Jean-Pierre Hamel dans le vingtième.

CONSOMMATION

Les notaires proposent une information « de proximité »

La chambre interdépartementale des notaires de Versailles (quatre vingt-huit offices et cent soixante-six notaires dans les Yvelines et le Val-d'Oise) procèdera prochainement à la nomination, dans son ressort, de « notaires-correspondants » des associations de consommateurs. *« C'est la première initiative de décentralisation, à l'échelon départemental, du dialogue instauré depuis dix ans entre la profession des notaires et les associations de consommateurs »*, explique Mᵉ Sylviane Plantelin, présidente de la chambre de Versailles.

Une charte, en cours d'élaboration, fixera l'objectif de cette information de proximité : rencontres périodiques, diffusion d'informations sur l'actualité législative (par exemple la loi de finances), organisation de manifestations en direction du grand public sur le modèle des « journées de Maillot ».

TRANSPORTS

Accord entre la RATP et les transporteurs privés de la région

Un accord-cadre vient d'être signé entre la RATP et les deux associations regroupant les transporteurs routiers privés de la région. Celui-ci permettra aux voyageurs d'utiliser les billets de la RATP pour emprunter les lignes d'autobus privées dont le tracé est imbriqué avec le réseau de la RATP. Cette convention a été élaborée sous l'égide du syndicat des transports parisiens (STP), l'autorité unique, présidée par le préfet de région, qui organise les transports en Ile-de-France.

Le STP, qui fixe la tarification sur les lignes privées de la région, donnera son autorisation pour l'utilisation de la billetterie et de la ratification de la RATP sur les lignes privées. Le service urbain du Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine) bénéficiera prochainement de cet accord, qui sera étendu à toute la région.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 26 octobre.

BÉBÉ PART EN VADROUILLE. Film américain de Patrick Read Johnson, v.o. : Forum Orient Express, 1ᵉ (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8ᵉ (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (36-68-70-23) ; Bretagne, 6ᵉ (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8ᵉ (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13ᵉ (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14ᵉ (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14ᵉ (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15ᵉ (45-32-91-68).

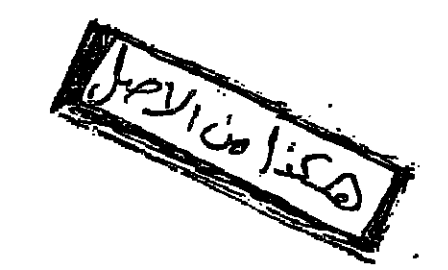
MURIEL. Film australien de P. J. Hogan, v.o. : Gaumont Les Halles, 1ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7ᵉ (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14ᵉ (36-68-75-55).

PULP FICTION. (*) Film américain de Quentin Tarantino, v.o. : Gaumont Les Halles, 1ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6ᵉ (36-68-34-21) ; UGC Danton, 6ᵉ (36-68-34-21) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9ᵉ (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9ᵉ (36-68-21-24) ; La Bastille, 11ᵉ (43-07-48-60) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15ᵉ (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16ᵉ (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17ᵉ (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

THAT'S ENTERTAINMENT III. Film américain de Bud Friedgen et Michael J. Sheridan, v.o. : Grand Action, 5ᵉ (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Mac-Mahon, 17ᵉ (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

THE MASK. Film américain de Charles Russell, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉ (36-68-51-25) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6ᵉ (36-68-37-62) ; UGC Odéon, 6ᵉ (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8ᵉ (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13ᵉ (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16ᵉ (42-24-46-24) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2ᵉ (36-68-70-23) ; Bretagne, 6ᵉ (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

هكذا من الاصل



Aux ministères du travail, des finances, dans les préfectures...

L'administration emploie illégalement des milliers de personnes sous contrat « emploi-solidarité »

Les députés devaient commencer à examiner, mardi 25 octobre au matin, le projet de budget du ministère du travail qui prévoit notamment la reconduction en 1995 du financement de 650 000 contrats emploi-solidarité (CES). En attendant, des milliers de ces contractuels seraient employés, en toute illégalité, dans les administrations de l'Etat.

Au ministère des finances, on a fini par les surnommer les « ectoplasmes ». Embauchés sous contrat emploi-solidarité (CES), ils seraient en effet quelques milliers à œuvrer chaque jour dans les différentes administrations de l'Etat. Pourtant, officiellement, ils n'existent pas. Et pour cause : leur présence est illégale ! Sur ce point, le code du travail (article L 322-4-7) est formel : *« Les contrats « emploi-solidarité » ne peuvent être conclus par les services de l'Etat. »*

Cela n'empêche pas apparemment nombre de ministères d'en accueillir. Et non des moindres, puisque leur présence est avérée dans les services de l'intérieur, du travail, de l'équipement et même des finances... L'administration de Charles Pasqua apparaît sans nul doute comme la moins hypocrite. Elle vient ainsi, pour la première fois, de reconnaître l'emploi dans les préfectures de ces contractuels à mi-temps. Ils représentaient même, au 1er janvier 1994, *« 717,2 emplois à temps plein »*, selon le relevé des effectifs présenté en juin en comité technique paritaire. Soit quelque 1 440 personnes.

Au ministère de l'équipement, on estime à *« quelques centaines, voire un millier maximum »*, le nombre de CES présents dans les directions départementales. *« Ils sont*, dit-on au cabinet de Bernard Bosson, *essentiellement concentrés dans les départements où les problèmes d'effectifs sont les plus criants »*, à l'instar du Nord, où la DDE en abrite à elle seule *« pas moins d'une centaine »*. Au ministère du travail, l'entourage de Michel Giraud n'en confesse, en revanche, qu'*« une centaine au total, dans la plupart des cas, recommandés auprès des chefs de service pour des raisons familiales... »* Mais, précise-t-on aussitôt, *« ils sont voués à diminuer avec le recentrage des dispositifs de l'emploi sur les publics les plus en difficulté »*. De son côté, le ministère des finances a catégoriquement démenti leur existence.

Jusqu'à 30 % des effectifs titulaires

Les pointages partiels, effectués par des syndicalistes affiliés à la CFDT, laissent songeurs quant à l'étendue réelle du phénomène. Certaines directions départementales du travail fonctionneraient, selon eux, avec des volants de dix, vingt et parfois trente CES, atteignant jusqu'à 30 % des effectifs titulaires : et d'en avoir relevé jusqu'à 29 % dans l'Aube, 23 % dans la Somme, 20 % dans l'Aisne... A l'équipement, les syndicats estiment qu'ils représenteraient an total près de 5 % des *fonctionnaires en poste dans les* DDE. Enfin, aux finances, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) emploierait en moyenne deux CES par département, tandis qu'ils seraient aussi présents dans le réseau des perceptions du Trésor.

Il convient toutefois de ne pas généraliser. *« Par principe, des chefs de services déconcentrés se refusent à employer ces contractuels »*, reconnaissent les syndicalistes. Le fonctionnement des services dût-il en pâtir. Compte tenu de la pression – constante depuis 1984 – à la baisse du nombre de fonctionnaires, la tentation de recourir à cette main-d'œuvre est très forte. Entre 1985 et 1993, les ministères sociaux ont perdu plus de 6 000 emplois budgétaires, alors que les dispositifs de lutte contre le chômage et l'exclusion explosaient. Au ministère des finances, une enquête réalisée en 1990 sur les charges de travail réelles a fait apparaître un déficit de 3 000 emplois. Une étude identique menée dans les préfectures révèlait, elle, la nécessité de créer 1 500 postes supplémentaires.

« Faire tourner la boutique »

« Les CES sont d'autant mieux accueillis dans les services qu'ils permettent de faire tourner la boutique », constatent les syndicats. Censés en théorie couvrir *« des besoins collectifs non satisfaits »* et ne pouvant en aucune façon *« participer au fonctionnement du service public »*, les CES, en réalité, *« bouchent les trous »*. Au cabinet du ministre du travail, on avoue, non sans un certain cynisme, que de nombreux CES gèrent les dossiers de... CES. De même, à l'équipement, participent-ils à l'entretien du réseau routier. Ailleurs, ils accueillent les usagers. Lorsque leur qualification initiale le leur permet, ils en viennent même parfois à assurer la maintenance du parc informatique, comme c'est le cas dans une préfecture de la région parisienne... Des dérives n'en sont pas moins perceptibles. Ainsi aux finances, les syndicats s'inquiètent de ce que ces contractuels ont accès aux dossiers des contribuables, au mépris du principe fondamental de *« confidentialité »*. De même, dans les préfectures, les syndicats s'alarment de ce que nombre de CES se retrouvent sur les postes réputés « à risque » du point de vue de la corruption : guichet, accueil des étrangers, service des naturalisations...

Autre avantage pour ces ministères, la main-d'œuvre CES est, dans la plupart des cas, gratuite ! Officiellement, ils sont en effet recrutés et rémunérés par des associations, des établissements publics, voire des collectivités locales – tous habilités à le faire – avant d'être *« mis à disposition »* de l'Etat. 80 % des CES présents à l'équipement sont en fait embauchés par les conseils généraux et *« mis sous la responsabilité fonctionnelle des directeurs départementaux »*. Sous couvert – abusif – de la loi de 1992 sur la répartition des compétences entre préfectures et conseils généraux (article 30). Ailleurs, les administrations les font embaucher par l'une des nombreuses associations qui prospèrent dans leur sillage : unions sportives ou culturelles de ministères, mess des officiers...

Le recours à ces associations-écrans n'est toutefois pas nouveau. Dès 1984, les TUC avaient ainsi suscité l'émergence de nombreuses « amicales », dans les préfectures notamment. Sans doute n'était-ce pas suffisant : nombre de conseils généraux sont, à l'instar de celui de l'Aube, sollicités aujourd'hui encore pour financer une énième association de ce type. Certains préfets ont ainsi contribué à accélérer l'arrivée de ces CES dans les services de l'Etat, sous prétexte de *« remplir les quotas »* de contrats fixés par le gouvernement à partir du second semestre 1992. Mais sans toujours se prémunir contre certaines dérives. Et les syndicats dénoncent les mises à disposition de CES obtenues en échange d'une augmentation de la subvention de telle association de consommateurs, ou d'un meilleur taux de prise en charge par l'Etat du coût d'un CES...

Un passage à double tranchant

Pour les bénéficiaires de ces contrats, ce passage dans la fonction publique de l'Etat se révèle bien souvent à double tranchant. D'un côté, ces personnes, dont certaines arrivent dans l'administration meurtries par des années de galère, découvrent un collectif de travail, débarrassées des angoisses du chômage. *« Ils se retrouvent dans un véritable cocon*, confirment les syndicats, *le travail n'est pas inintéressant et ils sont bien intégrés. »* Les plus chanceux finissent même par obtenir l'accès à la cantine, voire à certaines formations internes de préparation aux concours. Seule ombre au tableau, les CES qui ne touchent que la moitié d'un SMIC côtoient des agents bénéficiant, eux, d'un *« revenu normal »* : une différence de traitement difficilement acceptable lorsque les tâches se confondent...

Hélas ! Rares sont ceux qui réussissent à rester au service de l'Etat au-delà de leur CES. L'échec aux concours externes – seule voie d'accès autorisée – met le plus souvent fin à leurs espérances. *« Le remède s'avère alors encore pire que le mal, car cela signifie pour eux un retour à la case-départ, le désespoir en plus »*, se désole cette syndicaliste du ministère du travail. Certes, des chefs de service essaient de limiter la casse, en jouant de leurs relations pour trouver un point de chute à leurs CES. Tous ne sont pas aussi vertueux ou n'en ont pas forcément les moyens. *« Nous arrivons au paradoxe suivant*, déplorent les syndicats, *ces emplois deviennent permanents dans la fonction publique, mais leurs occupants sont toujours en situation précaire... »*

Face à cette situation, les syndicalistes sont eux-mêmes bien embarrassés. Au nom d'une certaine éthique du service public, des militants FO ont dénoncé avec succès devant les tribunaux ce recours illégal aux CES. *« Cela n'est pas une bonne solution ni pour les CES, contraints à partir, ni pour les services en sous-effectifs patents »*, rétorquent des militants CFDT. *« Que les voies de l'insertion passent par la clandestinité, c'est pitoyable »*, renchérit-on au cabinet du ministre des transports, où l'on estime qu'*« il faut réfléchir aux moyens de permettre à l'Etat de participer à cette mission de solidarité nationale, tout en empêchant que les CES soient livrés à eux-mêmes. »* Encore faut-il déjà admettre leur existence...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

▶ **Lire également dans le cahier « Initiatives », page IV, la tribune de Jacques Dughera : « Faut-il supprimer le contrat emploi-solidarité ? ».**

CLÉS/ *Les CES*

■ **CRÉATION.** Créés en 1989 pour favoriser l'insertion ou la réinsertion dans la vie active des personnes sans emploi, les contrats « emploi-solidarité » ont vocation à combler des besoins collectifs non satisfaits et sont réservés à des employeurs du secteur non marchand : associations, établissements publics (scolaires, hospitaliers et entreprises publiques (La Poste, France Télécom, EDF-GDF...) et collectivités territoriales. Sur 1994 et 1995, le gouvernement a prévu de financer 650 000 CES par an.

■ **RÉPARTITION.** Selon une enquête publiée en mai par le ministère du travail, les 660 000 CES conclus en 1993 se répartissaient de la façon suivante : 35 % dans les associations et établissements publics et 30 % dans les collectivités locales. Selon une autre enquête réalisée en juin par le Centre d'études de l'emploi, ces contrats constituent au moins la moitié des effectifs de l'organisme dans plus des deux tiers des associations, la moitié des communes, et le quart des établissements publics. Quelques semaines avant la fin de leur contrat, 81 % de ces CES n'ont *« pas encore de solution en vue »*, tandis que 5 % sont assurés d'un emploi, 7 % d'une formation et 7 % d'un renouvellement de leur CES.

■ **EXONÉRATION.** Les employeurs de CES bénéficient d'une exonération totale de charges sociales et d'une aide mensuelle, versée par le ministère du travail, couvrant au moins 65 % du salaire brut, dans la limite d'un demi-SMIC pour un mi-temps. Grâce au fonds de compensation, cette aide peut atteindre 100 % pour les publics prioritaires (chômeurs de longue durée, RMistes, jeunes en difficultés et handicapés).

Victimes de « la dualisation et de l'exclusion sociale »

Près de huit millions d'Espagnols vivent en dessous du seuil de pauvreté

En l'espace de dix ans, « la structure de classe et l'aspect discriminatoire de la société se sont renforcés » en Espagne, estime la Fondation Foessa, patronnée par l'organisation Caritas. Conséquence des « nouvelles inégalités surgies de la crise », les deux tiers de la population disposent de revenus inférieurs à la moyenne.

MADRID

de notre correspondant

En se référant aux puissants particularismes régionaux, on a coutume de dire qu'il n'y pas une mais plusieurs Espagne. Le constat ne s'applique pas seulement à la réalité géographique, il *est également valable sur le plan* sociologique. Sur les presque 40 millions d'habitants que compte le pays, 1,5 million vivent dans une situation d'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec des revenus inférieurs à 18 000 pesetas par mois (750 francs). Près de 8 millions de personnes au total sont considérées comme étant en dessous du seuil de la pauvreté, puisque ne disposant au plus que de 38 000 pesetas (1 600 francs). Telles sont les conclusions de l'enquête de la Fondation Foessa (Fomento de Estudios Sociales y de Sociologia Aplicada). Dix ans après son précédent rapport, cet organisme patronné par Caritas a fait le point sur l'évolution sociologique et sociale de l'Espagne en interrogeant 8 500 personnes de plus de dix-huit ans.

L'étude de 4 000 pages qui en résulte, intitulée *« société pour tous en l'an 2000 »*, analyse tous les aspects de la réalité espagnole. En dix ans, le processus de changement s'est considérablement accéléré. *« Un changement sans précédent »* est intervenu, dit Jesus de Miguel, professeur de sociologie à Barcelone, sans que l'écart entre les différentes couches sociales ait diminué. Au contraire ! *« Les niveaux de pauvreté se sont réduits mais la distance entre les différentes strates sociales a augmenté »*, précise Victor Renes, secrétaire de la commission de développement institutionnel de Caritas. Entre 1983 et 1993, les plus pauvres sont passés de 9,5 % à 3,6 % au total, les pauvres de 23 % à 20,2 % (le seuil de pauvreté a été fixé selon des critères européens à la moitié du revenu moyen mensuel, celui-ci étant de 76000 pesetas (3 200 francs).

La marginalisation des « nouveaux pauvres »

Victor Renes fait néanmoins remarquer que, si d'importantes distorsions existent encore dans cette Espagne à plusieurs niveaux (7,4 % de la population concentrent 21 % du total des revenus), la classe moyenne représente 58 % du pays, la classe ouvrière 36 % et la haute bourgeoisie 6 %. En dépit de certains rattrapages, les auteurs de l'enquête constatent que *« la structure de classe et l'aspect discriminatoire de la société se sont renforcés »* et que l'on assiste à un processus de *« dualisation et d'exclusion sociale »* qui divise la population en deux secteurs bien différenciés. D'un côté ceux qui ont un emploi stable et bien rémunéré et, de l'autre, ceux qui vivotent en marge : jeunes, vieux, handicapés, immigrés. 66 % des Espagnols pensent toujours que la société est partagée en classes et, parmi eux, 23 % estiment que la lutte des classes est toujours une réalité.

Malgré une certaine redistribution, grâce notamment aux prestations sociales, *« il n'a pas été possible d'éviter que de nouvelles inégalités ne surgissent lors de la crise, ni d'empêcher l'exclusion d'une partie de la population du marché du travail ainsi que des modes de vie et de consommation de la majorité »*.

Il ne fait pas de doute que la montée du chômage a contribué à marginaliser une partie de la population. Ce sont les nouveaux pauvres. En termes de revenus, l'enquête démontre d'ailleurs que les deux tiers de la société espagnole disposent de revenus inférieurs à la moyenne. La répartition sociale se fait ainsi : 20 % de démunis ou disposant de très peu, 44 % qui survivent tant bien que mal, puis viennent les 29 % de ceux qui s'en tirent bien et les 7 % de ceux qui ne comptent jamais. Au sein de la classe ouvrière, les chercheurs ont également relevé qu'il était encore difficile d'accéder à des études supérieures. Bien que le niveau se soit élevé, 20 % des ouvriers ont un niveau bas ou très bas (1,2 % d'analphabètes, 6,4 % sans éducation et 12 % d'études primaires incomplètes).

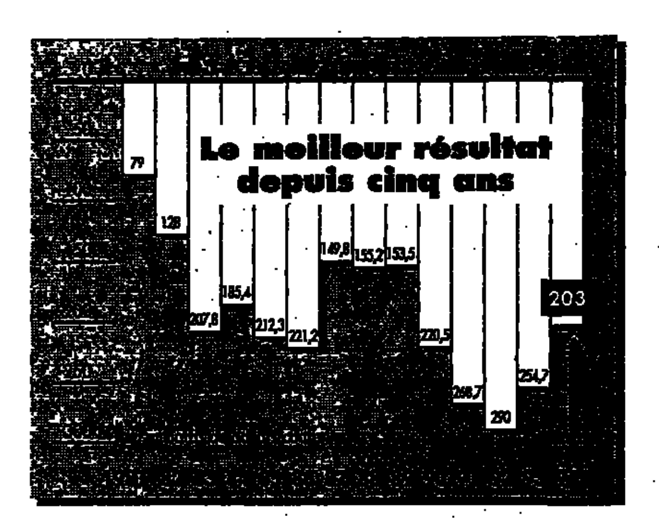
Un taux de fécondité parmi les plus bas du monde

Tous les aspects de la vie ont été étudiés par les treize sociologues qui ont dirigé les équipes de travail. De ces travaux, il ressort encore que, cette année, la croissance de la population atteindra le niveau zéro et qu'à partir de l'an 2000 celle-ci sera négative. En 2040, il n'y aura plus que 27 millions d'Espagnols contre pratiquement 40 millions actuellement. Le taux de fécondité, qui était de 1,63 enfant en 1985, est désormais l'un des plus bas du monde (1,21) avec celui de l'Italie. Les plus de soixante-cinq ans, qui représentaient 13,7 % de la population en 1991, seront 17 % en l'an 2020 et 22,7 % en l'an 2040.

MICHEL BOLE-RICHARD

Pour l'année fiscale 1994

Le déficit budgétaire des Etats-Unis a atteint 203 milliards de dollars



Le déficit budgétaire des Etats-Unis a atteint 203 milliards de dollars pour l'année fiscale 1994 (1er octobre 1993-30 septembre 1994), a annoncé, lundi 24 octobre à Cleveland, le président américain Bill Clinton. Ce chiffre est en nette réduction par rapport aux déficits des deux années précédentes, qui avaient atteint 254,7 milliards de dollars (1er octobre 1992-30 septembre 1993) et 290 milliards de dollars (1er octobre 1991-30 septembre 1992). Le secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen, a souligné que cette baisse était « la plus forte sur deux ans de l'histoire américaine ».

Selon les instituts de conjoncture d'outre-Rhin

La croissance serait de 3 % en Allemagne en 1995

La croissance économique atteindra 3 % en Allemagne en 1995, estiment les six principaux instituts de conjoncture d'outre-Rhin (1) dans leur rapport d'automne, présenté mardi 25 octobre à Bonn. Pour 1994, la croissance serait de 2,5 %, soit sensiblement plus que le 1,5 % qui avait été prévu au printemps. La croissance atteindrait 8,5 % cette année et encore en 1995 dans la partie est du pays, tandis qu'elle serait de 2 % en 1994 et de 2,5 % en 1995 dans sa partie ouest (ex-RFA).

Le chômage toucherait 3,6 millions de personnes en 1995, soit 120 000 de moins que cette année. C'est à l'Est que le chômage diminuerait le plus, puisqu'il reviendrait à 1,07 million contre 1,16 million cette année. Dans la partie ouest du pays, la baisse serait faible : 2,52 millions contre 2,56 millions cette année. La hausse des prix serait de 2,5 % en 1995 dans les deux parties du pays, contre 3 % cette année à l'Ouest et 3,5 % à l'Est.

(1) DIW de Berlin, HWWA de Hambourg, IFO de Munich, IW de Kiel, IFW de Halle et RWI de Essen.

REPÈRES

ASSURANCE-MALADIE

Le ralentissement de la croissance des dépenses de santé se confirme

En dépit d'un dérapage en septembre, la croissance des dépenses d'assurance-maladie ne devrait pas dépasser 3,2 % en 1994, selon Jean-Claude Mallet, le président (Force ouvrière) de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Lors d'une conférence de presse, M. Mallet a indiqué, lundi 24 octobre, que la convention médicale, conclue il y a un an, a permis de ramener *« autour de 2,3 % »* l'évolution des dépenses de médecine de ville, alors que l'objectif initial visait à ne pas dépasser 3,4 %. En dépit de ce résultat, le déficit de la branche maladie de la Sécurité sociale sera encore important en 1994, en raison, selon M. Mallet, du *« manque de recettes »*, du *« désengagement de l'Etat »* mais aussi de l'évolution rapide des dépenses du secteur hospitalier.

OPEP

Baisse de 7,5 % des revenus pétroliers sur neuf mois

Les revenus pétroliers des douze pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) ont baissé de 7,5 % au cours des neuf premiers mois de l'année, revenant à 90 milliards de dollars (460 milliards de francs), selon la revue spécialisée *Pétrostratégies*. Toutefois, au troisième trimestre, les rentrées de devises provenant des exportations pétrolières (pétrole brut, produits raffinés, condensats, gaz liquéfiés) ont augmenté de 9 % à 33,6 milliards de dollars. La production de l'OPEP étant restée relativement stable depuis le début de l'année, cette augmentation est uniquement imputable à la hausse des cours du brut. En moyenne, le panier de bruts de référence de l'OPEP s'est établi au troisième trimestre à 16,66 dollars/baril, soit une hausse de 7 % par rapport au deuxième trimestre et de 6,2 % par rapport au trimestre correspondant de 1993.

ENTREPRISES

Pour éviter des déboires comme ceux qu'a connus Eurotunnel

Le CNPF élabore un guide de la communication à l'intention du marché financier

La communication des informations financières en provenance des sociétés et à destination du marché, est délicate à manier. Des exemples récents, comme celui d'Eurotunnel pour ne citer que l'un des plus caractéristiques (la communication relative à cette société a semblé tanguer, de part et d'autre de la Manche), confirment que le manque de centralisation peut avoir des effets désastreux sur le cours du titre en Bourse.

Au vu de ce seul constat, on comprend que le premier élément sur lequel insiste la commission des finances du Conseil national du patronat français (CNPF), dans un rapport consacré à l'information des milieux financiers et rendu public le 25 octobre, est la centralisation au sein de l'entreprise de la fonction de diffusion de l'information, une règle qu'elle juge esssentielle. Outre le fait que cette centralisation – qui ne signifie pas forcément la désignation d'un interlocuteur unique pour les analystes ou les journalistes – permet de s'assurer de la compétence des personnes chargées de la communication financière, elle assure l'unicité de discours. De plus, en cas de problème, touchant à la réglementation en matière d'information privilégiée ou de délit d'initié, il serait plus facile de communiquer à la Commission des opérations de Bourse (COB) la liste des appels et le contenu des conversations, estime le groupe de travail dans un document visant à définir les règles essentielles de la communication vis-à-vis du marché (analystes, journalistes, mais pas actionnaires) et qui fait suite *au précédent rapport établi en* 1991 par Gilles Brac de la Perrière sur l'information des sociétés cotées en Bourse.

Mais il n'y a pas que le problème de l'interlocuteur ; la question du communiqué de presse a également retenu l'attention de la commission, notamment sur l'information à donner permettant une meilleure comparaison des chiffres. En outre, sur le communiqué devrait figurer le nom de la *personne susceptible de répondre* aux informations complémentaires. Concernant l'heure de diffusion, si, aux Etats-Unis, par exemple, la rapidité de diffusion prime, elle est assortie d'une brève suspension de cotation en Bourse. En France, nombre d'entreprises diffusent leurs communiqués en dehors des heures de Bourse, mais compte tenu de l'internationalisation des places, elles commencent maintenant à préférer la suspension momentanée de cotation.

L'accent est également mis sur les relations avec les analystes et les journalistes. Si la commission prône l'utilisation du *closing* à l'anglo-saxonne – période précédant les résultats au cours de laquelle l'entreprise suspend toutes relations avec le analystes –, elle met en garde les dirigeants contre un risque souvent ignoré : les cocktails ! Le risque est plus important que lors de la réunion d'information proprement dite, souligne la commission, notant – avec malice – que *« la vigilance des représentants de l'entreprise peut se relâcher après la tension qui aura régné au cours de la réunion »*. Côté journalistes, ils est fortement recommandé lors d'un entretien questions-réponses de faire relire l'entretien par le dirigeant, à la différence de ce qui se pratique dans les pays anglo-saxons.

Enfin, la commission met l'accent sur la responsabilité du dirigeant d'entreprise, mettant celui-ci en garde notamment contre les déclarations prévisionnelles, la diffusion d'une information « sous embargo » qui, en cas de divulgation, engagera la responsabilité du dirigeant. Par ailleurs, la commission estime souhaitable une réaction rapide aux rumeurs, *a fortiori* si celles-ci perturbent de façon manifeste le marché.

F. Bn.

TRANSPORTS

Une opération estimée à 17 milliards de francs

Feu vert financier du gouvernement pour le canal Rhin-Rhône

Le gouvernement a donné un coup d'envoi à la liaison Rhin-Rhône, lundi 24 octobre. Le premier ministre n'a pas été insensible aux arguments de Raymond Barre, devenu le 1er janvier président de l'association mer du Nord-Méditerranée, le lobby de cette voie d'eau. Après avoir reçu le député UDF du Rhône et une délégation d'élus, Edouard Balladur a annoncé son intention de créer une société, filiale de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), d'Electricité de France et de Voies navigables de France, ont fait savoir les services du premier ministre dans un communiqué.

Cette société, qui sera créée grâce à un amendement gouvernemental au projet de loi sur l'aménagement du territoire,aura pour mission de réaliser le canal Rhin-Rhône, dont le montant est estimé à quelque 17 milliards de francs. Depuis des décennies, les déclarations d'intention se succèdent sur la réalisation de ce canal, qui bute sur des financements. *« EDF assurera, avec le concours des collectivités territoriales, le financement de l'opération sans augmentation des tarifs d'électricité»*, précise le communiqué. L'établissement public s'est opposé jusqu'à présent à financer ce canal par le biais de la marge dégagée sur le courant électrique des barrages de la CNR, dite « la rente du Rhône ». Cet obstacle serait donc levé.

En effet, on précise à Matignon que le président d'EDF, Gilles Ménage, a donné son accord pour financer l'ouvrage avec la CNR comme maître d'œuvre. Libre à l'établissement public de contracter un emprunt ou de financer via la « rente du Rhône » cet investissement. Le premier ministre a demandé que les travaux qui sont d'ores et déjà possibles soient engagés rapidement, de même que les études complémentaires pour la bonne insertion de l'ouvrage dans l'environnement. La liaison Saône-Rhin est le chaînon manquant de l'axe entre la mer du Nord et la Méditerranée, où, selon la CNR, sur près de 1 600 kilomètres entre Rotterdam et Marseille environ 1 350 sont déjà aménagés à grand gabarit.

M. L.

SOCIAL

Selon son directeur général

L'ANPE devrait proposer 1,7 million d'offres d'emplois en 1994

Michel Bon, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, estime que l'ANPE devrait pouvoir proposer 1,7 million d'offres d'emploi en 1994 et 2 millions en 1995 après 1,2 million en 1993. Invité de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), M. Bon a souligné, lundi 24 octobre, que la première priorité de l'agence était de rechercher des offres d'emploi, en développant notamment les visites *dans les entreprises*, passées de 200 000 à 400 000 en un an. Ce résultat, selon lui, *« a permis d'atteindre des objectifs sociaux»* : le nombre de chômeurs de longue durée ayant retrouvé un emploi grâce à l'ANPE est passé de 200 000 en 1993 à 300 000 en 1994. Estimant que l'ANPE ne se limite pas à *« faire du chiffre d'affaires »*, M. Bon a ajouté que les gains de *« parts de marché»* de l'Agence sont autant de terrain gagné *« sur le marché caché, le bouche à oreille »* au bénéfice *« d'une meilleure égalité et d'une plus grande transparence »* car l'ANPE *« doit être le piston de ceux qui n'en ont pas »*.

Tout en rappelant que, ces derniers mois, *« le chômage a reculé chez les jeunes »*, M. Bon a admis que l'aide au premier emploi des jeunes (APEJ), mesure d'exonération de charges instituée à son initiative lors des manifestations anti-CIP du printemps, n'a pas remporté le succès escompté (21 500 bénéficiaires seulement). Pour lui, *« les aides à l'embauche ne créent pas d'emploi »*, mais déplacent celui-ci, en *« orientant les créations vers telle ou telle catégorie »*.

AGRICULTURE

Manifestation sur le parvis de la gare Montparnasse

Jachère scélérate

Ne craignant pas de paraphraser Alphonse de Lamartine, pour qui l'agriculture était *« la grande industrie des ouvriers de la terre »* (1), Michel Teyssedou, secrétaire général adjoint de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) prend sa voix cuivrée du Cantal méridional pour asséner devant le bon millier de paysans rassemblés lundi 24 octobre sur le parvis de la gare Montparnasse à Paris : *« La première industrie de notre pays, c'est la terre ! »* Il est juché sur *une tribune devant les agriculteurs* d'une quinzaine de départements du bassin parisien – et pas uniquement des « gros » céréaliers, car *« tout le monde est solidaire »* – pour *« dénoncer la jachère qui écorche notre dignité et qui ne doit en aucun cas être un outil de pénalisation du professionnalisme paysan »*.

Selon les calculs de la FNSEA, on recense en Europe 309 000 hectares de jachère de plus qu'il y a dix mois. Ce qui signifie que les engagements pris par Edouard Balladur devant la profession n'ont pas été tenus. *« C'est un impératif : il faut maintenant que le taux de jachère diminue de 5 points. »*

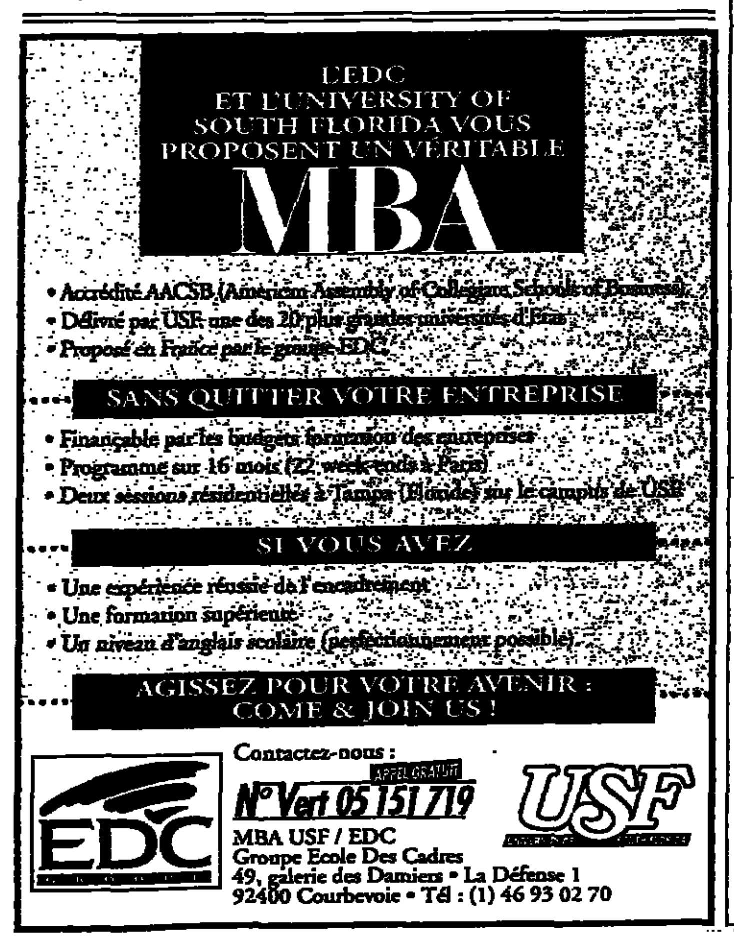
Christiane Lambert, présidente du CNJA, assure à son tour que *« nous sommes derrière le ministre de l'agriculture, pour l'empêcher de reculer, combattre les mensonges de la Commission, et sortir du cadre étriqué de la politique agricole commune »*. Pendant qu'un groupe de paysans déploie au-dessus de l'immense horloge un tableau noir en plastique qui retrace la diminution des stocks de blé de la Communauté, elle martèle : *« Si Jean Puech n'a pas le ministre allemand de l'agriculture comme partenaire, il nous a, nous, la France paysanne. »*

Jacques Delors brocardé

Chaque allocution est ponctuée de quelques tirs stridents de pétards. Des ballons multicolores montent vers le ciel gris tandis qu'une banderole glisse depuis le haut de la tour Montparnasse : *« C'est la banderole de la honte*, hurle dans le micro un responsable d'Ile-de-France en pointant le doigt, *regardez-la bien ! »* On lit : *« Jachère européenne = blé américain. »* Puis chaque délégation est appelée à venir déposer au pied de la tribune des symboles de la scélérate jachère. Il faut que les costauds se frayent un chemin difficile pour apporter leurs sacs et leurs ballots de chardons, broussailles, orties, ronces, et passent devant un gibet où pendouillent des cadavres répugnants de bébés cochonnets occis. Le sol est, par endroits, jonché de billets factices de 5 dollars, frappés à l'effigie de Jacques Delors, qui brocardent abondamment le président de la Commission. Invention européenne, la jachère, c'est, pour les paysans, le mal absolu.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Intervention devant la Chambre des députés le 18 avril 1840.



Démentant avoir fait la moindre offre

Quadral se déclare intéressé par « certains morceaux » de Bull

Avant même le lancement de l'appel d'offres, la privatisation de Bull prend des allures de poker menteur. A côté de candidats pressentis comme le japonais NEC et l'américain Motorola, du maintien forcé de France Télécom, les milieux informatiques évoquent deux autres postulants hexagonaux. Un seul nom est connu, celui de Quadral, holding de contrôle de la CSEE (Compagnie de signaux et d'équipements électriques) présidée par Yazid Sabeg.

La tutelle l'affirme. Quadral est bel et bien intéressé par une entrée au capital de Bull. *« Cette candidature sera étudiée dans les détails et sans a priori »*, expliquent les proches du dossier. Ces derniers jours, l'hypothèse mettait en émoi le petit monde informatique français. *« Une solution Quadral signifie purement et simplement la vente par appartements de Bull »*, s'alarmait récemment un ancien dirigeant du groupe informatique national.

Fortement restructurée dans les années 80, la CSEE – à l'origine un spécialiste de la signalisation ferroviaire, dont Quadral a pris le contrôle à 44 %, à la suite d'une offre publique d'achat assez contestée en 1992 – a identifié l'intégration de systèmes et la conception d'architecture de réseaux, comme un axe prioritaire de développement. Quadral peut naturellement être intéressée par les activités de Bull dans ces deux domaines. Des discussions assez avancées avaient été engagées en vue d'un éventuel rapprochement entre M. Sabeg et Bernard Pache, prédécesseur de Jean-Marie Descarpentries à la tête de Bull.

La difficulté c'est que Quadral dément avoir fait la moindre offre ou manifesté la moindre intention à l'égard de la privatisation à venir de Bull. Tout en confirmant cependant : *« Nous faisons effectivement partie de la quinzaine de sociétés auxquelles les deux banques conseil de Bull – Suez et Warburg – ont envoyé des notices d'information. Mais nous n'avons absolument pas arrêté notre position »*, affirme Yazid Sabeg. *« Dire que Quadral est candidat à la privatisation de Bull relève du vœu pieu. Nous sommes effectivement intéressés par certains morceaux de Bull. Mais nous n'avons fait aucune offre car nous ne savons rien du processus retenu. Il y a beaucoup de confusion. Les pouvoirs publics ne savent pas vraiment où ils vont. Souhaitent-ils une solution globale, une reprise par un consortium, une reprise par activités ? Personne n'en sait rien. »*

Le problème de la composition future du capital de Bull est donc loin d'être résolu. NEC qui entend participer à l'appel d'offres n'a pas précisé dans le détail ses intentions. Au printemps, la tutelle était revenue à la charge. Elle avait, selon un proche du dossier, adopté une attitude totalement ouverte. En clair, si le constructeur nippon voulait prendre une large partie du capital du groupe français, cette hypothèse ne serait pas exclue. *« On s'est rendu compte que NEC était très nippo-centré et qu'une expansion en Europe dans l'informatique ne faisait pas partie de ses priorités. »* Au grand soulagement des dirigeants de Bull et de M. Descarpentries. L'hypothèse d'une reprise globale n'avait de toute façon pas leurs faveurs. Motorola, sollicité, n'a pas précisé dans quelles conditions il pourrait intervenir. Il reste quinze jours aux pouvoirs publics – si le calendrier est respecté – pour faire le tri des intentions réelles des uns et des autres, avant le lancement de l'appel d'offres officiel.

C. M.

Estimant le prix trop élevé

Axa ne sera pas un actionnaire partenaire de Renault

La compagnie d'assurances Axa ne participera pas au Groupement d'actionnaires partenaires, c'est-à-dire au noyau stable de Renault, qui devra détenir 5 % de son capital à l'issu, de l'opération de mise sur le marché. Le prix à payer serait trop élevé, estime-t-on dans le groupe dirigé par Claude Bébéar, tout comme l'avait déjà fait savoir la banque Suez, il y a plusieurs semaines.

Il semble que le fait que l'Etat garde une position majoritaire au capital de la firme au losange fasse effectivement reculer les investisseurs aux seules motivations financières.

Tel n'est pas le cas des autres partenaires pressentis, qu'il s'agisse de la BNP ou d'Elf, dont Renault est entré dans le capital à hauteur de 1 %, à l'occasion de leur privatisation. Elles devraient décider de jouer la réciprocité. Elf l'a déjà confirmé. La BNP ne devrait pas tarder à le faire, d'autant plus qu'elle a été choisie pour coordonner les opérations d'ouverture du capital aux côtés du crédit agricole.

Les deux autres ont des motivations plus stratégiques. Matra, concepteur et fabricant de l'Espace, est un partenaire industriel historique de Renault. Rhône-Poulenc, dont le président Jean-René Fourtou a été maintenu à son poste par Edouard Balladur, invoque également des intérêts industriels convergents avec Renault.

A. K.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

EDF-GDF : la CFDT demande l'ouverture d'une négociation sur la réduction du temps de travail. – Conformément à la lettre de l'accord sur l'emploi signé en novembre 1993 par les directions d'EDF-GDF et quatre syndicats, la CFDT a réclamé, lundi 24 octobre, l'ouverture d'une négociation sur une réduction moyenne du temps de travail à 32 heures par semaine. L'aboutissement de ces discussions pourrait, selon la CFDT, permettre la création de plus de 15000 emplois sans pour autant remettre en cause la compétitivité des deux exploitants. Pour ce faire, la CFDT propose que l'effort soit *« partagé »* entre l'Etat, les entreprises et les salariés qui abandonneraient en moyenne 2 % de leur salaire brut (pour une réduction de 15 % du temps de travail).

CGM : appel à la grève. – La CFDT, la CGT et FO de la compagnie maritime CGM-Orient (filiale opérationnelle du groupe public CGM) ont appelé le personnel à une grève de 24 heures reconductible à partir du mardi 25 octobre, afin de protester contre l'éventuel retrait de la compagnie des lignes d'Extrême-Orient, dans le cadre du consortium TSA (Tonnage Sharing Agreement).

INNOVATION

BANQUE : la Société générale va tester un service par téléphone. – La Société générale va tester à partir du 2 novembre un service de banque par téléphone en dehors des heures normales d'ouverture auprès d'un échantillon de sa clientèle en région parisienne. Ce service de téléopérateurs fonctionnera en semaine de 17 heures à 21 heures et le samedi de 9 heures à 17 heures pour 150 000 clients qui pourront ainsi réaliser toutes opérations courantes. La Société générale se défend de lancer ce service pour riposter à la création début septembre par le groupe Paribas de la «banque directe», une banque sans agence.

CESSION

BOLLORÉ vend sa filiale Frans Bohomme. – *Le groupe Bolloré a* décidé, lundi 24 octobre, de vendre sa filiale Frans Bohomme au fonds « Partenaires » pour environ 1,2 milliard de francs. Frans Bohomme est le premier distributeur de tubes et raccords en plastique destinés au secteur du bâtiment et des travaux publics. La société a réalisé en 1993 un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs de francs et emploie environ 1 100 personnes réparties dans 106 dépôts. « Partenaires » est un fonds d'investissements géré par Lazard Frères et Cie, doté d'un capital de 1,8 milliard de francs, qui *a réalisé quatorze opérations depuis* quatre ans et demi. Pour Bolloré, cette cession *« s'inscrit dans la stratégie du groupe qui consiste à donner la priorité au désendettement par la cession d'actifs non stratégiques et à recentrer l'activité sur ses principaux métiers »*.

L'ouverture du ciel français

Cinq présidents de petites compagnies aériennes créent un comité de défense

Rien ne va plus. Depuis la décision de Bruxelles sur l'ouverture d'Orly-Marseille et d'Orly-Toulouse à partir du 28 octobre, le gouvernement français traîne les pieds pour ouvrir le ciel à la concurrence. Lundi 24 octobre, cinq présidents de petites compagnies aériennes ont exprimé publiquement leur mécontentement, estimant que cette politique *« protectionniste »* pénalisait le développement de leur entreprise. Francis Lagarde (EAS), Michel Marchais (TAT European Airlines), Lotfi Belhassine (Air Liberté), Marc Rochet (AOM) et Jacques Mossé (Air Atlantique) ont annoncé leur intention de créer un comité de défense du transport aérien français.

L'objectif est de *« s'opposer »* à ce qu'ils estiment être des *« manquements répétés du ministère des transports et des services administratifs placés sous sa tutelle dans l'application de la réglementation communautaire »*. La France ne respecte pas les accords de Bruxelles de 1992 sur l'ouverture du ciel communautaire à la concurrence, jugent ces cinq présidents, opposés à plusieurs décisions du gouvernement. D'abord, le ministère des transports a engagé une procédure en référé devant la Cour de justice européenne pour obtenir un sursis à exécution de la décision communautaire d'ouvrir Orly-Marseille et Orly-Toulouse à d'autres compagnies qu'Air Inter en attendant le jugement de cette affaire sur le fond. S'il n'obtient pas de sursis, le gouvernement a fait savoir qu'il lancerait un appel d'offre pour attribuer ces lignes à une ou deux compagnies, ce qui devrait remettre à la fin décembre l'ouverture de ces lignes. Enfin, la France a limité le trafic à Orly à *200 000 mouvements par an et a* décidé, par la voie d'Aéroports de Paris, de rapatrier les vols des compagnies Air France et Air Inter à Orly Ouest, ce qui suppose de déménager les autres compagnies à Orly Sud.

Contestant ces décisions, les cinq compagnies prévoient en novembre une manifestation contre la politique aérienne. *« Le transport aérien français, ce n'est pas seulement le groupe Air France*, insiste Michel Marchais, patron de TAT. *Nous réclamons des lignes au départ d'Orly Ouest. Et nous allons poursuivre l'Etat afin qu'il se soumette à ses obligations. »* S'il n'obtenait pas rapidement gain de cause, le comité de défense est décidé à aller à l'épreuve de force à la manière de British Airways, qui a obtenu, à la suite d'un bras de fer, le droit de desservir Londres au départ d'Orly.

M. L.

Investissant 600 millions de francs

British Airways veut se renforcer sur le créneau des classes affaires

Sir Colin Marshall, président de British Airways, n'a pas lésiné sur les moyens pour attirer les hommes d'affaires dans sa nouvelle classe Club Europe. Réaménagement des avions avec des sièges plus spacieux, cuisine européenne, salons particuliers dans les aéroports : au total British Airways va investir près de 600 millions de francs dans l'opération. *« Le trafic haute contribution a progressé deux fois plus vite que le trafic économique depuis le début de l'année sur nos lignes »*, note Sir Colin, de passage à Paris lundi 24 octobre.

Depuis avril 1993, la compagnie britannique a ouvert vingt et une lignes au départ de la France. Elle compte sur ses filiales – TAT European Airlines en France et Deutsche BA en Allemagne – pour asseoir ses positions en Europe. Alors qu'Air France a perdu environ 2 milliards de francs sur ce marché en 1993, le patron de British Airways annonce des gains de 40 millions de livres (plus de 330 millions de francs) pour la même période et *« espère faire mieux »* cette année. Sir Colin reconnaît que le lancement du TGV Eurostar Paris-Londres devrait lui faire perdre des passagers pour les liaisons de centre ville à centre ville. Mais les 45 % du trafic donnant lieu à des correspondances devraient échapper à cette concurrence.

Le patron de British Airways, déjà prêt à passer commande *« d'au moins dix appareils »*, se dit très intéressé par le lancement d'un avion gros porteur : *« Nous souhaitons un avion de 600 places avec une réduction de 20 % du prix de revient au siège/kilomètre. »* Mais la décision n'est pas prise par les constructeurs, tant du côté d'Airbus que de Boeing.

M. L.

PARIS, 25 octobre ▼ Au plus bas de l'année

Soumise à un courant d'influences négatives, la Bourse de Paris s'orientait – pour la huitième séance consécutive – nettement à la baisse dès la première heure de cotation mardi 25 octobre, l'indice CAC 40 cédant 1,2 % dès l'ouverture. Aux alentours de 12 h 45, les valeurs françaises abandonnaient 1,71 % à 1,810,05 points. Une demi-heure plus tôt, elles avaient atteint leur plus bas niveau de l'année à 1 806,18 points.

La baisse de Wall Street lundi soir (– 0,93 %), la dépréciation persistante du dollar (dans la matinée le dollar s'échangeait aux alentours de 5,10 francs) et le repli du marché obligataire, *« soumettent la Bourse à dure épreuve, d'autant plus qu'aucun courant acheteur, même pour des chasses aux bonnes affaires, n'émerge »*, notait un spécialiste.

Lundi soir à New-York, les taux des bons du Trésor à trente ans ont franchi la barre psychologique des 8 % pour s'établir à 8,04 %. Avant la publication vendredi du chiffre du PIB américain pour le troisième trimestre, qui pourrait se révéler plus élevé que prévu, la tension est forte sur les taux d'intérêt car le marché anticipe un durcissement de la politique monétaire de la part de la Réserve fédérale (FED).

Du côté des valeurs, le titre Eurotunnel recédait un peu de terrain après sa reprise des dernières séances et perdait 0,5 % à 18,30 francs dans un marché déjà très actif (4 millions de titres échangés). L'Oréal perdait 4 % *alors que les résultats semestriels* doivent être annoncés jeudi. Accor, qui avait fortement chuté lundi, se redressait légèrement mardi matin (+ 0,2 %).

NEW-YORK, 24 octobre ▼ Baisse en fin de séance

Après avoir progressé en cours de séance, Wall Street s'est repliée lundi 24 octobre durant la dernière heure d'échanges, lorsque les taux d'intérêt à long terme sont repassés au-dessus de 8 % et sont restés à ce niveau jusqu'à la clôture pour la première fois depuis plus de deux ans. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 855,30 points, en baisse de 36 points, soit un recul de 0,93 %.

Inquiets de la publication vendredi d'un chiffre du PIB au troisième trimestre qui pourrait être supérieur aux attentes des analystes (3 %) et amener la Réserve fédérale à relever les taux, les opérateurs ont vendu les obligations gouvernementales, faisant grimper le taux des bons à trente ans, principale référence, à 8,04 % contre 7,97 % vendredi. Il avait dépassé plusieurs fois cette barre psychologique la semaine dernière, mais s'était à chaque fois replié en fin de séance grâce à des achats de couverture sur le marché obligataire.

VALEURS	Cours du 21 oct.	Cours du 24 oct.
Alcoa	88 3/4	86 1/4
Allied Signal Inc.	34 3/4	34 5/8
American Express	30 1/4	29 1/2
ATT	54 1/2	54
Bethlehem Steel	19 1/4	19 1/4
Boeing	43 5/8	43 5/8
Caterpillar Inc.	58 1/4	58 1/4
Chevron	43 1/8	43
Coca-Cola	50 1/4	49 3/8
Disney Corp.	38 5/8	38 3/4
Du Pont de Nemours	59 1/4	58 1/8
Eastman Kodak	48 3/4	47 7/8
Exxon	59 7/8	59 1/2
General Electric	47 3/8	47 7/8
General Motors	41 1/4	40 7/8
Goodyear Tire	34 7/8	34
IBM	74 5/8	73
International Paper	78 7/8	77 1/8
Morgan (J.P.)	60 1/4	59 5/8
McDonnell Douglas	124 5/8	124 7/8
Merck and Co.	35 5/8	34 7/8
Minnesota Mining	55 7/8	55 3/8
Philip Morris	61 1/8	61 1/2
Procter & Gamble	62 3/8	61 1/2
Sears Roeb. and Co.	48 1/8	46 3/8
Texaco	62 3/4	62 1/8
Union Carbide	34 5/8	34 7/8
United Tech.	62 1/4	61 5/8
Westinghouse El.	13 3/8	14 3/8
Woolworth	16 1/4	16 1/4

LONDRES, 24 octobre ▼ Recul

La Bourse de Londres a annulé les maigres gains de la journée, lundi 24 octobre, en fin d'après-midi, l'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs clôturant finalement en baisse de 3,7 points, soit 0,1 %, à 3 029,1 points, sur un marché particulièrement calme. Environ 463,9 millions d'actions ont été échangées contre 648,9 millions vendredi.

Le Stock Exchange avait ouvert la journée en hausse, dopé par une forte activité sur les compagnies d'électricité, mais, après l'ouverture de Wall Street, les opérateurs ont renoué avec leurs éternelles inquiétudes sur la baisse du dollar, l'éventuelle augmentation des taux d'intérêt américains et la déprime du marché obligataire.

VALEURS	Cours du 21 oct.	Cours du 24 oct.
Allied Lyons	5,78	5,73
BP	4,06	4,10
BTR	3,08	3,03
Cadbury	4,37	4,36
Glaxo	5,87	5,90
GUS	5,58	5,63
ICI	8,14	8,13
Reuters	4,58	4,58
RTZ	8,81	8,66
Shell	[illegible]	7,01
Unilever	11,33	11,31

TOKYO, 25 octobre, ▼ Nouveau repli

La Bourse de Tokyo a terminé la séance du mardi 25 octobre sur une baisse de 0,61 %. L'indice Nikkeï a perdu en clôture 120,22 points à 19 732,15 points. Le volume d'échanges s'est étoffé par rapport à la veille, totalisant 219 millions de titres, contre 181 millions lundi. L'indice TOPIX a perdu 6,79 points, soit 0,43 %, à 1 568,40.

Les valeurs se sont inscrites en clôture à leur plus bas niveau du jour, affectées par des ventes intervenues en toute fin de séance. Les incertitudes liées à l'évolution du dollar face au yen et à l'introduction en Bourse, jeudi, des titres Japan Tobacco Inc. ont rendu le marché très hésitant. Plus de la moitié des actions n'ont pas trouvé preneur. La vente des actions restantes ne se fera pas avant le 1er avril 1995.

VALEURS	Cours du 24 oct.	Cours du 25 oct.
Bridgestone	1 580	1 570
Canon	1 770	1 760
Fuji Bank	2 150	2 150
Honda Motors	1 730	1 700
Matsushita Electric	1 580	1 600
Mitsubishi Heavy	764	766
Sony Corp.	5 770	5 780
Toyota Motors	2 080	2 080

CHANGES

Dollar : 5,097 ▼

Le dollar chutait fortement mardi dès l'ouverture du marché des changes parisien, cotant 5,097 francs à la mi-journée contre 5,1430 francs lundi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark reculait légèrement à 3,4248 francs contre 3,4264 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	24 oct.	25 oct.
Dollar (en DM)	1,4962	1,4868

TOKYO	24 oct.	25 oct.
Dollar (en yens)	97,40	96,76

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (25 oct.) : 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (24 oct.) : 4 3/4 %

BOURSES

PARIS

	21 oct.	24 oct.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 842,09	1 841,59
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 275,23	1 276,01
Indice SBF 250	1 237,88	1 238,73

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	21 oct.	24 oct.
Industrielles	3 891,30	3 855,30

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	21 oct.	24 oct.
100 valeurs	3 032,80	3 029,10
30 valeurs	2 333,70	2 325,20

FRANCFORT

	21 oct.	24 oct.
Dax	2 022,22	2 025,38

TOKYO

	24 oct.	25 oct.
Nikkei Dow Jones	19 852,37	19 732,15
Indice général	1 575	1 568,40

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,1050	5,1080	5,1045	5,1085
Yen (100)	5,2710	5,2769	5,3145	5,3219
Ecu	6,5134	6,5200	6,5066	6,5151
Deutschemark	3,4225	3,4269	3,4258	3,4312
Franc suisse	4,1126	4,1184	4,1274	4,1358
Lire italienne (1000)	3,3410	3,3440	3,3142	3,3187
Livre sterling	8,3415	8,3516	8,3345	8,3479
Peseta (100)	4,1004	4,1062	4,0757	4,0827

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 7/8	5	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 5/8	3 3/4	3 16/16	4 1/16	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 9/16	8 13/16	9 1/16	9 5/16
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 13/16	5 15/16	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 3/8	7 5/8	7 3/4	8	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −2,26 % (1799,94)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
153,50	EDF-GDF 3%	6150	6240	+1,46
49,25	B.N.P. (T.P)	1031	1031	—
50,35	Cr.Lyonnais(T.P.)	996	1000	+0,40
52,85	Renault (T.P.)	1800	1790	−0,56
101,52	Rhone Poulenc(T.P)	2090	2097	+0,33
79,01	Saint Gobain(T.P.)	1150	1160	+0,87
46,83	Thomson S.A (T.P)	1072	1074	+0,19
18	Accor 1	509	510	+0,20
14	Air Liquide 1	707	695	−1,70
15	Alcatel Alsthom 1	478,40	468,20	−2,17
40	Alcatel Cable 1	585	572	−2,22
14	Alspi 1	341	338	−0,88
12	AGF-Ass.Gen.France	212,90	210	−1,36
5	Axa 1	239	234,60	−1,84
70,10	Bail Invest. 1	865	870	+0,58
70	Bancaire (Cie) 1	506	486,20	−3,91
18	Bque Colbert C2	102,40	102	−0,39
16	Bazar Hot. Ville 2	580	585	+0,86
17,50	Berger (M) 2	1150	1140	−0,87
15	Bertrand Faure 2	519	—	—
29	BIC 1	624	610	−2,24
4	BIS 1	310	308	−0,65
3	B.N.P. 1	249,80	244,50	−2,12
22	Bollore Techno.1	452,80	438	−3,27
61	Bongrain 1	2741	2735	−0,22
10,50	Bon Marche (Au) 1	873	852	−2,41
11	Bouygues 1	515	506	−1,75
25	Canal + 1	814	801	−1,60
7	Cap Gemini Sogeti1	178	174,40	−2,02
4	Carnaudmetalbox 1	183,50	181	−1,36
42	Carrefour 1	2212	2175	−1,67
5	Casino Guichard 1	163,60	159,40	−2,57
5,25	Casino Guich.ADP 1	119,80	119,80	—
9,60	Castorama Dl (Li)1	728	721	−0,96
15	Caumartin Part(M)2	426	—	—
4,30	C.C.F. 1	210	207	−1,43
2,43	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	63,90	64,20	+0,47
25	Cegid (Ly) 1	458	445,10	−2,82
—	Centrest SDR (Ny)2	7,85	—	—
7,50	CEP Communication1	499	495	−0,80
10	Cerus Europ.Reun 1	102,20	101,60	−0,59
20	Cetelem 1	980	971	−0,92
34	CGIP 1	1132	1115	−1,50
14	Chargeurs 1	1285	1280	−0,39
4	Christian Dior 1	386	376	−2,59
17,50	Ciments Fr.Priv.B1	265	257,50	−2,83
6,60	Clarins 1	490	478,50	−2,35
7	Club Mediterranee1	430	411	−4,42
22	Colas 1	985	985	—
11	CGP (Papiers)(Ly)2	716	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
20	Comptoir Moder. 1	1367	1339	−1,78
20	CPR Paris Reesc. 1	327,90	320	−2,41
37,50	Cred.Fon.France 1	720	712	−1,11
11	Credit Local Fce 1	379	372,20	−1,79
10	Credit Lyonn.CIP 1	438	435	−0,68
20	Credit National 1	386,40	377	−2,43
3	CSEE 1	515	505	−1,94
25	Damart 1	6100	6040	−0,98
15,50	Danone (ex BSN) 1	702	695	−1

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
7	Dassault-Aviation1	415	412	−0,72
4,80	Dassault Electro 1	373	369	−1,07
49	De Dietrich 1	2590	2550	−1,54
6,50	Degremont 1	425	410,50	−3,41
—	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	59,80	60,10	+0,50
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	58,10	53,10	−8,61
4	DMC (Dollfus Mi)1	347	327	−5,76
11	Docks France 1	709	699	−1,41
3	Dynaction 1	169	163	−3,55
11	Eaux (Gle Des) 1	429	419	−2,33
15	E.B.F 1	921	916	−0,54
10	Ecco 1	670	667	−0,45
22,70	Eiffage 1	881	870	−1,25
13	Elf Aquitaine 1	363,40	356,90	−1,79
30	Eridania Beghin 1	710	688	−3,10
10	Essilor Intl 1	762	753	−1,18
10,80	Essilor Intl ADP 1	517	510	−1,35
25	Esso 1	742	722	−2,70
48	Eurafrance 1	1830	1820	−0,55
0,60	Euro Disney 1	6,70	6,50	−2,99
10,75	Euro RSCG W.W 1	570	556	−2,46
16	Europe 1-1	1690	1690	—
—	Eurotunnel 1	18,40	18,05	−1,90
12	Filipacchi Medias1	945	923	−2,33
7,80	Finextel 1	102,50	104,10	+1,56
11	Fives-Lille 1	500	497,10	−0,58
35	Fromageries Bel 1	5100	5050	−0,98
11	Galeries Lafayet.1	2290	2290	—
4	GAN 1	283	272,50	−3,71
7	Gascogne (B) 1	530	514	−3,02
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1895	1802	−4,91
8	Geophysique 1	368	362,90	−1,39
18,50	G.F.C. 1	387,50	387	−0,13
8,50	Groupe Andre S.A.1	559	560	+0,18
17	Groupe De La Cite1	799	781	−2,25
7,50	GTM-Entrepose 1	404	404	—
10	Guilbert 1	424	424	—
24	Guyenne Gascogne 1	1380	1375	−0,36
8	Havas 1	418,50	411	−1,79
7	I.D.I.A 1	160	158	−1,25
10,58	Imetal 1	553	536	−3,07
18	Immeubl.France 2	438	436,50	−0,34
2	Immob.Phenix 1	41,50	42	+1,20
1	Ingenico 1	95	93,10	−2
35	Interbail 1	351	349	−0,57
23,50	Intertechnique 1	560	550	−1,79
25	Jean Lefebvre 1	377,50	381	+0,93
30,30	Klepierre 1	529	524	−0,95
30	Labinal 1	720	720	—
9	Lafarge Coppee 1	398,60	391	−1,91
2,50	Lagardere (MMB) 1	120,50	118	−2,07
4,10	Lapeyre C1	284,50	274,60	−3,48
7	Lebon 2	290	—	—
28,50	Legrand 1	6650	6480	−2,56
45,60	Legrand ADP 1	4510	4325	−4,10
8	Legris indust. 1	369	357,60	−3,09
20,50	Locindus 1	820	820	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
11,50	LVMH Moet Vuitton1	811	801	−1,23
11	Lyonnaise Eaux 1	445,20	428,10	−3,84
13,00	Marine Wendel 1	365	363	−0,55
2,50	Metro-Hachette 1	100,50	100,30	−0,20
4	Metaleurop 1	77	77	—
—	Metrologie Inter.1	10,50	10,35	−1,43
1,50	Michelin 1	219,70	212,20	−3,41
4	Moulinex 1	115,50	111,40	−3,55
40	Navigation Mixte 1	910	906	−0,44
5,20	Nord-Est 1	116,50	113,40	−2,66
—	Nordon (Ny) 2	445	423	−4,94
4,40	NRJ 1	601	590	−1,83
—	Olipar 1	8,70	8,85	+1,72
10,80	Oreal 1	1052	1006	−4,37
12	Paribas 1	334	327,30	−2,01
9,50	Pechiney CIP 1	399	391	−2,01
5	Pechiney Intl 1	158	154	−2,53
4,70	Pernod-Ricard 1	291,70	285,60	−2,09
10	Peugeot 1	778	758	−2,57
21,20	Pinault-Prin.Red.1	955	948	−0,73
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	649	638	−1,69
6	Poliet	401	394	−1,75
16,30	Primagaz 1	850	850	—
8,50	Promodes 1	1004	982	−2,19
4	Publicis 1	403	389	−3,47
10	Radiotechnique 1	512	491	−4,10
4,60	Remy Cointreau 1	216	201,60	−6,67
18	Rexel 1	713	695	−2,52
2,40	Rhone Poulenc A 1	121,60	118	−2,96
1,20	Rochette (La) 1	55,50	54,90	−1,08
12,50	Roussel Uclaf 1	553	555	+0,36
95	Rue Imperiale(Ly)1	3580	3580	—
12	Sade (Ny) 1	164,50	165	+0,30
20,50	Sagem 1	2625	2553	−2,74
14,50	Saint-Gobain 1	630	624	−0,95
35	Saint-Louis 1	1405	1340	−4,63
20	Salomon (Ly) 1	2090	1990	−4,78
17	Salvepar (Ny) 2	419	419	—
24	Sanofi 1	247	240	−2,83
25	Sat 2	1935	1937	+0,10
13	Saupiquet (Ns) 1	1150	1145	−0,43
7	Schneider 1	373	362	−2,95
—	SCOA act.regroup	97	99	+2,06
1,50	SCOR S.A 1	112	115	+2,68
8,30	S.E.B.1	536	535	−0,19
19	Sefimeg 1	384	382	−0,55
13,20	Selectibanque 1	153,90	153	−0,58
25	SFIM 2	901	885	−1,78
5	SGE 1	200	195	−2,50
9	Sidel 1	1005	988	−1,69
20,76	Simco 1	420	410,50	−2,26
7,50	S.I.T.A 1	703	685	−2,56
22	Skis Rossignol 1	2040	2030	−0,49
9	Sligos 1	349,10	355	+1,69
16	Societe Gale A 1	567	548	−3,35
—	Sodecco (B) 2	54	50,95	−5,65
—	Sodero (Ns) 2	37	36,10	−2,43

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
22	Sodexho 1	860	852	−0,93
2,30	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
33	Sommer-Allibert 1	1929	1870	−3,06
34,46	Sophia 1	380	380,10	+0,03
38	Sovac 1	433	425,60	−1,71
17	Spie Batignolles 1	243,50	247	+1,44
23	Strafor Facom 1	853	844	−1,38
8,20	Suez 1	233,90	231,80	−0,90
3,24	Synthelabo 1	200,50	197,20	−1,65
6	Thomson-CSF 1	138,40	132,30	−4,41
7,50	Total 1	315,30	307,60	−2,44
3	UAP 1	131,50	125,70	−4,41
10	UFB Locabail 1	364	350	−3,85
3,54	UGC DA (M) 1	167	163	−2,40
25	UIC 1	293,90	281,50	−4,22
22	UIF 1	423,50	419	−1,06
73,40	UIS 2	225	234,80	+4,36
26	Unibail 1	453	440	−2,87
1,60	Valeo 1	283,50	275	−3
6,30	Vallourec 1	285	279	−2,11
9,50	Via Banque 1	370	370	—
7,50	Worms & Cie 1	242	236	−2,48
9	Z Gr.Zanuer (Ly) 1	215	215	—
29	Zodiac 1	2300	2275	−1,09
56	Elf Gabon 1	1060	1030	−2,83
0,69	ABN AMRO Holding 1	177	175	−1,13
0,20	American Barrick 1	131	130,30	−0,53
1	American Express 1	155	150,70	−2,77
3,77	Anglo American 1	300,30	304,20	+1,30
9,39	Amgold 1	600	607	+1,17
1,49	A.T.T. 1	276	275,50	−0,18
1,84	Banco Santander 1	200,10	200	−0,05
20,56	B.A.S.F. 1	1045	1027	−1,72
28,24	Bayer 1	1176	1140	−3,06
0,57	Blenheim Group 1	21,70	21,30	−1,84
1,79	Buffelsfontein 1	65,20	—	—
1,82	Chase Manhattan 1	180,10	—	—
20,42	Daimler Benz 1	2600	2500	−3,85
1,14	De Beers 1	130	129,60	−0,31
42,27	Deutsche Bank 1	2498	2431	−2,68
34,54	Dresdner Bank 1	1345	1327	−1,34
1,99	Driefontein 1	85	86	+1,18
2,10	Du Pont Nemours 1	300,10	301	+0,30
1,79	Eastman Kodak 1	255,30	242	−5,21
0,10	East Rand 1	7,85	7,90	+0,64
0,15	Echo Bay Mines 1	67	66,55	−0,67
3,13	Electrolux 1	279	—	—
2,25	Ericsson 1	313,10	309	−1,31
3,20	Exxon Corp. 1	299	302,30	+1,10
1,09	Ford Motor 1	148,38	145,10	−2,16
2,58	Freegold 1	91,10	91	−0,11
0,12	Gencor Limited 1	19,30	19,35	+0,26
1,62	General Electric 1	246,50	242,50	−1,62
0,89	General Motors 1	211	210,30	−0,33
14,14	Generale Belgique1	370	350	−5,41
0,42	Grd Metropolitan 1	34,30	33,20	−3,21
0,70	Guinness Plc 1	38,60	37,75	−2,20

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
0,25	Hanson Plc 1	19	18,40	−3,16
0,33	Harmony Gold 1	54,10	54,70	+1,11
1,32	Hewlett-Packard 1	475,10	479,40	+0,91
0,25	Hitachi 1	52,10	52	−0,19
17,98	Hoechst 1	1080	—	—
1,11	I.B.M 1	384	371,50	−3,26
0,82	I.C.I 1	65	66,50	+2,31
2,21	I.T.T. 1	440	435,10	−1,11
0,72	Ito Yokado 1	273,10	273,10	—
0,28	Matsushita 1	82,90	83,45	+0,66
0,27	Mc Donald's 1	142,90	142	−0,63
1,34	Merck and Co 1	182,20	177	−2,85
1,95	Minnesota Mining 1	285,60	—	—
0,18	Mitsubishi Corp. 1	87,85	—	—
3,78	Mobil Corporat. 1	415	407,50	−1,81
3,07	Morgan J.P. 1	315,80	306,80	−2,85
65,03	Nestle SA Nom.1	4809	4702	−2,22
0,72	Nippon MeatPacker1	73,50	73,40	−0,14
2,34	Norsk Hydro 1	210	205,30	−2,24
34,53	Petrofina 1	1579	1545	−2,15
3,65	Philip Morris 1	318,90	312,60	−1,98
1,14	Philips N.V 1	162	158	−2,47
0,26	Placer Dome Inc 1	122	123	+0,82
1,53	Procter Gamble 1 ■	319,10	—	—
7,13	Quilmes 1	265	265	—
2,21	Randfontein 1	58	57,50	−0,86
1,28	Rhone Poul.Rorer 1	186	180,50	−2,96
8,68	Royal Dutch 1	576	565	−1,91
0,58	R T Z 1	73,10	73,10	—
—	Saatchi & Saatchi1	13,20	12,80	−3,03
0,68	Sega Enterprises 1	230,10	246,80	+7,26
1,98	Saint-Helena 1	59,50	59,60	+0,17
1,50	Schlumberger 1	279,10	275	−1,47
1,18	Shell Transport 1	58,70	57,50	−2,04
33,16	Siemens 1	2114	2082	−1,51
1,14	Sony Corporation 1	304	303,90	−0,03
0,19	Sumitomo Bank 1	94,05	—	—
1,14	T.D.K 1	239,90	237,20	−1,13
1,15	Telefonica 1	69,70	68	−2,44
0,22	Toshiba 1	39,70	39,50	−0,50
10,06	Unilever 1	608	602	−0,99
2,25	Unit.Technologies 1	320	317,10	−0,91
9,13	Vaal Reefs 1	552	557	+0,91
5,11	Volkswagen A.G 1	1490	1497	+0,47
3,93	Volvo (act.B) 1	98	96,50	−1,53
3,49	Western Deep 1	294	293,90	−0,03
3,36	Xerox Corp. 1	565	559	−1,06
0,36	Yamanouchi 1	98,70	97,55	−1,17
—	Zambia Copper 1	4,40	4,32	−1,82
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	103	8,753
CEPME 8,5% 88 CB	103	2,781
CEPME 9% 89 CA#	103,88	1,852
CEPME 9% 92-06 TSR	101,80	3,858
CFD (CCCE)9,75%93CB	107	8,963
CFD exCCCE8,6%92CB	100,90	6,955
CFF 10% 88-98 CA#	106,84	9,882
CFF 9% 88-97 CA#	103,62	0,542
CFF 10,25% 90 CA#	109,31	6,290
CLF 8,9% 88 CA#	103,30	3,658
CLF 9%88-93/98 CA#	103,35	6,559
CNA 9% 4/92 CB	—	4,290
CRH 8,6% 92-93 CB	100,60	2,780
CRH 8,5% 87-88 CA#	101,97	5,449
EDF 8,6% 88-89 CA#	101,91	5,938
EDF 8,6% 92 CA#	100,82	4,689
Em.Etat10,26%86 CA	104,30	6,381
Emp.Etat 6%7/93 CA	96,78	1,660
Finansder 9%91CB#	102,37	8,211
Finansd.8,6%92 #CB	100,55	6,385
Flora9,75% 90 CA#	106,89	2,484
OAT 8,70%5/95 CA#	101,59	3,647
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,68	7,196
OAT 8,50% 6/97CA #	102,93	2,841
OAT 9,90%12/97 CA#	106,53	8,571
OAT 88-98 TME CA	101,18	4,795
OAT 9/1998 TRA	—	0,455
OAT 9,50%88-98 CA#	105,55	3,175
OAT TMB 01/99 CA	99,31	4,375
OAT 8,125% 99 CA#	101,25	3,406
OAT 8,50%90/00 CA#	102,49	4,914
OAT 9/00 TRA CA	103,85	8,869
OAT 10% 5/00 CA#	108,87	4,137
OAT 01 TME CA	100,97	4,795
OAT 8,5% 11/02 CA #	100,90	7,778
OAT 8,50% 19 CA #	96,50	—
OAT 8,50%92-23 CA#	95,60	4,262
PTT 11,2% 85 CB#	105,57	9,224
SNCF 8,8% 87-94CA	102,40	6,389
Lyon.Eaux 6,5%90CV	844	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	470	460
Bains C.Monaco 2	680	700
B.N.P.Intercont.2	281	279
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	18,40	18,50
Cambodge	904	934
Carbone Lorraine 2	657	651
Case Poclain	25,90	—
CBC 1	283	251
Centenaire Blanzy	304	304
Ceragen Holding	27,20	—
Champex (Ny)	15	19,05
CIC Un.Euro.CIP 1	305	300
CITRAM (B)	3300	—
Cpt Lyon Alem 2	344	344
Concorde-Ass Risq2	808	—
Cpe Vallond ex.CMP	20,05	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	56	53
Darblay	440	—
Didot Bottin	610	620
Eaux Bassin Vichy	2251	—
Ecia 1	739	737
Eot.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	675	680
Fidei(ex-Immofice)2	156,40	152
Finalens	335	331
F.I.P.P.	200	—
FNAC 2	3070	3065
Fonciere (Cie)	512	512
Fonciere Euris	294,50	294,50
Foncina	450	—
France I.A.R.D	457	—
France S.A 1 ●	908	905
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	305	301
Genefim	255	242
Gevelot	940	—
G.T.I (Transport)2	430	410
Immobail 2	350	340
Immobanque 2	725	727
Im.Marseillaise 2	5900	5900
Invest.(Ste Cle.)	1500	1590
Lille Bonnieres	1200	1252
Locafinanciere	422,80	—
Louvre 1	194	192
Lucia	92,25	92,25
Machines Bull 2	22,10	—
Monoprix ex.Uniprix	189	189
Metal Deploye	401	390
Mors 2 #	22,15	22
Navigation (Nle)	105,10	108
Oreal (CI)	985	—
Origny-Desvroise	1250	—
Monoprix a echang.	1481	1500
Paluel-Marmont	364	—
Pap.Clairefont(Ny)	860	842
Parfinance 2	189	187
Paris Orleans	245	249
Piper Heidsieck	758	—
Porcher	275	274,50
Promodes (CI)	659	—
Rochefortaise Com.	195	195
Rosario 2	220	—
Rougier #	870	848
S.A.F.I.C Alcan	349,50	345
Sags	505	500
Salins du Midi 2	449,10	449,50
Savoisienne M	158	—
Silic 2	694	700
S.I.P.H.	151	—
Sofal	320	336
Soffo	207,70	—
Softam	86,90	—
Sofragi	3610	—
Soudure Autogene	845	845
Sovabail	408	—
Taittinger 1	2500	2460
Tour Eiffel	305,90	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	316,10	315
Vicat 2	532	555
Virax	130	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	795	—
Akzo Nobel Nv	615	—
Alcan Aluminium	137,50	133,50
Arbed	618	—
Asturienne Mines	138,40	—
Banco Pop. Espanol	654	—
Banque Regl.Inter.	39950	40000
Chrysler Corp.	240	245
C.I.R SPA	6,60	—
Commerzbank AG	1065	1052
Dow Chemical Co.1	385,60	385
Fiat Ord.	19,20	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	639	639
Gevaert	1330	—
Glaxo Holdings Plc	50	48,15
Goodyear T.& R.Cy	179,10	—
Honeywell Inc.	180	—
Johannesburg Cons.	139,50	—
Kubota Corp.	37	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Noranda Mines	98	—
Pfizer Inc.	380	365
Ricoh Cy	50	47,50
Robeco	341,50	338
Rodamco N.V.	159,50	155,30
Rolinco	358,10	347
Saipem SPA	8	—
Sema Group Plc	36	—
SKF Aktiebolaget	97,50	—
Tenneco Inc.	220	—
Toray Ind.	39,50	—
West Rand Cons.	8,45	8,58
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	185	—
Bque Hydro Energie	342,10	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—
Benedictine* nom.	5060	—
Blanzy-Ouest*	989	—
Brasseries Maroc	359	—
Calciphos*	96	—
Canadien Pacifique	80,90	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—
Coparex Inter.*	552	—
Cr.Universel (Cie)	510	—
Cycnos	8,30	—
CEAC.*	77	—
Fiat Fce nom	142	—
Table France*	350	—
Lecteurs Monde *	180	—
Dif.Com.Pham. *	872	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Olivetti Priv.	7,90	—
Partic.Perrier *	200	—
Rorento	251,10	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1700	—
Schlumberger Ind.*	573	—
SEPR *	976	—
SPR "B" nom	262	—
Waterman *	1879	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 1 #	443	443
Boisset (Ly)#	275	—
C.A. Paris IDF 1	870	860
Calberson	365	—
Cardif SA 1	773	745
CEGEP #	163	163
CFPI	238	—
C.N.I.M 1	925	900
Codetour	195	190
Creeks	130	125
Dauphin OTA	339	330
Devanlay 2	1009	1000
Labor.Dolisos	171	—
Editions Belfond	90	—
Europ Propulsion 2	310	306,10
Finabail 2	143,50	141
Finacor 2	158	152
GLM S.A.	420	420
Gravograph	193,50	193,90
I.C.C. 2	182	182

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Idianova	66,90	65
Immob.Hotel. 2 #	210	208
Int. Computer #	143	143
IPBM 2	73	71
M6-Metropole TV 2	320,50	318
N.S.C Schlum.2 Ny	1057	1057
Rallye(Cathiard)Ly	187,10	190
Serbo CB	525	524
Sylea 2	447	439,80
Solco (Ly)	173	175
Sopra 2	307	310
TF1-1	538	525
Thermador Hold(Ly)	414	419
Unilog 2	283	—
Union Assur.Fdal	537	538
Viel et Cie #	205	280
Vilmorin et Cie#2	379	371
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Sicav (sélection) 24 octobre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34039,91	34039,91
Actimonétaire D	32451,95	32451,95
Améri-gan	7833,80	7532,58
Ampfia	106485,25	106485,25 ◇
Amplitude Monde D	744,97	723,27
Antigone Trésorerie	783456	783456
Arbitr. Court Terme	8671,37	8671,37
Associa Première	34288,73	34288,73
Associc	1134,98	1134,98
Atout Amérique	99,24	96,82
Atout Asie	108,50	105,65
Atout Futur C	531,42	518,46
Atout Futur D	523,38	510,61
Aurecic	1715,02	1665,07
Avenir Alizes	1925,80	1888,04
Axa Capital	200,50	194,66
Axa Court Terme	9610,86	9510,86
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1018,53	988,86
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	865,75	840,53
Axa Europe	125,81	122,15
Axa Investiments	117,32	113,90
Axa NPI	158,75	154,13
Axa Ob.Fr.Extrans	149,56	145,20
Axa.Ob.In.Ex Me.U.Se	134,69	130,77
Axa Prem.Ex.Ageprm	115,96	112,58
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	152,05	147,62
Axa Valeurs PER	153,18	148,72
Cadence 1	1029,88	1019,68
Cadence 2	1034,69	1024,45
Cadence 3	1026,63	1016,47
Capimonétaire	7427,49	7420,07
Capiobligs	7288,71	7216,54
Captacic	1512,19	1489,84
Cicamonde	1161,04	1127,22
Comdis	1540,49	1511,77
Comptavalor	4203	4196,70
Crédit Mutuel Capital	1442,77	1414,48
Cred.Mut.Ep.Cour T	779,51	779,51
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	97,11	94,51
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	94,70	92,17
Créd.Mut.Ep.J	20697,29	20697,29
Créd.Mut.Ep.long.T	220,17	214,28
Créd.Mut.Ep.Monde	1208,43	1176,09
Créd.Mut.Ep.Quatre	1066,06	1037,53
Dieze	1574,27	1544,92
Drouot France	984,83	958,15
Drouot Sécurité	213	206,88
Ecocic	1194,06	1159,28
Ecupar	126,66	122,97
Ecur. Actions futur	189,39	183,87
Ecur. Capicourt	198,47	197,98
Ecur. Capitalisation	194,54	192,61
Ecur. Expansion	291275,83	290115,37
Ecur. Géovaleurs	2885,73	2807,50
Ecur. Investissement	158,06	153,46
Ecur. Monepremière	10064,65	10064,65
Ecur. Monétaire	23477,49	23477,49
Ecur. Trésorerie	2888,83	2888,83
Ecur. Trimestriel	1945,47	1926,21
Elanciel D	118,41	114,96
Elicash	842451,22	842451,22 ◇
Emergence Poste D.	101,39	98,44
Energia	362,52	346,08
Eparcic	4342,06	4342,06
Eparcourt-Sicav	201,07	200,57
Epargne-Unie	1451,29	1415,89
Eofi Cash capi	9375,63	9375,63 ◆
Eurco Solidarité	1172,59	1160,98
Eurocic Leaders	1235,15	1199,17
Eurodyn	1409,67	1375,29

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	7791,44	7491,77
Fonsicav	17428,57	17393,78
France-gan	13319,37	12807,09
France Garantie	257,39	256,88
France Obligations	451,95	447,48
Francic	488,51	474,28
Francic Pierre	112,94	109,65
Francic-Regions	1427,05	1385,49
GAN Rendement	4999,01	4925,13
Gestilion	17607,23	17607,23
Horizon	1482,70	1439,51
HLM Monétaire	16754,54	16754,54
Indicia	1096,54	1059,60 ◆
Indosuez.Fse.Court.T	1784,29	1775,41
Intensys D	106,69	106,42
Interepar	103345,32	100335,26
Interoblig	5474,99	5420,78
Interselection Fce	535,33	524,83
Japacic	180,50	175,24
Jeunepargne	324,37	319,58
Latitude C	2675,98	2671,97
Lion Association	11296,05	11296,05
Lion Institution	35093,35	35006,84
Lionplus	1153,67	1131,05
Lion Trésor	2123,19	2102,17
Livret Bourse Inv.	591,40	574,17
Livret Portefeuil.	774,41	751,85
Méditerranée	216,78	210,47
Mensuel CIC	10147,03	10046,56
Monedem	82019,36	82019,36
Mone.J.	10728,31	10729,31 ◇
Monévalor	49254,83	49254,83
Mutualité dépôts	16149,79	16117,55
Natio Court Terme	37898	37785
Natio Court Terme2	342809	342809
Natio Epargne	21087,48	20878,69
Natio Ep. Capital	12886,33	12758,74
Natio Ep. Croissance	1946,84	1909,67
Natio Ep. Obligations	202,30	198,33
Natio Epargne Retraite	126,92	124,43
Natio Epargne Trésor	9211,98	9193,59
Natio Epargne Valeur	474,78	465,47
Natio France Index	1012,25	992,40
Natio Immobilier	1235,71	1211,48
Natio Inter	1645,03	1612,77
Natio Monétaire	9933,24	9933,24
Natio Opportunités	147,40	144,51
Natio Patrimoine	1450,01	1421,58
Natio Perspectives	1184,89	1161,66
Natio Placements	70594,67	70594,67
Natio Revenus	1021,40	1011,29
Natio Sécurité	12114,73	12114,73
Natio Valeurs	907,81	890,01
Nippon-Gan	7288	7007,69
Nord Sud Develop	1853,59	1849,89
Oblicic-Mondial	2980,52	2936,47
Oblicic-Régions	1054,16	1048,43
Oblifutur	3228,29	3168,10
Oblig. tres caté.	202,84	199,84
Oblilion	1582,92	1567,25
Oblisécurité Sicav	15528,28	15528,28
Oblitys D	507,62	500,12
Oraction	1585,99	1547,31
Pervalor	611,18	599,20
Plénitude D.	149,74	145,38
Poste Croissance C	3222,87	3219,65
Poste Gestion C	39588,41	39588,41
Première Oblig. C	11592,46	11592,46
Première Oblig. D	10790,12	10784,73
Prévoy. Ecureuil	97,37	96,41

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	35057,82	35057,82
Proficus	905,34	889,44
Rentacic	163,03	160,62 ◆
Revenus Trimestr.	5210,30	5158,71
Revenu-Vert	1112,43	1091,69
St Honoré Vie & Santé	1159,55	1106,97
St Honoré Bons du Tr.	13369,25	13302,74
St Honoré Invest.	949,83	906,76
St Honoré Pacifique	846,08	807,71
St Honoré Real	17896,16	17824,86
Sécuricic	2059,53	2059,53
Sécuri-Gan	13073,17	12816,83
Sécuritaux	1654,03	1654,03
Sensivalor	31274,23	31274,23
SEVEA	105,44	102,87 ◆
SFI-CNP Assur	723,84	702,76
S.G. France opport. C	1452,04	1423,57
S.G. France opport. D	1438,82	1410,61
S.G. Monde opport. C	1012,56	992,71
S.G. Monde opport. D	1012,56	992,71
Sicav Associations	2188,14	2188,14
Sicav 5 000	477,97	465,18
S.I. Est	1331,59	1292,81
Silvafrance	759,99	739,65
Silvarn	430,21	418,70
Silvarente	210,48	206,35
Silvinter	515,47	501,67
Sogenfrance C	1326,88	1300,86
Sogenfrance D	1261,64	1236,90
Sogépargne	293,36	290,46
Sogevar	1112,20	1090,39
Sogester	1580,54	1549,55
Soleil Investissements	668,57	642,86
Solstice D	2261,15	2255,51
State Street Act. Eur	11937,04	11645,89
State Street Act. Frce	11112,60	10841,56
St. Str. Act.Japon	1506,33	1469,59
State Street Emer. Mts	1871,99	1808,07
St.Street OAT Plus	12085,96	11965,30
Stratégie Actions	965,34	926,21
Stratégie Rendement	1592,97	1542,83
Synthesis	13697,04	12448,08
Techno-Gan	6420,50	6173,56
Thésora D	773,63	785,97
Trésor Plus	1516,33	1581,32
Trésor Trimestriel	1008,83	998,84
Tresoricic	157007,36	157007,36
Trilion	5076,50	5011,35
Uni-Associations	124,27	124,27 ◇
Uni-Foncier	1246,83	1216,42
Unifrance	602,97	588,26
Uni-Garantie C	1388,89	1362,99
Uni-Garantie D	1294,25	1270,12
Uni Régions	1528,73	1491,44
Univar	277,68	277,68 ◇
Univers Actions	1575,93	1537,49
Univers Obligations	1894,28	1858,96
Valorg	2385,37	2382,99 ◆
Valrea!	31828,38	31812,47
Winterthur St-Honore	247,89	236,65
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 24/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,1130	5,1430	4,85	5,45
Ecu	6,5200	6,5220	—	—
Allemagne (100 dm)	342,8100	342,6400	330	354
Belgique (100 F)	16,6505	16,6425	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	305,8800	305,7700	293	315
Italie (1000 lires)	3,3485	3,3510	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,6400	87,6900	82,50	90,80
Irlande (1 iep)	8,2345	8,2590	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3365	8,3660	7,85	8,70
Grece (100 drachmes)	2,2280	2,2280	2	2,55
Suisse (100 f)	412,1800	411,1100	398	422
Suede (100 krs)	72,1400	72,2600	65	76
Norvège (100 k)	78,7500	78,7800	73	82
Autriche (100 sch)	48,7090	48,6800	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1090	4,1105	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3500	3,3500	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,7657	3,8040	3,50	4,10
Japon (100 yens)	5,2782	5,2803	5,06	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 24/10
Or fin (kilo en barre)	64300	64300
Or fin (en lingot)	64550	64700
Napoléon (20f)	373	372
Pièce Fr (10 f)	330	—
Pièce Suisse (20 f)	376	376
Pièce Latine (20 f)	378	375
Souverain	475	477
Pièce 20 dollars	2620	2540
Pièce 10 dollars	1350	1290
Pièce 5 dollars	700	—
Pièce 50 pesos	2440	2420
Pièce 10 florins	393	393

Matif (Marché à terme international de France)

24 octobre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 74 717

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	109,66	109	110,34
Précédent	109,64	108,86	110,40

CAC 40 A TERME
Volume : 25 510

Cours	Oct. 94	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1838	1847	1857
Précédent	1851	1858,50	1868

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
▨ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre reduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

HISTOIRE

Serge Klarsfeld publie les identités complètes des enfants juifs déportés de France

Onze mille noms pour mémoire

LE MÉMORIAL DES ENFANTS JUIFS DE FRANCE
de Serge Klarsfeld
1 552 pages, 500 F.
Ouvrage publié par l'association Les fils et filles des déportés juifs de France : FFDJF, 32, rue La Boétie, 75008 Paris (tél. : 45-61-18-78).

C'est davantage qu'un livre. Voici la première tentative de restituer son prénom, son nom, sa date de naissance et sa dernière adresse connue à chacun des onze mille enfants juifs déportés de France durant la deuxième guerre mondiale. *Voici enfin rendu un hommage* individuel, précis, à ces milliers de destins.

Après un demi-siècle, cet ouvrage – plus de mille cinq cent pages imprimées sur papier bible – provoque le vertige. Vertige devant ces listes des quatre-vingt-six convois ferroviaires, chargés d'enfants, partis de France vers le Reich nazi entre le 27 mars 1942 et le 22 août 1944. Vertige à la lecture de ces résumés de vie et de mort pieusement rassemblés pour mémoire. Vertige face à un Mémorial aux allures de pierre tombale collective.

Mais ce *Mémorial* est aussi un album. Une collection de photographies *arrachées une à une* à l'oubli par Serge Klarsfeld. Des clichés comme autant de reproches. Des clichés comme des blessures. Des sourires de gamins et de fillettes, des airs graves d'adolescents témoins rétrospectifs de la folie du génocide.

Serge Klarsfeld rêvait d'un livre de onze mille pages. Une *par enfant. Une par crime. Alors,* il a cherché partout les photographies de ces enfants déportés. En France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Israël, aux Etats-Unis, en Australie. Il a passé des petites annonces dans la presse, lancé des appels. Ainsi a-t-il fini par rassembler plus de mille cinq cent clichés.

Maître d'œuvre de ce *Mémorial,* il souligne justement dans sa préface : *« Je n'ai jamais écrit d'ouvrages sur les bourreaux. (...) En revanche, j'ai écrit sur les victimes, et surtout sur les enfants. »* Il leur donne ici un visage comme il avait déjà rendu, en 1984, leurs traits aux quarante-quatre enfants juifs arrêtés par Klaus Barbie, le 6 avril 1944, dans leur refuge d'Izieu, non loin de Lyon.

Bonheur saccagé

Ce sont ces visages qui glacent le cœur. Ces visages tendus vers l'objectif d'un père ou d'un oncle. Ces visages de vacances. Ces visages radieux. Ces visages d'intimité familiale, d'après anniversaire, d'après fête.

Ces visages de bambins, ou d'adolescents rêveurs. Ces visages de un à dix-huit ans. Ces visages fixés par la pellicule, ultimes traces d'un bonheur saccagé... Voilà plus de quinze ans, en 1978, le *Mémorial de la déportation des juifs de France,* un recueil de quelque soixante-seize mille noms publié par Klarsfeld, avait frappé par sa simplicité, voire sa sécheresse. Le lecteur avait découvert des listes de noms, rien que des listes affirmant une évidence : *l'incontestable réalité des persécutions antijuives en France.* Ce premier *Mémorial* eut pour résultat de *« rassembler moralement la communauté juive »,* note Serge Klarsfeld.

Le *Mémorial des enfants juifs déportés de France,* lui, devrait permettre à n'importe quel collégien de comprendre quel fut le sort des juifs sous l'Occupation. Il rappellera aussi à ceux qui auraient une tendance à l'oubli que le régime de Vichy, complice de l'arrestation de quatre mille cent quinze enfants lors de la rafle du Vel'd'Hiv en juillet 1942, ne fut pas qu'une simple *« parenthèse »* anodine dans l'histoire de France.

LAURENT GREILSAMER

CARNET

Naissances

Joséphine LE FOLL et **Pierre ZINS** sont heureux de faire part de la naissance de

Georges Aaron,

le 21 octobre 1994, à Paris.

Décès

– Janine Bertier,
Ses enfants et petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès, au terme d'une longue maladie, entouré de la tendresse des siens, du

docteur Rémi BERTIER,
neuropsychiatre.

Ses obsèques ont été célébrées en la collégiale de Saint-Junien, le 21 septembre 1994.

24, rue Gabriel-Péri,
87200 Saint-Junien.

– Le président de l'université de Toulouse-Le Mirail,
Les personnels enseignant, technique, administratif, de service,
ont *la profonde tristesse de faire part* du décès de

Jacques BOUGERE,
professeur des universités,
géographe,

survenu à Toulouse, le 21 octobre 1994.

Université de Toulouse-Le Mirail,
5, allée Antonio-Machado,
31058 Toulouse Cedex.

– Le directeur,
Et le personnel de l'UFR de géographie-aménagement,
Ses collègues et amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques BOUGERE,
professeur des universités,
géographe,

survenu à Toulouse, le 21 octobre 1994.

Université de Toulouse-Le Mirail,
5, allée Antonio-Machado,
31058 Toulouse Cedex.

– Le Centre interdisciplinaire de recherche sur les milieux naturels et l'aménagement rural (CIMA Ura 366 CNRS),
Ses collègues de la Maison de la recherche (université de Toulouse-Le Mirail),
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques BOUGERE,
professeur des universités,
géographe,

survenu à Toulouse, le 21 octobre 1994.

Université de Toulouse-Le Mirail,
5, allée Antonio-Machado,
31058 Toulouse Cedex.

Ancien professeur aux universités de Ouagadougou (Burkina-Faso) et de la Réunion, son enseignement a toujours été étroitement mêlé à ses recherches. Homme de terrain et homme de cœur, il fit partager sa passion pour une géomorphologie novatrice à ses collègues *et étudiants de Toulouse.* L'UFR de géographie-aménagement et le CIMA étaient fiers de l'accueillir.

René CLERMONT.

Son voyage éternel a eu lieu le 24 octobre 1994, à Paris, en son domicile.

De la part de toute sa grande Famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 26 octobre, à 16 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er, où l'on se réunira. Elle sera suivie de l'inhumation, au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

Une tête toute ronde de « berger » égaré dans la foule parisienne, juchée sur des épaules juste assez larges pour la maintenir, dodelinant comme si chaque pas était une question sur le chemin de sa vie.

Un itinéraire étonnant s'il en est un, c'est bien celui de René Clermont.

Incroyable « clown triste » prêt à nous émouvoir dès qu'il parlait théâtre ou comédie.

Etonnant directeur d'acteurs quand la séduction d'un texte le conduisait *inévitablement à la meilleure mise en* scène et ses « chers » comédiens à un long travail méticuleux et acharné.

Subtil amoureux éconduit, policier en quête de preuves ou poète du Moyen Age d'où il semblait d'ailleurs nous venir tout droit, sans escale et avec ce léger décalage qui faisait de lui cet incomparable comédien du présent, pouvant entrer dans tous les rôles pour notre plus grand plaisir.

[René Clermont était âgé de soixante-douze ans. Comédien et metteur en scène, il a été l'élève de Georges Leroy et de René Simon au Conservatoire. Charles Dullin lui donna le rôle du Fou dans *le Roi Lear,* de Shakespeare. Clermont a beaucoup joué au Boulevard et s'est montré curieux de nouveaux auteurs et de nouvelles expériences. La télévision le sollicita également. Il y dirigea notamment *les Quatre Vérités,* de Marcel Aymé, et *le Complexe de Philémon,* de Jean-Bernard Luc, et joua dans le feuilleton *Rocambole.*]

Daniel et Annick Davisse,
ses enfants,
Yves et Françoise Davisse,
ses petits-enfants,
Léo, Julia et Camille,
ses arrière-petits-enfants,
Les amis de Lucie Delong,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Rachel DAVISSE,
(Tatou),

le 23 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-douzième année.

28, rue Verte,
94400 Vitry-sur-Seine.

– Mme Michel Gemähling,
M. et Mme Bernard Gemähling,
Mlle Isabelle Gemähling,
M. et Mme Edouard Witz,
M. et Mme Jean Gemähling,
M. et Mme Olivier Ranson,
ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel GEMÄHLING,

survenu le 13 octobre 1994, à Grasse.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 18 octobre, à Montjoi (Tarn-et-Garonne).

Allée des Chênes,
06520 Magagnosc.

– Le président et le conseil d'administration de l'UCREPPSA
ont le regret de faire part du décès de

M. Bernard MAUPETIT,
directeur général honoraire
de l'UCREPPSA,

survenu le 21 octobre 1994 dans sa soixante-quatrième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée, le mercredi 26 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 27, rue d'Armaillé, Paris-17e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

UCREPPSA,
3, rue Saint-Vincent-de-Paul,
75489 Paris Cedex 10.

– M. Marcel Moiroud,
M. et Mme Daniel Grizzle,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Marcque de MERIC de BELLEFON,
épouse Moiroud,

leur épouse, mère, grand-mère et alliée, survenu le 24 octobre 1994, à son domicile.

Selon sa volonté, son corps sera incinéré au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e, le lundi 31 octobre, à 9 heures.

63, rue Hallé,
75014 Paris.

– L'Union nationale des entreprises de travail temporaire,
Son président,
Son conseil d'administration,
Son comité national,
Ses adhérents,
Et ses permanents,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Philippe PORTIER,
délégué général de l'UNETT,

survenu le 23 octobre 1994, dans sa quarante-deuxième année, et s'associent à la douleur de sa famille.

Ita REGEN,
née Altman,

rescapée du camp de Bergen-Belsen, a survécu et vécu avec courage et abnégation.

Elle nous aimait tous. C'était un Juste.

Elle nous a quittés le 21 octobre 1994.

– *Mme André Hauchbargue-Royer,*
son épouse,
M. et Mme Denis Offroy,
M. Jean-Pierre Royer,
M. et Mme Alain-Gérard Slama,
ses enfants,
Guillaume, Martin, Mathieu et Paul,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André ROYER,

survenu le 22 octobre 1994, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Une bénédiction aura lieu le mercredi 26 octobre, à 15 h 45, au cimetière de Malakoff, suivie de l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part.

130, route de la Reine,
92100 Boulogne.

– M. François Suzzarelli,
son époux,
M. et Mme Philippe Véron,
Sophie, Hortense et Amélie,
Mme Michèle Suzzarelli-Ceva,
Manuel et Marie-Luz Ceva,
M. et Mme Yves-Charles Quéroix,
Adeline et Dorothée,
M. Bruno Suzzarelli,
M. Pascal Suzzarelli,
et sa fille Sarah,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Gaffet, Forestier, Lambion et Cohen,
Et tous ceux qui lui étaient proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François SUZZARELLI,
née Denise Gaffet,

rappelée à Dieu, le 23 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, sa paroisse, 6, rue Brémontier, Paris-17e.

4, place de Wagram,
75017 Paris.

– *Chantilly. Montvalent.*

Mme Henry du Verdier,
M. et Mme Philippe Delclaux,
et leurs enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Henry du VERDIER,

survenu à Chantilly, le 21 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La célébration d'adieu a eu lieu en l'église Notre-Dame de Chantilly, le 24 octobre.

La messe d'enterrement aura lieu le mardi 25 octobre, à 15 heures, à Montvalent (Lot).

Anniversaires

– Il y a un an, le 26 octobre 1993,

Alberto APONTE-BALZAC

nous quittait.

Nous ne l'avons pas oublié.

Conférences

– Conférence du Rav Léon Askénazi (Manitou) : « La conception du mariage d'après le traité de Kidouchin », mercredi 26 octobre 1994, à 20 h 30, à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, Paris-9e (PAF), réservation préalable indispensable au 42-80-35-00.

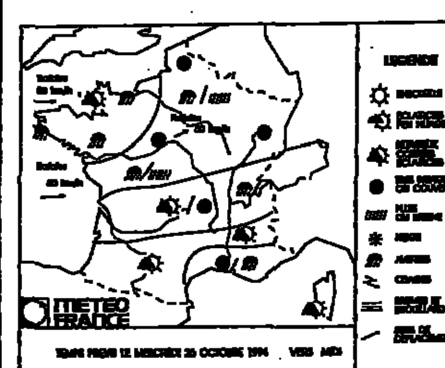
Communications diverses

– Au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, le jeudi 27 octobre 1994, à 20 h 30 : « L'Autriche : nazisme ? judaïsme ? », avec Mme Novotny, ambassadeur d'Autriche en France.

Soutenances de thèses

– Thierry Wanegffelen, agrégé d'histoire, soutiendra sa thèse de doctorat à l'université Paris-I : « Des chrétiens entre Rome et Genève. Une histoire du choix religieux en France, 1520-1610 », en Sorbonne, amphithéâtre Turgot, samedi 12 novembre 1994, à 14 heures.

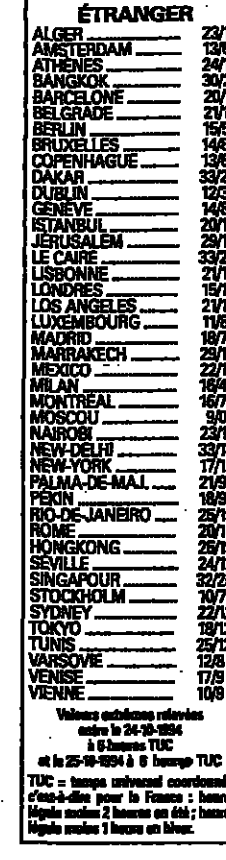
MÉTÉOROLOGIE



Mercredi : nuages et averses. – Des Pyrénées au sud du Massif Central et au Languedoc, le ciel sera couvert, avec des pluies éparses le matin, gagnant la Provence et le sud des Alpes à la mi-journée. Le ciel se dégagera progressivement sur ces contrées l'après-midi. Sur le relief de l'Est, il pleuvra le matin avec de la neige au-dessus de 1 800 mètres, mais les nuages seront moins offensifs l'après-midi. Sur la moitié nord du pays, le ciel chargé amènera des averses, fréquentes au nord de la Seine et localement fortes et orageuses ailleurs. Le vent d'ouest soufflera assez fort sous les averses, jusqu'à des rafales de 50 km/h. Sur le reste du pays, le ciel sera variable, avec de nombreux passages nuageux entrecoupés de quelques averses.

Les températures seront en accord avec les normales saisonnières, avec au lever du jour 7 à 10 degrés sur la moitié nord, 6 à 15 degrés au sud. L'après-midi, le mercure indiquera 12 à 15 degrés sur une large moitié nord, 14 à 19 degrés au sud, jusqu'à 21 degrés sur la Côte d'Azur.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

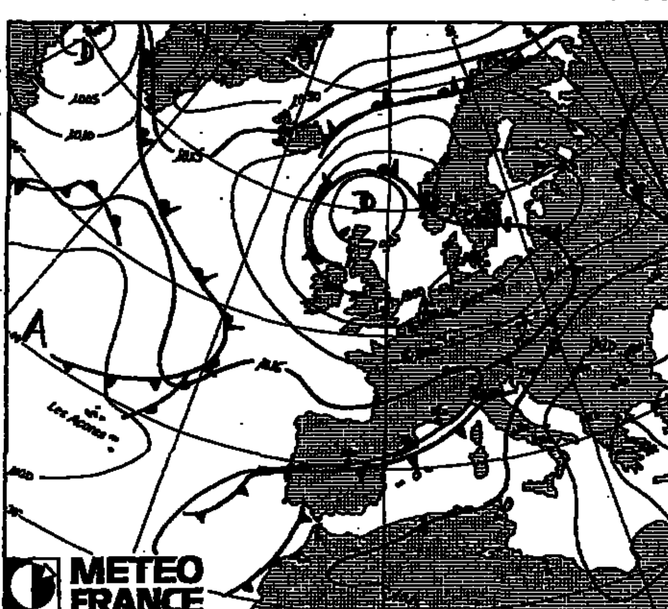


TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	20/12
BIARRITZ	18/11
BORDEAUX	18/11
BOURGES	15/9
BREST	14/9
CAEN	14/7
CHERBOURG	14/9
CLERMONT-FER.	15/9
DIJON	16/9
GRENOBLE	18/7
LILLE	14/8
LIMOGES	13/9
LYON, BRON	18/11
MARSEILLE	19/8
NANCY	14/9
NANTES	16/10
NICE	20/10
PARIS	15/9
PAU	13/9
PERPIGNAN	20/9
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	16/10
ST-ETIENNE	17/9
STRASBOURG	14/7
TOULOUSE	17/7
TOURS	14/9
ÉTRANGER	
ALGER	23/13
AMSTERDAM	13/5
ATHÈNES	24/18
BANGKOK	30/21
BARCELONE	20/11
BELGRADE	21/10
BERLIN	15/5
BRUXELLES	14/8
COPENHAGUE	13/6
DAKAR	33/26
DUBLIN	12/3
GENÈVE	14/8
ISTANBUL	20/15
JÉRUSALEM	29/17
LE CAIRE	33/24
LISBONNE	21/17
LONDRES	15/10
LOS ANGELES	21/15
LUXEMBOURG	11/6
MADRID	18/7
MARRAKECH	29/14
MEXICO	22/12
MILAN	16/4
MONTRÉAL	16/7
MOSCOU	9/0
NAIROBI	23/11
NEW-DELHI	33/19
NEW-YORK	17/12
PALMA-DE-MAJ.	21/9
PÉKIN	18/9
RIO-DE-JANEIRO	25/19
ROME	20/10
HONGKONG	26/19
SÉVILLE	24/12
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	10/7
SYDNEY	22/12
TOKYO	19/12
TUNIS	25/12
VARSOVIE	12/8
VENISE	17/9
VIENNE	10/9

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-10-1994 à 6 heures TUC et le 25-10-1994 à 6 heures TUC

PRÉVISIONS POUR LE 27 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6417

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV				■				■	
V						■			
VI				■					
VII		■					■	■	■
VIII					■				
IX									
X			■						
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Qui peut nous empoisonner. – II. Des femmes vraiment pas claires. – III. Devenue définitive. – IV. Quand on y rentre, on attaque. Peut être héroïque. – V. Un personnage souvent sur les genoux. D'un auxiliaire. – VI. Place. Récipient pour les « noirs ». – VII. Glorieuses, dans l'océan Indien. – VIII. Perdu, il n'est pas toujours sur la carte. Sur le Têt. – IX. Un homme qui a de grandes aspirations. – X. La moitié de rien. Plat, en Suisse. – XI. Sont plus plates que des vieilles. Cheville.

VERTICALEMENT

1. Instruments à vent. – 2. Pas sourde. On y défaisait facilement des liens. – 3. Critique, quand tout va mal. – 4. Circule à l'étranger. Se faire voir comme un ver. – 5. Une tête de bois. Nom d'un golfe. – 6. Une grande pièce. Endroit où l'on peut passer la nuit. – 7. Bien fixées sur leurs pieds. Peut tomber de haut. – 8. Apparue. Traditions. Bien bouché. – 9. Peut piquer en Afrique. Nappe.

Solution du problème n° 6416

Horizontalement

I. Ecorcheur. – II. Cigarillo. – III. Herses. Mi. – IV. Ereinté. – V. Ag. Béotie. – VI. Ne. Urinal. – VII. Os. Rame. – VIII. Ici. Vé. Bu. – IX. Ernée. Dés. – X. Raturer. – XI. Sue. Trucs.

Verticalement

1. Echéanciers. – 2. Cierge. Crau. – 3. Ogre. Ointe. – 4. Rasibus. Eu. – 5. Créner. Vert. – 6. Histoire. Er. – 7. El. Etna. Dru. – 8. Ulm. Iambe. – 9. Roi. Eleusis.

GUY BROUTY



MARDI 25 OCTOBRE

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.50 **Club Dorothée.**
Salut les Musclés ; Arnold et Willy ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.25 **Série : Hélène et les garçons.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Divertissement :**
Le Bébête Show (et à 1.15).
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.45 **Cinéma : Allô ! Maman, c'est encore moi.** □
Film américain d'Amy Heckerling (1990).
22.15 **Tiercé.**
22.20 **Les Films dans les salles.**
22.25 **Cinéma : Le Temple d'or.** ■
Film américain de Jack Lee Thompson (1986).
0.15 **Magazine :**
Je suis venu vous dire.
Présenté par Florence Belkacem. Invités : Robert Hossein, Alain Madelin et Florent Pagny.

FRANCE 2

13.50 ***Série : Un cas pour deux.***
14.50 **Série :**
Dans la chaleur de la nuit.
15.40 **Variétés :**
La Chance aux chansons (et à 5.05).
Emission présentée par Pascal Sevran. François Valéry mène le bal.
16.40 **Jeu :**
Des chiffres et des lettres.
17.10 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.40 **Série : La Fête à la maison.**
18.12 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.00).
18.50 **Magazine :**
Studio Gabriel (et à 19.25).
Présenté par Michel Drucker. Invités : Ophélie Winter, Henri *Salvador, Richard Dacoury*, Laurence Yayel.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 **Cinéma : Loulou Graffiti.** □
Film français de Christian Lejalé (1991).
22.30 **Magazine : Ça se discute.**
Présenté par Jean-Luc Delarue. Faut-il tricher pour séduire ? 2. Séduction 100 % naturelle.
23.50 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.15 **Magazine :**
Le Cercle de minuit.
Presenté par Laura Adler.

FRANCE 3

13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.**
Invité : Didier Barbelivien.
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.**
Les Aventures de Tintin : le Lotus bleu ; Peter Pan ; Il était une fois la vie : l'œil.
17.45 **Magazine :**
Une pêche d'enfer.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.**
Evariste Galois, d'Alexandre Astruc.
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 ***Jeu : Fa si la chanter.***
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Jeu : Questions pour un champion.**
Présenté par Julien Lepers. Spécial francophonie.
22.25 ***Météo et Journal.***
23.00 **Documentaire :**
Les Cinq Continents.
Présenté par Bernard Rapp. Le Nouvel Ennemi, de Serge Le Péron. 3. France : le syndrome mafieux.
23.55 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.30 **Musique : Cadran lunaire.**
Concerto en sol, de Ravel, par l'Orchestre national de Lille, dir. : Jean-Claude Casadesus ; sol. : *Georges Pludermacher*, piano (25 min).

CANAL +

13.35 **Cinéma :**
Le Val Abraham. ■ ■
Film franco-helvético-portugais de Manoel de Oliveira (1992).
16.40 **Téléfilm : Injustes noces.**
De Waris Hussein.
18.00 **Canaille peluche.**
Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine :**
Nulle part ailleurs.
Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Milos Forman.
19.20 **Magazine : Zérorama.**
Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, *Albert Algoud, Christophe Bertin*, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : L'Arme fatale 3.** □
Film américain de Richard Donner (1992).
22.25 **Flash d'informations.**
22.35 **Sport : Boxe.**
Match de championnat d'Europe des poids mi-lourds, en direct de Besançon : Fabrice Tiozzo *(France)-Maurice Core (Grande-*Bretagne).
23.50 **Cinéma :**
Des souris et des hommes. ■
Film américain de Gary Sinise (1992) (v.o.).
1.35 **Cinéma : Portraits volés.** ■ ■
Film français de Serge Toubiana et Michel Pascal (1992) (89 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire :**
Rêves de démocratie.
De Jonathan Demme et Jo Menell (rediff.).
17.55 **Reportage :**
La Semaine précédant
le retour d'Aristide.
D'Eric Pierrot (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 **Documentaire :**
Les Maîtres espions.
4. Le transfuge, de Guido Knop et Luiz Becker.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.**
Présenté par Pierre Thivolet. Noblesse oblige. Invités : Léon *Zitrone, Rolf Seelmann-*Eggebert.
21.45 ► **Soirée théâtre :**
Federico Garcia Lorca.
21.46 **Théâtre : La Maison de Bernarda Alba.**
Pièce de Federico Garcia Lorca, mise en scène de Nuria Espert (v.o.).
23.30 **Documentaire :**
La Barraca.
D'Edgardo Cozarinsky, avec les voix de Marisa Paredes et Lluis *Pasqual.*
0.25 **Documentaire :**
Le Philosophe
Karl Raimund Popper.
2. Nous ne savons pas, nous devinons, d'Uwe Zimmermann (45 min).

M 6

13.30 **Téléfilm : L'Ecole des héros.**
De Peter Werner.
15.00 **Magazine : Allô Cauet.**
16.30 ***Variétés : Hit Machine.***
16.55 ► **M 6 Kid.**
Conan l'aventurier ; Draculito.
18.00 **Série : Highlander.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 ***Six minutes d'informations, Météo.***
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Grandeur nature.**
N'Gorongoro ! Volcans. Los buffles.
20.50 **Série : Docteur Quinn, femme médecin.**
Son héros. L'Opération. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.35 **Téléfilm :**
Parole de femme.
De Sandor Stern.
0.10 ***Six minutes première heure.***
0.20 **Magazine : Mode 6.**
2.00 **Rediffusions.**
Rock express ; Nature et civilisation ; Jazz 6 ; Portrait des passions françaises (L'admiration) ; Coup de griffes (Karl Lagerfeld) ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique :**
Les Chemins de la musique.
Aram Khatchaturian, le méconnu. 2. Caractère et portrait.
20.30 **Archipel médecine.**
Les champignons.
21.32 **Retour à Hanoï** (rediff.).
22.40 **Les Nuits magnétiques.**
Combat-rock. 2. Les travailleurs du rock.
0.05 **Du jour au lendemain.**
Avec Enzo Traverso (Siegfried Kracauer).
0.50 **Coda.** Américains du soir (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 24 octobre au Conservatoire de Liege) : Concerto pour flûte, de Tanguy; Einer nach dem andern, de Rea; La Chevauchée fantastique, de Pousseur; Trois pôles entrelacés, de Bartholomée, par l'Ensemble Musique nouvelle, dir. Patrick Davin; sol. : Istvan Matusz, flûte, Marcel Cominotio, piano, Francette Bartholomée, harpe.
22.35 **Soliste.** Idil Biret, piano.
23.00 **Ainsi la nuit.** Sonate pour violon et clavecin en ut mineur, de C. P. E. Bach; Suite pour hautbois, trompette, basson, cordes et basse continue en re majeur, de Telemann.
0.05 ***La Guitare dans tous ses états.***
Par Robert J. Vidal.

Les interventions à la radio

Radio Classique 101.1 FM, *19 h 30 : Jean-Pierre Soisson,* ancien ministre (« Radio Classique-*le Point* »).

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Femme-sandwich

VOYANT les caméras de « Ça se discute » se fixer sur la comédienne Clémentine Célarié, assise dans la salle, on fut un instant saisi de vertige. De quoi allait-elle nous entretenir ? Sur sa généreuse poitrine, le ruban rouge de la solidarité anti-SIDA rappelait qu'elle avait ostensiblement, lors d'une soirée précédente, embrassé un séropositif ; ladite poitrine était contenue dans un soutien-gorge ayant toutes les apparences du pigeonnant, mais, apprit-on par la suite, qui n'était pas « renforcé » à proprement parler ; un de ses spectacles, crut-on se souvenir, tenait actuellement l'affiche. Enfin, nul n'était censé l'ignorer, elle suivait un régime amincissant : les joyeuses noces de Clémentine et de son régime étaient célébrées chaque soir par voie de spots publicitaires.

Bref, ce n'etait plus une comédienne, c'était un arbre de Noël à signifiants, sur lequel les messages tintaient au vent comme des clochettes. De quoi allait-elle donc parler ? L'éventail des possibles était largement ouvert. Son dernier spectacle ? Son régime ? Sa conception de la solidarite anti-SIDA ? On fut saisi d'effroi à la pensée qu'elle pût un jour s'emmêler dans les thèmes. Et si, dans un instant d'égarement, elle allait disserter sur les vertus amincissantes du théâtre ou les effets thérapeutiques des soutiens-gorge pigeonnants – même s'ils ne sont pas renforcés à proprement parler ?

L'incertitude fut courte. Elle était venue parler régime, et seulement regime. En toute innocence, elle prononça le nom de la marque à qui elle prêtait chaque soir son image. Elle ne s'en excusa d'ailleurs même pas, elle n'eut même pas un petit gloussement gêné qui eût signifié : « Oui, je sais bien, la publicité clandestine n'est pas autorisée, mais c'est pour la bonne cause ». Cette restriction eût tout de même été de bon goût. L'animateur Jean-Luc Delarue, lui, venait de citer ou de laisser citer une dizaine de fois la marque d'un soutien-gorge, mais en s'en excusant auparavant : *« On va essayer de ne pas citer de marques trop souvent »*. Cela l'absolvait par avance. Faute avouée était à moitié pardonnée.

Rien de tel chez Clémentine. *« J'en ai toujours chez moi, j'en prends, c'est bon, voilà. »* Et, l'heureuse consommatrice ayant rappelé qu'elle était mere de famille, la conclusion s'imposa : ce produit amincissant était particulièrement adapté à toutes les mères de famille. De son point de vue, cette désinvolture se comprenait. Serinée soir après soir, l'hymen de Clémentine et de son régime s'était gravée dans les esprits. La seule apparition, même muette, de la jeune femme sur le plateau d'un débat était donc une manière de publicité clandestine. Elle était parvenue à ce stade terminal de la femme-sandwich, dans lequel la parole n'était que la confirmation d'un signal visuel désormais parfaitement autonome.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le* Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 26 OCTOBRE

TF 1

6.00 **Série : Intrigues** (et à 0.55).
6.30 **Club *mini* Zig-Zag.**
Alfred J. Kwak.
6.58 **Météo** (et à 7.10, 7.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club mini Zig-Zag.**
Gil et Julie.
7.30 **Disney Club mercredi.**
Dessins animés ; Tic et Tac ; La Petite Sirène ; Qui sait gagne ; Invité : Pierre Barclay : Reportage.
9.00 **Dessin animé : Spirou.**
9.30 **Club Dorothée matin.**
Sailor Moon ; Dragon Ball Z ; Le Maître des Bots ; Ranma un demi ; Le Tour de magie ; Nicky Larson ; Liveman ; Trucs et astuces ; La séquence animaux du docteur Klein ; Jeux.
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo, Trafic infos et Tout compte fait.**
13.40 **Série : Premiers baisers.**
14.10 **Club Dorothée.**
Ici bébé ; Salut les Musclés ; *Drôle de vie ; Power Rangers* ; Harry et les Henderson ; Arnold et Willy ; Ricky ou la belle vie ; Jeux.
17.55 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.25 **Série : Hélène et les garçons.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Divertissement :**
Le Bébête Show (et à 0.40).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Magazine : Perdu de vue.**
Présenté par Jacques Pradel.
22.55 **Magazine :**
Le Droit de savoir.
Presenté par Charles Villeneuve et Béatrice Schönberg. Le mystère de la secte du Temple solaire.
0.20 ***Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise.***
Présenté par Alain Weiller avec Nicolas Beytout. Invité : Jean Bergougnoux (SNCF).
0.45 **Journal et Météo.**
1.20 **TF 1 nuit** (et à 2.25, 3.25, 4.05, 4.40).
1.30 **Documentaire : Atlantides.**
2.35 **Documentaire :**
Histoires naturelles (et à 5.10).
Deux Mohicans : Thons et mulets.
3.35 ***Série : Mésaventures.***
4.15 **Série : Passions.**
4.50 **Musique.**

FRANCE 2

5.55 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Les Craquantes.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 **Feuilleton :**
Amoureusement vôtre.
9.00 **Feuilleton :**
Amour, gloire et beauté.
9.25 **Chalu Maureen.**
La Petite Merveille ; Les Mystérieuses Cités d'or ; A-mi galaxie.
11.15 **Flash d'informations.**
11.20 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.15).
12.20 **Jeu : Combien tu paries ?**
12.55 ***Météo*** (et à 13.40).
12.59 **Journal et Bourse.**
13.45 **INC.**
13.50 **Chalu Maureen** (et à 14.40).
Série : L'Equipée du Poney Express ; Chipangali ; Les séries à la carte ; Les dessins animés.
17.10 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.35 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.15).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25).
Présenté par Michel Drucker. Invités : Marlène, Jean-Marie Proslier, Didier Barbelivien, Valérie-Anne Giscard d'Estaing, Khales, Dereck et Lecluyse.
19.20 **Flash d'informations.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.50).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 **Téléfilm :**
Madame le proviseur.
La Bête, de José Pinheiro, avec Danièle Delorme, François Chaumette.
Fiction au lycée : cette semaine, la triche.
22.35 **Magazine : Bas les masques.**
Présenté par Mireille Dumas. *Maman a quinze ans.*
23.50 **Journal et Météo.**
0.20 **Magazine :**
Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Spécial Tintin.
1.25 **Court métrage : Histoires courtes.**
Emilie Muller, d'Yvon Marciano avec Veronika Varga, Olivier Ramon, Marie David, Lise Beraha.
L'audition d'une apprentie comédienne.
1.45 **Magazine : Studio Gabriel** (2e partie, rediff).
2.10 **Emissions religieuses** (rediff.).
3.45 **Dessin animé** (et à 4.55).
3.50 **24 heures d'info.**
4.40 **Documentaire : Urti.**
Le Réveil des criquets.
5.00 **Magazine : Outremers** (rediff.).

FRANCE 3

6.00 ***Euronews.***
7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour Babar.**
8.05 **Les Minikeums.**
Twinkle ; Huckleberry Finn : Les Trois Mousquetaires ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Il était une fois les découvreurs : Héron d'Alexandrie ; Sandokan ; Fais-moi peur ; Coup de bleu dans les étoiles.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Humour.**
13.10 **Téléfilm : Cow-boy.**
De Jerry Jameson, avec James Brolin, Ted Danson.
14.45 **Le Magazine du Sénat.**
14.55 **Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.**
16.45 **Les Minikeums.**
Peter Pan ; Il était une fois la vie : l'oreille.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.**
Les Danses de salon, de Walter Laird.
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 ***Jeu : Fa si la chanter.***
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **INC.**
20.50 **Magazine :**
La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Demain, tout va changer. Invités : Michel Serres, philosophe ; Marc Ullmann, journaliste (l'Etat c'est nous) ; Alvin Toffler, futurologue ; Pierre Boulez, directeur de l'IRCAM ; Philippe Queau, directeur de recherche à l'INA ; Pierre Coulet, professeur de physique ; Jean-Jacques Beinex, réalisateur.
22.25 **Météo et Journal.**
23.00 **Mercredi chez vous.**
Programme des télévisions *régionales.*
Alsace (Factuel : le tram à Strasbourg ; Chroniques d'Hatten ; Dub ; Impressions). Aquitaine (Génération sensations ; Par 3 ; Toromania ; Destination pêche : Littoral ; Evasion ; Passages). *Bourgogne, Franche-Comté* (Chacun ses goûts ; Africains et Montagnons, 2e partie). Corse (Cultura viva). Limousin, Poitou-Charentes (Aléas ; Histoire d'Ouest ; Massif). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards *voisins ; Performances* ; Balade à Chaumont ; Soufflets, c'est jouer). Méditerranée (Méditer*ranéo* ; Pôle Sud : le quotidien d'Emmanuel Fenasse ; Destination pêche ; Nautilus). Normandie (Goûtez-moi ça ; Caméra *normande* : l'île de Tatihou et les îles de la Madeleine ; Zigue-Zague ; Saga-cités). Ouest (Documentaire ; Tempo). Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? ; Saga-cités ; Mag-cités ; W & Cie). Rhône-Alpes, Auvergne (Bleu nuit ou Une semaine en Auvergne ; Aléas ; Saga-cités ; Documentaire : Gata Lulu). Sud (Pôle Sud : le quotidien d'Emmanuel Fenasse ; Pôle signes ; Toromania ; Méditerranéo).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 0.04).
7.00 **CBS Evening News.**
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Dessin animé :**
Léa et Gaspard.
7.30 **Canaille peluche.**
Doug.

En clair jusqu'à 8.35

7.55 **Ça cartoon.**
8.35 **Surprises** (et à 10.28).
8.55 ► ***Cinéma :***
Le Dernier des Romains. □
Film italo-germano-yougoslave de Robert Siodmak (1969). Avec Laurence Harvey, Orson Welles, Robert Hoffman.
10.25 **Flash d'informations.**
10.40 **Le Journal du cinéma.**
10.45 **Téléfilm : Des enfants dans les arbres.**
De Pierre Boutron, avec Robin Renucci, Isabel Otero.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 **Magazine :**
La Grande Famille.
Présenté par Michel Field. On m'a confisqué mes enfants.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Décode pas Bunny.**
14.30 **Dessin animé :**
Léa et Gaspard.
14.35 **Documentaire : Animaux de toutes les Russies.**
Les grands désert d'Asie centrale, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.
15.05 **Le Journal du cinéma.**
15.10 **Téléfilm : Illégitime défense.**
De Lawrence Schiller, avec Rachel Ward, Bruce Boxleitner.
16.45 **Dessin animé : Les Simpson.**
17.10 ***Football américain.***
Match de championnat de la NFL.
18.00 **Canaille peluche.**
Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine :**
Nulle part ailleurs.
Présenté par Jérôme Bonaldi, puis, a 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Philippe Caubère.
19.20 **Magazine : Zérorama.**
Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 ***Le Journal du cinéma du mercredi.***
21.00 **Cinéma : Rapid Fire.** □
Film américain de Dwight H. Little (1992). Avec Brandon Lee, Powers Boothe, Nick Mancuso.
22.30 **Flash d'informations.**
22.40 **Cinéma : Fanfan.** □
Film français d'Alexandre Jardin (1993). Avec Sophie Marceau, Vincent Perez, Marine Delterme.
Comédie à l'eau de rose affligeante de platitude.
0.05 **Cinéma : Le Tronc.** □
Film français de Karl Zero et Bernard Faroux (1992). Avec Rose Thiery, Jean-Pol Dubois, Alexis Nitzer.
Provocant, macabre... et cinématographiquement raté.
1.25 **Cinéma : Body Puzzle.** □
Film italien de Lamberto Bava (1992). Avec Joanna Pacula, Tomas Arana, François Montagut (95 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 ***Documentaire : Palettes.***
Euphronios : *Cratère d'Héraklès et Antée*, d'Alain Jaubert et Pascal Vimenet (rediff.).
17.30 **Magazine : Transit.**
Noblesse oblige (rediff.).
18.35 **Le Dessous des cartes.**
Le morcellement de l'Afghanistan (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.20 **Série : One Reelers, comédies burlesques.**
3. Yes, Yes, Nanette, de Stan Laurel, avec James Finlayson, Oliver Hardy.
Les relations d'un jeune marie avec sa belle famille.
19.35 **Magazine : Mégamix.**
Présenté par Martin Meissonnier. Les racines juju (Nigeria) : Rave, etat des lieux ; Cassandra Wilson ; Les multipistes numériques ; Rakhmadjon Kourbanov (Ouzbékistan) ; Hana Chan, la geisha (Japon) ; Mirta Silva *(Porto-Rico) ; Sinclair.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma d'animation :**
Pierre et le loup.
De Zülal Aytüre-Scheele (1994). Musique de Prokofiev, interprétée par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Bernard Haitink.
21.20 **Documentaire :**
Le Fils prodigue.
Vie et œuvre de Serge Prokofiev, d'Andreï Nekrassov.
22.55 ► ***Documentaire :***
Musicarchive.
Karel Ancerl, de Philippe Trufo.
23.25 **Cinéma : Le congrès s'amuse.** ■ ■
Film allemand d'Erik Charell (1931). Avec Lilian Harvey, Willy Fritsch, Conrad Veidt (v.o., 94 min).

M 6

6.55 **Matin express** (et a 7.10, 8.05).
7.00 **Informations : M 6 express** *(et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.50).*
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **M 6 Boutique.** Télé-achat.
9.15 **Musique : Boulevard des clips**
(et à 10.05, 1.35, 6.00).
11.05 **Série : Thunderbirds.**
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.30 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.25 **M 6 Kid.**
Kid decouverte : M 6 Kid vit a l'heure *anglaise ; Prostars ;* Conan l'aventurier ; 20.000 lieues dans l'espace : La Petite Boutique des horreurs ; Rahan.
15.50 **Magazine : Méga 6.**
16.05 **Variétés : Hit Machine.**
16.40 **Magazine : Fax'O** (et à 1.00).
Naomi Campbell. Sujet société : que sont-ils devenus ? L7. Dawn Peen.
17.35 **Série : Croc-Blanc.**
18.00 **Série : Highlander.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6** (et à 0.40)
Les déchets des déchets.
20.45 **Téléfilm :**
Dans l'engrenage du crime.
De John Llewellyn Moxey, avec Susan Lucci, Michael Nader.
Une vengeance implacable dans les milieux du crime organisé.
22.30 **Téléfilm : Les Filles du KGB.**
De Don Taylor, avec Linda Hamilton, James Franciscus.
Une bonne espionne doit d'abord savoir séduire l'ennemi.
0.10 **Série : Fantasmes.**
0.50 **Six minutes première heure.**
2.30 **Rediffusions.**
Salsa opus 2 (Colombie) ; Coup de griffes (Marithe et François Girbaud) ; Fréquenstar ; Culture rock ; E = M 6.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique :**
Les Chemins de la musique.
Aram Khatchaturian, le meconnu. 3. L'idéologue.
20.30 **Antipodes.**
21.32 **Correspondances.**
Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.**
22.40 **Les Nuits magnétiques.**
Combat-Rock. 3. Poetic-rock.
0.05 **Du jour au lendemain.**
Avec Georges Jean (Voyage en utopie).
0.50 **Coda.** Americains du soir (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 18 octobre à Radio-France) : Quintette à vents de Danzi ; Quintette à vents nº 2, de Reicha ; Pastorale de Noël pour flûte, basson et harpe, de Jolivet ; Trois instants fugitifs, d'Escaich ; Six bagatelles pour quintette a vents, de Ligeti ; Three Shanties pour quintette à vents, d'Arnold, par Philippe Pierlot, flûte, Pascal Saumon, hautbois, Alessandro Carbonare, clarinette, Regis Poulain, basson, Andre Gantiez, cor, Laurence Cabel, harpe.
22.35 **Soliste.** Idil Biret, piano.
23.00 **Ainsi la nuit.** Sextuor, de Poulenc : Divertissement pour harpe, de Caplet ; Sonate pour violon et piano, de Ravel.
0.05 **Jazz vivant.** Par Andre Francis. Le Zentral Quartet, de Berlin avec Conrad Bauer et Ernst Ludwig Petrowski ; le Tentette de Fred Frith avec Rene Lussier et Han Bennink.

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : Robert Hue, secrétaire general du PC (« Le grand débat »).

Le Monde

PIERRE GEORGES

Les dindons et la citadelle

AH ! Qu'en termes affables, ces choses-là sont dites ! *« Jacques, depuis longtemps, est réfugié dans son parti comme dans une citadelle. »* Voilà, à propos de Jacques Chirac, la dernière en date des amabilités de son vieil ami Edouard Balladur. Cela se passait, lundi, dans *le Figaro*, haut lieu de convivialité majoritaire.

Nous voici donc passés de l'image industrieuse, sur la désormais fameuse machine à perdre, à la métaphore fortifiée. Et force est de reconnaître qu'entre les deux hommes ce n'est plus de l'amour, mais du Moyen Age.

Le RPR, citadelle investie dans cette guerre gaullo-gaulliste, n'a pas tardé à répondre sous l'agression. C'est que depuis Jean de La Fontaine, on le sait, la situation d'assiégé peut avoir en pareil cas quelque chose d'un peu ridicule : *« Contre les assauts d'un renard, un arbre à des dindons servait de citadelle »*. Et la citation, après tout, convient assez bien à la situation.

Donc, sous l'outrage fait au chef, les fidèles ont blêmi. Toute la journée de lundi, entre fureur et stupeur – qui t'a fait premier ministre, Edouard ? –, ils ont versé de l'huile bouillante sur l'ingrat du dedans-dehors. A pleines barriques. Ainsi le petit connétable Jean-Louis Debré, réputé pour son extrême modération de propos. Il s'est étranglé de fureur devant *« ces petites phrases inutiles et agressives »*. Avant que de plaindre, mais sans excès, l'assaillant : *« On n'a jamais intérêt, en politique, à être incohérent »*.

Ainsi les barons des places fortes de province, qui ont tous souligné l'ampleur du dol fait à leur suzerain et jugé l'action peu conforme au pacte de chevalerie du Rassemblement : *« On ne se grandit pas en tentant d'abaisser sa propre famille »*, dira même le vassal de Moselle, Jean-Marie Demange.

Ainsi ces fortes paroles d'Anne-Marie Couderc, député de la Citadelle de Paris, n'hésitant pas à filer d'abondance la contre-métaphore. A propos de Jacques Chirac : *« La seule citadelle qu'il veut investir, c'est celle du conservatisme ; le seul rempart qu'il veut détruire, c'est celui de l'exclusion ; le seul donjon qu'il veut mettre à bas, c'est celui de la crise de notre société »*.

Vaste programme, aurait dit un grand ancien. Mais, au-delà, il faut admettre que la guerre de Six Mois fait rage. Et on ne saurait trop conseiller aux confrères désormais en rude et périlleuse charge du RPR, entre Chirac Cœur de Corrèze et Edouard de Matignon, de pratiquer d'urgence le traité des fortifications. Ou de méditer longuement ce dicton des soldats datant du XVIe siècle. Le Littré, citant Leroux de Lincy, le rapporte ainsi : *« C'est par la pelle et la pioche qu'on bastit et qu'on renverse les citadelles »*.

DÉBATS

Europe : « Une nouvelle alliance allemande », par Maurice Duverger ; *Francophonie* : « Une ambition planétaire », par Michel Guillou ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Deux continents » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

MM. Major et Reynolds entament les pourparlers sur l'Irlande du Nord

Les premiers ministres britannique et irlandais se sont rencontrés, lundi 24 octobre, pour la première fois depuis la signature du cessez-le-feu. Ils ont commencé de difficiles négociations sur la nature des organismes transfrontaliers et la révision de la Constitution de la République *(page 5)*.

POLITIQUE

La majorité rend hommage à M. Longuet

L'Assemblée nationale a adopté, lundi 24 octobre, en première lecture, le budget de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Un texte qui prévoit une baisse des crédits qui n'a pas manqué d'inquiéter l'ensemble de la gauche : la subvention de l'Etat aux Charbonnages de France sera notamment réduite de 2 milliards de francs. M. Rossi a profité de cette occasion pour rendre un hommage appuyé à la *« compétence et l'autorité »* de son prédécesseur *(page 8)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

L'ethnopsychiatrie au chevet du village planétaire

Lorsqu'un Béninois, un Haïtien ou un Malien vivant en France est victime de troubles psychiques, on ne peut pas ne pas prendre en compte les croyances de son pays d'origine. Partant de ce postulat, l'équipe du centre Georges-Devereux, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), met en pratique une nouvelle forme de thérapie, née d'une union libre entre la *psychanalyse et l'ethnologie*, l'ethnopsychiatrie, qui fait du médecin un sorcier *(page 11)*.

CULTURE

Le spectre de Nieolas Petrovitch

L'architecte français Nicolas Petrovitch Njegosh, prince héritier du Monténégro, ne veut pas *« être le fossoyeur de la dynastie »*. Alerté par les signes précurseurs d'une grave crise qui *ne tardera pas à éclater*, ce prince en blue-jean et blouson noir a décidé de combattre par la culture et les échanges culturels le nationalisme grandissant et le repli sur soi qu'il suppose pour chacune des communautés de l'ex-Yougoslavie *(page 13)*.

ÉCONOMIE

L'administration emploie illégalement des milliers de CES

Embauchés sous contrat emploi-solidarité (CES), ils seraient en effet quelques milliers à œuvrer chaque jour dans les différentes administrations de l'Etat. Pourtant, leur présence est illégale ! Sur ce point, le code du travail (article L 322-4-7) est formel : *« Les contrats « emploi-solidarité » ne peuvent être conclus par les services de l'Etat. »* Les députés devaient commencer à examiner, mardi 25 octobre au matin, le projet de budget du ministère du travail, qui prévoit notamment la reconduction en 1995 du financement de 650 000 contrats emploi-solidarité (CES) *(page 15)*.

SERVICES

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

« Arts et Spectacles »

Une exposition, une rétrospective de films, un livre-somme : en retraçant l'histoire de la société Pathé, le Centre Georges-Pompidou frappe avec vigueur les trois coups des célébrations du centenaire du cinéma, avec quelques mois d'avance sur 1995. Car c'est bien l'aventure du 7e art qui est racontée à travers l'histoire de la firme au coq, fondée en 1896 par Charles Pathé.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XVIII

Le numéro du « Monde » daté mardi 25 octobre 1994 a été tiré à 481 164 exemplaires

Tandis que le parquet général de Lyon requiert le maintien en détention du maire de Grenoble

Le témoignage d'un ancien collaborateur de M. Carignon dévoile un « pacte de corruption »

La chambre d'accusation de la ***cour d'appel de Lyon a examiné,*** **mardi 25 octobre, en séance publique, le demande de mise en liberté d'Alain Carignon, maire de Grenoble et ancien ministre, incarcéré à Lyon depuis le 12 octobre. Au cours de l'audience, le représentant du parquet général a réclamé le maintien en détention de l'inculpé. Le même jour, dans des entretiens accordés aux quotidiens** ***Libération*** **et** ***l'Est républicain,*** **Patrick Thull, 47 ans, ancien secrétaire général de la mairie de Grenoble et directeur du cabinet d'Alain Carignon de 1986 à 1989, a fait d'importantes révélations à propos des négociations que M. Carignon mena, en 1987, notamment avec le PDG de la Lyonnaise des eaux, Jérôme Monod, au** ***sujet de la privatisation du réseau*** **grenoblois qui devait intervenir deux ans plus tard.**

GRENOBLE

de notre correspondant

Dans son interview à *Libération*, Patrick Thull révèle qu'un accord secret fut conclu à Grenoble au mois d'octobre 1987 au cours d'un déjeuner au conseil général de l'Isère. La table réunissait Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise, Marc Michel Merlin, PDG de la société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), Jean-Jacques Prompsy (1), à cette époque président de la SEREPI, Alain Carignon et son secrétaire général. *« Le pacte concernant la privatisation des eaux de Grenoble a été scellé ce jour-là*, affirme M. Thull. *(...) Jérôme Monod y a pris une part active. (...) Le pacte d'actionnaires et le principe de la concession ont été décidés en 1987. Les partenaires étaient choisis et l'engagement avait été pris que, quoi qu'il arrive, ils deviendraient concessionnaires. »* Toutefois *aucun document écrit n'a été signé* ce jour-là. *« C'était un rapport de confiance »*, précise encore M. Thull qui suppose cependant l'existence d'un certain nombre de *« contreparties »* en faveur du *maire de Grenoble. Selon lui*, ces dernières allaient très vite intervenir et dès lors lier inexorablement le maire de Grenoble : *« J'ai de fortes présomptions qu'une des contreparties était la mise à disposition d'un appartement du boulevard Saint-Germain pour Alain Carignon. (...) Disposition pouvant aller jusqu'à un transfert de patrimoine. »* Deux cent quatre vingt mètres carrés devaient être achetés par le groupe Merlin en 1987. Ils furent aussitôt occupés par M. Carignon. Dans son interview à *Libération*, M. Thull explique qu'une autre réunion avec les patrons du groupe Merlin et de la Lyonnaise des eaux s'est tenue le 15 décembre 1987 en présence, cette fois, de l'avocat Jean-Louis Dutaret. *« Le principe de repousser la concession à après 1989 a été adopté ce jour-là. J'ai entendu des propos qui laissaient entendre que les engagements pris seraient tenus, quelle que soit la décision »*, affirme M. Thull qui ajoute : *« A un moment donné de la réunion, on m'a invité à sortir. »*

« L'homme des œuvres secrètes »

Comment un ancien proche collaborateur d'Alain Carignon, qui était allé le recruter à la préfecture de région où il était chargé des problèmes de police, travaillant aujourd'hui au conseil régional de Lorraine présidé par Gérard Longuet, en vient-il à faire maintenant ces révélations ? *« Les hommes comme moi réussissent à mettre en système la vision de l'homme politique. Nous cherchons les moyens de traduire sa pensée dans le concret, nous sommes les artisans qui, dans l'ombre, font en sorte que ce projet aboutisse. »* C'est ainsi que cet énarque, se définissait au mois d'octobre 1988 dans la revue municipale *Grenoble mensuel*. Patrick Thull s'était installé deux ans auparavant dans la capitale du *Dauphiné, après avoir été l'un des* principaux organisateurs de la visite effectuée par le pape Jean-Paul II dans la région Rhône-Alpes. Très vite, ce haut fonctionnaire allait devenir l'un des rouages essentiels du dispositif muncipal.

Nommé ministre de Jacques Chirac en 1986, Alain Carignon était alors très occupé par ses nouvelles fonctions au ministère de l'environnement. A Grenoble, son secrétaire général, également directeur de son cabinet, disposait de tous les pouvoirs en son absence. « Patron » de l'administration municipale il devint très vite le principal interlocuteur des élus et un personnage incontournable pour tous les dossiers qui engageaint la ville. *« Patrick Thull était aussi l'homme des œuvres secrètes du maire et, à ce titre, il a traité tous les dossiers délicats »*, explique un élu grenoblois qui l'a souvent cotoyé.

Dans *l'Est républicain*, Patrick Thull renchérit : *« Je n'ai aucune estime pour M. Carignon et je crains que, dans sa situation actuelle, il ne cherche à se venger en essayant de mouiller d'autres gens. » « S'il le faut*, prévient-il, *je n'hésiterai pas à libérer ma conscience. »* L'a-t-il fait dans le cabinet du juge Philippe Courroye, lundi 24 octobre ? En tout cas, les propos tenus par cet ancien haut fonctionnaire, actuellement directeur des services de la région Lorraine, présidée par Gérard Longuet, confortent très largement la thèse selon laquelle la privatisation des eaux de Grenoble au groupe Merlin et à la Lyonnaise des eaux, devenue effective après deux délibérations du conseil municipal le 13 juillet puis le 30 octobre 1989, a fait l'objet d'un marchandage entre Alain Carignon et les plus hauts responsables de ces deux sociétés.

Dans les milieux proches de l'enquête, on laisse entendre que les explications de l'ancien secrétaire général de la mairie de Grenoble font apparaître dans toute sa crudité un *« pacte de corruption »*, qui s'était d'ailleurs dessiné de plus en plus nettement au fil de l'enquête judiciaire. Selon les *mêmes sources*, il *éclairerait un « système d'affairisme »* assez vertigineux qui se serait développé à Grenoble dès 1984. Il se confirme, d'autre part, que le maire de la ville a tenté, avant même sa mise en examen, de convaincre son ancien secrétaire général de revenir sur les déclarations qu'il avait faites devant les policiers du SRPJ de Lyon à la fin du mois de juin. Entendu le 13 juillet par le juge Courroye, M. Thull devait infirmer ses précédentes affirmations à propos de ce qui n'était alors que l'« affaire *Dauphiné News* ». Quelques jours avant son incarcération, le maire de Grenoble, placé sur écoutes téléphoniques, aurait essayé, une nouvelle fois, de convaincre M. Thull de se *« taire »*, et il aurait alors invoqué le *« nécessaire droit de réserve »*, auquel ce fonctionnaire serait, selon lui, tenu.

En pure perte. Dans une lettre adressée il y a dix jours au juge Courroye, l'ancien fonctionnaire écrit : *« Les derniers développements de l'instruction m'ont conduit en conscience à penser que la vérité devait prévaloir sur tout autre considération. »*

CLAUDE FRANCILLON

(1) Marc-Michel Merlin est inculpé de corruption passive et écroué. Jean-Jacques Prompsy, directeur général de la Lyonnaise des eaux et toujours PDG de la SEREPI, a été mis en examen pour abus de biens sociaux dans l'affaire *Dauphiné News*.

Un rapport d'Amnesty International

La situation des droits de l'homme « n'a cessé de se détériorer » en Algérie

Depuis la proclamation de l'état d'urgence, en février 1992, la situation des droits de l'homme *« n'a cessé de se détériorer »* en Algérie, affirme Amnesty International, dans un rapport publié à Londres, mardi 25 octobre. Alors que les autorités locales évaluent à 10 000 le nombre des personnes tuées, des sources non officielles estiment que le nombre réel des morts *« est au moins deux fois plus élevé »*.

Accusant les forces de sécurité et les groupes armés islamistes de faire preuve du *« mépris le plus total pour les droits de l'homme »*, Amnesty les appelle à *« mettre un terme à la répression et à la violence »*, dont le rapport, témoignages et photos à la clé, donne l'édifiante illustration.

Les forces de sécurité (armée, police, gendarmerie), *« épaulées »* par des groupes paramilitaires clandestins comme l'Organisation des jeunes Algériens libres (OJAL), apparue fin 1993, sont accusées d'avoir exécuté *« plusieurs centaines de civils »* de façon extrajudiciaire. Parmi ces victimes, tuées au lieu d'être arrêtées à titre de représailles, figurent des militants islamistes *« notoires ou présumés »* ainsi que des personnes soupçonnées de collaborer avec les groupes armés – *« que cette collaboration soit effectuée volontairement ou sous l'effet de la peur »*, souligne le document. Lors de ces opérations, *« des passants ont également été tués ou blessés par des balles perdues, tirées par les forces de sécurité »*.

Quant aux détenus, maintenus en garde à vue *« pendant des semaines, voire des mois »*, ils sont *« systématiquement torturés ou maltraités »* : les aveux obtenus sous la torture sont *« régulièrement retenus à titre de preuve »* par les juges des cours spéciales, lors de procès qui *« violent les principes d'équité les plus élémentaires »*. Selon Amnesty, *« des dizaines de milliers »* de militants ou sympathisants *« connus ou présumés »* du Front islamique du salut (FIS) ont été arrêtés, et *« plusieurs centaines de cas de torture »* ont été recensés, depuis ces trois dernières années.

En revanche, dans le sud du pays, l'immense majorité des quelque 10 000 prisonniers, qui avaient été placés dans les camps d'internement au Sahara, en 1992, ont été relâchés. Selon Amnesty, 300 d'entre eux restent encore détenus, *« sans inculpation, ni jugement »*, dans le camp d'Ain M'Guel.

Les femmes semblent particulièrement visées

De leur côté, les groupes armés islamistes sont accusés d'avoir tué *« plusieurs centaines de civils »* – des intellectuels, des militants politiques, mais aussi des fonctionnaires, des magistrats, des avocats, voire des femmes, *« auxquelles sont reprochés un comportement ou une tenue vestimentaire non conforme à l'islam »*. Communiqués et lettres de menaces, parfois « agrémentées » d'un bout de tissu blanc *« symbolisant un linceul »* et *« sur lequel est inscrit le verset du Coran récité pour les morts »*, ajoutent à la terreur que font régner ces groupes.

Au cours de ces derniers mois, les femmes semblent particulièrement visées, tant par les maquisards islamistes que par les gangs de délinquants. Le rapport, rédigé après une mission faite en août, ne mentionne pas les cas d'enlèvements et de viols, devenus désormais plus fréquents dans le nord du pays. Parmi les femmes tuées ou menacées, certaines appartenaient à des catégories professionnelles particulièrement visées (enseignantes, journalistes, magistrats), rappelle Amnesty. D'autres sont prises pour cibles parce qu'elles sont des parentes ou des proches de membres des forces de sécurité. Les cadavres d'hommes ou de femmes sont parfois retrouvés *« mutilés »* ou *« décapités »*.

Les porte-parole du FIS, en Algérie comme à l'étranger, ont *« toujours nié toute responsabilité dans les homicides perpétrés par les groupes armés islamistes »*, souligne Amnesty. Il n'y a guère que le Groupe islamique armé (GIA) qui a, jusqu'à présent, revendiqué certains de ces attentats ou assassinats. Malgré les exhortations répétées d'Amnesty, le FIS *n'a jamais condamné* aucune de ces exactions et, moins encore, appelé à l'arrêt de ces *« atrocités »*, souligne le rapport.

L'activité terroriste n'est pas le fait des seuls réseaux islamistes, l'OJAL et autres « escadrons de la mort », liés aux forces de sécurité, s'employant également à semer le trouble – et le sang. Amnesty cite notamment le cas d'un ancien responsable du FIS, Mohamed Tedjini Boudjelkha, enlevé et *« torturé pendant cinq jours »*, en novembre 1993, et du président de l'association islamique Guidance et réforme, Mohamed Bouslimani, dont l'enlèvement a *été revendiqué* par l'OJAL et par le GIA. Le corps de M. Bouslimani, *« égorgé et enterré »*, avait été retrouvé deux mois plus tard.

Concis et accablant, le rapport d'Amnesty laisse à penser que plus personne, en Algérie, n'a désormais le monopole de la violence et de la barbarie.

C. S.

A Alger

Un conseiller de M. Pasqua aurait rencontré les principaux dirigeants islamistes

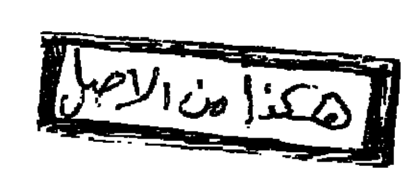
Se référant à *« des sources françaises bien informées »*, le quotidien saoudien *El Hayat* a annoncé, à la « une », dans son édition du mardi 25 octobre, que Jean-Charles Marchiani, préfet, chargé d'une mission de service public auprès du gouvernement et membre de l'entourage immédiat du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a rencontré, vendredi 21 octobre, à Alger, les deux dirigeants de l'ex-Front islamique de salut (FIS), Abassi Madani et Ali Benhadj. Ceux-ci ont quitté la prison militaire de Blida, le 13 septembre, pour être placés en résidence surveillée. M. Marciani aurait rencontré d'autres responsables de l'ex-*« parti de Dieu »* et de l'Armée islamique du salut (AIS), son bras armé.

Selon ces sources citées par *El Hayat*, M. Marchiani se serait vu confier cette mission *« dans le cadre des efforts français visant à faire avancer le dialogue entre les autorités algériennes et les islamistes »*. Le journal précise que M. Marchiani entretient des contacts avec les intégristes algériens depuis longtemps et qu'il avait déjà été envoyé sur place par M. Pasqua, il y a un an environ, au moment de la prise en otage de trois agents consulaires français, à la libération desquels il avait alors contribué.

D'aucuns avaient déjà cité le nom de M. Marchiani à propos d'une rencontre qu'il aurait eue, en avril dernier, avec le président de l'Instance exécutive du FIS à l'étranger.

La Bourse de Paris au plus bas de l'année

Toujours affectée par la hausse des taux à long terme et la faiblesse du dollar, la Bourse de Paris a touché un nouveau plancher, mardi 25 octobre dans la matinée. L'indice CAC 40, qui abandonnait peu après l'ouverture 1,4 %, a atteint un plus bas de 1 812,15 points qui le ramène à ses niveaux de février 1993.







Le Monde
INITIATIVES

Révéler les turpitudes des entreprises peut aussi faire des dégâts dans les rangs des salariés

Les « affaires » vues de l'intérieur



Illustrations : EMMANUELLE DE...

PASSÉES au rang de faits divers, sur fond de scandales, les *« affaires »* n'en finissent pas d'étendre leur onde de choc, tout comme les difficultés soudaines de tel ou tel grand groupe, à l'instar du Crédit lyonnais, qui ne rentre pas dans la première catégorie. Non seulement l'opinion publique est troublée, aux yeux de laquelle la réputation prêtée jusqu'ici à de grands capitaines *s'est trouvée ternie. Mais les* vagues atteignent le cœur de l'entreprise et jusqu'à ses tréfonds, désormais blessée dans son orgueil et qui se découvre vulnérable, à coup sûr descendue de son piédestal.

Parmi les salariés, des dommages commencent à se mesurer qui s'ajoutent aux doutes et aux frustrations que la découverte de soupçons judiciaires avait déjà provoqués. Il s'ensuit des réactions en chaîne qui risquent de déstabiliser pour longtemps des équilibres *internes et alourdir des climats*.

De ce point de vue, le Crédit lyonnais fait figure de cas d'école. Des cadres supérieurs se déclarent trompés après avoir connu des journées de dupes, quand la vérité des comptes s'est trouvée révélée. Une perte de confiance à l'égard des dirigeants se manifeste, et dans les couloirs, dit-on, des casseroles sont accrochées au dos de ceux qui sont jugés responsables de chaque mauvais dossier. L'ambiance s'en ressent, que la campagne publicitaire puis l'opération « portes ouvertes » viendra peut-être assainir.

Mais il y a aussi des traces qui peuvent être indélébiles et qui marquent tout le personnel, menacé par la démotivation. Quand on a été élevé dans la religion de la banque et que ses propres comportements individuels sont imprégnés de l'honorabilité de son statut, il est pénible de se voir en situation d'accusé. Pas seulement au guichet ou dans les rapports avec la clientèle, qui n'hésite pas à évoquer les dossiers sensibles et les milliards perdus dans ses récriminations quotidiennes, mais également dans son voisinage, avec ses amis, c'est-à-dire partout où la respectabilité du métier en imposait. *« Au début, cela fait sourire*, se plaint un cadre, furieux de passer pour un malotru, *à la longue, les plaisanteries ou les allusions deviennent exaspérantes. »* Dans les dîners entre collègues, il y a déjà un moment que le représentant du Lyonnais subissait ce genre d'épreuve.

Ailleurs, des symptômes identiques se manifestent, tout aussi douloureusement vécus, de l'agent chargé de relever les compteurs aux commerciaux. Au point que l'on peut distinguer quelques réactions types. Un premier groupe de salariés va fortement se solidariser avec le dirigeant mis en examen, comme dans cette filiale où le patron a été applaudi à son retour. Plus minoritaire, et parfois d'obédience syndicale, un deuxième groupe va en profiter pour avancer des revendications en avançant l'argument qui gêne : *« Puisque vous avez de l'argent pour verser des pots-de-vin, vous en aurez pour nos salaires ! »*

La grosse majorité, celle qui supporte les affronts dans son travail ou qui entend les réflexions des clients sur la part de la corruption dans le prix final de l'eau, par exemple, a tendance à se refermer. Ce faisant, elle agit de la même manière que les responsables de la communication qui ont perdu l'envie de s'exprimer sur le sujet, et qui ont parfois pour seule politique de faire le gros dos en attendant que l'orage passe. Mais cela n'empêche ni les désagréments ni les dissensions qui modifient insensiblement les rapports au sein de groupes humains.

QUAND *la société est cotée en Bourse, que* l'identification à l'entreprise a été telle que les salariés ont placé leur épargne participative dans les fonds communs de placement ou qu'ils bénéficient de stocks options, tous se sentent floués et contrits. Dès lors que le cours baisse, les économies fondent, l'épargne se transforme en une mauvaise affaire personnelle, et, même si tout cela peut n'être que momentané, il y a là encore une perte de confiance, et le lien avec l'entreprise se distend. L'avenir, qui paraissait assuré dans ces grandes sociétés, se fait incertain, et ce doute finit par miner des équipes qui se croyaient à l'abri.

Troubles par définition, les *« affaires »* en arrivent à introduire *de la suspicion partout. L'éthique et la* morale ne paraissent plus comme les valeurs les mieux partagées dans le monde économique, et, si certains en viennent à justifier – mollement, en public – ces dérapages par la dure loi de la concurrence, où tous les coups seraient permis, ou par l'extension à la France de certaines pratiques délictueuses admises pour le commerce extérieur, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la réalité de frontières devenues floues avec le temps. Quand, par exemple, Bernard Tapie prétend que tout chef d'entreprise a commis un abus de bien social pour renflouer une filiale qui perdait de l'argent, et a ainsi évité des licenciements, nombre de patrons de PME sont enclins à l'approuver.

Ceux-là, avec d'autres et après une partie de la classe politique, seraient enclins à considérer que les « petits juges » abusent de leurs pouvoirs ou portent des appréciations à partir de réalités d'entreprise qui n'existent plus.

C'est que, en fait, les coups de canif donnés à la morale, ou les abus, vont plus loin et se sont répandus dans une société désorganisée par la crise. Après tout, on pourrait admettre qu'il y a un rapport entre les « affaires » et le moindre respect des règles sociales dans les entreprises. Dès lors que l'on a pris l'habitude, prétendument pour la bonne cause, de s'exonérer de l'application du droit du travail, on peut aussi tricher ailleurs... Puisque le *contrat de travail peut être rompu sans précaution*, pourquoi s'encombrer d'un contrat social plus large ?

Alain Lebaube

DOSSIER • Les « affaires » vues de l'intérieur

Mal de vivre au Lyonnais

Démobilisation et perte de confiance sont les sentiments les mieux partagés dans la banque

« NOUS avons été trompés. » C'est peu dire que Jean-Jacques L. est amer. « *J'avoue qu'au lendemain de l'annonce des résultats catastrophiques présentés par Jean Peyrelevade, c'est un pan de mon univers qui s'est écroulé.* »

Cadre supérieur parisien – désireux de garder l'anonymat – une carrière faite exclusivement au Crédit lyonnais : Jean Jacques L. a la colère froide. Celle qui résulte d'un sentiment de gâchis, bien sûr. Mais plus encore de la certitude d'avoir été berné.

Pour lui, la Journée des dupes se situe en avril 1993, lorsque, au cours d'une grande messe, Jean-Yves Haberer, ancien président de la banque publique, présenta les résultats de 1992. Une grande messe qui se déroula au Palais des congrès de Paris, organisée par le gotha de l'établissement. « *Nous étions quelque 1 200 cadres supérieurs à écouter la bonne parole du président et des directeurs généraux*, se souvient-il. *Il nous fut fait un exposé rassurant sur les risques immobiliers, sur notre taux de provisionnement jugé faible mais pas grave, et sur la stratégie du groupe qui ne pouvait, en aucun cas, être remise en cause. Il nous fut dit qu'il ne saurait y avoir d'inquiétude. La Banque de France, la tutelle, la Commission bancaire – elles étaient déjà dans nos murs – se seraient manifestées dans le cas contraire. A nous de prendre le relais dans le réseau... Nous avons écouté. Nous nous sommes levés. Nous avons applaudi.* »

Que la fine fleur de l'intelligentsia du Lyonnais, ses trente-huit énarques, ses cadres supérieurs issus des grandes écoles et des meilleures écoles de commerce, ayant reçu de surcroît une formation initiatique dans le réseau en France et à l'étranger aient pu être floués comme il le fut lui-même, voilà qui reste un mystère pour Jean-Jacques L. Comme pour nombre de ses collègues. « *Le plus terrible*, dit-il aujourd'hui, *est la perte de confiance vis-à-vis des cadres dirigeants restés en place.* »

Esprit aventurier

Pour juger de l'importance du traumatisme qui, toutes hiérarchies confondues, a secoué le personnel (1), il faut se replacer dans le contexte de la présidence de Jean-Yves Haberer. La banque est embarquée dans une politique volontariste et dynamique. Un esprit « aventurier », au bon sens du mot, comme le dit Jean-Jacques L. : « *J'ai vécu cet esprit de conquête, la marche forcée vers la modernisation, le goût du risque, mais aussi de la qualité.* » Une culture d'entreprise ainsi définie par Olivier Perrain, l'un des responsables de la communication externe du Lyonnais : « *Une vocation à être compétent dans tous les métiers de la banque, un très fort attachement à l'établissement.* »

Des valeurs donc – la banque était au premier rang mondial au total du bilan dès 1900, devant la Lloyd's – mais aussi une corde sensible sur laquelle l'ancienne direction joua. « *De 1988 à 1990*, poursuit notre interlocuteur, *nous sommes redevenus la première banque française et la première européenne.* » On évalue dès lors mieux l'impact qu'eut dans les esprits l'annonce des résultats du Lyonnais (4,5 milliards de francs de pertes au premier semestre).

Et ce, comme l'établissement l'a lui-même reconnu, pour des faits qui ne relevaient absolument pas de la responsabilité des agences mais d'un « *tout petit nombre de dossiers traités par des filiales* ».

« *Outre que les chargés de clientèle se sont trouvés dans une position très délicate vis-à-vis de leurs clients, l'ossature même de la banque – à savoir l'encadrement intermédiaire – s'est retrouvée en porte-à-faux* », observe de son côté Jean-Claude Cuny, président du Syndicat national de la banque (SNB), devenu majoritaire au printemps dernier.

« *Cet encadrement*, poursuit-il, *avait cru à l'esprit pionnier. De culture fonctionnelle il s'était forgé au management, enchaînant stages sur stages, participant aux groupes internes de projet, à des plans d'action régionaux. En bref, l'effort fourni et librement accepté de remise à niveau, de formation, fut considérable. La motivation fut forte. L'absentéisme avait baissé. D'où l'actuelle désillusion. Le sentiment communément répandu que les efforts fournis ont été vains. Un sentiment partagé*, selon Jean-Claude Cuny, *par l'encadrement supérieur.* » Et par une base qui a « *l'impression de payer les pots cassés* ».

« *Les salariés de base en ont pris plein la gueule*, ajoute Pierre Gendre (FO banque). *Les déconfitures multiples du Lyonnais font que nous sommes arrivés à un degré important de démotivation.* » Une dégradation qui, pour ce syndicaliste, pourrait s'avérer grave, y compris pour l'outil de travail lui-même. La direction du Crédit lyonnais ne s'y est pas trompée, qui a mobilisé – tardivement selon le SNB – sa direction de la communication. « *Nous nous doutions bien que nos chargés de clientèle allaient être très sollicités sur le terrain* », plaide Olivier Perrain.

D'où la mise en place, le 12 septembre, d'un bulletin d'information à l'adresse des employés, d'un téléphone vert et d'une soirée « portes ouvertes » le 18 octobre en présence des cadres.

Et d'une campagne de publicité, dégagée de la langue de bois, de cinq jours dans la presse (« *Votre banque vous doit des comptes* »), campagne au moins autant destinée au personnel qu'à la clientèle (*le Monde* du 11 octobre).

De surcroît, les difficultés du Crédit lyonnais surviennent dans un paysage social bancaire peu avenant.

De manière concomitante, le plan social en cours, baptisé « Plan d'amélioration de la productivité » par la direction qui prévoit 3 800 suppressions de postes au total, ajoute à l'impression générale de payer pour les erreurs commises « au sommet ». « *Pour le moment, le plan est fait de mesures douces. Suffiront-elles si de nouveaux cadavres étaient découverts ? Si l'on passe d'un management de consensus à un management musclé ? Si la tutelle choisit le durcissement* », interroge Jean-Claude Cuny.

Pour le SNB, il s'agit là d'une interrogation majeure.

Jean Menanteau

(1) 70 000 personnes dans le monde, dont 30 000 en France.

Le code du travail bafoué

Les inspecteurs du travail ont de plus en plus de mal à faire respecter un droit qui s'effrite

RUE des Francs-Bourgeois, à Paris, quatre cent cinquante procès-verbaux ont été dressés en quatre ans pour infraction au repos dominical. Gérard Filoche, inspecteur du travail, frappe fort. Mais en vain : les magasins restent toujours ouverts le dimanche. Et le leader des commerçants de la rue dénonce l'« *acharnement* » de l'inspecteur. Ça chauffe dans cette rue du Marais, et ailleurs. Mais les employeurs ne désarment pas.

Quels garde-fous reste-t-il quand les syndicats sont faibles et que les salariés se taisent par crainte des représailles ? Où est la dissuasion quand les inspecteurs du travail, qui se plaignent régulièrement d'être trop peu nombreux, constatent que deux procès-verbaux sur trois sont classés sans suite par le parquet ? Et comment cerner une communauté de travail éclatée par le développement de la sous-traitance, du travail à domicile, du télétravail ou encore du travail indépendant ? Résultat : « *Le droit du travail n'est plus respecté* », affirment les inspecteurs. Gérard Filoche en témoigne dans son livre (1) : un cadre de cinquante-cinq ans licencié est remplacé par un salarié plus jeune ; une employée qui a vendu un collier 35 francs au lieu de 40 est mutée à deux heures de transport de chez elle ; des ouvrières assises huit heures par jour sur des tabourets en bois, dans un atelier de dorure...

Que font les représentants du personnel ? Sur quelque cinq cent vingt entreprises de dix à quarante-neuf salariés du secteur que couvre Gérard Filoche, seule une quarantaine ont des délégués du personnel. Il faut parfois être très hardi pour se présenter à des élections et avoir les nerfs solides pour conserver son mandat. Le patron d'une entreprise de deux cents salariés a, en cinq ans, présenté à l'inspection du travail seize demandes de licenciement de délégués – toutes refusées – dont six visaient la même personne que la direction avait fait suivre par des détectives privés.

Constat d'impuissance

Quelques îlots résistent mais, dans l'ensemble, « *des pans entiers du droit du travail nous échappent, notamment des thèmes majeurs tels que la durée du travail, que l'on ne contrôle plus* », déplore un inspecteur du travail. Les salariés, qui ne tiennent pas à perdre une partie de leur rémunération, ne collaborent pas toujours avec l'administration. Mais chacun sait que « *les heures supplémentaires, il y en a partout* ». Dans les petites entreprises, et parfois dans les grandes, elles ne sont pas toujours payées, ou alors elles ne figurent pas toutes sur la fiche de paie. Quels risques encourent les employeurs ? « *Une condamnation à payer quelques centaines de francs seulement par salarié*, soupire un inspecteur. *La justice nous ridiculise et les heures supplémentaires continuent.* » Sur le prestigieux chantier de la future ligne parisienne de métro Météor, que se partagent les grands du BTP, l'administration du travail a relevé plusieurs centaines d'infractions à la durée légale du travail. La durée réelle atteignait entre soixante et soixante-quatre heures en moyenne par semaine. Sans parler de nombreux PV dans les domaines du travail temporaire, de l'hygiène et de la sécurité, au moins cent trente accidents du travail se sont déjà produits sur ce chantier.

Dans ce contexte, les inspecteurs du travail se sentent souvent impuissants. Et que Michel Giraud, ministre du travail, déclare, en juillet, qu'« *avant même de veiller au respect de la loi* », ils ont un « *rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de la loi quinquennale* » n'est pas fait pour les rassurer. Certains inspecteurs en viennent même à se demander si la notion de droit du travail a encore un sens. Ainsi, « *comment lutter désormais contre la fausse sous-traitance*, s'interroge l'un d'eux, *quand la loi Madelin légalise l'illicite ?* » (« le Monde Initiatives » du 23 février). Le regroupement, dès janvier 1995, des directions régionales du travail et de l'emploi et de celles de la formation professionnelle les inquiète aussi fortement. Les directeurs régionaux, auxquels revient une partie des prérogatives de l'inspection du travail et dont l'indépendance était jusque-là garantie par la convention 81 de l'OIT, pourront désormais « *se voir retirer* [leur emploi] *dans l'intérêt du service* ». En clair, selon un inspecteur, « *les directeurs seront nommés par le ministre du travail et révocables instantanément par lui. Ils seront donc très sensibles aux pressions du pouvoir politique, ce qui ne va pas renforcer nos moyens de contrôle* ».

Francine Aizicovici

(1) *Edouard Balladur et les cinq millions de chômeurs.* Editions L'Harmattan.



Pris dans la tourmente

Générale des eaux : salariés inquiets face aux possibles retombées sociales des affaires

LE mécontentement de consommateurs contre la hausse du prix de l'eau : c'est une réalité avec laquelle les « inspecteurs » de la Générale des eaux, venus relever les compteurs ou couper l'alimentation pour impayés, avaient pris l'habitude de vivre. Mais depuis peu, le registre s'est élargi. Certains des usagers ne se privent pas de faire des commentaires sur le groupe pris aujourd'hui dans la tourmente des « affaires ». « *Je suis à peu près sûr qu'un guichetier du Crédit lyonnais entend la même chose que moi*, raconte ce releveur. *Les gens nous mettent dans le même bain et multiplient les réflexions méprisantes.* »

Au sein du groupe – identifié dans le « rapport des comptes de campagne » publié en avril comme l'un des principaux financiers officiels des partis politiques (13,9 millions de francs distribués pour les législatives de 1993), – les affaires, on en parle, donc. Autour des machines à café, à la pause, dans les couloirs, les titres de la presse sont régulièrement commentés. « *Parfois avec le sourire, souvent avec angoisse* », confirme cette assistante. « *Finalement, ce qui nous a le plus surpris*, s'inquiète tel cadre, *ce ne sont pas les procédés. Nous savons tous qu'obtenir un contrat avec une collectivité locale, cela ne se fait pas sans petit cadeau (un bon repas, un voyage ou l'eau gratuite toute la vie pour un maire conciliant...). En revanche, nous n'aurions jamais osé imaginer l'ampleur des sommes en jeu...* »

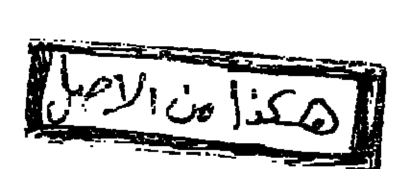
Les mésaventures du PDG Guy Dejouany – alias « Louis XIV » en interne – ou celles de ses lieutenants ne donnent pas envie de verser de larmes. Elles peuvent certes émouvoir, notamment tous ceux des salariés qui ont participé à l'épargne participative dans des fonds communs de placement mis à mal en Bourse à chaque rumeur négative qui faisait plonger l'action Générale des eaux. C'est une première réalité. Mais la plus grosse des inquiétudes touche à l'emploi.

Durcissements à venir

« *Le pays ne va pas continuer à laisser faire*, analyse Charles Liaser, représentant syndical CFDT au comité de groupe Générale des eaux. *L'ensemble de ces pratiques vont être désormais étroitement surveillées, et les quatre groupes qui se partageaient jusqu'à maintenant le plus gros du marché – la Générale des eaux, la Lyonnaise des eaux, Bouygues et Saint-Gobain – auront plus de difficultés à renouveler leurs contrats avec les collectivités locales. La concurrence, même étrangère, va se déchaîner. Quelles vont être les conséquences pour les salariés concernés ?* » Ces durcissements à venir ont incité les fédérations syndicales *ad hoc*, la CFDT, la CGT et FO, à interpeller publiquement en commun « *les directions des groupes touchés par les affaires, si prompts à mettre en place des comités de déontologie, afin qu'elles montrent le même empressement à devenir un véritable interlocuteur social. Ceci pour négocier une convention collective étendue qui, jusqu'à présent, a toujours été refusée avec mépris* ».

Ce n'est pas un hasard si les organisations syndicales relancent aujourd'hui ce vieux combat. Réunies au sein du Syndicat professionnel des distributeurs d'eau (SPDE), les entreprises du secteur (dont la fameuse bande des quatre) se sont bien gardées de se donner une « *reconnaissance sociale* », évitant ainsi de présenter un front uni aux syndicats réduits à négocier des accords dans chaque entreprise. « *Imaginez donc maintenant qu'un de ces groupes perde un contrat au profit d'une autre entreprise privée*, lance Marcel Trin, secrétaire général de l'Union nationale CGT de la CGE. *Les salariés mis sur la sellette seront soumis à la plus grande des flexibilités, sans couverture collective nationale qui aurait pu les assurer de retrouver un emploi dans des conditions similaires au sein de la nouvelle entreprise choisie. Cette stratégie patronale n'est donc absolument pas innocente.* » Elle gênait moins quand l'ensemble du secteur vivait sur un train de vie florissant, loin de toute idée de restructuration et d'opérations « mains propres ». Si les affaires venaient à modifier ce paysage, les salariés en feraient donc immanquablement les frais.

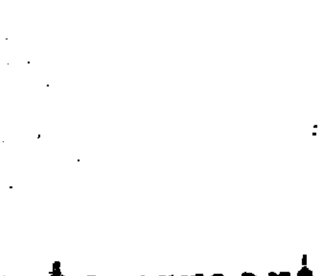
Marie-Béatrice Baudet



Services

iour

avail bafoué





1 tourmente

Un droit des affaires requinqué

Plus de précaution et plus d'éthique : ce leitmotiv revient face à la montée des affaires

PROJETÉES sous les feux de la rampe, les affaires (pots-de-vin, fausses factures, abus de biens sociaux, etc.) éclairent d'une lumière crue les tractations entre groupes industriels, collectivités publiques, hommes politiques et intermédiaires obligés. Chaque jour apporte son lot à la chronique du temps des affaires. La multiplication du genre crée un climat délétère qui entoure d'un halo de suspicion toute passation de marché ou conclusion d'accords commerciaux. Celà finit par peser comme une chape de plomb sur le moral même des acteurs économiques.

Face à cette atmosphère alourdie, le droit des affaires, qui établit la frontière entre ce qui est licite et ce qui ne l'est pas, se trouve mis à forte contribution. A cet égard, la France, loin des idées convenues, n'a pas à rougir de son arsenal juridique. Elle dispose depuis la fin des années 60 d'une législation plutôt contraignante. Le droit des affaires s'est fortement développé et diversifié au rythme même de l'accélération et de l'internationalisation de la vie économique. Pour Marc Friley, du cabinet Lefebvre, *« des règles de droit de plus en plus précises sont édictées et il existe aujourd'hui des recours qui n'existaient pas il y a un an ».*

De son côté, Philippe Nouelle, du cabinet Gide Deloitte & Nouelle, constate une double évolution : *« D'un côté, l'activité libérale de l'entreprise demande des marges de manœuvre de plus en plus larges ; de l'autre, on assiste à un contrôle accru de la responsabilité des acteurs économiques. »* Certains droits se sont considérablement étoffés, comme celui des actionnaires minoritaires dans les affaires de Bourse ou bien celui du droit de l'environnement. Des intervenants se sont aussi multipliés ou ont vu leurs rôles s'accroître, tels la Cour de Bruxelles ou le Conseil de la concurrence.

Evolutions contradictoires

Sur la règle de droit, peu de changements sont à attendre, estime Philippe Merle, professeur de droit des affaires à Paris-II. En revanche, des changements dans le comportement des chefs d'entreprise sont déjà perceptibles dans deux directions : ils veulent plus de professionnalisme et plus de précaution. Ce qui se traduit en filigrane par un retour en force de l'éthique dans l'entreprise, dont la marque est l'éclosion de code dans les grands groupes ou les fédérations patronales. Dernier épisode en date, Philippe Levaux, président de la Fédération des travaux publics, s'est fait l'instigateur d'une charte déontologique proscrivant tout versement de dessous de table pour obtenir un contrat (*le Monde* du 20 octobre). Cette charte concerne les principales entreprises du secteur, à l'exception notable du groupe Bouygues.

Mais ces évolutions sont porteuses de contradictions. L'incarcération de Didier Pineau-Valenciennes, PDG de Schneider, a créé une psychose chez bon nombre de chefs d'entreprise. La tentation est désormais forte de se prémunir, par exemple en se faisant couvrir par son propre conseil d'administration avant toute prise de décision importante. Cela peut entraîner des lenteurs dans la réalisation d'une opération, voire, au pis, son ratage. *« La notion de risque et celle d'entreprise sont très liées. Il faut parfois tenter dix coups pour en réussir un. Si les chefs d'entreprise ont peur d'être accusés pour les neuf autres... »*, explique un avocat d'affaires.

De manière plus positive, ce type de mésaventure peut aussi inciter les chefs d'entreprise a être plus vigilants sur ce qui se passe dans les filiales de leur groupes et à multiplier les délégations réelles de pouvoirs et de responsabilité. Pour les mêmes raisons de prudence et de transparence, il est ainsi apparu important d'instaurer des cloisons étanches entre des départements distincts au sein d'une même firme, comme par exemple dans les grandes banques d'affaires : les analystes financiers d'un côté, le département des fusions et acquisitions de l'autre. Plus pernicieux en revanche est la tendance qui consiste à mettre en cause la responsabilité des professionnels (auditeurs, commissaires aux comptes, administrateurs...) qui, si elle se systématisait, exposerait la demeure au péril.

« S'il est vrai que l'implication des dirigeants est un phénomène nouveau, constate un avocat, *on ne peut pas prétendre à certaines activités sans, en contrepartie, sentir peser sur soi des responsabilités. »* Les limites se déplacent sans cesse entre les juges, les avocats et les hommes d'affaires. Aujourd'hui, on assiste à un très fort mouvement de balancier vers plus de transparence. Dans le langage des physiciens, un système soumis à des processus de nature opposée mais qui évoluent à la même vitesse se maintient selon un principe d'équilibre dynamique...

Alain Beuve-Méry



Communicants en état de choc

Les directeurs de la communication sont partagés entre tension du silence et parole incontrôlable

ENTREPRISE ET MÉDIAS est une association où se retrouvent des responsables de communication. Pour communiquer, bien entendu, entre eux et, à l'occasion, avec la presse. Mais aujourd'hui, certains ont perdu toute envie de parler, même si on leur promet la discrétion : ce sont ceux qui se trouvent plongés dans la tourmente d'une « affaire » et à qui l'on demande comment ils vivent cette situation. Sauf sans doute lorsqu'ils rencontrent des collègues aussi malchanceux qu'eux, c'est le mutisme le plus complet. Et il n'en va pas autrement de ceux qui ont connu une telle tempête dans le passé et qui en semblent aujourd'hui débarrassés. Comme s'il s'agissait d'oublier des souvenirs pénibles ou comme s'ils craignaient de voir ressurgir le cauchemar. Les affaires, force est de le constater, portent un rude coup à la communication ! Et les exceptions sont rares.

C'est d'ailleurs ce que constate à sa manière Marie-Anne Etaix, la déléguée générale d'Entreprise et Médias. « *Tous ceux qui vivent l'une de ces affaires en font l'expérience : même lorsqu'on a été formé et préparé à la crise, même lorsqu'on dispose d'une cellule de crise et de tous les outils qui l'accompagnent, même lorsqu'on a tout précisé à l'avance par écrit, on est complètement désarmé lorsque l'événement survient.* »

« *C'est le 6, à 12 h 40 très précisément,* se souvient l'un de ces soldats d'avant-poste, *que le coup de fil de l'AFP m'apprenant l'arrivée du juge chez nous m'est tombé sur la tête.* » Un coup qui étourdit : « *Quand pourrais-je voir monsieur untel ?* », demande un journaliste au directeur de la communication d'une grande société. « *Il sera là demain.* » Mais soudain voilà que cet homme aux manières et au langage toujours parfaitement contrôlés semble tanguer intérieurement : sans paraître se rendre compte de l'incongruité de tels mots dans sa bouche, il ajoute : « *... à moins qu'on ne l'ait mis en cabane d'ici là !* »

Pourtant, il faut faire face. « *Nombre d'entre nous ne reussissent pas à se garder d'un écueil : se figurer que tout le monde ne parle plus que de « leur » affaire. L'actualité est plutôt fournie pour que les gens n'aient pas les yeux braqués en permanence sur une société. Notre métier nous a appris à relativiser ce qui concerne notre entreprise : ce qui est important pour elle n'intéresse pas forcément les autres. Mais la situation constitue un tel choc que la règle tombe aux oubliettes et qu'on se croit tenu de réagir comme si l'on était le centre du monde* », commente une responsable.

Faire le mort

Beaucoup en viennent plus ou moins vite à se dire que la meilleure politique consiste à faire le mort : « *Nous n'avons rien à dire. Nous n'avons mis aucune cellule de crise en place. Nous sommes tout à fait sereins. Dieu merci, tout s'est calmé* », assure-t-on dans une prestigieuse société. Se prépare-t-elle au rebondissement probable ? « *Non, non, non. On verra à ce moment-là.* » Est-ce vraiment le calme plat au sein des services de communication ? « *Dieu merci, oui ! Dieu merci !* », repète la voix comme une incantation.

Mais il ne s'agit pas toujours d'une politique délibérée, et n'être qu'une façon de céder à la plus grande pente. Faire un vrai travail d'information et d'explication est difficile. Se taire est moins risqué. Cela peut également être une façon de craquer, de refuser de s'impliquer. Ici et là, des tensions surgissent entre ceux qui attendent ainsi que l'orage passe et ceux qui se sentent mis au défi de faire face à l'accusation de corruption, et donc d'agir, d'élaborer une réponse.

D'aucuns vivent mal de se découvrir un peu seuls sur la brèche. Par exemple, face au personnel qui s'indigne d'apprendre qu'on verse des sommes énormes à tel ou tel pour une signature alors que l'on refuse d'augmenter de petits salaires ou de financer la survie d'une filiale en dificulté. Un personnel qui ne s'inquiète pas moins quand l'entreprise envisage d'adopter un code d'éthique qui pourrait faire perdre des marchés au profit de concurrents plus laxistes. La tempête des affaires ne passera pas sans laisser quelques cassures profondes parmi ceux qui ont la charge de communiquer.

Marie-Claude Betbeder

Coup de canif dans le contrat

Henri Vacquin : « Il y a un rapport entre les « affaires » et la perte de sens moral dans les rapports sociaux »

DEPUIS le temps qu'il ausculte les entreprises, Henri Vacquin, *consultant, s'est taillé une* réputation de provocateur. Mais du genre utile, qui permet aux *« clients » de son cabinet,* Stratégies et management, de bousculer les idées reçues ou de remettre en cause leurs modes d'organisation. Une tornade salutaire, qui lui a souvent attiré, aussi, la sympathie des militants syndicaux.

Aura-t-il autant de succès avec sa dernière intuition, qui l'amène à rapprocher deux phénomènes pour en faire une seule lecture ? On peut en douter, mais la question, telle qu'il la pose, mérite d'exister.

Que prétend Henri Vacquin ? Qu'il y aurait un rapport entre les « affaires » qui agitent le monde des dirigeants et le désordre social, au sens de non-respect des règles, qui caractérise la plupart du temps les relations avec les salariés. Dans les deux cas, l'absence de frein moral aurait la même origine, la crise, relayée depuis par les exigences de la compétitivité. Parce qu'il faut survivre et se battre avec toutes les armes disponibles, y compris les plus déloyales, l'économie, comme le social, aurait maintenant des pratiques réelles qui n'auraient plus rien à voir avec l'esprit des lois.

Exemple symbolique, le mot contrat a perdu son contenu, explique Henri Vacquin. C'est vrai du contrat social, mais plus précisément encore de la notion de contrat de travail qui n'est plus ce document qui régit les rapports entre un employeur et son employé. Transformé en un vulgaire bout de papier, il peut être déchiré sans vergogne. Il ne lie plus deux parties, peut être dénoncé à tout moment, ou, plus simplement, il peut être modifié.

Un lien de subordination

Si l'on a pu revenir sur la valeur du contrat de travail, qui concerne les hommes, il est par suite logique que l'on ait pu s'extraire d'autres responsabilités, le code non écrit du commerce ou la déontologie des affaires. Au nom de l'objectif, tout devient permis. D'ailleurs, et pour suivre le raisonnement, on pourrait s'inquiéter de la dérive, admise depuis une quinzaine d'années, selon laquelle la faillite ou le dépôt de bilan sont utilisés comme des outils de gestion au même titre que d'autres, quand ils signifiaient l'*infamie et le déshonneur,* autrefois. Il y a beau temps que les chefs d'entreprise ne considèrent plus les licenciements collectifs comme la sanction d'un échec personnel.

Au contact des inspecteurs du travail, Henri Vacquin ne cesse de constater le décalage qui se creuse entre les pratiques observées et l'interprétation du code du travail. Telle situation « *ne peut pas être requalifiée* », ainsi que l'on nomme, dans le jargon, l'opération qui consiste à transformer autoritairement un emploi donné en travail de salarié soumis à un lien de subordination avec le prescripteur de sa tâche.

Du travail soi-disant indépendant au statut du commerçant en franchise, en passant par le gérant d'une succursale, trop de variantes ont été introduites que l'on ne peut plus reclasser dans l'ordre ancien du salariat. Des vides juridiques apparaissent.

Là encore, l'attitude des inspecteurs du travail peut être assimilee à celle des juges, s'agissant des « affaires ». Ils interpréteront la faute en fonction d'une législation soit inopérante parce que dépassée, soit de façon qui sera jugée restrictive par les employeurs.

Il est intéressant de remarquer que, de ce point de vue, le même opprobre vise les « petits juges » et les empêcheurs de tourner en rond que seraient les inspecteurs du travail. Les uns et les autres sont accusés de ne comprendre rien à rien...

Alain Lebaube

TRIBUNE

Faut-il supprimer le contrat emploi-solidarité ?

par Jacques Dughera

CETTE question peut sembler dépassée lorsque le gouvernement annonce son intention d'accroître le nombre de contrats en 1995, mais elle garde toute sa pertinence lorsque, six ans après l'adoption de cette mesure, on constate :

– une extension quantitative sans précédent de la mesure qui, au fur et à mesure, s'est appliquée aux jeunes, aux adultes, aux allocataires du RMI, à tous les publics exclus de la politique de l'emploi, au point de cannibaliser toutes les autres mesures et initiatives proches. Je pense plus particulièrement à la politique publique de l'insertion par l'économique, qui s'appuie sur le même postulat de la mise ou de la remise en situation de travail ;

– *la* constitution d'un secteur autonome d'activités d'insertion, souvent, mais pas toujours à la limite du secteur privé solvable ou des fonctions publiques, à l'initiative des employeurs de CES, *collectivités locales et associations*, dont désormais la pérennisation fait partie de conflits politiques et économiques locaux.

Mesure d'emploi ou d'insertion ?

Si l'extension de la mesure à tout type de public pouvait être justifiée par des considérations propres à une politique de l'emploi, elle n'est absolument pas justifiée par les connaissances acquises en matière d'insertion.

La logique quantitative qui prévaut depuis plusieurs années est uniquement dictée par des considérations d'ordre social : le fameux traitement social du chômage, qui diminue les statistiques de l'inactivité, de l'indemnisation et occupe les chômeurs, a trouvé avec « le CES grande vitesse » une mesure de premier choix. Mais cette logique quantitative ne constitue qu'une solution temporaire, qui laisse les bénéficiaires désemparés à la fin du contrat. De plus, la logique des places disponibles supplante trop souvent la logique d'itinéraire personnel.

Il est évident que cette orientation cadre mal avec les préoccupations plus qualitatives des politiques d'insertion, comme le surmesure cadre mal avec une politique industrielle. Cette orientation pouvait être acceptée, alors que, le chômage croissant, il fallait au maximum éviter la perte d'activité ou d'occupation, et alors que d'autres instruments permettaient de répondre aux préoccupations des acteurs de l'insertion. Mais, si l'on considère, désormais de manière consensuelle, que la période initiée par la crise du *milieu des années 75* n'est pas un accident de parcours et que l'on ne retrouvera plus jamais la croissance des « trente glorieuses », il faut alors traiter autrement le chômage que par des politiques transitoires *d'indemnisation et d'occupation* sociale.

De ce point de vue, le contrat emploi-solidarité à grande vitesse est alors appelé à disparaître. Et l'est d'autant plus que cette extension à *différents publics* a d'abord créé des effets de concurrence entre publics, avant de cannibaliser les autres mesures proches par l'état d'esprit : l'insertion par l'économique.

Lorsque le CES a été appliqué aux publics *adultes*, de nombreux responsables de missions locales ont signalé l'effet de concurrence entre publics qui s'en est suivi : les missions locales ne trouvaient plus de CES pour les jeunes en difficulté dont elles avaient la responsabilité, les employeurs de CES préférant désormais l'expérience des adultes ou leur « normalité » quand il s'agissait d'intégrer ces personnes en difficulté dans les équipes de travail de collectivités locales ou d'associations... Et pour ces adultes qui arrivaient de plus en plus nombreux sur le marché de l'insertion, il y avait l'intérêt pour une activité et non pour un stage largement dévalorisé et l'intérêt d'un salaire égal à un demi-SMIC...

L'intérêt fut de courte durée, du fait de la nature des postes proposés, mais aussi de la perte de rémunération que ce CES ne manqua pas d'occasionner à des adultes qui, pour la plupart, avaient connu des expériences de travail où, même si les salaires n'étaient pas énormes, ils étaient au moins égaux à un SMIC. Mais en 1991 et en 1992, on était prêt à prendre ce CES puisqu'il s'agissait d'une *parenthèse dans la* vie d'adulte en attendant la reprise. On sait ce qu'il advint de la reprise en 1993.

Il y a plus. La boulimie du CES s'attaque désormais au secteur de *l'insertion par l'économique* jusqu'alors secteur autonome de l'insertion des publics en difficulté. Les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les régies de quartiers représentent des figures *diverses de l'insertion par l'économique* et, de ce fait, ont toutes un rapport différent à la mesure CES. Si les entreprises d'insertion, qui demeurent des entreprises comme les autres et qui occupent des créneaux de l'économie marchande, ne doivent pas employer de salariés sous statut CES, les associations intermédiaires qui agissent davantage dans le secteur non marchand peuvent, lorsque l'initiative privée est absente, recourir à la mesure CES. Mais les représentants légitimes de ces initiatives de lutte contre l'exclusion ont toujours affirmé que la mesure CES était un des moments d'un parcours d'insertion et non un instrument en soi. En outre, particulièrement pour les entreprises d'insertion, ces CES devaient rester l'exception. Ainsi, appliquant les circulaires ministérielles, les responsables d'entreprises d'insertion adhérentes au CNEI se sont toujours refusés à recruter des personnes sous statut CES, sauf pour des postes de nature administrative. Mais, quand la norme quantitative devient exclusive, la tentation est bien forte de demander aux structures d'insertion, par l'économique, et plus particulièrement aux cinq cent soixante entreprises d'insertion de recruter sur statut CES.

Dans de nombreux départements, des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ignorant leurs propres circulaires, incitent les responsables d'entreprise d'insertion à recruter des CES d'autant plus facilement que *le* quota annuel budgétaire des postes d'insertion (7 000 équivalents temps plein) ne répond pas aux besoins d'un secteur qui s'est développé ces deux dernières années.

Si de telles pratiques devaient perdurer ou se développer, un mauvais coup serait porté au secteur de l'insertion par l'économique, qui se verrait de nouveau accusé de concurrence déloyale. Il faut voir là *un effet pervers de cette course au* traitement social du chômage, qui conduit les pouvoirs publics, les acteurs de la lutte contre l'exclusion, et, en premier lieu, les chômeurs, droit dans le mur. Car le CES est désormais *la* pointe avancée d'un secteur autonome de l'occupation bas de gamme, qui dénature de nombreux postes existants, notamment dans les fonctions publiques, ou dévalorise de nouveaux secteurs économiques.

Instrument social de perversion de l'économie

Un premier constat s'impose : alors qu'elle devait être réservée a certaines personnes en difficulté, la mesure CES, face au manque d'emplois et d'activités, est désormais appliquée à tout chômeur. Le seul constat conduit à une économie de plus en plus assistée dans les secteurs professionnels où le CES peut légalement exister : associations, organismes publics et parapublics, collectivités territoriales. Les responsables de ces dernières ont souvent vu dans cette mesure un effet d'aubaine intéressant : alors que la décentralisation se solde selon leurs calculs par un transfert de charge au détriment des collectivités locales, un CES « bien utilisé » peut être bénéfique. L'Etat propose de payer aux futurs employeurs salaires et charges sociales diminuées, avec parfois une prime pour l'accompagnement, sans réel engagement de pérennisation du poste de travail.

Pourquoi, dans ces conditions, se priver d'une telle opportunité ? Et afin de ne pas s'embarrasser de regards extérieurs qui auraient pu mettre en avant de réelles préoccupations d'insertion, il est alors procédé au recrutement direct par les services municipaux ou par des associations paramunicipales. Le palmarès hexagonal de ce petit jeu reste à faire, mais chacun connaît une commune *ou* une collectivité territoriale, petite ou grande, dans laquelle une grande partie des tâches est désormais réalisée par des personnes sous statut CES, souvent corvéables à merci et sans réelle appartenance à *la collectivité de travail* : ces personnes seront de toute manière appelées à disparaître à la fin du contrat. Rappelons que, selon les statistiques de l'INSEE, le nombre de CES dans les collectivi*tés locales est passé de 199 615 en* 1990 à 363 051 en 1992. Cette introduction massive de CES, au profit notamment de petites collectivités locales, a pu arrêter des processus d'intercommunalité en cours de constitution : *telle commune* préférant faire exécuter par des CES une tâche initialement destinée à un syndicat intercommunal. Elle met ainsi en cause des postes de travail jusqu'à présent tenus par des personnes sous *statut* de fonctionnaire municipal. Il reste à faire un bilan de la « démunicipalisation » de postes de travail où les collectivités locales, toutes tendances confondues, ont su remplacer des fonctionnaires de catégorie C ou *D* par des personnes sous statut CES.

Cette introduction massive de *CES* a *pu également arrêter des* processus de création de nouvelles activités, notamment dans le domaine de services de proximité, où l'on sait que la solvabilisation de ces nouveaux services est affaire de dentelle. Pour solvabiliser la demande, il faut recueillir les financements de plusieurs partenaires, privés, publics et associer bénévoles, salariés, usagers et professionnels. Il est toujours plus facile de faire exécuter ce service par un CES temporaire qui, de plus, est payé par l'Etat. Mais la qualité, la pérennité de la prestation sont alors hors de portée.

Si nous ne souhaitons pas nous installer davantage dans une société inégalitaire, ces nouvelles activités devront aussi s'adresser à des personnes exclues de l'actuel marché du travail. Mais, pour éviter les effets pervers d'une recherche for*cenée d'emplois* qui dure depuis dix ans, il s'avère indispensable de réexaminer la question de l'emploi dans une approche plus globale intégrant le traitement, non seulement de la crise économique, mais aussi *celle du lien social* et *du sens. « L'autre possibilité est de faire en sorte que chacun ait sa place dans l'échange social, notion plus large que celle d'échange économique, marchand ou monétaire, dont on voit bien qu'il a des difficultés à intégrer tout le monde »* (Jean-Baptiste de Foucault, *le Monde* du 16 mars 1993).

Il est vraisemblable également que le secteur de l'occupation *d'insertion est devenu un enjeu* de luttes politiques. Pour cette raison, il est désormais possible de sortir d'un traitement social et administratif du chômage pour aller vers un traitement économique et politique de *cette plaie, au niveau* local. C'est aussi pour cette raison qu'une mesure d'inspiration nationale, appliquée par des acteurs administratifs, n'est plus d'actualité : l'abus du CES tue le CES et provoque trop d'effets nocifs *pour les* politiques d'insertion et de création d'activités. Il faut donc diminuer le nombre de CES et redéployer les crédits sur les initiatives d'insertion par l'activité économique, qui, malgré l'augmentation annoncée de *110 millions* de francs pour 1995, restent tout de même les parents pauvres des 50 milliards de francs destinés à renforcer les moyens en matière d'insertion, de formation professionnelle et de lutte contre *l'exclusion. Le* mérite du « CES grande vitesse » sera, au moins, d'avoir ouvert un tel *débat politique au niveau local, sur* le développement local, l'insertion, l'exclusion et l'économie solidaire. Le débat sur la valeur travail, le type d'économie souhaité, le mode de développement, la place et la nature de chacun et des institutions dans la question de la lutte contre l'exclusion est lancé : puissent les discussions préalables aux échéances électorales de 1995 sur le plan national et sur le plan local ne pas évacuer ces questions !

▶ Jacques Dughera, ancien secrétaire du Conseil national de l'insertion par l'économique, est chargé de mission au Programme développement solidarité de la Caisse des dépôts et consignations.

ÉCHOS

Rencontres France-Maghreb

■ Les premières rencontres internationales des ressources humaines France-Maghreb, organisées par l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP) et par ses homologues marocains (Association des gestionnaires et formateurs du personnel - Maroc), algériens (Association algérienne des ressources humaines) et tunisiens (Association des responsables de formation en entreprise - Tunisie) se tiendront les 9 et 10 novembre au palais de l'UNESCO à Paris. Dix tables rondes sont organisées pour dresser un état des lieux de la fonction DRH en France et au Maghreb qui permettront de mettre en contact des acteurs des ressources humaines.

▶ MRH, 1, avenue de la *République, 78550 Houdan.* Tél. : (1) 30-59-62-50.

Développement en Afrique

■ *Afrique-Perspectives organise* des rencontres internationales les 24 et 25 novembre à Dakar (Sénégal). Le thème : « Epargne informelle, nouveaux produits financiers et financement du *développement en Afrique ».* Autour de plusieurs ateliers, tontiniers, banquiers, chefs d'entreprise, universitaires, chercheurs, etc., tenteront de proposer de nouvelles pistes *sur ce thème. Ces rencontres* font notamment suite au colloque organisé le 29 novembre 1993 par la Banque mondiale à Paris sur « La création de PME, moteur de *croissance économique en* Afrique. »

▶ Association Afrique-Perspectives, 8, rue de l'Exposition, 75007 *Paris.* Tél. : (33-1) 45-82-68-13.

Rapprochements d'entreprises

■ *L'association* Droit *des affaires* et fiscalité organise le mercredi 9 novembre au Sénat, salle Clemenceau, un colloque sur le thème : « Les responsabilités des intervenants dans les *rapprochements d'entreprises ».* Le matin sera consacré à un aperçu de la situation aux Etats-Unis avec Nicolas Sokolow, avocat associé du cabinet Coudert Frères. Le rôle de la COB dans les *opérations de restructuration sera* détaillé et les risques du banquier d'affaires et la responsabilité des banquiers seront exposés par des intervenants de Lazard Frères et de la BNP. L'après-midi sera *passée en revue la responsabilité* des intervenants : avocats, notaires, auditeurs, experts judiciaires.

▶ ADAF, Paris-II, 12, place du Panthéon, 75005 Paris. *Tél. : (1) 45-41-00-77.*

Les chemins de l'insertion

■ *Quatre organisations* : Par.Chemins, une association alsacienne de droit local, Turk Danis, un centre turc d'information, d'animation culturelle et d'aide sociale, GDF, *une fédération qui coordonne en* Allemagne l'action de 30 associations, et NCB, une fondation néerlandaise pour l'immigration et l'intégration, organisent les mercredi 2 et jeudi *3 novembre au Conseil de* l'Europe à Strasbourg des rencontres européennes sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes immigrées et de faible niveau de qualification dans *les pays du bassin rhénan. Cette* opération, baptisée « Les chemins de l'insertion », s'est fixé comme objectif de créer un espace de communication et d'échanges au service des formateurs des organismes de formation.

▶ Association Par.Chemins. Tél. : (1) 88-22-41-18.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33



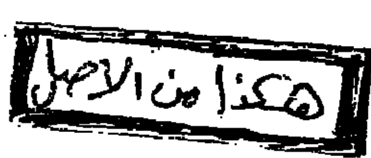
Le Monde PUBLICITE S.A.

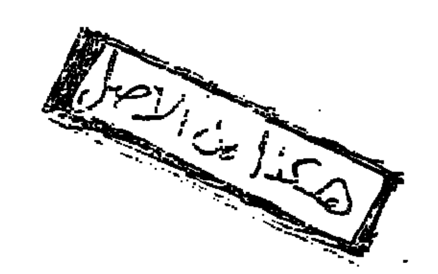
Président-directeur général :
Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction :
Dominique Alduy
Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex





CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

Leader dans l'Ingénierie, le conseil et la vente de systèmes dans le domaine des télécommunications, nous recherchons pour notre filiale en Argentine un :

Responsable technique réseaux téléphoniques

D'ABONNÉS **ARGENTINE**

Vous aurez à animer la direction technique, comprenant les services : *Ingénierie, Méthodes, Contrôle qualité et Programmation des opérations*, en préparant la certification ISO 9000. Vous participerez à la définition de la stratégie de l'entreprise et vous la mettrez en oeuvre dans votre domaine de responsabilité.
Ingénieur Grande Ecole, vous justifiez de 10 ans d'expérience opérationnelle de la construction de lignes chez un constructeur ou un opérateur, en particulier dans le domaine de la gestion des normes et de la qualité.
Espagnol courant indispensable.

Poste basé à **BUENOS AIRES ARGENTINE.**

Merci d'envoyer un CV et une lettre manuscrite, en précisant vos prétentions sous la référence 9106 à EUROMESSAGES BP 80 92105 BOULOGNE CEDEX qui transmettra.

Managers - Chine

THERMIQUE HABITACLE

Nous sommes leader européen et à la pointe de la technologie dans le chauffage et le conditionnement d'air destinés aux véhicules automobiles. Pour satisfaire nos clients constructeurs européens, américains, japonais, nous avons conçu un système de production et une stratégie d'implication, d'innovation, de partenariat, qui visent à atteindre la Qualité Totale. Dans le contexte de la **Joint Venture en Chine entre la Branche Thermique Habitacle et une Société Chinoise**, nous recherchons des **Managers** prêts à développer leur carrière sur le continent asiatique.

Directeur Unité de Production — **Réf. DUPS**
Rattaché au Directeur de Division, vous serez responsable de la Productivité, de la Qualité et du Service au client d'une Unité de Production de systèmes de chauffage et d'air conditionné ; de plus vous aurez la responsabilité d'amener les moyens industriels et les compétences humaines au meilleur niveau de fiabilité. Ingénieur de formation, vous possédez un cursus professionnel diversifié et une expérience de 5 ans au moins en tant que Responsable de Production..

Directeur Qualité — **Réf. DQ**
Sous l'autorité du Directeur de Division, vous serez responsable de l'implantation d'un système de gestion de la Qualité Totale, en accord avec les procédures Valeo, et de la mise en place d'une attitude Qualité Totale auprès de l'ensemble du personnel. Ingénieur de formation, vous avez un parcours réussi dans le domaine de la Qualité (5 ans minimum d'expérience).

Responsable Méthodes Echangeurs — **Réf. RME**
Rattaché au Directeur de l'Unité de Production Echangeurs, vous serez responsable de la mise en place et du suivi des moyens de production radiateurs, évaporateurs, condenseurs. Ingénieur de formation, vous avez une connaissance solide de la Production, et un minimum de 4 ans d'expérience dans la fonction Méthodes.

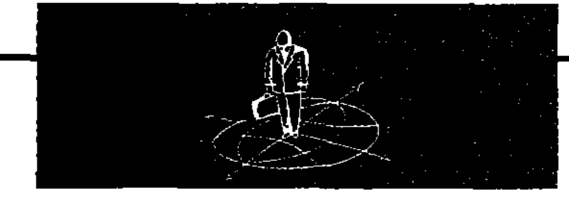
Responsable Logistique — **Réf. RL**
Rattaché au Directeur de l'Unité de Production Assemblage, vous assurerez la logistique fournisseurs et clients, ainsi que la mise en place des outils de GPAO nécessaires à l'ensemble de l'Usine. Ingénieur de formation, vous possédez une expérience de 5 ans minimum dans la fonction.

Ces postes, basés à ***SHASHI*** *(dans la région de HUBEI)*, nécessitent impérativement une **bonne maîtrise de l'anglais (la connaissance du chinois est évidemment un plus...)**. Un contrat d'expatriation avec des conditions attractives sera proposé.

Merci d'adresser votre candidature en indiquant la référence correspondante à **VALEO THERMIQUE HABITACLE** 8, rue Louis Lormand - BP 13 - 78321 LA VERRIERE Cedex.

Le Groupe Valeo, par sa gamme de produits et systèmes de haute technologie et son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobile et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte plus de 25 000 personnes réparties en dix Branches d'activité. Le Groupe dispose de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 20 milliards de francs, dont près de 60 % hors de France.

L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE



THE FIFTH ANNUAL EMDS CONFERENCE ON
INTERNATIONAL HUMAN RESOURCES MANAGEMENT
23/24 JANUARY 1995 • Sheraton Brussels Hotel

CENTRAL AND EASTERN EUROPE THE HUMAN CHALLENGE

The international platform for the exchange of information relating to the experiences of western companies present in Central and Eastern Europe and the exploration of future trends in the field of human resources.



Expertise in International Recruitment
- Graduates - Young Professionals -

SPEAKERS INCLUDE:

ILIAS S. ALIEV	*Terra Local*	JEANNE VAN KEULEN	*Philips Lighting*
WILLIAM ARCHER	*EMDS Consulting*	ONDREJ LANDA	*Incoma*
HENRIK BENDIXEN	*PHARE Office European Commission*	CHRISTOPHE LECLERCQ	*McKinsey & Company*
MARY G. BOYS	*INSEAD*	MIKE MADGWICK	*Price Waterhouse*
CHRISTINE CERNY	*Hewlett-Packard*	PAUL MELLING	*Baker and McKenzie*
WILLIAM CRISP	*Economist Intelligence Unit*	IAN RICHARDS	*CarnaudMetalbox*
BRIAN DUNSTON	*Saatchi & Saatchi*	JOZSEF ROOZ	*College of Finance and Accountancy, Hungary*
ALBERT HARKERS	*AT&T Network Systems*	JIRI SEDLACEK	*Skoda*
JOHN HARKER	*Unilever*	GUY STANDING	*International Labour Organisation*
DAVID V. JOHN	*BAT Industries*	JOCHEN WITTE	*Commerzbank*

MAIN TOPICS include: Recruitment - Expatriates - Remuneration - Diversity and Integration of Personnel - Cross-Cultural Challenges - Education and Training - Management Development - Human Resources Strategies - Human Development Enterprise - Company Security

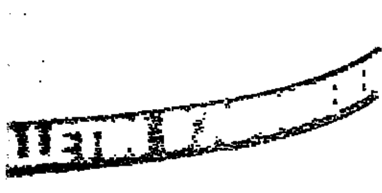
The Conference will commence on Monday 23 January at 18.00 and will close on Tuesday 24 January at 16.30.

sabena official carrier — EURES — Le Monde — Sheraton Brussels

REGISTRATION FORM

Please return by mail or fax to: EMDS International SA, c/o Simone Reeves, 16 avenue du Congo, 1050 Brussels, Belgium fax +32 2 640 7705
(for information, call one of our offices: Belgium +32 2 640 0757, Germany +49 241 35109, United Kingdom +44 727 770013)

I would like to register — Please attach a business card or complete
I enclose a cheque for BEF 24 100 (VAT included) made out to EMDS International SA — Name
Please charge BEF 24,100 (VAT included) to my credit card — Position
American Express / Visa / MasterCard/Eurocard — Company
Account number — Address
Valid from / until — Tel
Date / Signature — Fax



Très important Groupe de Distribution,

recherche son

RESPONSABLE DE ZONE

- Amérique Latine -

Secteur fruits et légumes

Vous participerez à la stratégie du Groupe sur cette zone géographique. Votre mission consistera à élaborer, suivre et animer nos plans de campagne en liaison avec nos fournisseurs, nos marchés et nos transporteurs.

Agé de 30/35 ans, vous avez un excellent niveau relationnel, un sens aigu du commerce, de la négociation et du profit.

De formation supérieure, vous êtes bilingue espagnol et vous connaissez parfaitement la culture des pays latino-Américain. Vous maîtrisez également l'anglais.

La connaissance de la filière fruits et légumes sera un atout apprécié.

De fréquents déplacements sur la zone et en Europe sont à prévoir.

Merci de nous faire parvenir votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) sous réf : 140 (portée sur la lettre et sur l'enveloppe) à PARANNONCES -13 rue Charles Lecocq - 75737 Paris cedex 15 qui transmettra.

GROUPE SOUFFLET

De la Collecte, métier de base de l'entreprise, au Négoce International de céréales et à la maîtrise des Agro-Industries, nous comptons aujourd'hui parmi les leaders internationaux dans nos métiers (CA : 20 MMF - effectif : 2 400 personnes) et recherchons le

Responsable Administration/Gestion

de notre filiale anglaise SOUFFLET UK

(Collecte et Négoce International de céréales et dérivés - CA : 3 MMF)

Sous l'autorité du Directeur Général de la filiale, à la tête d'une équipe de 11 personnes, vous assumez une responsabilité globale :
. Contrôle de gestion et reporting Groupe,
. Comptabilité (anglo-saxonne) et gestion de trésorerie,
. Gestion du personnel,
. Informatique et administration générale.
Agé de 30 à 35 ans, vous disposez d'une formation supérieure en finance/gestion complétée si possible par le DESCF. Vous justifiez d'une expérience professionnelle crédible (5 ans minimum) acquise en cabinet ou dans une entreprise de négoce/distribution de préférence. Vous parlez bien sûr anglais couramment.
Autonome, dynamique, rigoureux, vous disposez d'un fort potentiel, garant de votre évolution.
Le poste est basé à 30 mn de Londres.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV, sous référence 12-31806, à notre Conseil Onoma, Tour du Crédit Lyonnais, 69431 Lyon Cedex 03.

Onoma
GROUPE COURTAUD



LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Société d'Ingéniérie Internationale
spécialisée dans la construction et
la réhabilitation de bâtiments à partir
d'un concept breveté recherche son

PROMOTEUR DES AFFAIRES PUBLIQUES

personnalité de haut niveau avec un important relationnel dans
le secteur public et para-public,
- Collectivités Territoriales, Ministères, Organismes HLM -
porteur de l'image de marque de la Société et de son Savoir-Faire, il sera chargé
- auprès des Décideurs - de la recherche et du développement des marchés France et Europe.
Il peut envisager une rémunération au niveau de sa compétence.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (Réf. n° 8813) au :
MONDE Publicité - 133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08.

Nous sommes la filiale française de distribution de périphériques informatiques (Moniteurs, Mémoires, Imprimantes) d'un grand groupe international jouissant d'une bonne image de marque notamment auprès de Grands Comptes Industriels français, nous recherchons une nouvelle compétence pour poursuivre notre développement.

DIRECTEUR COMMERCIAL

450-500 KF — **Bilingue anglais**

A environ 35 ans, vous êtes Directeur Commercial ou Directeur des Ventes sur le marché de la distribution de périphériques informatiques de préférence au sein d'une structure internationale souple et réactive.

Rattaché à notre Direction Générale France, vous êtes avant tout un manager et un développeur de marchés.

Nous vous confierons le soin d'établir et de mettre en oeuvre une nouvelle politique commerciale liée à la création de nouveaux partenariats avec d'autres fournisseurs européens ainsi qu'à la conquête de nouveaux clients.

Pour cela, vous vous appuierez sur une équipe soudée de 5 commerciaux et sur le savoir-faire historique d'une entreprise commercialisant des prestations de qualité.

Confidentialité assurée.

Les premiers entretiens auront lieu en anglais.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous référence 66.1786/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

PARIS

Entretenir le patrimoine historique
Directeur du bureau commercial de Paris

400 KF

La Manufacture PRELLE, dont le siège et les ateliers sont basés à LYON, fabrique des tissus d'ameublement de très haut de gamme destinés à entretenir le patrimoine historique dans tous les pays du monde (2/3 export). Elle s'adresse aux musées nationaux, aux châteaux classés et aux particuliers par le canal de prescripteurs : architectes, tapissiers-décorateurs et antiquaires.

Vous avez pour mission d'animer une petite équipe commerciale et d'assurer personnellement le contact avec l'élite de la clientèle.

Une partie de votre activité se déroule dans le cadre d'un show-room situé dans un lieu privilégié. Les déplacements chez les clients peuvent vous conduire en province ou à l'étranger.

Une formation en histoire de l'art a pu être acquise sur un plan aussi bien théorique (école du Louvre, école Camando...) que pratique ou par culture personnelle. Une expérience réussie de la décoration intérieure dans un métier proche (décorateur, antiquaire, commissaire-priseur...) est nécessaire. La société est en mesure d'assurer une formation à ses produits.

Une bonne pratique de l'anglais est indispensable. L'allemand serait un atout supplémentaire.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre, CV et photo), sous réf. M79, à notre conseil Synéthic, 22 rue Seguin, 69002 Lyon, qui vous assure une confidentialité absolue.

synéthic

MEDIA SYSTEM

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE PROFESSIONNELLE, dans le cadre de sa stratégie de développement sur le marché français, renforce son équipe basée à Paris en recrutant un Directeur de Clientèle.

Les candidats devront avoir au moins 3 ans d'expérience en commercialisation d'espaces publicitaires presse.
Anglais souhaité.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous référence PMC à :
bbConseils - 32, rue Eugène Flachat
75017 Paris.

Directeur de Clientèle

PARIS

TOUCAN



SPÉCIALISÉS DANS LA VENTE DE SERVICES, NOS 500 COLLABORATEURS INTERVIENNENT AUPRÈS D'IMPORTANTES ENTREPRISES DE 15 PAYS EUROPÉENS.

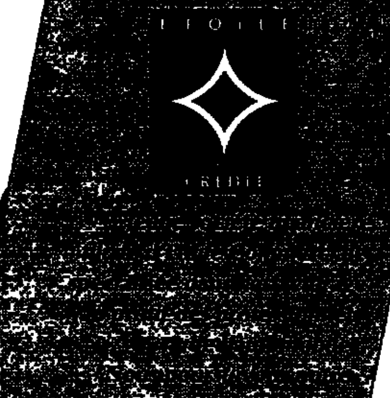
Directeur du développement

Chargé de mettre en place nos activités de services en FRANCE - ESPAGNE PORTUGAL - ITALIE.

Vous avez une formation commerciale supérieure (minimum BAC + 4) et justifiez d'une expérience réussie de la fonction au sein d'une importante société de services.
Vous maîtrisez obligatoirement l'anglais et l'espagnol ou l'italien.
Vous êtes mobile géographiquement.

Si vous correspondez réellement à ce profil, contactez-nous rapidement de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h au (16 1) 42 71 77 16 ou adressez-nous votre dossier de candidature sous référence 70982 à EURO RSCG PROFIL 10, rue du Plâtre - 75004 PARIS, qui transmettra.

★ (1) 42 71 77 16
EURO RSCG PROFIL



4 RESPONSABLES COMMERCIAUX RÉGIONAUX

AIX-EN-PROVENCE (Réf. 1835/LM)
NANTES (Réf. 1836/LM)
CLERMONT-FERRAND (Réf. 1837/LM)
NANCY (Réf. 1838/LM)

A environ 35 ans, de formation minimum Bac + 2 ou équivalent, vous justifiez d'une expérience réussie de la vente de prestations et/ou de conseils financiers aux entreprises, idéalement auprès des professionnels de l'automobile, en agence et/ou sur le terrain.

Votre maîtrise de l'analyse financière valorisée par vos talents commerciaux vous conduit aujourd'hui à rechercher davantage de responsabilités.

Véritable patron de votre région, reportant directement à notre Directeur Commercial, vous développez et consolidez notre clientèle sur votre secteur. Vous renforcez notre implantation locale au travers de vos relations avec les prescripteurs (banques, assurances, experts...).

Vous bénéficiez d'une large autonomie, du soutien actif de notre équipe, d'outils performants, d'un système de rémunération motivant (fixe + primes + véhicule) ainsi que de réelles opportunités de développement liées à vos performances.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, en indiquant la référence choisie, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

ANATOR, S.A. au capital de 1 300 000 F
Leader national en systèmes informatiques : contrôle d'accès, gestion d'alarme, gestion horaire, restauration collective,
recrute

INGÉNIEUR COMMERCIAL

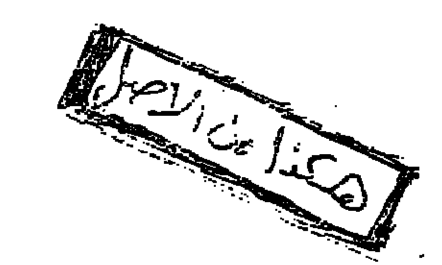
Grands Comptes Région parisienne

3 à 5 ans d'expérience sont requis dans ce secteur d'activité ou similaire. Ce poste est destiné à évoluer rapidement vers des fonctions d'encadrement pour un candidat de valeur.

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à :

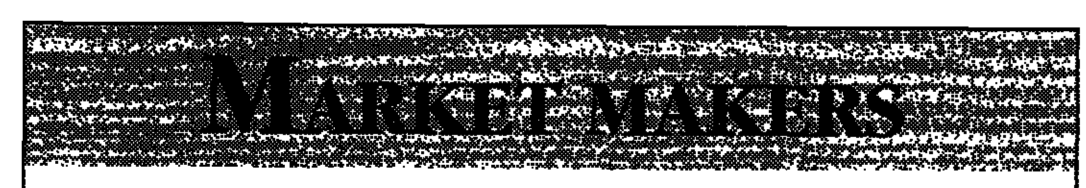
ANATOR SA, 44, rue d'Estienne-d'Orves, 78500 SARTROUVILLE





ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines



Diplômés de grandes Ecoles : Polytechnique, Mines, Ponts et Chaussées, Centrale, ENSAE (SEA), HEC, ESSEC, ESCP, vous êtes débutants ou bénéficiez d'une à deux années d'expérience professionnelle.

Rejoignez l'Equipe Marchés Obligataires au sein de notre DIRECTION DES MARCHÉS DE CAPITAUX, *pour exercer les métiers suivants :*

- **MARKET MAKER OPTIONS SUR FUTURES** Réf. MF
- **MARKET MAKER OPTIONS ET WARRANTS SUR OBLIGATIONS** Réf. MO
- **MARKET MAKER OPTIONS EXOTIQUES** Réf. ME

De tempérament rigoureux et dynamique allié à une forte capacité de décision, vous participerez à l'expansion de nos activités.

Ces postes sont basés dans un premier temps à Paris.

L'internationalisation de notre activité (USA, Japon, Royaume-Uni), ouvre de réelles opportunités de carrière hors de nos frontières à l'ensemble des traders français.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence choisie à Eric MARION - Société Générale-Recrutement des Marchés de Capitaux 43 rue Taitbout - 75009 PARIS.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIAPA

Banque

Un parcours riche et original

Diriger un grand projet d'organisation de gestion des coûts

Evoluer vers le marketing opérationnel

Un grand Etablissement financier de l'Ouest de la France particulièrement dynamique et performant souhaite s'adjoindre un collaborateur de valeur et de fort potentiel.

Sa première mission - en qualité de Chef de Projet - sera d'élaborer un système permettant de déterminer et de gérer les coûts opératoires et commerciaux afin :

- *d'alimenter les études de rentabilité de clientèle*
- de mettre en place un système de facturation interne
- de fournir des éléments chiffrés à la politique tarifaire.

La réussite de ce projet important lui permettra d'assumer ensuite des responsabilités opérationnelles de haut niveau au sein de la Direction du Marketing.

Ce parcours conviendrait à un cadre de valeur :

- diplômé d'une école supérieure de gestion ou d'ingénieurs
- ayant 5 ans d'expérience dans un grand cabinet d'audit (ou de conseil) de forte notoriété ou dans un établissement financier lui ayant permis d'acquérir de solides connaissances en comptabilité analytique et calcul de coûts dans le domaine bancaire
- témoignant de réelles capacités de management
- alliant la rigueur de la gestion à l'esprit commercial.

Poste basé grande ville Ouest France.

Ecrire sous réf.
43A 2753 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel.

CREDIT MUTUEL DU CENTRE

Au sein du Crédit Mutuel,
5ème Groupe Bancaire Français,
Le Crédit Mutuel du Centre,
870 collaborateurs, 120 points
de vente recherche son

RESPONSABLE ASSURANCE IARD

Rattaché au Directeur du Développement et des Marchés, vous aurez en charge la promotion, le développement et le suivi de l'activité Assurance du Groupe.

Vos missions :
- définir les objectifs, analyser l'activité et les résultats du réseau
- négocier les conditions financières et de fonctionnement auprès des compagnies d'assurances partenaires et assurer les relations avec celles-ci
- coordonner, animer, former et assister techniquement et commercialement les 40 conseillers assurance du réseau avec l'aide de l'équipe en place.

A 35/40 ans, de formation supérieure, expert en assurance, vous avez acquis une expérience de 5 à 10 ans dans le secteur «banque/assurance» à un poste similaire.
Votre sens commercial allié à des aptitudes managériales seront des atouts déterminants pour ce poste.

Poste basé à **ORLÉANS.**

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 401 à la DRHRS, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, 88/90 rue Cardinet, 75017 PARIS.

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

Animer une politique de Ressources Humaines pour une société de 1 500 personnes.

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

PARIS

Votre mission : *membre du comité de Direction, en liaison constante avec nos unités opérationnelles, vous apportez le conseil et le soutien de votre service dans tous les domaines de notre entreprise où les Ressources Humaines sont concernées. Vous animez votre service pour en améliorer la prestation technique (administration, paie, recrutement, gestion des ressources, formation) et vous développez des relations de dialogue social avec nos partenaires. Vous anticipez et concevez des solutions avec votre équipe dans le cadre de notre projet d'entreprise.*

Votre profil : *à 40 ans minimum, vous avez déjà une expérience prouvée de Directeur des Ressources Humaines de terrain, si possible en usines et au siège, au sein d'un groupe industriel de taille équivalente. Pragmatique, concret, chaleureux, ayant le goût du contact et du dialogue en plus de la compétence de la fonction personnel vous apportez votre personnalité, votre maturité et votre crédibilité pour ce poste d'importance vitale à nos yeux.*

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison cedex, sous référence 58.1784/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval



Eunetcom est une société commune à France Télécom et Deutsche Telekom ayant pour mission de fournir des solutions globales de réseaux aux entreprises multinationales implantées dans le monde. Eunetcom ne cesse de croître et recherche

UN CONTRÔLEUR DE GESTION INTERNATIONAL

invité à partager la motivation d'une équipe dynamique, innovatrice et internationale basée à Paris.
Titulaire d'un diplôme de gestion international reconnu, le candidat sera sous la responsabilité directe du contrôleur de gestion du groupe et aura cumulé au minimum 5 à 10 ans d'expérience à un poste similaire au sein d'une entreprise internationale de télécommunications ou du secteur hig-tech. Il devra faire preuve de solides compétences dans la gestion de projets et se verra confier des tâches très spécifiques dans un environnement financier international en constante évolution. Vous êtes parfaitement bilingue français/anglais.

Envoyer CV, photo et prétentions à :
EUNETCOM – RH/TOUR FIAT
1, place de la Coupole, 92084 Paris La-Défense

Notre Cabinet Conseil en Ressources Humaines

a beaucoup développé ces dernières années la fonction recrutement, particulièrement dans les secteurs de la Microélectronique. Notre développement se poursuit avec **deux nouveaux consultants :**

Christine JAULMES-MARTY prend en charge notre département recrutement de cadres et dirigeants comme elle l'a fait pendant dix ans à Grenoble, pour de nombreuses entreprises.

Didier PEUPLE développe nos activités de formation et de conseil dans les domaines du management et des Ressources Humaines. Auparavant DRH d'une entreprise nationale, il est consultant formateur depuis 6 ans et professeur associé en management à l'Institut Polytechnique de Grenoble.

Avec Noël **COMMUNOD**, Directeur, et Daniel **LAVOREL**, Consultant, nous serons heureux de pouvoir vous conseiller dans vos prochaines recherches d'ingénieurs et de commerciaux et vos projets d'actions de formation.

MENWAY Consultants
25, rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE.
Tél. 76 48 00 60 - Fax : 76 21 71 29

A CHAQUE HOMME SA VOIE — MENWAY CONSULTANTS

MEDIAPA

01 PROCHE LYON

Importante société industrielle (800 personnes) recherche son

Directeur des ressources humaines

Rattaché au directeur général et membre du comité de direction, vous animez une équipe de 10 personnes et vous participez à la réalisation des objectifs économiques, financiers, humains au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique ressources humaines. Vous assumez l'ensemble des responsabilités d'une fonction complete de gestion et de développement du personnel.
A 40 ans environ, de formation supérieure bac + 5 (ingénieur, DESS ressources humaines, IEP avec une spécialisation en droit social, droit du travail, gestion des ressources humaines), vous avez une solide expérience acquise impérativement en milieu industriel et à l'international. Anglais courant impératif.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous ref. 006 précisée sur l'enveloppe, à AAA, 27 rue de la Villette, 69003 Lyon.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Chef de Projet Système d'Information Consolidation

L'UAP, est le N° 1 de l'assurance en France avec 65 % du CA réalisé à l'étranger, près de 60 000 collaborateurs dans le monde et 163 milliards de CA en 1993.
Nous sommes aujourd'hui en phase de définition du nouveau système d'information « consolidation groupe », qui s'articulera autour d'un progiciel dont le choix est arrêté, et nous recherchons un chef de Projet Système d'Information Consolidation.

Intégré au sein de la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation du groupe, votre mission sera la suivante :
- coordination des travaux du comité de pilotage du projet,
- suivi de la maîtrise d'œuvre assurée par des consultants extérieurs (paramétrage du progiciel, définition des règles de validation, suivi des plannings...),
- intégration du produit auprès des utilisateurs de la Direction,
- « vente interne » du système aux entités européennes et conseil dans le cadre de sa mise en place,
- suivi de l'évolution du produit en regard des besoins des utilisateurs.

Cette action s'inscrit à moyen terme dans un contexte plus large, qui concerne la définition et la mise en place du système d'information financier du groupe. Le candidat pressenti y jouera un rôle clé.

De formation de *type* grande école de commerce ou d'ingénieurs, vous maîtrisez l'anglais et avez acquis une première expérience en matière d'audit comptable ou de consolidation, qui vous a apporté une forte expertise en matière de comptabilité. Vous avez par la suite, au sein d'une grande entreprise ou d'un cabinet conseil, été impliqué dans la conduite de projet à caractère comptable, qui vous a familiarisé avec l'assistance de maîtrise d'ouvrage et le suivi de la maîtrise d'œuvre.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation et prétentions) à Bertrand Peltier, UAP, Tour Assur, 5e Fleuve, Cedex 14, 92083 Paris-La Défense, en indiquant la réf. BP 01.



NOUS OFFRONS UNE OUVERTURE INTERNATIONALE A UN FISCALISTE SENIOR

Leader mondial des matériaux de construction, 30 milliards de francs de CA, 30 000 collaborateurs dans le monde, actif dans 40 pays, Lafarge Coppée recherche un fiscaliste.

Au sein du Service Fiscal du Groupe, dans un esprit de large délégation, vous agissez comme un conseil auprès d'un portefeuille de sociétés dont le suivi vous est confié :
- contrôle et optimisation des déclarations fiscales,
- conseil dans les opérations (acquisitions, fusions...),
- rédaction et suivi des contentieux.

Le Service Fiscal du Groupe intervient pour les filiales françaises et étrangères dans le cadre du **régime du bénéfice mondial consolidé.** Chaque fiscaliste participe aux travaux de consolidation en recherchant l'optimisation des opérations réalisées, notamment à l'étranger.

Vous êtes titulaire d'une maîtrise en droit ou en sciences économiques, complétée par l'Ecole nationale des impôts ou un troisième cycle en fiscalité. Vous avez au moins six ans d'expérience exercée à l'inspection des impôts ou en cabinet.

Vous parlez couramment l'anglais, et vous pratiquez avec aisance deux autres langues dont le français et de préférence l'allemand.

Dans notre groupe à dimension internationale, et soucieux du développement des carrières, vous pourrez mettre en valeur votre solide expertise et la rigueur de votre approche, grâce à votre aisance relationnelle et votre facilité d'adaptation à des contextes diversifiés.

Ce poste est situé au siège à Paris.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous la référence 43A 2751/4 à notre conseil **ETAP**, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

LAFARGE COPPEE

leader mondial des matériaux de construction

MEDIA SYSTEM

Multinationale leader sur ses marchés recherche un

Cadre Financier international

Paris Ouest — **Rémunération attractive**

Au sein d'une équipe jeune et dynamique, vous prenez en charge le montage financier de projets en France et à l'international. Vous êtes en relation constante avec nos partenaires extérieurs (organismes internationaux, banques, conseils) et assurez l'interface avec nos services opérationnels.

Autonome et entreprenant, vous êtes mobile pour des missions de courte durée à l'étranger et vous avez l'ambition d'évoluer dans un environnement motivant.

Agé de 28/32 ans, de formation supérieure type grande école de commerce ou d'ingénieur, vous justifiez d'une expérience de 4 à 7 ans dans le secteur bancaire acquise soit dans le domaine des financements de projets, soit dans un département de financements internationaux. Vous *maîtrisez l'anglais et idéalement une autre* langue européenne et vous utilisez de façon courante la micro-informatique.

Adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Alexis de Bretteville Michael Page Finance & Comptabilité**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **taper votre CV sur 3617 code MPage** sous réf. ADB10531



Michael Page Finance & Comptabilité
Spécialiste en recrutement Financier & Comptable

Notre groupe industriel de dimension internationale (5 800 personnes, 4 milliards de CA) appuie son dynamisme sur un potentiel technique et humain de premier plan.

CHARGÉ D'AFFAIRES expérimenté

Vous renforcerez l'équipe du contrôle de gestion et de restructuration et acquisition intégrée à la direction des affaires économiques et financières. Vous contribuerez par votre professionnalisme à une gestion performante de notre groupe. Interface entre la direction générale et les unités opérationnelles, vous aurez une double mission :
• assurer le contrôle de gestion du groupe par un suivi mensuel des résultats de la société mère et de ses filiales, • participer aux négociations d'affaires après avoir constitué des dossiers et réalisé des études financières et juridiques complètes.

A 30 ans environ, de formation grande école de gestion (HEC, ESSEC, IEP Eco-Fi), si possible complétée par une formation juridique, vous avez 3 à 4 ans d'expérience en analyse financière et contrôle de gestion en secteur bancaire, cabinet d'audit et/ou en entreprise. Une personnalité forte, ouverte, communicante vous permettra de gagner des responsabilités dans notre groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions), sous référence 54153, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM



MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE

Société d'Assurance Mutuelle

recrute

pour ses Centres Régionaux de Règlement des Sinistres de Malakoff (92), Versailles (78), Vienne (38), Toulouse (31), Aix-en-Provence (13), Rennes (35)

Rédacteurs contentieux expérimentés

Si vous êtes titulaire d'un diplôme de droit (licence ou maîtrise), et si vous possédez 3 ans d'expérience au moins dans la gestion des sinistres des particuliers "RC corporel - auto et/ou vie privée", nous vous proposons de rejoindre une grande entreprise en constant développement (7 milliards de chiffre d'affaires - 4 500 personnes), offrant :
– des possibilités d'évolution professionnelle,
– des conditions de travail de qualité et de nombreux avantages sociaux.

Deux types d'emplois vous sont offerts, selon votre niveau de formation et votre expérience.
Les rémunérations annuelles brutes se situent respectivement à 144 KF et 163 KF et plus selon l'expérience.
Votre prise de fonctions dans l'un des Centres précités sera précédée d'une formation complémentaire de l'ordre de 6 semaines au Siège social à Niort (prise en charge des frais de séjour selon les situations individuelles) au cours de laquelle vous découvrirez notre politique de règlement des sinistres privilégiant la qualité.
Merci d'adresser (sous référence REDCR) avant le 12 novembre 1994, lettre manuscrite (précisant le ou les centres pour lesquels vous postulez) + CV + photo + photocopie du diplôme le plus élevé à : Mutuelle Assurance des Instituteurs de France - Direction des Ressources Humaines - Service Gestion des Carrières - 79038 Niort cedex 9.

Nous sommes le Siège Européen d'un Groupe Américain : 20 compagnies en Europe, Moyen-Orient et Afrique, 16 milliards de CA. *Aujourd'hui, nous recherchons un*

RESPONSABLE PAIE

Directement rattaché au Directeur Financier et en relation avec la Direction des Ressources Humaines, *vous prendrez en charge la paie* (125 personnes) et les opérations comptables incluant le calcul et le règlement des charges sociales.

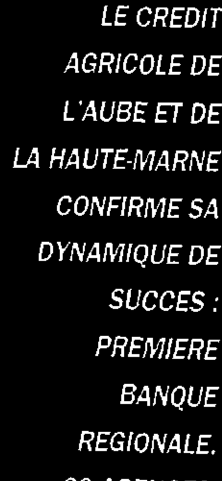
De formation supérieure comptable, vous justifiez d'une solide expérience de la paie et du reporting au sein d'un Groupe international. **Vous parlez l'anglais couramment** et possédez une bonne connaissance de la micro-informatique et du droit social.

Rigueur, sens de l'organisation, autonomie et qualités relationnelles sont les atouts indispensables pour réussir dans ce poste basé à Paris La Défense.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence **187/6/LM** à **NICOLE ANCESSI CONSEIL** - 19, rue de La Trémoille - 75008 PARIS, qui l'étudiera en toute confidentialité.



Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.



ADJOINT AU CHEF COMPTABLE

Missions :
- seconder le Chef Comptable dans l'ensemble des activités du service,
- participer à la mise en place des outils de contrôle comptable,
- contribuer à l'élaboration des bilans sociaux et fiscaux de la Caisse Régionale et surveiller la confection de ceux des filiales.

Profil :
- de formation supérieure en comptabilité, sanctionnée *par un DECS ou équivalent,*
- capacité à contrôler la fiabilité des productions comptables et fiscales,
- pratiquer couramment la micro-informatique,
- avoir une expérience réussie de management d'une équipe,
- rigueur et méthode,
- esprit d'analyse pour mise en place des évolutions des procédures comptables,
- esprit de synthèse,
- goût du travail en équipe et sens des relations pour les contacts avec les services gestionnaires de comptabilité auxiliaires et avec nos organes de contrôle.

Poste basé à TROYES.



Adresser lettre manuscrite + CV à la CRCAM de l'AUBE et de la HAUTE-MARNE - Direction des Ressources Humaines - 502 X - 10080 TROYES Cedex.

NC Communication



LE MONDE DES CADRES



Nous faisons partie des premiers groupes français de conseil en management (120 MF de CA, 140 consultants). Professionnalisme, sens humain, indépendance d'esprit sont les valeurs qui conditionnent notre succès. Pour accompagner notre croissance, nous recherchons des consultants ayant une expérience de 2 à 4 ans dans un cabinet d'audit, de conseil ou en entreprise.

C O N S U L T A N T S

X, Centrale, Télécom, HEC, ESSEC, ESCP

Management et organisation

Votre formation initiale ou votre première expérience dans un cabinet d'audit ou de conseil vous a permis d'acquérir des compétences en organisation (BPR, approche qualité), en contrôle de gestion (ABC, ABM), en systèmes comptables et en gestion de projet.
Auprès de notre clientèle, vous serez responsable de missions de diagnostic et de mise en place de nouvelles organisations et/ou de nouveaux systèmes d'information dans des environnements complexes (restructuration, post-fusion, création d'activité,...).

Nouvelles technologies de l'information

Vous êtes familiarisé, de par votre expérience, aux architectures nouvelles des systèmes d'information, dans la banque et dans l'industrie (client-serveur, SGBDR, AGL...) ou avez collaboré à la mise en œuvre de systèmes d'information (Progiciel, EIS, GED, ...).
Vous aurez à apporter un support pointu dans nos missions de conception et de mise en œuvre dans des établissements de toutes tailles dans des secteurs diversifiés.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Joseph Florentin, Eurogroup Consultants, 17 rue Louis-Rouquier, 92300 Levallois.

Eurogroup : vocation conseil

MEDIA SYSTEM

Participer à la communication de la marque Danone



8 usines totalisant 2 000 personnes en France, premier producteur mondial de produits laitiers ultra-frais. Qualité, fiabilité et rapidité : trois règles d'or *pour satisfaire* chaque jour un million de consommateurs.

Aux côtés du responsable de la communication externe de Danone France, le ***chargé de communication*** que nous recherchons assure la coordination, la réalisation et le suivi des actions à destination des milieux médicaux, enseignants et de recherche. Il s'appuie pour cela sur l'Institut Danone, qui a pour vocation d'encourager la recherche dans le domaine de la nutrition et d'informer les publics concernés de ces sujets.

Il recommande et met en place des stratégies de partenariat et des actions sur le thème « *Entreprendre pour la santé* ». Il réfléchit avec les équipes marketing sur les « allégations nutritionnelles » de leurs produits. Enfin, il contribue à la visibilité de l'ensemble des actions menées par la marque Danone en participant aux relations presse.

Que vous soyez homme de communication ou de marketing, vous avez impérativement travaillé sur des budgets ou des produits ayant trait à la santé, ou bien votre formation scientifique (nutrition...) est complétée par une expérience où vous aurez prouvé vos réelles qualités de communication.
Si vous vous reconnaissez dans l'un de ces deux profils et avez 3/4 ans d'expérience, adressez votre candidature (lettre de motivation + CV) sous référence CJ126M au Groupe DANONE, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.
Poste basé à Levallois (92).



UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE **DANONE**



DHL WORLDWIDE EXPRESS est le leader international du Transport Express aérien de colis et documents en porte à porte, avec 34 000 collaborateurs dans 223 pays. En France, nous sommes 1 000 collaborateurs répartis sur 19 sites. Pour assurer notre forte croissance, nous recherchons

2 CHARGÉS DE MISSION

Dans le cadre de projets européens, la mission consistera à mettre en place soit un progiciel de gestion de la comptabilité client (module AR d'ORACLE FINANCIALS), soit un progiciel de facturation, depuis l'analyse des besoins jusqu'à la formation des utilisateurs.

De formation supérieure en informatique ou en gestion, vous avez 2 à 5 ans d'expérience et avez déjà mis en place un progiciel correspondant à l'un des deux domaines mentionnés. Vous maîtrisez couramment l'anglais.

Merci d'adresser votre CV, photo et prétentions sous réf. CM/142 à DHL, Service Emploi-Recrutement, ZI Paris Nord II, 241 rue de la Belle Etoile, BP 50252, 95957 ROISSY CDG.

LBW



Marketing,... & Stratégie

Une grande figure mondiale du conseil, 2 000 consultants pluridisciplinaires en Europe, 150 consultants en Marketing, une clientèle de qualité dans tous les secteurs de l'économie.

CONSULTANTS EN MARKETING

Dans le conseil en marketing, chaque mission exige une approche différente, porte sur des domaines variés : stratégie de distribution, étude de positionnement, amélioration de la performance commerciale, organisation de la force de vente, partenariat fournisseurs-distributeurs, systèmes marketing et vente, benchmarking, service clientèle.

La nature des missions que nous vous proposons va vous permettre d'apporter votre savoir-faire dans des contextes variés où chaque client et chacun de ses problèmes ont leurs spécificités.

Vous maîtrisez certaines techniques de recherche car vous savez quand les appliquer. **Agé de 30 ans, vous avez acquis une expérience pratique de gestion opérationnelle du marketing et des ventes, environ 6 ans, en entreprise et/ou dans le conseil.**

Chez PRICE WATERHOUSE, vous allez vous investir dans un environnement stimulant au sein d'équipes européennes pluridisciplinaires, qui servent les plus grandes entreprises multinationales, françaises et étrangères.
Vous êtes diplômé(e)s de l'une de nos meilleures Ecoles de Commerce ou Universités : **HEC, ESSEC, SUP DE CO, SCIENCES PO, DAUPHINE, MBA** option marketing.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature + photo sous la réf. MK10 à Catherine Verdier-Crassous, **PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS,** 34 place des Corolles, Tour AIG, 92908 Paris La Défense 2 (Courbevoie).

LBW

Price Waterhouse Management Consultants





Finance Bourse Organisation

**Nous sommes le plus important cabinet de conseil en organisation et systèmes d'information uniquement dédié aux établissements financiers (16 MF de CA et 18 consultants).
Pour poursuivre le fort développement de nos activités, nous recherchons des professionnels ou des consultants ayant une expérience réussie dans le monde de la Banque et une connaissance concrète des opérations de banque commerciale ou de marché.**

CONSULTANTS
1 SENIOR (réf. 09/1) 2 JUNIOR (réf. 09/2)

X, Centrale, Télécom, HEC, ESSEC, ESCP

Vous participerez à des missions variées dans le monde bancaire :
- Stratégie administrative et informatique,
- Schémas directeurs,
- Reengineering des processus,
- Définitions de système,
- Etudes de marché ou de positionnement,
- Installations de progiciels,
- Définitions de schémas et procédures comptables...

Nous vous permettrons d'affirmer rapidement vos capacités techniques, managériales et commerciales. Vous ferez partie d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée, gage de succès dans le métier du Conseil.

Merci d'adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions en précisant la référence du poste à Dominique NEGRONI, FBO CONSULTANTS, 15 rue de la Banque, 75002 PARIS.

FBO Consultants, l'alternative en matière de conseil

AXIAL

SFAC
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ASSURANCE CRÉDIT

*Premier groupe d'assurance crédit en Europe (800 personnes, 2,6 milliards de CA), nous apportons aux entreprises une protection contre le risque d'impayés sur leurs créances commerciales.
Prévenir et Garantir ce risque, recouvrer les créances, indemniser les pertes subies constituent nos missions essentielles et nous conduisent à manipuler une importante masse de données (900.000 entreprises surveillées, 5.200 accords de garantie délivrés par jour, 139 000 interventions contentieuses par an pour le compte de nos assurés).*

Nous recherchons, pour notre Direction des Engagements



Il anime et développe le service tant sur le plan technique que managérial. Il organise et participe lui même aux différentes études en cours. Il propose, après analyse des besoins, de nouvelles voies d'investigation. Il prend notamment en charge avec son équipe :
- la conception et la réalisation d'études liées à la gestion du risque en finance d'entreprise (choix d'indicateurs de prévention, élaboration et validation d'outils de scoring,...),
- la conduite de travaux de modélisation et d'études de tarification,
- la réalisation d'études spécifiques, en coopération avec d'autres entités du Groupe.

Ingénieur Grande Ecole (X, ENSAE, PONTS...), votre première expérience de 5 ans vous a permis d'acquérir une bonne connaissance du secteur Banque - Assurance. Vous utilisez avec aisance des modèles théoriques et possédez une réelle autonomie en programmation.

Nous apprécierons votre sens du travail en équipe et votre goût pour l'encadrement, votre créativité et votre dynamisme. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier (lettre, CV, photo), sous référence STAT1094, à Lydie CHANIOT - SFAC - 1 rue Euler - 75008 PARIS, qui vous garantit la plus grande confidentialité.

ORC

LE MONDE DES CADRES



recherche pour son **Centre de Documentation** (18 personnes) :

UN(E) DOCUMENTALISTE CONFIRMÉ(E)

Agé(e) d'environ 35 ans, vous êtes titulaire d'une formation supérieure documentaire et vous souhaitez valoriser une solide expérience dans les domaines suivants :
- la maîtrise des techniques et des outils documentaires (plans de classement, logiciels, GED, CD ROM, ...),
- la mise en place de systèmes de gestion des documents d'une entreprise (pour finalités *documentaires et archives*).

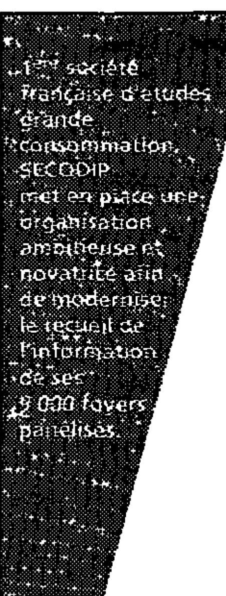
Vos missions : participer à la mise en place de systèmes de gestion des documents dans les différentes sociétés du Groupe Bouygues.

Ce poste basé à Saint-Quentin-en-Yvelines nécessite de nombreux déplacements en France et éventuellement à l'étranger.

Vous possédez *le sens du contact et du service*, une grande capacité d'organisation et une expérience rédactionnelle.

Merci d'adresser CV, lettre de motivation et prétentions à : BOUYGUES/DPFG EC 9
1, avenue Eugène Freyssinet
78061 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.

EURO RSCG CARRIÈRES



Auditeur • junior

Au sein de la Direction des Opérations, vous rejoignez notre service Recueil des Données qui comprend notamment l'ensemble des opérations liées au terrain : gestion et animation des 100 enquêteurs et des 9 000 foyers panélisés.

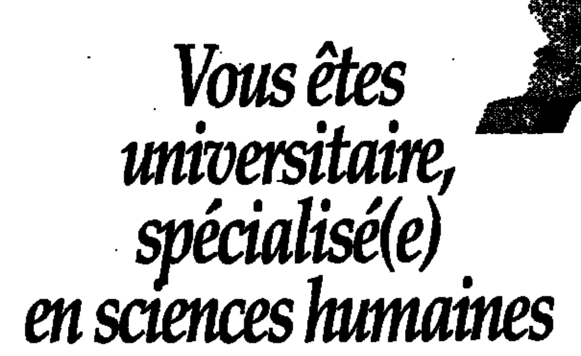
Directement rattaché au manager de ce service , vous assurez non seulement l'audit organisationnel du service, mais aussi l'élaboration des recommandations, la mise en place de tableaux de bord et *bien sûr le suivi* et *les correctifs* nécessaires à ce type de mission.

Jeune diplômé (de préférence Ecole Supérieure de Commerce), vous êtes rigoureux, pragmatique et maîtrisez les statistiques ainsi que l'outil informatique (Word, Excel...). SECODIP, vous connaissez, bien-sûr, vous savez donc que nous vous offrons une opportunité rare, commencer votre parcours professionnel dans une entreprise à l'écoute du monde.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. AJ à SECODIP Direction des Relations Humaines BP 3 - 78 241 Chambourcy Cedex

SECODIP • GROUPE SOFRES

MEDIAPA



Vous êtes universitaire, spécialisé(e) en sciences humaines

Votre mission : • assister nos consultants en ressources humaines dans leurs interventions de conseil et de recrutement • rechercher de nouvelles méthodologies • publier et intervenir dans des colloques et séminaires de haut niveau.

Nous vous demandons : • une formation universitaire de haut niveau • une grande culture générale dans les sciences humaines • une démarche scientifique rigoureuse • la capacité à conceptualiser des recherches et à les publier • un talent réel dans l'expression écrite et verbale • avoir publié.

Nous vous offrons : de grandes possibilités de développement personnel, dans un cabinet de conseil dans lequel la séduction et l'ambition intellectuelles sont un atout.

Merci d'envoyer votre candidature à M. Bernard Krief, 115 rue du Bac, 75007 Paris.



BERNARD KRIEF SELECTION

Un département de Bernard Krief Consulting Group

Chef de produits

Services nouveaux du téléphone international

La croissance du trafic téléphonique international a nécessité la mise en place, par France Telecom Réseaux et Services Internationaux, de nouveaux produits et services adaptés aux besoins de sa clientèle.

Au sein de la Direction Marketing et Développement et en étroite coordination avec les différents partenaires concernés, vous assurez la gestion des services nouveaux du téléphone international, proposez et mettez en œuvre la politique marketing de ce portefeuille de produits à fort potentiel, après l'avoir quantifiée en termes d'objectifs et de moyens. Vous êtes assisté dans votre mission par une petite équipe que vous animez.

A 30 ans environ, de formation Sup de Co (bac + 5), vous pratiquez l'anglais et justifiez d'une expérience réussie de 3 ans minimum en marketing de produits ou services dans le secteur des hautes technologies.

Esprit de synthèse, méthode, sens relationnel, aptitudes au dialogue et à la négociation avec des équipes pluridisciplinaires sont les qualités qui contribueront à votre réussite au sein du Groupe, qui ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière à un candidat de valeur.

Le poste est basé à Paris.

Merci d'adresser, sous réf. SNT et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à : SM CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.



France Telecom
Réseaux et Services Internationaux
Worldwide Networks and Services

MEDIA SYSTEM

directeur centre profit

(ESC, Ingénieur)

LOCATION VÉHICULES INDUSTRIELS — PARIS SUD

Notre Groupe s'est spécialisé dans les **Services liés essentiellement au transport.**

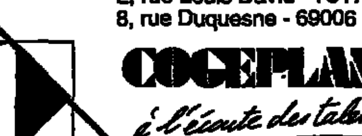
Nous offrons à nos Clients des **services personnalisés et permanents de grande qualité.**

Votre mission :
- **Gérer votre Centre : budget, rentabilité.**
- **Assurer le parfait fonctionnement** de l'ensemble : 180 personnes - 630 cartes grises - **Un atelier de maintenance.**
- ***Manager votre équipe*** (180 personnes) - Cadres - AM - Employés - Ouvriers - Chauffeurs.
- **Achever la mise en place de l'Assurance Qualité.**
- Entretenir de **très bonnes relations** avec les **Clients.**

De bonne formation (ESC / Ingénieur), vous avez une **expérience confirmée de la Direction d'Entreprise.** Vous êtes un **opérationnel** habitué à évoluer dans un univers requérant des **qualités humaines fortes : combativité, ténacité, pragmatisme** et **diplomatie.**

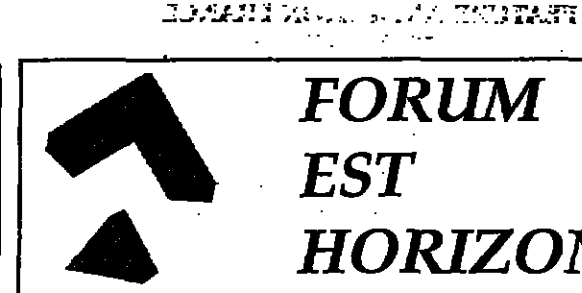
Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous réf. HV 32 à notre Conseil qui vous garantit *une stricte confidentialité.*

2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON



MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

EURO RSCG CARRIÈRES



FORUM EST HORIZON

La rencontre étudiants entreprises et jeunes diplômés de l'est

Venez rencontrer 38 entreprises nationales 15 PME et 10 laboratoires de recherche.
Participez aux simulations d'entretien d'embauche.
Assistez aux conférences -débats.
Pour tout renseignement Tél : 83 58 41 28

organisé par les Mines de Nancy, l'ICN et l'ANPE Point Cadres
en collaboration avec l'ENSAIA, l'ESSTIN, l'ENSEM et l'ENIM

26 & 27 OCTOBRE 1994
PARC DES EXPOSITIONS
NANCY

Conseil en Ressources Humaines



Société de conseil en ressources humaines, nous sommes spécialisés dans la recherche et la sélection de cadres. Notre philosophie du métier repose sur des idées pragmatiques qui répondent efficacement aux attentes de nos clients : expérience, simplicité, réactivité et implication personnelle.

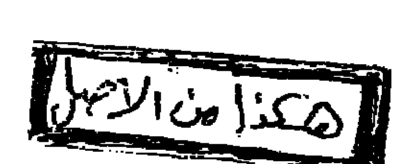
Vous avez plusieurs années d'expérience acquises en cabinet et un portefeuille de clientèle que vous souhaitez valoriser à votre profit. Vous recherchez une structure regroupant des professionnels reconnus, capable de vous offrir à la fois synergie et liberté, et qui vous propose de vous accueillir loyalement dans son capital. Nous vous garantissons la plus stricte confidentialité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 1809MO à LBW, 51-59 rue Ledru Rollin, 94853 IVRY-SUR SEINE qui transmettra.

Notre département édition recherche le garant de la qualité de nos textes. Vous maîtrisez parfaitement la langue française et ses subtilités.
Pour vous, l'orthographe est un automatisme et les règles de ponctuation et de syntaxe font loi. Vous êtes rigoureux, perspicace et ne manquez pas de charisme. Une formation littéraire confirme votre crédibilité. Une première expérience dans l'édition est indispensable.

Merci d'adresser, lettre, CV, photo et prétentions, sous référence 54193 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

Correcteur(trice) édition



LE MONDE DES CADRES

Nous formons une équipe de 40 personnes. Notre métier : le conseil en management. Répartis sur 5 sites en France, nos consultants exercent chacun leur expertise en recrutement, en gestion des ressources humaines (dont la formation et les bilans professionnels) et en organisation.
Pour accompagner notre développement nous recherchons :

CONSULTANTS RECRUTEMENT H/F

Paris (réf. PR), Lyon (réf. L), Montpellier (réf. M)

CONSULTANTS CONSEIL FORMATION H/F

Paris (réf. P), Toulouse (réf. T), Montpellier (réf. MF)

De formation supérieure, vous avez au moins 30 ans et possédez une expérience réussie dans la fonction ressources humaines acquise en entreprise ou en société de conseil.
Passionné par les métiers des RH, vous avez les qualités nécessaires pour être à l'aise dans le conseil (écoute, sens de l'analyse, qualité de service), et possédez de réelles aptitudes commerciales.
Nous favorisons votre développement par la pratique d'échange de compétences dans un climat chaleureux et vrai.
Merci d'adresser votre dossier de candidature en indiquant la référence choisie sur l'enveloppe à **PSYNERGIE, 2 rue Saint Thomas d'Aquin, 75007 PARIS.** Confidentialité assurée.

LBW OPQCM Membre de Syntec

PSYNERGIE
GROUPE PRAXIA

Paris - Marseille - Montpellier - Lyon - Toulouse

Michael Page, l'un des leaders du recrutement spécialisé en France et en Europe, coté à la Bourse de Londres, recrute pour faire face à une forte croissance sur 1994 (+40% de CA à fin Septembre 1994), des consultants dans les domaines suivants :

3 Consultants
Finance Comptabilité

Environ 28 ans, diplômé d'une école de commerce ou équivalent, vous avez une première expérience réussie dans un cabinet d'audit ou à un poste financier dans une entreprise. Après une période de formation, vous serez chargé de mener des missions de recrutement dans les domaines financiers et comptables. Ce poste requiert des qualités commerciales, relationnelles, de la rigueur et de la ténacité. **Réf. CHD201**

2 Consultants
Informatique

Vous avez une première expérience réussie dans une fonction informatique. Vous souhaitez élargir vos compétences au commercial et au recrutement de cadres informatique. **Réf. CHD202**

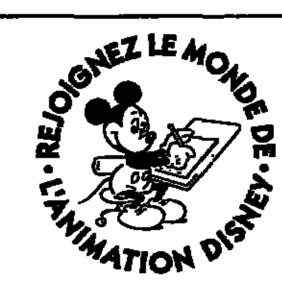
1 Consultant junior
Banque/Marchés financiers

Environ 26 ans, école de commerce ou DESS Banque /Finance, vous avez acquis une solide première expérience en tant que trader, sales, contrôleur des marchés. Fort de votre connaissance des marchés financiers, nous vous confierons, après une période de formation des missions de recrutement de haut niveau dans ce domaine. **Réf. CHD203**

Adresser CV + photo + numéro de téléphone + rémunération actuelle à Charles-Henri Dumon, Michael Page France, 3 bd Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou taper votre CV sur 36.17 code MPage sous la référence du poste choisi.

MP

Michael Page France
Nos Spécialistes recrutent vos Spécialistes



Walt Disney

FEATURE ANIMATION FRANCE
RECRUTE

Walt Disney Feature Animation (France) SA cherche des artistes professionnels et expérimentés pour participer à la production de ses prochains dessins animés.

Nous avons des opportunités dans les domaines suivants:

- **Layout (Composition des plans)**
- **Décor**
- **Effets Spéciaux**
- **Contrôle de l'animation**
- **Assistanat et intervallisme**

Si vous êtes libre de tout engagement contractuel, contactez-nous. Nous aimerions travailler avec vous dans notre studio récemment inauguré à Paris.

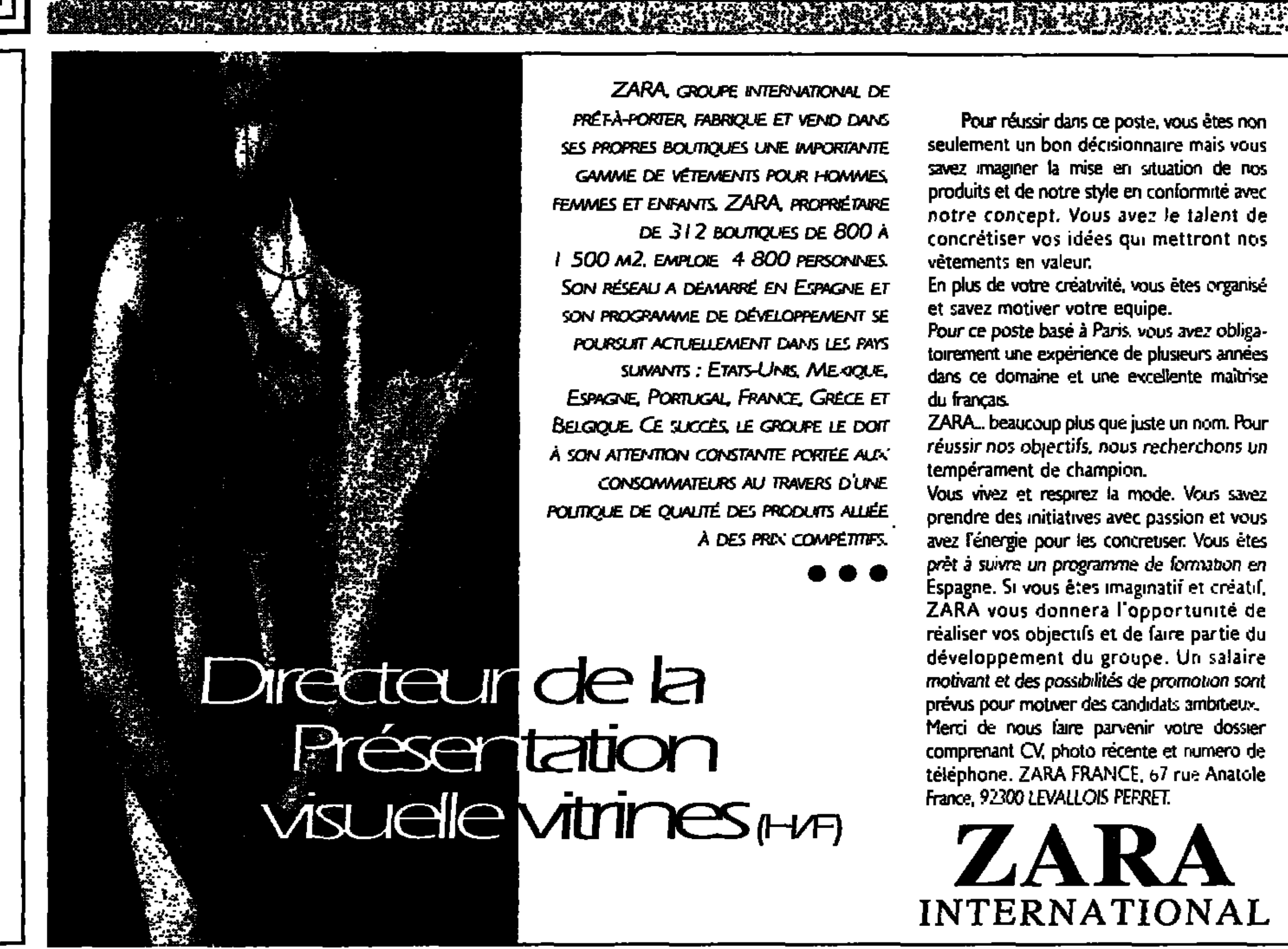
Merci d'appeler au:

(1) 48.18.25.26

ou envoyer votre Curriculum Vitae à:

Walt Disney Feature Animation (France) SA, c/o Laure Steyer, CAP 140, 67 Rue Robespierre, 93558 Montreuil Cedex. Fax: (1) 48.18.25.12

© Disney



ZARA, GROUPE INTERNATIONAL DE PRÊT-À-PORTER, FABRIQUE ET VEND DANS SES PROPRES BOUTIQUES UNE IMPORTANTE GAMME DE VÊTEMENTS POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS. ZARA, PROPRIÉTAIRE DE 312 BOUTIQUES DE 800 À 1 500 M2, EMPLOIE 4 800 PERSONNES. SON RÉSEAU A DÉMARRÉ EN ESPAGNE ET SON PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SE POURSUIT ACTUELLEMENT DANS LES PAYS SUIVANTS : ETATS-UNIS, MEXIQUE, ESPAGNE, PORTUGAL, FRANCE, GRÈCE ET BELGIQUE. CE SUCCÈS, LE GROUPE LE DOIT À SON ATTENTION CONSTANTE PORTÉE AUX CONSOMMATEURS AU TRAVERS D'UNE POLITIQUE DE QUALITÉ DES PRODUITS ALLIÉE À DES PRIX COMPÉTITIFS.

●●●

Pour réussir dans ce poste, vous êtes non seulement un bon décisionnaire mais vous savez imaginer la mise en situation de nos produits et de notre style en conformité avec notre concept. Vous avez le talent de concrétiser vos idées qui mettront nos vêtements en valeur.
En plus de votre créativité, vous êtes organisé et savez motiver votre equipe.
Pour ce poste basé à Paris, vous avez obligatoirement une expérience de plusieurs années dans ce domaine et une excellente maîtrise du français.
ZARA... beaucoup plus que juste un nom. Pour réussir nos objectifs, nous recherchons un tempérament de champion.
Vous vivez et respirez la mode. Vous savez prendre des initiatives avec passion et vous avez l'énergie pour les concretiser. Vous êtes prêt à suivre un programme de formation en Espagne. Si vous êtes imaginatif et créatif, ZARA vous donnera l'opportunité de réaliser vos objectifs et de faire partie du développement du groupe. Un salaire motivant et des possibilités de promotion sont prévus pour motiver des candidats ambitieux.
Merci de nous faire parvenir votre dossier comprenant CV, photo récente et numero de téléphone. ZARA FRANCE, 67 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS PERRET.

ZARA
INTERNATIONAL

LBW

Partenaire de sociétés prestigieuses depuis 1986, notre Cabinet assure le recrutement de leurs cadres dirigeants. Pour accompagner notre croissance, nous créons 2 postes de :

CONSULTANTS H/F

■ **Consultant spécialiste informatique high tech.**
De formation ingénieur, à environ 40 ans, vous avez une solide expérience obtenue dans le management en entreprises. Vous avez une maîtrise parfaite de l'anglais. réf.1022

■ **Consultant généraliste.**
A 35 ans, vous avez une expérience du recrutement par annonce. Une connaissance parfaite du secteur industriel sera le gage de votre réussite. réf. 4045

Pour ces deux postes les consultants devront prospecter et développer leur portefeuille clients.
Sachez saisir l'opportunité de nous rencontrer lors d'un entretien individuel le :
08/11/1994 réf. 4045 - 09/11/1994 réf. 1022

Merci d'adresser ou de télécopier CV, lettre et photo en précisant la référence sur la lettre et sur l'enveloppe à I.S.B.C. - 56, rue de Paris - 92100 BOULOGNE (Fax : 46.03.30.15).

BC

OEC



SIRCA

Marc de SOUZA rejoint en tant qu'associé le cabinet de conseil en recherche de dirigeants et cadres SIRCA. 37 ans, diplômé de l'ISG et licencié en droit, il a commencé sa carrière à la banque Rothschild avant d'intégrer la Manufacturers Hanover Bank (Paris).

En 1987, il a rejoint le cabinet de recrutement PA Consulting Group. Il a pris la direction du département Banque, Bourse et Assurances en 1990.

Au sein de l'équipe SIRCA, il codirigera avec Philippe VUITTENEY l'activité Banque, Finance et Assurances.

MEMBRE DE SYNTEC



Le Monde
PUBLICITE



Pour passer vos annonces :

44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

CHARGÉE DE RECHERCHE

Le développement de nos activités en approche directe dans des secteurs très variés : Finance, Luxe, Grande Distribution, Agro-alimentaire... nous conduit à renforcer notre structure et à rechercher une nouvelle collaboratrice.

En liaison avec les consultants, vous réaliserez l'analyse des postes (contexte humain, économique, profil requis), élaborerez votre stratégie de recherche et approcherez les candidats potentiels.

Nous vous proposons aussi de gérer les candidatures, la documentation, les relations avec les écoles ainsi que les stagiaires que nous accueillons.

Nous souhaitons confier cette responsabilité à une candidate d'environ 25/28 ans, de formation supérieure possédant une première expérience de la fonction. Nous vous offrons l'opportunité de pratiquer ce métier à temps plein ou à temps partiel.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous réf. LM/CR à notre conseil

TANIS 16, Rue Félicien David - 75016 PARIS.

SECTEURS DE POINTE

Ingénieurs Expérimentés

SYSTEMES ELECTRIQUES

Notre Branche (Alternateurs, Démarreurs et Moteurs Electriques) renforce ses équipes (4000 personnes) pour soutenir son expansion en France et dans le monde (Europe du Nord, Mexique et Chine) dans un environnement où l'innovation et la recherche de la Qualité sont permanentes. Dans ce contexte, nos sites de Recherche-Développement et Industriels, situés à **CRETEIL (94), CHATELLERAULT (86), ETAPLES (62), LA SUZE SUR SARTHE (72)** et **L'ISLE D'ABEAU (38)**, recherchent

INGENIEURS QUALITE PRODUIT — Réf. 94QP1/M

Vous assurerez l'interface Qualité avec le client afin de suivre et de gérer ses exigences. Après analyse des non-conformités et un audit de nos produits, vous participerez à l'élaboration de nos plans d'action correcteurs nécessaires à l'atteinte de nos objectifs Qualité. Vous serez l'interlocuteur de la Qualité auprès de nos différents services *(Etudes, Méthodes, Achats et Production)*.

INGENIEURS QUALITE PRODUCTION — Réf. 94QU2/M

Dans un contexte de production grandes séries et de Qualité Totale, vous optimiserez l'utilisation des méthodologies Qualité (SPC - AMDEC - Plans d'expérience, ...) au sein de l'Unité de Production.
Sur le terrain, vous serez l'animateur Qualité auprès des opérateurs et proposerez les plans nécessaires à l'amélioration permanente de notre production.

INGENIEURS ETUDES — Réf. 94ET3/M

En étroite collaboration avec nos clients constructeurs, vous participerez à l'élaboration du cahier des charges de nos produits innovants. Tout en gérant les évolutions techniques, vous analyserez la faisabilité d'un projet à l'aide de moyens techniques performants (CAO, bancs d'essais, ...) et vous contrôlerez son développement en respectant les objectifs de coût et de Qualité.

INGENIEURS METHODES — Réf. 94ME4/M

Dans le cadre de la fiabilisation de nos moyens de production et de l'évolution de notre gamme de produits, vous serez chargé de la réalisation des démarrages et de l'industrialisation des modifications de produits en liaison avec les services techniques (chiffrage, études de faisabilité, planning, budget). Vous définirez les actions de productivité en terme de Coût, Qualité et Délai.

INGENIEURS DE PRODUCTION — Réf. 94PR5/M

Dans un contexte de Qualité Totale, vous serez responsable d'une ligne de production travaillant en juste à temps.
Vous encadrerez une équipe autonome de production de 20 à 40 personnes et amènerez les moyens industriels et humains au meilleur niveau de flexibilité et de fiabilité. Vous développerez les méthodes de notre Système de Production (Développement et Implication du Personnel, Qualité Totale, Flux Tendus, ...).

Ingénieur Grande Ecole, vous possédez une première expérience ou êtes confirmé (2 à 8 ans) dans un milieu industriel, de préférence grandes séries.
Vous avez intégré la mobilité nationale et internationale dans votre développement de carrière et vous souhaitez rejoindre un Groupe international qui vous propose responsabilité, autonomie et travail en équipe projets. Vous maîtrisez l'anglais et si possible une autre langue.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet, en précisant la référence du poste choisi, à **VALEO SYSTEMES ELECTRIQUES** - Direction des Ressources Humaines - 2, rue André Boulle 94004 CRETEIL.

Le Groupe Valeo, par sa gamme de produits et systèmes de haute technologie et son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobile et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte plus de 25 000 personnes réparties en dix Branches d'activité. Le Groupe dispose de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 20 milliards de francs, dont près de 60 % hors de France.

L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

Nous sommes la filiale française d'un grand Groupe mondial dans un domaine de haute technologie.
La croissance de nos activités nous conduit à créer au sein de notre équipe à Paris un poste de

JEUNE INGÉNIEUR D'AFFAIRES TÉLÉCOM

Vous aurez pour mission de développer de nouveaux contacts commerciaux, de gérer un portefeuille de clients existants en étroite collaboration avec nos partenaires en France et à l'étranger.

De formation **Grande École d'Ingénieurs ou de Commerce**, vous justifiez d'une **première expérience** professionnelle dans une fonction similaire, acquise de préférence dans le domaine des **télécommunications**.
Vous maîtrisez l'**allemand** et vous disposez de bonnes connaissances en **anglais**.

Votre esprit d'équipe, votre engagement professionnel, votre talent de négociateur et votre créativité seront autant de qualités pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et prétentions) sous la réf. M/274. MD à notre Conseil



MILO R.H.
3 avenue des Ternes
75017 Paris

Strasbourg

Responsable Qualité

POUR L'UNITÉ DE PRODUCTION DE PLAQUES ANALYTIQUES DE SON CENTRE EUROPÉEN IMPLANTÉ À STRASBOURG, KODAK RECHERCHE SON RESPONSABLE QUALITÉ

Rattaché au Directeur d'usine, vous avez pour mission de concevoir et mettre en œuvre un système d'assurance de la qualité de nos produits, en vue d'obtenir la certification ISO 9002.
Vous exercez cette responsabilité, en impliquant tant l'ensemble des services de production et distribution du site, que les sous-traitants et les fournisseurs.
Ingénieur confirmé, fort d'une expérience opérationnelle et réussie d'animation d'un projet d'Assurance Qualité dans l'industrie chimique, pharmaceutique ou agro-alimentaire, vous disposez de la rigueur d'un organisateur et d'un grand sens de la communication. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV + photo), à Elisabeth Bach,
Raymond Poulain Consultants,
5 rue Stoeber. 67000 Strasbourg.



CLINICAL DIAGNOSTICS EUROPE

Nous sommes un important groupe international évoluant dans un domaine de technologies de pointe. L'un de nos sites industriels (350 personnes) en fort développement technique recherche son

RESPONSABLE QUALITE
Composants électroniques
Poste basé en Normandie

Missions et Responsabilités

Hiérarchiquement rattaché à la Direction Centrale de la Qualité basée au siège, vous faites partie du Comité de Direction du site. Vous animez une équipe de quatre personnes. En relation permanente avec tous les acteurs du site (du Directeur d'Usine à l'opérateur de fabrication), vous définissez et développez des procédures visant à optimiser nos compétences. Par de fréquentes visites auprès de nos clients, vous vous assurez de leur satisfaction en évaluant notre niveau de performance (qualité, délais, logistique, réactivité...).

Profil

Ingénieur de formation, vous bénéficiez, à 35 ans au moins, d'une solide expérience en milieu industriel (process et fabrication en série), si possible dans le domaine des composants électroniques. Une première expérience dans un service qualité serait un plus mais nous attendons surtout de vous un "sens industriel" et une bonne approche des process et de la technologie. Homme de terrain et de communication, vous savez observer, comprendre, résoudre et convaincre. De bonnes connaissances en anglais sont indispensables.

Offre

Nous vous proposons d'intégrer un cadre de travail très agréable au sein d'un environnement technique de pointe. Nous mettrons à votre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne marche de votre mission. Par ailleurs, vous pourrez bénéficier de réelles perspectives d'évolution au sein de notre groupe.

PREMIERE Ligne

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence 3253 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 31, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne. Fax : 41 41 00 15.

EURO RSCG CARRIERES

INGENIEUR CHIMISTE

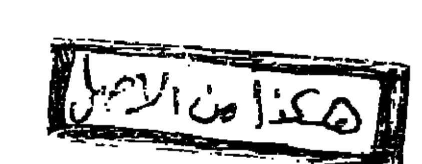
DIRECTEUR QUALITE

Marseille-Fos-Lavéra - 320 KF+

Filiale du N°1 français du secteur, cette société de services de stockage, blending, enfûtage de produits chimiques, 70 MF de CA, 100 personnes, a une croissance de 10% en moyenne par an depuis 10 ans. Sa plate-forme logistique multimodale complète - trains, bateaux, camions, pipeline -, ses installations de mélange et de conditionnement spécifiques agréées, ses 120 réservoirs de 300 à 6 000 m^3, son laboratoire de contrôle ultra-moderne font de cet établissement certifié ISO 9002 le partenaire privilégié des pétrochimistes et des chimistes du Sud-Est. Pour répondre aux exigences sans cesse accrues de l'exploitation, le Directeur de l'Etablissement recherche son bras droit, le Directeur Qualité. A ce titre, après une période d'intégration à ses côtés et en s'appuyant sur un adjoint chevronné, celui-ci prend en charge l'animation d'un groupe de qualité au sein de l'exploitation, la formation des hommes aux procédures et le suivi technique des grands comptes.
A 30 ans environ, Ingénieur chimiste ou équivalent, animateur de conviction, pédagogue exercé sur le terrain à la mise en oeuvre d'un projet qualité, connaissant l'anglais et l'informatique, vous vous êtes reconnu. René CASIMIR, Directeur AWV Ressources Humaines, est votre contact personnel et confidentiel; écrivez-lui *maintenant* (lettre, CV, photo) sous réf. M01 au : 1 Rue Auguste Vacquerie 75116 PARIS. **Tél: 47 20 06 50**



RESSOURCES HUMAINES



SECTEURS DE POINTE

DIRECTEUR INFORMATIQUE : FAITES DES SYSTÈMES D'INFORMATION LE MOTEUR DE NOTRE "ÉVOLUTION".

Association nationale de forte notoriété (budget 5 MDF, 11 000 personnes), nous apportons aux entreprises et aux particuliers des services dans le développement des qualifications et de l'emploi. Notre vocation sociale n'exclut pas une gestion compétitive de nos produits et de nos 170 établissements. L'informatique doit y contribuer de façon déterminante.

Vous finaliserez la mise en oeuvre du système d'information accompagnant la déconcentration de nos structures. Votre implication dans les dossiers techniques sera décisive. Par votre action sur les méthodes et les compétences de vos équipes (120 personnes), vous ferez aboutir les "solutions". Vous les amènerez à conjuguer l'analyse des systèmes, la compréhension des processus de gestion et leurs exigences. Vous aurez alors instauré de nouvelles relations avec les utilisateurs..

Agé de 35/40 ans, vous êtes ingénieur diplômé (X, Centrale, Mines...) option informatique. Dans de grosses structures du tertiaire, des services ou de l'administration, vous avez dirigé d'importantes équipes (matériels et logiciels) travaillant sur grands systèmes. Vous êtes reconnu pour avoir mené à bien des projets complexes - de type clients/serveurs - qui accompagnaient l'évolution des systèmes d'information. Merci d'adresser lettre + CV + prétentions sous réf. 705 815 LM à Denis Bellocq, SIRCA, 20 avenue de l'Opéra 75001 Paris.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE

MEMBRE DE SYNTEC

Ingénieurs systèmes ouverts
Ingénieurs qualification
Chefs de projet

Ingénieurs grandes écoles ou équivalent (bac + 5), de nationalité CEE, vous justifiez d'une expérience professionnelle réussie dans les applications ou les systèmes client-serveur distribués sur un nombre important de sites.

Nous vous proposons d'intégrer l'OCISI, Centre National d'Intégration et de Soutien Informatiques de **FRANCE TELECOM**.

Ingénieurs systèmes ouverts (réf. UI/LM)
Expérience de 3 à 5 ans dans un ou plusieurs des domaines suivants : Unix, client-serveur, intégration.

Ingénieurs qualification (réf. QL/LM)
Expérience de 3 à 5 ans dans la conception, le développement ou la mise en exploitation d'applications de gestion.

Chefs de projet (réf. PF/LM)
Expérience de 5 à 7 ans dans la conduite de projets au forfait.

Outre votre professionnalisme, votre sens de l'écoute et vos aptitudes relationnelles contribueront à votre réussite à ces postes, qui sont basés à **Guyancourt (78)**.

Merci d'adresser, sous la référence choisie et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à : **SM CONSEIL**, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.

France Telecom Organisme Central d'Intégration et de Soutien Informatiques

MEDIA SYSTEM

Chef du département études, développements et assistance à la conception

Equipements et systèmes de télécoms

Société reconnue par notre avance dans le nouvel espace technologique de TÉLÉCOMMUNICATIONS nous renforçons la structure de l'une de nos Divisions (+ de 2 mds de F de CA) et recherchons un :

*A partir d'options stratégiques, vous aurez la responsabilité **du fonctionnement** des études, développements, et de l'assistance à la conception, placés sous votre autorité, tant sur **le plan technique qu'humain** (effectif : 80 personnes). Vous susciterez, animerez et coordonnerez toutes actions destinées à optimiser ou acquérir **les compétences** nécessaires à la conception industrielle des **produits futurs** et à la maîtrise des systèmes CAO.*

*Enfin, vous serez l'initiateur du développement méthodologique de **la conduite des études**, ainsi que le garant de la mise en œuvre de **la qualité totale.***

*Vous êtes **Ingénieur AM** ou équivalent, âgé d'au moins 32 ans et parlez couramment l'anglais. Vous apportez la preuve d'une expérience réussie de management technique dans le domaine Etudes et Développement, acquise dans un environnement **Télécoms.** Vous maîtrisez les outils CAO (Mentor...) et possédez un savoir-faire technique en **développement de cartes électroniques et en conception des systèmes mécaniques associés.***

*Gilbert RAYNAUD vous remercie de lui adresser votre candidature, **en mentionnant votre niveau actuel de rémunération,** sous référence **9436**, 7 rue de Monceau 75008 Paris.*

MEDIA SYSTEM



日本との
国際ビジネス責任者

Un important Groupe de dimension internationale recherche dans le cadre de son développement

ATTACHÉ D'AFFAIRES INTERNATIONALES POUR LE JAPON

Au sein de la Direction Internationale, vous participez à l'élaboration, à la proposition et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le marché japonais. Vous développez toutes actions et établissez tous contacts nécessaires au maintien et au renforcement du Groupe au Japon.

Le poste est basé en **région parisienne**, avec quelques déplacements au Japon.

A 30 ans environ, issu d'un pays de la CEE et de formation bac +5 (ingénieur ou Sup de Co), vous justifiez d'une expérience réussie de 3 ans minimum en marketing stratégique dans le domaine des hautes technologies. **La pratique de l'anglais et du japonais est indispensable.**

Outre vos qualités professionnelles, votre sens relationnel, votre diplomatie et votre connaissance de la culture japonaise contribueront à votre réussite à ce poste.

Merci de nous adresser lettre manuscrite et CV, sous réf. AFJ, en précisant votre rémunération actuelle. Confidentialité totale assurée.

SM Conseil 3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS

OPQCM

La cité de la musique recherche pour Paris

Directeur de l'exploitation technique et de la logistique

Votre mission : vous coordonnez l'ensemble des dossiers des installations techniques et équipements audiovisuels, informatiques, télématiques... ainsi que tous les dossiers logistiques. Vous êtes responsable également de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments : réception des travaux, mise en place de la sécurité générale, moyens généraux...

Votre profil : vous possédez une solide expérience de lancement de projets, de mise en fonctionnement de dispositifs complexes, de préférence au sein d'établissements recevant du public. Diplomate mais ferme, votre esprit de décision va de pair avec une réelle volonté d'assurer un meilleur accueil du public.

Merci d'adresser lettre, CV et photo, sous réf. 141024B, à notre conseil Jean-Louis Pagès, Florian Mantione Institut, 365 rue de Vaugirard, 75015 Paris.

Florian Mantione Institut

Notre société de renommée internationale, spécialisée dans l'optronique, est une entreprise industrielle de pointe à taille humaine.
Nous recherchons, dans le cadre de notre développement, un

Chef de Projet
Ingénieur Généraliste Grande Ecole
Région Parisienne

- Au sein de notre Direction Technique et en relation avec des équipes spécifiques, interlocuteur reconnu en interne comme en externe, vous prendrez en charge le développement complet d'un de nos produits : conception, mise au point, validation et assurerez son passage en fabrication.
- Agé de 30/35 ans, votre formation de généraliste vous permet d'appréhender des problèmes variés tels que : mécanique, électronique, informatique et optique. Vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans comme responsable de projet (management - conception/mise au point), acquise en optronique, instrumentation...
- Nous désirons confier ce poste à un ingénieur confirmé dont les qualités d'analyse, d'ouverture, de coordination et de pragmatisme se sont déjà exprimées dans des contextes comparables.
- Anglais indispensable.



Merci d'adresser CV avec photo, lettre manuscrite et prétentions sous référence LM/200 à UN des TROIS Ressources Humaines - 31, rue Chaptal - 75009 PARIS.

Conseil en dynamique Humaine

BANQUE INTERNATIONALE

Le très fort développement de notre filiale française sur ses activités de marchés nous conduit à rechercher :

INGÉNIEURS D'ÉTUDES

**Vous concevez et développez nos applications Front et Middle Office en étroite collaboration avec nos utilisateurs dans un environnement Unix, Visual Basic, Access, Excel.
Ingénieur, avec une formation complémentaire en finance souhaitée, vous avez une première expérience de 1 à 3 ans dans un contexte de même nature. IE 1194**

CHEF DE PROJET

**Vous assurez l'intégration de nos systèmes d'informations Back-Office et le conseil auprès de nos utilisateurs.
De formation ingénieur, vous possédez 4 à 5 ans d'expérience acquise dans le développement et la gestion de projets avec une bonne connaissance des opérations de marchés de type actions, options, futures et dérivés.
CP 1194**

Ces postes basés à Paris requièrent la maîtrise de l'anglais. Nous vous permettrons de valoriser vos compétences et d'évoluer au sein d'une structure souple dans un cadre international.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la référence du poste à notre conseil Euroserv, 121 boulevard Diderot 75012 Paris.

EuroServ

Jonction

JURISTES



JURISTES

BANQUESOFIREC

NOUS SOMMES SPÉCIALISÉS DANS LES OPÉRATIONS D'AFFACTURAGE. IMPLANTÉS À MARSEILLE ET PARIS (180 PERSONNES), NOUS RECHERCHONS DANS LE CADRE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT, UN JEUNE JURISTE

A 25 ans environ, vous possédez une maîtrise en droit, valorisée par une première expérience professionnelle. Rigueur, esprit d'analyse et de synthèse, capacité d'adaptation sont vos atouts pour réussir la mission qui vous sera confiée.

Le poste est basé à Marseille.

Merci d'envoyer votre lettre de motivation accompagnée d'un CV, à Mireille Miot, BANQUE SOFIREC, 24 rue Francis Davso, 13001 Marseille.



MEDIA SYSTEM

Cet important Groupe français du secteur de la SANTE, 7000 personnes, en développement, renforce son Département Juridique et recherche un

Juriste Droit Social

Il intervient comme conseil et acteur auprès des opérationnels des différentes sociétés du Groupe sur tout sujet concernant les questions sociales et syndicales, les relations contractuelles, la gestion du personnel. Il est chargé de mettre en place, d'organiser et de former des cellules décentralisées de gestion du personnel et de créer au siège des outils de gestion des ressources humaines.

A 30/32 ans, **Juriste en droit social**, après quelques années de conseil très opérationnel au sein d'une DRH d'entreprise ou d'établissement hospitalier, vous aimez agir comme un véritable Responsable du Personnel à temps partagé. Bon négociateur, organisateur efficace, vous souhaitez évoluer vers une fonction de Responsable du Personnel.

Merci d'adresser votre candidature sous référence M/2269/B (sur lettre et enveloppe) à notre Conseil qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

CHP **Cabinet Henri PHILIPPE**
2 bis, rue Michelet - 92441 Issy-les-Moulineaux Cedex

Évidence — Membre de Syntec-Conseil

Pour accompagner son fort développement en France, l'un des premiers Groupes mondiaux de distribution recherche son

Directeur Juridique

Paris Ouest

■ *LE POSTE : Répondant à l'un des membres de la Direction Générale, il est responsable de la définition et de la mise en oeuvre de la politique juridique du Groupe en France sous tous ses aspects.*

Véritable chef d'orchestre de la fonction juridique, il intervient dans l'ensemble des domaines du droit des affaires (droit des sociétés, droit de la distribution et de la concurrence, etc...) en relation avec toutes les directions du Groupe et de ses filiales.
Il lui incombe de sécuriser et d'optimiser le traitement juridique de l'exploitation et du développement.
A ce titre, il est particulièrement impliqué dans la gestion et la modification des structures du Groupe en France. Il organise et anime son équipe, collaborateurs et conseils, dans le cadre d'objectifs définis et d'un reporting précis.

■ *LE CANDIDAT : Agé de 40 ans au moins, de formation juridique supérieure (du type DJCE, DEA, DESS, Doctorat), avec une expérience réussie de plus de 10 ans, vous avez déjà exercé des responsabilités opérationnelles importantes, de préférence dans un environnement international de style et de culture similaires.*

Rigoureux, rapide et créatif, votre engagement personnel allié à votre sens de l'intérêt général vous permettra de vous intégrer avec succès au sein d'un Groupe motivant en fort développement. Anglais indispensable à l'écrit et à l'oral.

■ *Les candidats **correspondant au profil** sont priés de contacter nos conseils Frédéric FOUCARD ou Grégoire BERTIN au (1) 42.89.09.17 ou leur envoyer un dossier complet sous réf. 1761IFB à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris.*



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPECIALISE AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

JURISTE FISCALISTE

3 ans d'expérience

Développer une expertise
Mettre en oeuvre des qualités humaines

Un organisme professionnel de tout premier plan agissant au niveau national dans le secteur agro-alimentaire, étoffe son équipe de juristes de haut niveau et recherche un candidat de valeur et de fort potentiel capable :

- d'apporter assistance et conseil tant auprès des entreprises adhérentes qu'auprès des équipes de Réviseurs qui travaillent pour elle
- de participer à l'élaboration de propositions législatives et réglementaires
- de rédiger des documents d'information à caractère juridique.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant un bon niveau de formation juridique (maîtrise de droit) et spécialisée (Ecole de Impôts, DESS de fiscalité) et une première expérience d'au moins trois ans acquise dans un organisme professionnel, un cabinet conseil ou l'Administration (la connaissance du droit coopératif serait un atout).

Goût du travail en équipe, sens du service, communication chaleureuse et ouverte sont les qualités qui compléteront idéalement votre intérêt marqué pour développer une solide expertise.

Poste à Paris.

Ecrire sous réf.
43A 2749 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publiperiel

Responsable du service juridique

Important groupe de dimension internationale secteur des assurances, notre service juridique récemment créé est amené à exercer un rôle prépondérant dans la vie de l'entreprise.
C'est à ce titre que nous recrutons :

Réel professionnel du droit des entreprises, votre formation (BAC + 5 DEA, DESS...) et votre expérience (minimum 10 années en Cabinet ou entreprise de préférence dans un secteur similaire) vous permettront de parfaire le développement du service, son intégration et son optimisation dans le contexte de l'entreprise.

Vos principales missions :

- organiser et animer la vie juridique de l'entreprise tant en interne qu'en externe vis à vis de nos clients ou des fournisseurs.
- superviser le bon déroulement des affaires en cours (contentieux, responsabilité civile...)
- assurer un service " d'Assistance Juridique" destiné aux différents utilisateurs du groupe,
- suivre l'évolution de la législation et de la réglementation concernant notre secteur d'activité, assurer la diffusion de l'information aux différents services concernés,
- créer une base documentaire et veiller à son actualisation

Ce poste est destiné à un candidat possédant un fort potentiel, capable d'apporter de réelles solutions au sein d'un groupe en fort développement.

Merci d'adresser dossier de candidature détaillé (CV, photo, prétentions) sous réf. 25775 à DEB'S 103, rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS

Discrétion assurée:

Etablissement financier régional appartenant à l'un des premiers réseaux nationaux, recherche pour son siège basé à DIJON, un

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT CONTENTIEUX ET JURIDIQUE H/F

Directement rattaché au Directeur de l'Administration Générale et Juridique et manageant une équipe de 15 personnes, vous apportez une contribution essentielle aux résultats financiers de l'Etablissement en optimisant le recouvrement des créances de nature contentieuse par une organisation, des procédures et des actions permanentes et efficaces.

Vous garantissez le respect de l'adéquation des actions de l'Etablissement avec l'ensemble de la réglementation et de la jurisprudence.

Vous analysez et appréciez les sources de recouvrement ou de règlement de litiges et contribuez à la proposition des montants de provisions à constituer.

Vous assurez la préparation des dossiers à soumettre au Comité du contentieux, assortis de propositions pertinentes concernant les décisions à prendre sur ces dossiers et, d'une façon plus générale, sur les dispositions à suivre pour maîtriser les risques.

Vous assurez également la réalisation de rapports et de tableaux de bord réguliers sur l'évolution du contentieux de l'Etablissement, afin de proposer des solutions ou des mesures préventives.

De formation supérieure, expert confirmé en techniques contentieuses et de recouvrement bancaire, vous justifiez de solides connaissances juridiques (droit civil, droit des sociétés).

Vos capacités reconnues de manager, associées à votre goût de la communication vous permettront d'évoluer rapidement au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à notre Conseil CDPA - Olivier du PARC - 13, rue des Moulissards - 21240 TALANT, sous réf. LM/082.

DIJON PARIS **CDPA** LYON BESANCON

Évidence

LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

Groupe industriel diversifié en constante progression
CA 1 milliard, 7 filiales à dominante mécanique
recherche

DIRECTEUR GENERAL DE FILIALE

Homme de terrain, votre formation d'ingénieur / école de gestion et votre expérience, vous ont déjà amené à assurer la direction générale d'une entreprise pendant au minimum cinq ans, ou à conduire avec succès le pilotage opérationnel d'un projet particulier. Vous maîtrisez l'entreprise sous ses différentes facettes, humaine, stratégique, financière, commerciale, industrielle...

Homme de challenge, vous vous engagez sur un plan à 3 ans, et en tant que patron opérationnel, vous savez constituer et motiver votre équipe. Familier du changement, vous avez déjà affronté des périodes de crise.

Notre groupe vous offre : en liaison permanente avec le président du holding et en cohérence avec la stratégie de l'actionnaire, la responsabilité opérationnelle d'une filiale, et des perspectives réelles de développement.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite de motivation et CV) au :
MONDE Publicité - (sous référence n° 8812)
133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

France
Directeur National
Gestion de voyages

Lancez la nouvelle phase d'un programme d'expansion à l'échelle européenne.

Notre client est une société de gestion de voyages établie de longue date, réputée au niveau international pour son service de déplacements d'affaires souple et pro-actif. Après avoir été la première à permettre à ses clients d'accéder à des données mondiales groupées, elle cherche maintenant à faire en sorte que son service réponde encore mieux aux besoins de ses clients en lançant un programme d'expansion européenne.

La prochaine phase de ce programme consiste à lancer l'exploitation en France. Le poste est assorti de responsabilités de démarrage et de gestion complètes. Vos grands objectifs seront de bâtir une base clients, de veiller à ce que les cibles financières et de productivité soient atteintes et d'appliquer de strictes normes de qualité à tous les niveaux.

Vous devez posséder une grande expérience de la vente de voyages d'affaires d'entreprise. Probablement titulaire d'un diplôme universitaire, il faudra que vous fassiez preuve de compétences de gestion et de chef de groupe, et que vous ayez si possible l'expérience d'activités de voyage et/ou de services clients. Il est essentiel que vous possédiez un solide bagage financier et des dons de communication et interpersonnels de premier ordre.

Parallèlement à d'excellentes perspectives de carrière, notre client propose un forfait de rémunération extrêmement intéressant.

En premier lieu, envoyez un Curriculum vitae détaillé à Lorraine Mackenzie à l'adresse ci-dessous, en mentionnant la référence 10/2. Prière de joindre sur feuillet séparé la liste des éventuelles sociétés à qui vous ne désirez pas que vos renseignements personnels soient communiqués.

BERNARD HODES
SELECTION

LONDON • BIRMINGHAM
BRISTOL • CARDIFF • GLASGOW
MANCHESTER • NEWCASTLE

Griffin House, 161 Hammersmith Road,
London W6 8BS
England
(Rec. Con.)

Directeur Général
Une entreprise performante et un marché mondial

Strasbourg - Notre entreprise, 220 personnes et 200 MF de C.A., fabrique et commercialise des pièces mécaniques de haute précision intégrées dans des équipements lourds. Elle bénéficie d'une notoriété mondiale et est associée à un groupe allemand important. Son Directeur Général prépare son prochain départ et cherche son successeur.

A la tête de l'entreprise, vous aurez pour mission de poursuivre la réussite de celle-ci en lui assurant notamment de nouveaux débouchés à l'international. Vous pourrez vous appuyer sur *une équipe dirigeante compétente, rodée à un management par objectifs et à l'utilisation* d'outils de gestion efficaces. Vous veillerez à maintenir un fort niveau d'investissement pour garantir la haute technicité et la qualité de ses produits. Vous saurez entretenir et développer la dynamique de l'entreprise, fière de ses résultats et confiante en ses capacités.

Agé d'une quarantaine d'années, vous êtes ingénieur mécanicien de formation et votre cursus professionnel vous a conduit dans des grands groupes industriels ainsi que dans des entreprises de taille moyenne. Vous avez assumé de réelles responsabilités de management et d'animation d'équipes. Vous savez concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement international. Votre profil d'entrepreneur et de leader, votre personnalité rayonnante, vos qualités de rigueur, votre éthique ainsi que votre souci de respecter et de développer les personnalités et les compétences de chacun sont nécessaires pour réussir dans *ce poste et conduire l'entreprise vers de nouveaux succès.*

Merci d'adresser votre candidature sous référence C.243/M à Catherine CHARVET, OBERTHUR CONSULTANTS 49 rue Saint Roch 75001 Paris, qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

Oberthur Consultants

membre de syntec

CURRICULUM

Didier BONNEFOY et son équipe ont le plaisir
de vous communiquer les nouvelles coordonnées de

PA Consulting Group Lyon :

Immeuble l'Européen
19, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON
Téléphone : 72.60.60.90 - Télécopie : 72.60.60.99

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

Un manager rigoureux et entreprenant

Une importante MUTUELLE (450 salariés) dont la forte implantation et les projets de développement futurs nécessitent une gestion et un professionnalisme rigoureux, un management dynamique recherche son

DIRECTEUR GENERAL

En cohérence avec la politique définie par le conseil d'administration, il animera et pilotera l'ensemble des activités situées dans le domaine de l'assurance et dans différents secteurs du médico-social. Il saura entreprendre tout en favorisant la synergie interne, gérer avec savoir-faire les relations avec des partenaires externes très variés.

Sa formation supérieure et une solide expérience du management d'un centre de profit important, un sens aiguisé de la qualité du service lui donneront la crédibilité et l'autorité nécessaires.

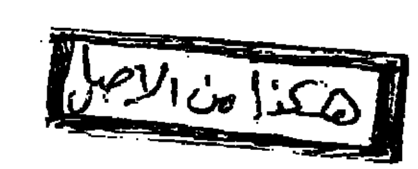
Poste basé à 300 kms ouest de Paris.

Ecrire sous réf.
42A 2750.4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publicinal





SECTEUR PUBLIC

Collectivités territoriales - Ministères

L'ECOLE DES MINES D'ALES

recrute sur concours en janvier 1995

UN PROFESSEUR DE 2ème C.

Spécialité : matériaux minéraux.

Titulaire d'un doctorat d'Etat ou de l'habilitation à diriger des recherches.

Clôture des candidatures : 30 novembre 1994.

Dossier de candidature à retirer avant le 15 novembre 1994 et à retourner à :

Ecole des Mines d'Alès - Secrétariat général.
6, avenue de Clavières - 30319 ALES Cedex
Tél : 66.78.50.00

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT-ET-GARONNE recrute son futur

Directeur départemental de la vie sociale

Gérer l'ensemble des compétences relevant de l'action sociale du Département (250 fonctionnaires - budget : 400MF), élaborer les projets dans le domaine social : telles sont les responsabilités à terme de la personne que nous recherchons.

Vous justifiez d'une expérience confirmée dans le secteur de l'aide sociale, en tant que haut fonctionnaire de l'Administration Sanitaire et Sociale, Administrateur territorial, ou Directeur d'établissement hospitalier.

Vous avez une réelle aptitude au management des services et maîtrisez les budgets sociaux.

Votre sens de l'organisation, vos qualités relationnelles, notamment avec les partenaires sociaux, participeront à votre réussite dans cette mission.

Merci d'adresser votre dossier de candidature et vos prétentions, en précisant la référence 94/617/MLS, à notre conseil AUDITEK, 76 allées Jean-Jaurès, 31071 Toulouse Cedex.

Auditek
Groupe TELEMOS

MEDIA SYSTEM

VTHR

VIDEOTRANSMISSION HAUTE RESOLUTION

Société (partenaire d'EDF et THOMSON) spécialisée dans la retransmission en direct, par satellite et sur grand écran de programmes événementiels (culture, sports, variétés) à destination de petites communes en France (5 000 à 25 000 habitants), **recherche pour compléter sa force de vente**

Délégués Régionaux indépendants

- statut agent commercial - pour commercialiser activité VTHR auprès des Collectivités Locales de leur Région et compléter sa force de vente.

Agé de 28 à 50 ans, bonne présentation, bonne culture générale.

Les candidats devront disposer de fortes introductions auprès des Communes et devront connaître parfaitement le processus de décision au sein d'un Conseil Municipal. Une expérience et des contacts dans ce domaine sont indispensables.

Bonne rémunération, intégration auprès de la société envisageable dans un second temps selon résultats et affinités.

Envoyer lettre manuscrite de motivation et curriculum vitae avec photo, en précisant la zone d'intervention (Départements) à :

VTHR - Service Recrutement
30, avenue de Messine - 75008 PARIS

CONSEIL RÉGIONAL
DE HAUTE-NORMANDIE

RECRUTE

selon conditions statutaires

UN CONTRÔLEUR DE GESTION

à la Direction Administrative et Financière

Mission :

Placé sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, il sera chargé du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques.

Profil :

- Cadre A ou assimilé
- Solides connaissances en comptabilité publique
- Capacité d'analyse
- Expérience similaire souhaitée
- Maîtrise de l'outil informatique indispensable
- Discrétion et disponibilité

Adresser CV + photo à
M. le Président du Conseil Régional
de Haute-Normandie
Service des Ressources Humaines
25, boulevard Gambetta
B.P. 1129
76174 ROUEN CEDEX

LE CONSEIL GENERAL
DU TERRITOIRE DE BELFORT

recherche son

DIRECTEUR DE LA FORMATION ET DE LA VIE SCOLAIRE

En relation directe avec le Directeur Général, vous serez le responsable de la Direction qui impulse, anime et gère les politiques du Conseil Général de développement de la formation, des collèges, de l'enseignement supérieur et de la vie scolaire.

De formation Bac + 4 au minimum, vous avez de préférence une expérience en tant que principal ou proviseur d'établissement d'enseignement secondaire. Vous êtes aussi un spécialiste dans le domaine de la formation professionnelle et continue.

Vous souhaitez participer activement à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques dynamiques. Créatif et rigoureux, vous êtes capable d'animer de nombreuses relations de partenariat.

Poste à pourvoir en juillet 1995.

Recrutement par détachement d'agents de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou par voie contractuelle.

Merci d'adresser votre candidature
avant le 15 novembre 1994
(lettre manuscrite et C.V.) à :

M. le Président du Conseil Général, Hôtel du département,
Place de la Révolution Française -90020 BELFORT Cédex.



SEINE-SAINT-DENIS
100 000 HABITANTS

Recrute

UN CONSEILLER DE GESTION

Sa mission sera de : définir des concepts de gestion pour l'ensemble de la structure en veillant à leur cohérence * élaborer ou adapter des outils de gestion et de mesure de l'activité des services (qualité, coût), construire des tableaux de bord * déterminer les critères d'évaluation du mode de gestion et de l'activité des services.

Rattaché à la Direction Générale, ce conseiller de gestion créera ainsi tous les indicateurs nécessaires à l'information et à la prise de décision des dirigeants et des élus de la collectivité.

Recrutement par voie statutaire ou contractuelle.

Merci d'adresser votre candidature au plus tard le 10 Novembre 1994 à
Monsieur le Député-Maire, Hôtel de Ville - 93105 MONTREUIL Cedex.



L'Association Départementale d'Insertion des Jeunes :
Association loi 1901,
créée en 1989 par le
Conseil Général du
Territoire de Belfort
Budget : 45 MF
200 personnes,
recherche son

directeur général

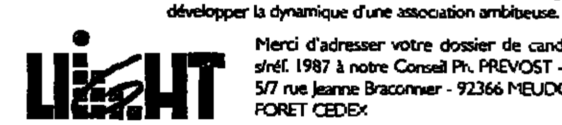
Premier collaborateur du Président de l'Association, vous animerez le staff de direction (une dizaine de collaborateurs) et coordonnerez l'action des établissements et services.

Vos attributions vous amèneront également à dialoguer et à traiter avec les collectivités locales et territoriales et les services de l'Etat.

A 35 ans et plus, de formation supérieure, vous possédez une remarquable connaissance et une forte expérience du service public et parapublic. Vos connaissances juridiques (droit privé notamment), vos compétences en gestion (financière et des ressources humaines) et vos talents de négociateur sont reconnus.

Homme de terrain et de dossier, vous possédez, bien sûr, une sensibilité particulièrement développée pour l'action sociale.

Rigueur, efficacité, esprit d'initiative, capacité d'impulsion et de proposition vous permettront de réussir ce challenge et de développer la dynamique d'une association ambitieuse.



Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. 1987 à notre Conseil Ph. PREVOST - LIGHT 5/7 rue Jeanne Braconnier - 92366 MEUDON-LA-FORET CEDEX

OPC

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

SECTEURS DE POINTE

.Ingénieurs Débutants



Notre Groupe, en forte croissance sur les marchés automobiles mondiaux, contribue activement aux développements des techniques automobiles de demain. Pour accompagner cette dynamique de progrès, notre Branche, recrute pour préparer la croissance de sa Division France des Ingénieurs Débutants Grandes Ecoles.

Notre objectif est, avec vous, de dynamiser la mise en oeuvre des axes de développements stratégiques du Groupe en renforçant la compétence dans les fonctions Etudes, Méthodes, Qualité, Achats, Production...

Pour réussir ce projet ambitieux, dans l'esprit Qualité Totale qui nous anime, vous appréhenderez l'Entreprise, sa culture, ses métiers, ses hommes, sans oublier le coeur de sa stratégie industrielle : son Système de Production, tout en prenant rapidement des responsabilités dans la fonction qui vous motive.

Pour participer à ce challenge, vous êtes un jeune Ingénieur diplômé Grande Ecole, généraliste et/ou spécialisation Mécanique, Qualité. Femme ou homme d'entreprise, vous êtes prêt à vous investir pleinement dans un poste opérationnel pour mieux vous développer ensuite avec succès au sein du Groupe. La pratique courante d'une langue étrangère est exigée.

Postes basés à LA VERRIERE (78), REIMS (51) et LAVAL (53).

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo en précisant sur la lettre et l'enveloppe la référence 61.44.ID/LM à **VALEO RECRUTEMENT** - BP 911 - 75829 PARIS Cedex 17.

Le Groupe Valeo, par sa gamme de produits et systèmes de haute technologie et son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobile et de véhicules industriels dans le monde.

L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

SI 50 MILLIONS DE VÉHICULES ROULENT AUJOURD'HUI AVEC MAGNETI MARELLI C'EST PARCE QUE NOUS SOMMES RECONNUS COMME L'UN DES LEADERS EUROPÉENS DE L'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE. EN EFFET, AVEC 23 000 PERSONNES, UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 17 000 MILLIONS DONT 6,5% CONSACRÉS À LA R & D, NOTRE SPÉCIALISATION DANS LES SYSTÈMES À CONTENU ÉLEVÉ EN ÉLECTRONIQUE ALLIÉE À UN EFFORT PERMANENT EN TERMES D'INNOVATION ET DE FORMATION FAIT DE NOUS LE VÉRITABLE PARTENAIRE DES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES.

NOTRE CENTRE DE NANTERRE, PREMIER PÔLE DE R & D DE SA SPÉCIALITÉ EN FRANCE, RECHERCHE POUR SA DIVISION ELECTRONIQUE :

INGENIEURS CONCEPTEURS HARDWARE SENIOR

De formation Ingénieur avec une spécialisation en électronique, vous justifiez d'une expérience d'au moins 5 ans et êtes un expert dans l'une des spécialités suivantes :
- OPTRONIQUE
- MICRO - CONTROLEUR avec une expérience des technologies de type *Risc, Fuzzylogic*...
- SIMULATION
- TECHNOLOGIE DES COMPOSANTS.

Nous vous proposons d'intégrer notre ligne professionnelle Hardware où vous aurez à prendre en charge la conception de cartes électroniques embarquées sur les véhicules automobiles de demain (contrôle moteur, électronique habitacle,...). Au sein de l'équipe projet, vous serez responsable de la partie Hardware du produit, de la remise du cahier des charges jusqu'à la validation, et ce dans un environnement de pointe.
De plus, vous serez pour l'ensemble de la ligne professionnelle (30 personnes) l'expert de votre spécialité et conseillerez à ce titre les autres concepteurs.
Autonomie, goût du travail en équipe et maîtrise de l'anglais seront vos atouts pour réussir à ce poste. (Réf. HW/LM)

INGENIEURS CONCEPTEURS SOFTWARE SENIOR

De formation Ingénieur avec une spécialisation en informatique et/ou électronique, vous avez au moins 3 ans *d'expérience dans le domaine des logiciels temps réel embarqués.*
Nous vous proposons d'intégrer notre ligne professionnelle Software pour concevoir les logiciels temps réel embarqués sur les véhicules de demain (contrôle moteur, électronique habitacle,...).
Au sein de l'équipe projet, vous serez responsable du Software intégré au produit, depuis la remise du cahier des *charges jusqu'à la phase de validation et disposerez pour ce faire d'un environnement technique de pointe* (atelier de génie logiciel, outils de qualité logiciel,...).
Familier des méthodes d'analyse et de conception structurée, vous maîtrisez également l'anglais et recherchez autonomie et travail en équipe. (Réf. SW/LM)



Merci d'envoyer votre dossier de candidature (C.V., photo, et prétentions) en précisant la référence choisie à J.-P. Plassard - MAGNETI MARELLI Division Electronique, 19, rue Lavoisier 92002 NANTERRE cedex.

L'ELECTRONIQUE AUTOMOBILE

Une solide réussite peut aussi se construire sur la maîtrise de la fluctuation



JEUNE INGENIEUR CONSEIL
Audit Informatique

LE MATIF, DEVENU L'UN DES PREMIERS MARCHÉS À TERME ORGANISÉS DU MONDE, OFFRE AUX ENTREPRISES DES SOLUTIONS SÛRES ET EFFICACES À LEURS PROBLÈMES DE RISQUES. MATIF SA CONÇOIT ET DÉVELOPPE LES PRODUITS DE CE MARCHÉ DONT ELLE ASSURE ÉGALEMENT LA GESTION, L'ORGANISATION ET LE CONTRÔLE. EN REJOIGNANT MATIF SA, VOUS ENTREZ DANS UNE ENTREPRISE DE POINTE : PROJETS AMBITIEUX, CROISSANCE EXCEPTIONNELLE (+ 30% EN 1993, 70 MILLIONS DE CONTRATS NÉGOCIÉS), POLITIQUE ACTIVE DE FORMATION.



Diplômé d'une école d'Ingénieur généraliste ou informatique, vous possédez une expérience de 2 à 3 ans acquise dans la filière informatique de gestion d'une société de Conseil ou d'un Cabinet d'Audit.

Vous vous êtes impliqué dans diverses fonctions techniques (développement, analyse, suivi de projets) dans un *contexte à forte composante méthodologique.*

Vos interventions, dont vous présenterez les conclusions à la Direction Générale, seront variées : audit des applications, des projets, de la production, de la sécurité..., vos responsabilités englobant aussi bien le diagnostic que les recommandations.

Autonome dans votre travail, vos compétences techniques, alliées à vos qualités relationnelles et rédactionnelles, vous permettront de réussir dans cette fonction qui offre de larges perspectives d'évolution au sein de notre Société.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à notre Conseil RIB sous la référence MAD21 140, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS.



INGENIEURS POINTUS POUR SECTEUR DE POINTE

TEUCHOS, société d'ingénierie intervenant dans les domaines aéronautique, automobile, ferroviaire et naval, recherche des

INGENIEURS
Bac + 5 minimum
justifiant d'une première expérience réussie (3 à 10 ans environ)
pour les postes suivants basés

En régions parisienne, sud et centre de la France

- Analyse et modélisation comportement vibroacoustique véhicules.
- Calcul de structures en dynamique rapide (crash, emboutissage).
- Définition série en production industrielle.
- *Avant-projet satellite.*
- Reverse engineering sur logiciels de performances avion.
- Système d'observation optique satellite.
- Système et architecture de système d'information en trafic aérien.
- Conception, définition, mise au point de structures satellite et avionique.
- Qualité matériel et logiciel (norme ISO 9000).
- Développement logiciel embarqué (ADA/ALSYS).
- Echanges de données CAO / SET.

Vous justifiez d'une bonne connaissance de l'anglais.
Vous savez faire preuve d'autonomie tout en vous intégrant à des équipes pluridisciplinaires au sein de structures à dimension humaine.



Merci de nous adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite, CV détaillé) sous référence LM08 à **TEUCHOS EXPLOITATION** 6, avenue du Général de Gaulle, 78000 VERSAILLES.

LA SOCIETE CHANGE, LES ENTREPRISES ET LES HOMMES S'ADAPTENT... ACCOMPAGNEZ-LES !

CONSULTANT MERCURI URVAL

A 30/40 ans, de formation Grande Ecole/Université, vous êtes Chef de Projet, Consultant ou Responsable Opérationnel, habitué à intervenir dans des environnements mobiles et complexes, et vous êtes convaincu que les ressources humaines y sont la clé du succès.

Nous vous proposons de rejoindre notre équipe parisienne, au sein d'une organisation aujourd'hui forte de 35 consultants en France et 400 consultants sur toute l'Europe, professionnels de la sélection, de l'évaluation et du développement des hommes. Notre réputation est fondée sur des méthodes rigoureuses, une structure très souple et peu hiérarchisée, un fort engagement dans la réflexion et l'action, sans oublier le sens de l'humour !

Nous vous assurons un programme d'intégration individualisé et systématique sur une année et de solides perspectives de développement.

Pour envisager un premier contact, merci d'adresser votre dossier de candidature à Sylvain Grevedon, MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex.

Mercuri Urval



Filiale d'un grand groupe français, notre entreprise (CA 3 Milliards de francs - 4600 personnes) offre une gamme complète de prestations (études, mise en service, assistance technique, formation) dans l'ensemble des activités électriques (de la très haute tension aux courants faibles), mécaniques, électromécaniques et tuyauteries industrielles.

Nous recherchons pour notre département Systèmes de Transport spécialisé dans les Systèmes d'Aide à l'Exploitation (S.A.E.) des réseaux de transports en commun et dans la régulation de trafics en milieux autoroutiers ou urbains :

Responsable commercial

A 30/35 ans environ, de formation ingénieur ou équivalent, votre expérience de la vente de systèmes électroniques/informatiques/Télécom, vous permettra de promouvoir et vendre notre système de gestion de véhicules terrestres par repérage satellite. Réf. RC1

Ingénieur chef de projet technique

Ingénieur électronicien ou informaticien avec une expérience d'environ 2 ans, vous prendrez en charge la réalisation technique d'un projet de gestion de flotte de véhicules, depuis l'analyse fonctionnelle jusqu'à la mise en service. Réf. ICPT1

Ingénieur d'affaires

Ingénieur avec une expérience d'environ 4 ans, vous serez responsable du dossier des réponses d'appels d'offres et du suivi des affaires (tenue des budgets et des plannings, animation d'équipes, relations clients, ...). Réf. IA1

Ces 3 postes, basés en banlieue Ouest de Paris, impliquent de fréquents déplacements en Province et la maîtrise de l'Anglais.

Merci d'envoyer C.V. et lettre manuscrite en précisant la référence du poste choisi à GTMH - Madame BESSE - 72, rue Gabriel Péri - 92120 MONTROUGE.

